

TÉLÉVISION-RADIO MULTIMÉDIA

■ Enquête : CNN s'en va-t-en guerre. Le « remake » d'un conflit virtuel



CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16508 – 7,50 F

DIMANCHE 22 - LUNDI 23 FÉVRIER 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Irak : guerre ou paix, les scénarios

● A Bagdad, le secrétaire général de l'ONU s'est dit « assez optimiste » ● De la visite de huit sites litigieux, un de ses collaborateurs a retiré l'impression qu'ils étaient « anodins » ● En cas d'échec, l'Irak ferait l'objet d'une offensive aérienne en trois phases

LE SECRÉTAIRE général de l'ONU, Kofi Annan, a commencé, samedi 21 février à Bagdad, ses entretiens avec des responsables irakiens, préliminaires à sa rencontre avec Saddam Hussein, qui pourrait ne pas avoir lieu avant lundi. Accueillant le représentant de l'ONU à son arrivée vendredi soir, le vice-président irakien Tarek Aziz, a déclaré que son pays souhaitait *« une solution juste et équilibrée à la crise, c'est-à-dire une solution pacifique préservant la dignité et la sécurité nationale de l'Irak, tout en permettant l'application des résolutions de l'ONU »*. M. Annan a pour sa part qualifié sa mission de *« devoir sacré »* et s'est déclaré *« assez optimiste »*.

La crise a été déclenchée par le refus opposé jusqu'ici par le régime irakien de laisser les experts en désarmement de l'ONU visiter certains ensembles de bâtiments jugés suspects. A la demande de M. Annan, une première équipe avait été chargée ces derniers jours de dresser la carte de ces *« sites présidentiels »*. Rendant compte vendredi soir de cette mission, Stafan de Mistura, qui la dirigeait, a indiqué que huit de ces sites avaient été visités par son équipe, mais non inspectés ou fouillés, et qu'il en recueillait l'impression qu'ils étaient *« anodins »* (en anglais *benign*). Des membres de l'Unscom, la commission de l'ONU pour le désarmement de l'Irak, auxquels Bagdad interdisait jusque-là l'accès à ces sites, ont pu participer aux visites avec M. de Mistura.



Juristes et politiques débattent de la légitimité d'un recours à la force qui ne serait pas précédé d'une nouvelle résolution de l'ONU. Depuis 1991, à chaque nouvelle crise avec l'Irak, le Conseil de sécurité avait jugé nécessaire de produire un nouveau texte. Les scénarios de guerre tournent tous autour d'une offensive aérienne en trois phases.

Lire pages 2, 3 et 17

Mme Veil, M. Mazeaud et M. Colliard entrent au Conseil constitutionnel

JACQUES CHIRAC a annoncé, samedi 21 février, qu'il nommait au Conseil constitutionnel Pierre Mazeaud, député RPR de Haute-Savoie. Laurent Fabius a, le même jour, désigné Jean-Claude Colliard, professeur de droit et ancien directeur de cabinet de François Mitterrand. Ces choix viennent compléter celui de René Monory qui avait nommé, le 11 février, Simone Veil. Ces trois personnalités rejoignent un Conseil, ainsi renouvelé d'un tiers, au lendemain de la fin de l'examen des recours contre certains des députés élus en 1997. Vendredi, le Conseil a validé l'élection de Jean Tiberi tout en dénonçant des *« manœuvres »* dans l'établissement des listes électorales du Ve arrondissement de Paris.

Lire page 5 et notre éditorial page 13

■ La santé des plus démunis en danger

Le Haut Comité de la santé publique *« redoute une réelle dégradation de la santé des couches sociales les plus défavorisées »*. 12 à 15 millions de personnes seraient touchées. p. 7

■ Procès Le Pen

Le président du Front national menacé d'inéligibilité si le tribunal de Versailles suit les réquisitions du procureur. p. 6

■ Bobeurs de bronze



TEMPSPORT

La France a obtenu une huitième médaille (en bronze) aux Jeux olympiques d'hiver de Nagano (record pour des JO à l'étranger), samedi 21 février, en conquérant la troisième place en bob à quatre. p. 18 et 19

■ Pas d'OPA contre Havas

La Générale des eaux, après une décision de la cour d'appel de Paris, va pouvoir déployer sa stratégie dans la communication. p. 14

■ L'arrivée des sicav euro

Dans nos pages Placements, les banques françaises proposent déjà aux particuliers de souscrire à des produits collectifs « européens ». p. 15 à 17

■ Régularisation des sans-papiers

Premier bilan à la fin janvier : les familles sont privilégiées dans l'acceptation des dossiers. p. 8

■ Régions : le Centre



Le Monde poursuit sa série de portraits des 22 régions métropolitaines. Le Centre veut utiliser son patrimoine, fleuves, châteaux, vallons, pour trouver un nouveau dynamisme économique, sans tourisme de masse. p. 9

■ Un style lumineux

Depuis trente ans, Ingo Mauer s'inspire de la fée électricité pour créer. Il est aujourd'hui sacré designer de l'année en France et en Allemagne. p. 20

■ « Grand Jury »

Sepp Blatter est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », dimanche 22 février à 18 h 30.

Le Suisse qui avait voulu tuer Hitler

BERNE
de notre correspondant

14 mai 1941, à la prison berlinoise de Plötzensee, le bourreau fait son travail : un homme est décapité. Depuis, un lourd silence entoure ce drame dont seule la famille, au loin, garde le souvenir et tente d'obtenir justice. Le supplicié est suisse, il a vingt-cinq ans et, en novembre 1938, il avait suivi pendant quelques jours Hitler à la trace. Il voulait le tuer, le considérant comme *« un danger pour l'humanité »*. Aujourd'hui, le dossier de Maurice Bavaud refait surface.

L'histoire du jeune homme guillotiné est exemplaire des ambiguïtés helvétiques de l'époque et témoigne du malaise qu'éprouvent aujourd'hui encore les autorités suisses à regarder le passé en face. Il est vrai également que le personnage est complexe : pour les uns, séminariste en rupture de vocation, Maurice Bavaud était un déséquilibré ; pour ses proches, pacifiste dans l'âme, cet aîné de six enfants d'une famille unie et laborieuse était un fervent de Gandhi ; pour d'autres, son geste velléitaire révélait une vision nourrie d'idéalisme.

Pour d'aucuns, cependant, comme le représentant de la Confédération à Berlin en ce temps-là, la cause est rapidement entendue. Le ministre en poste, Hans Froelicher, écrit à ses supérieurs : *« Eu égard aux intentions abominables du condamné, la légation doit, bien entendu, observer une certaine réserve. »* En clair, cela signifie qu'entre la condamnation et l'exécution, le prisonnier n'a reçu aucune assistance de ceux qui, en principe, ont pour devoir de défendre leurs ressortissants à l'étranger. Au point que des dignitaires nazis eux-mêmes s'en étaient étonnés...

Maurice Bavaud est mort en emportant ses secrets. Sa courte existence a été jalonnée de contradictions. Il aurait même brièvement adhéré au Front national, version helvétique du parti nazi. La lecture d'un ouvrage de missionnaires sur le Congo le conduit à entrer au séminaire des vocations tardives à Saint-Ilan, en Bretagne, qu'il quitte en 1938. Début octobre, il dérobe 600 francs dans la caisse du magasin maternel et se rend à Baden Baden, sous prétexte de chercher du travail. Chemin faisant, il achète à Bâle un pistolet de calibre 6,35. Dès lors, il s'active à pister sa cible sans apparemment en avoir touché mot à quiconque.

De Berchtesgaden, le 24 octobre, à Munich, le 9 novembre, le pistolet en poche, Maurice Bavaud se retrouve par deux fois à quelques mètres du chancelier, mais jamais assez près pour tirer. A court d'argent et déçu de ne pas pouvoir passer à l'acte, il décide de quitter l'Allemagne et prend le train pour Paris. Voyageur sans billet, une arme dans ses bagages, il se fait pincer par un contrôleur, et la police le livre à la Gestapo. Probablement sous la torture, il finit par avouer qu'il voulait tuer Hitler. Les parents du jeune homme s'adressent aux autorités de Berne. Peine perdue : on leur enjoint de ne pas ébruiter l'affaire afin *« de ne pas compromettre »* les efforts entrepris...

L'actuel président de la Confédération, Flavio Cotti, a récemment concédé : *« Peut-être sommes-nous redevables au souvenir d'hommes comme Maurice Bavaud. »* Le gouvernement helvétique devrait faire connaître sa position. En attendant, la ville de Neuchâtel a décidé de faire poser, le 14 mai prochain, une plaque commémorative sur la maison natale du Suisse qui avait voulu tuer Hitler.

Jean-Claude Buhrer

La violence de Louise Bourgeois

ELLE EST NÉE à Paris en 1911, elle est devenue sculpteur, puis Américaine, et elle a été longtemps ignorée dans son pays d'origine. Aujourd'hui, Louise Bourgeois multiplie expositions et commandes. Le Musée d'art contemporain de Bordeaux expose, jusqu'au 26 avril, ses œuvres récentes (1992-1997). La condition humaine telle que la montre Louise Bourgeois, tragiquement lucide, est dominée par la haine, la cruauté, la peur de la mort, la violence sexuelle, le plaisir du sacrilège. Dans le même musée, juste au-dessus de Louise Bourgeois, mais à l'opposé des impressions violentes qu'elle recherche, est présenté le travail de Luc Tuymans, quarante ans, peintre et dessinateur.

Lire page 22

Cohabitation sur la Seine et la Vistule

PARMI les trois dirigeants du *« triangle de Weimar »* (France, Pologne, Allemagne) qui se rencontrent à Poznan samedi 21 février se trouvent deux *« cohabitationnistes »* – Jacques Chirac et Alexandre Kwasniewski – aux côtés d'un homme, Helmut Kohl, qui a encore pour quelques mois les pleins pouvoirs, même s'il lui faut parfois tenir compte des avis de son petit partenaire libéral.

Lors du sommet du Conseil de l'Europe à Strasbourg, à l'automne 1997, le président français a déjà eu l'occasion d'expliquer à son collègue polonais sa conception de la cohabitation. Il s'agit d'être courtois, courtois, courtois (avec son premier ministre), a-t-il dit en substance, et de frapper au bon moment.

C'est le conseil d'un vieux routier de la cohabitation pas nécessairement adapté à la situation polonaise.

Certes, ce n'est pas la première fois, en Pologne, que le président de la République et le chef du gouvernement appartiennent à des tendances politiques opposées. Depuis la chute du communisme, c'est même la troisième fois, comme en France sous la Ve République. La nouvelle Constitution polonaise, entrée en vigueur à la fin de l'année dernière, présente quelques ressemblances avec la Loi fondamentale gaulliste.

Ces similitudes expliquent l'intérêt que les Polonais portent aujourd'hui à la pratique constitutionnelle française. Un récent séminaire, organisé à Varsovie par l'ambassade de France et la Fondation France-Pologne, leur a permis de saisir comment les Français pouvaient s'accommoder d'un attelage exécutif *« contre nature »* et peut-être d'en tirer des leçons pour eux-mêmes.

La situation politique à Varsovie présente cependant trois différences essentielles avec la France. D'abord, la Petite Constitution, qui a régi le pays après la chute du communisme, accordait au président de la République des pouvoirs importants, en matière de sécurité intérieure, de politique étrangère et de défense, que le premier titulaire du poste – Lech Walesa – exploita à loisir.

Daniel Vernet

Lire la suite page 13

La République aux fourneaux



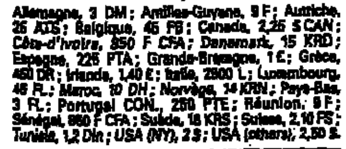
GINETTE MATHIOT

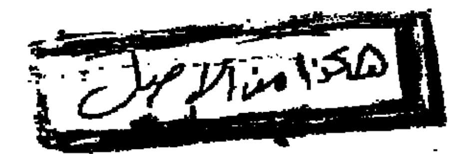
RÉVÉLÉE au début des années 30 par l'éditeur Albin Michel, Ginette Mathiot a vendu près de cinq millions d'exemplaires de son *Je sais cuisiner*, livre de recettes indémodable qui a déjà traversé trois Républiques. Portrait d'une alerte mamie de quatre-vingt-onze ans, dont la jeunesse fut toute de révolte contre un milieu familial traditionnel et qui, faute de pouvoir sortir de sa cuisine, y a fait entrer le monde.

Lire page 11

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 26 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 18 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $

M 0146 - 222 - 7,50 F





CRISE Après une première *« visite approfondie »* mais qui n'équivaut pas à une réelle *« inspection »* des sites dits *« présidentiels »* en Irak, Stafan de Mistura, émissaire spécial du secrétaire général de l'ONU, les a qualifiés d'*« anodins »*. M. de Mistura et son équipe étaient chargés d'établir la cartographie de ces sites dont *« l'inspection »* est au cœur de la crise entre l'Irak et l'ONU. ● À BAGDAD, la population n'ose pas fonder de grands espoirs dans la mission que M. Annan a commencée vendredi soir en Irak. ● BILL CLINTON, dans un message radiodiffusé au monde arabe, a expliqué que la menace de recours à la force visait le régime et non le peuple irakien. ● LES ÉTATS-UNIS semblent aller à la guerre de plus en plus à reculons. Le scénario le plus probable en cas d'attaque, selon les spécialistes, est celui d'une offensive exclusivement aérienne.

En Irak, Kofi Annan fait part d'un certain optimisme

Le secrétaire général des Nations unies a commencé, samedi, à Bagdad, ses entretiens avec les dirigeants irakiens. Après une première visite – qui n'était pas une véritable inspection – de huit sites litigieux, un émissaire de l'ONU a estimé qu'ils étaient « anodins »

BAGDAD
de notre envoyée spéciale

Sa mission en Irak, Kofi Annan la qualifie de *« devoir sacré »*. Arrivé à l'aéroport international de Bagdad à 17 h 30 vendredi 20 février, le secrétaire général de l'ONU s'est adressé à la presse en compagnie du vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, pour faire cette déclaration en forme de profession de foi : *« Je suis à Bagdad pour une mission très importante. Une mission qui, pour moi, est un devoir sacré car je suis ici à la recherche d'une solution pacifique à cette crise »*. Quelques heures plus tard, le chef de la mission technique de l'ONU ayant préparé le voyage du secrétaire général en *« cartographiant »* les sites qui sont au cœur du conflit, Stafan de Mistura, laissait entrevoir une piste. Il disait que son équipe avait pu *« visiter »*, non *« inspecter »*, huit sites et qu'ils avaient paru *« anodins »*.

Se disant *« assez optimiste »*, Kofi Annan a, dans son allocution d'arrivée, souhaité que les discussions *« des prochains jours »* avec les responsables irakiens et le président Saddam Hussein aboutissent à *« une porte de sortie »* de crise. En tant que secrétaire général, a ajouté le diplomate ghanéen, *« j'ai l'obligation morale et juridique de réduire les tensions internationales quand je peux »*. *« J'espère*, a-t-il conclu, *que je quitterai Bagdad avec une formule acceptable pour tous »*.

C'était au tour de ses hôtes de situer leur position de départ. Tarek Aziz a observé qu'il partageait l'optimisme du secrétaire général. Habillé en tenue militaire et coiffé d'un béret noir, le responsable irakien a poursuivi : *« Ce que demande l'Irak, c'est une solution juste et équilibrée à la crise, c'est-à-dire une solution pacifique »*. Cette solution, selon le diplomate irakien, devrait *« préserver la dignité et la sécurité nationale de l'Irak tout en permettant l'application des résolutions de l'ONU »*.

Sans répondre aux questions de la presse, les deux hommes ont quitté l'aéroport dans une Mercedes noire ornée des drapeaux de l'ONU et de l'Irak. Ils ont commencé les négociations par une réunion d'une heure en tête-à-tête dans une villa officielle où séjournera le secrétaire général pendant sa visite. Une réunion formelle devait avoir lieu samedi 21 février au ministère des affaires étrangères. Elle devait être précédée par une autre entre M. Annan et le vice-ministre russe des affaires étrangères, Viktor Possouvaliuk. La date de la rencontre du secrétaire général avec le président Saddam Hussein n'était, samedi, toujours pas annoncée.

Selon des sources informées, le mandat ou les *« paramètres »* fixés par le Conseil de sécurité de l'ONU pour les négociations du secrétaire général avec les autorités irakiennes sont *« très étroits »* : *« Si les Irakiens acceptent ce que Kofi Annan est autorisé à leur proposer, et je dois dire que ce n'est pas beaucoup, il rentrera à New York pour renégocier avec Washington »*, a indiqué un diplomate. Il a ajouté : *« Personne à Washington ne s'attend à ce que les Irakiens acceptent nos propositions. Ils spéculent. Mais s'ils acceptent, ce sont les Américains qui seront embêtés »*.

La marge de manœuvre du secrétaire général est peut-être étroite mais cela n'a pas, à l'évidence, empêché le diplomate ghanéen de la tester. Les rumeurs qui couraient à Bagdad depuis jeudi soir sur une *« visite »* effectuée par deux inspecteurs de la Commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement de l'Irak (Unscom) sur les huit sites présidentiels ont été confirmées vendredi par l'ONU. Dans une conférence de presse, le porte-parole du secrétaire général, Fred Eckhard, a annoncé que deux experts de l'Unscom avaient bien accompagné une équipe technique de l'ONU dépêchée en Irak le 15 février pour cartographier les huit sites présidentiels.

Dirigée par le diplomate Stafan de Mistura, cette équipe, qui avait été chargée d'*« identifier et de tracer les paramètres »* des sites dits présidentiels, dont l'inspection est au cœur de la crise actuelle, a présenté son rapport au secrétaire général. *Le nombre et l'étendue de* ces sites avaient semé la confusion. Selon une première évaluation de l'Unscom, les huit sites recouvraient une superficie de 70 km². Or, dans sa conférence de presse, M. de Mistura a affirmé qu'il s'agit, en fait, de 31,5 km² seulement, y compris des lacs artificiels. Parmi ces huit sites, un seul serait *« la résidence présidentielle officielle »* du chef de l'Etat. Parmi les sites, trois se trouvent à Bagdad et un à Tikrit, le village natal du président Saddam Hussein.

Deux fois plus de pétrole contre de la nourriture

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, vendredi 20 février, à l'unanimité, une résolution autorisant l'Irak à exporter du pétrole pour 5,2 milliards de dollars par semestre. La résolution 1153 permet donc à l'Irak de doubler ses revenus pétroliers actuellement limités à 2 milliards de dollars par semestre. Cette forte hausse vise à améliorer la situation humanitaire des 22 millions d'Irakiens, sévèrement frappés par l'embargo imposé au pays depuis août 1990. Mais le vice-premier ministre Tarek Aziz a affirmé que l'Irak n'avait pas la capacité de produire du pétrole pour plus de 4 milliards de dollars. L'ambassadeur britannique, John Weston, a déclaré que, si le gouvernement irakien n'accepte pas cette résolution, *« nous saurons exactement qui est responsable »*. L'ambassadeur de France, Alain Dejammet, a regretté que le Conseil n'ait pas donné les moyens à l'Irak d'atteindre son quota. *« Ce texte n'est qu'une étape. D'autres devront suivre »*, a-t-il dit.

Les informations fournies par Bagdad jugées insuffisantes

Deux groupes d'experts de neuf nationalités ont confirmé les inquiétudes concernant le stock d'armes chimiques dont l'Irak disposerait encore et jugent insuffisantes les informations fournies par Bagdad sur ses armes de destruction massives, a rapporté, samedi, le *Washington Post*. Dans un rapport transmis, jeudi 19 février, au Conseil de sécurité, les experts indiquent que les affirmations irakiennes selon lesquelles Bagdad n'a jamais produit du gaz innervant VX ne sont ni crédibles ni *« techniquement justifiées »*. L'Irak aurait suffisamment d'expertise technique pour avoir produit quelque 100 tonnes de VX avant 1991 et posséderait encore le savoir-faire, l'équipement et le matériel nécessaires à la production de 200 autres tonnes. Les experts jugent donc insuffisantes ou inconsistantes les informations fournies par l'Irak sur la production et la destruction d'ogives de missiles balistiques à moyenne portée, notamment les ogives porteuses d'agents chimiques ou biologiques.

Selon M. de Mistura, le gouvernement irakien a autorisé son équipe, chargée de cartographier les sites, à *« aller où elle voulait, quand elle le voulait, sans aucune obstruction »*. L'opération a été accomplie avec des hélicoptères à la fois irakiens et de l'Unscom. M. de Mistura s'est attiré un feu nourri de questions lorsqu'il a annoncé que les huit sites présidentiels visités paraissaient *« anodins »*. Il a, cependant, précisé qu'il ne s'était pas agi d'une inspection proprement dite, mais d'une visite. *« Ils* [l'équipe] *n'ont pas procédé à une inspection mais ils ont participé à une visite »* : aucune fouille n'a été effectuée. *« Nous avons survolé ces sites. Nous les avons tous visités, y compris leur sous-sol*, a-t-il dit. *Je peux confirmer qu'ils sont anodins »*. Plus exactement, a-t-il poursuivi, *« rien n'indique dans ce que nous avons vu, photographié ou visité que des éléments aient été retirés à la hâte »*. Selon lui, *« si l'inaccessibilité* [aux sites] *était au cœur de cette crise, je peux confirmer maintenant que nous avons pu avoir accès à tous les sites »*. L'ONU, et notamment les Etats-Unis, réclament en fait une accessibilité permanente à ces sites. D'autre part, l'équipe n'a pu que survoler six autres sites litigieux.

L'introduction des deux inspecteurs de l'Unscom dans l'équipe de M. de Mistura se serait faite à la demande *« expresse »* de M. Annan. Le régime irakien ayant jusqu'à présent empêché une entrée des inspecteurs de l'Unscom sur les sites *« interdits »*, cette *« visite »* dirigée par M. de Mistura constitue-t-elle un précédent ? L'inspection des sites dits *« présidentiels irakiens »* se ferait ainsi par une équipe formée à la fois de diplomates (ce que veut Bagdad) et de l'Unscom (ce que veulent les membres du Conseil de sécurité de l'ONU).

La proposition de M. Anann consiste en un traitement spécial pour l'inspection des palais. Elle sous-entend précisément que les experts en désarmement soient accompagnés par un diplomate ou une personnalité politique.

Afsané Bassir Pour

Bagdad-la-résignée n'ose pas trop attendre de la mission de M. Annan

BAGDAD
de notre envoyé spécial

Jour tranquille à Bagdad. Vendredi 20 février, l'équipe nationale de football a arraché de haute lutte le match nul (1 à 1) à celle du Turkménistan, qui l'avait écrasée 4 à 0 quelques jours auparavant. En ce jour de congé, les souks improvisés ont poussé à même les trottoirs comme de coutume, alimentés par les déclassés de l'embargo, qui viennent y céder meubles, vêtements même usagés, ou pièces de rechange de toute sorte pour tenter d'améliorer un ordinaire de plus en plus problématique. Journée calme à Bagdad, du moins en apparence. T.V. Chebab, la chaîne du fils de Saddam Hussein, Oudaï, a cependant interrompu à deux reprises la diffusion de ses clips musicaux pour permettre à ses auditeurs de suivre en direct l'arrivée du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, et sa rencontre avec la presse. Jour résigné à Bagdad, où une seule question occupe les esprits : vont-ils frapper ?

REPORTAGE

Journée calme, du moins en apparence. Une seule question occupe les esprits : vont-ils frapper ?

A l'entrée de la mosquée Abd el-Kader, un Kurde affirme avoir déjà pris ses précautions : *« Je viens très régulièrement à Bagdad pour mes affaires, mais demain je remonte dans le Nord, chez moi, à Erbil*, explique-t-il. *Au moins, je sais que là-bas je ne risquerai rien. »* Sur les dalles de marbre de l'édifice religieux, les enfants multiplient les glissades pendant que l'imam évoque sobrement la crise actuelle au travers d'une *« invitation à l'unité »* pour répondre aux *« pressions étrangères »*.

A la fin de la prière, un professeur d'université assure que rien ne le fera quitter Bagdad. *« Moi, je ne bougerai pas*, explique-t-il. *J'en ai assez. Cela fait sept ans que cela dure. C'est plus qu'il n'en faut. Je n'ai rien contre le peuple américain, mais l'administration de Clinton nous rend la vie impossible. Nous avons le droit de vivre en paix. »*

Son épouse renchérit en évoquant le programme télévisé diffusé la veille par T.V. Chebab. *« Savez-vous ce que l'on a vu ? Une chose merveilleuse, Madeleine Albright et sa politique anti-irakienne critiquées par de jeunes Américains »*, explique-t-elle en référence au débat houleux dont la secrétaire d'Etat américaine a été la victime dans l'Ohio, mercredi 18 février (*Le Monde* du 20 février). Rares sont sans doute les Irakiens qui ont échappé au fiasco médiatique de Mme Albright, car celui-ci a été retransmis quasiment en boucle pendant toute la soirée.

COMPTE À REBOURS

Dans les magasins, le compte à rebours engagé avec les Nations unies ne suscite pas pour l'instant de psychose. Les prix qui plongent ou grimpent à la moindre rumeur restent insensibles aux déclarations musclées des responsables américains, qui promettent d'utiliser la force si le blocage avec les experts en désarmement se poursuit. L'arrivée de M. Aman à Bagdad a même fait légèrement baisser le cours du dollar au marché noir.

« Les gens paraissent paisibles, mais ils ne pensent et ne parlent que d'une seule chose : ces bombardements, raconte une religieuse du couvent de la Présentation. *Les frappes de 1991 ont laissé des traces indélébiles dans les mémoires. Depuis quelques jours, on ne compte plus les appels téléphoniques de la part de personnes inquiètes qui nous demandent s'ils vont « taper », comme si nous savions quelque chose »*, ajoute-t-elle.

« J'ai reçu cet après-midi un appel angoissé d'une jeune fille qui me disait : "Ma mère va nous rendre fous, elle ne parle que de bombardements. Mes petits frères et sœurs sont tous terrorisés", rapporte une autre religieuse. *Que pouvons-nous dire, sinon qu'il ne faut pas s'inquiéter, qu'il faut attendre ? »* A Bagdad-la-résignée, l'ultime tentative de médiation engagée par M. Annan est loin de dissiper toutes les inquiétudes. *« J'ai dit à une de nos amies : "Attends quarante-huit heures"*, explique encore une religieuse. *Mais elle m'a répondu : "Il va venir et après quarante-huit heures il va repartir, et puis ils frapperont". »*

Gilles Paris

Les Etats-Unis se sont laissé enfermer dans un engrenage

WASHINGTON
de notre correspondant

Les responsables américains ne souhaitent pas partir en guerre contre l'Irak. Chaque jour qui passe les convainc davantage que l'option militaire est un pis-aller risquant de menacer les intérêts de l'Amérique.

ANALYSE

Washington se doit d'obtenir l'apparence d'une capitulation irakienne

Si, malgré tout, Washington se résout à déclencher des *« frappes militaires »*, la responsabilité de celles-ci ne sera pas seulement celle de Saddam Hussein, comme l'a affirmé Bill Clinton. L'administration américaine s'est laissé entraîner dans un engrenage dialectique passant par une diabolisation de Saddam Hussein, et sans doute aussi par une exagération de la menace irakienne.

Les réponses évasives et embarrassées, parfois sur la défensive, obtenues ces derniers jours de plusieurs hauts responsables de la Maison Blanche et du département d'Etat sont à cet égard éloquentes : l'administration Clinton est moins sûre d'elle et de la justification de l'armada qui croise dans le golfe Persique qu'elle ne veut en donner l'impression. Pour une part, il est vrai, la crise irakienne est entrée dans une phase critique de « guerre psychologique » qui exige de Washington une dramatisation de l'enjeu. La diplomatie sans la force a peu de chances de convaincre Saddam Hussein. D'une manière ou d'une autre, les Etats-Unis se doivent d'obtenir l'apparence d'une capitulation – diplomatique ou militaire – du président irakien.

Ne pas répliquer aux provocations irakiennes, souligne-t-on de source officielle, constituerait un aveu de faiblesse dont profiterait Saddam Hussein. Or la phase actuelle de la crise irakienne place les Etats-Unis dans une position contraire à la doctrine de leur politique étrangère : la responsabilité d'exercer une influence déterminante sur l'emploi de leurs forces armées est de facto confiée à des tiers, Kofi Annan et… Saddam Hussein. Selon ce que le secrétaire général des Nations unies rapportera dans son escarcelle, Washington optera pour une solution diplomatique ou militaire. Le pire des scénarios serait que cette escarcelle soit aux trois quarts pleine, qu'il manque un site présidentiel ou deux à l'appel : Bill Clinton aurait alors du mal à convaincre la communauté internationale qu'il est urgent de porter le fer en Irak pour une poignée de bâtiments supposés abriter des unités de fabrication d'armes bactériologiques ou chimiques.

Interrogé à ce sujet, Strobe Talbott, secrétaire d'Etat adjoint, a fait cette réponse : *« Saddam Hussein ne doit pas émerger de cette épreuve de force en ayant établi le principe ou le précédent qu'il peut déterminer quelle propriété est ou n'est pas accessible aux inspections. »*

UN ENGAGEMENT ÉCRIT

M. Talbott a beau affirmer que « sauver la face » du président irakien ne fait pas partie des préoccupations de Washington, en privé certains diplomates sont plus accommodants. *« Si le souci des Irakiens*, explique un expert de la région, *est effectivement de préserver une vraie résidence présidentielle, je suis sûr que l'on peut trouver une formule satisfaisante. Le problème est que la notion de "site" est vague, et que Bagdad en invente sans cesse de nouveaux. L'essentiel, c'est l'intégrité de la mission de l'Unscom* [la commission des Nations unies chargée du désarmement de l'Irak] *et, sur ce point, nous ne transigerons pas. »*

En cas d'accord irakien, Washington exigera un engagement écrit de Bagdad et s'efforcera de faire voter par le Conseil de sécurité un mécanisme prévoyant une riposte militaire automatique au cas où le président irakien manquerait de nouveau à sa parole. Un tel consensus diplomatique ne sera pas aisé à obtenir, mais l'alternative militaire comporte d'autres risques.

La Maison Blanche a longtemps cru que des « frappes militaires » permettraient de faire plier le président irakien. Aujourd'hui, elle en est moins sûre, d'autant que le Pentagone reconnaît que ses bombes les plus « intelligentes » ne sont pas capables de garantir que l'arsenal militaire irakien sera anéanti. Aucun responsable ne s'est, d'autre part, hasardé à donner la moindre indication sur le fameux « jour d'après », lorsque, à l'issue d'une première série de « frappes », Washington risque d'être confronté à l'obstination de Saddam Hussein. Même si les missiles ne tuent pas *« au moins 100 000 personnes »*, comme l'envisage l'ancien président Jimmy Carter, Washington, sous la pression de l'opinion internationale et des images de télévision, pourrait être forcé d'abréger une campagne de bombardements.

MULTIPLES RISQUES POLITIQUES

Un tel scénario est envisagé avec appréhension à Washington, d'autant qu'il s'accompagne d'autres incertitudes. Il est possible que l'Irak, à titre de représailles, expulse de son territoire tous les personnels des Nations unies, y compris ceux qui sont chargés de la mise en œuvre de la formule « Pétrole contre nourriture ». Il s'agirait alors d'un fiasco humanitaire et diplomatique que parviendrait difficilement à compenser le bénéfice d'une destruction partielle de l'arsenal irakien.

Le départ de l'Unscom irait donc à l'inverse des objectifs poursuivis par la communauté internationale, à savoir la possibilité pour les experts de l'ONU d'achever leur travail sans entraves. Les Américains relativisent de telles conséquences : *« De toute façon*, explique ce responsable du département d'Etat, *l'Unscom n'est plus en mesure d'effectuer son travail depuis plusieurs mois. Cela n'affaiblirait donc nullement le statu quo. L'Unscom est presque devenue un handicap, dans la mesure où elle donne la fausse impression que les choses se déroulent normalement. »*

Une intervention militaire n'aurait plus pour objet d'imposer à l'Irak un fonctionnement sans entraves de l'Unscom, mais de *« diminuer de façon significative »* l'arsenal irakien et la capacité de nuisance de Bagdad. La modestie d'un tel objectif devrait permettre à coup sûr à Washington de revendiquer un succès militaire…

Le fait d'admettre publiquement que l'option militaire s'accompagne de multiples risques politiques ne signifie pas que les responsables américains soient en mesure de renoncer à la « logique de guerre », tant celle-ci est le fruit d'une dynamique qui s'est peu à peu imposée d'elle-même. Une telle perspective permet cependant de penser que les vœux de réussite adressés à Kofi Annan par Bill Clinton ne sont pas seulement de circonstance.

Laurent Zecchini



USS "Guam", porte-hélicoptères d'assaut

Scénarios pour une guerre aérienne

L'OFFENSIVE viendra exclusivement du sud de l'Irak et par les airs : seuls le Koweït et Bahreïn ont permis aux forces américaines engagées dans l'opération « Tonnerre du désert » d'utiliser leurs bases aériennes. L'Arabie Saoudite n'a pas accédé à la demande de Washington.

L'essentiel de la première vague aura pour origine le golfe Arabo-Persique, où croisent les forces navales américaines et le contingent britannique. Du premier missile de croisière Tomahawk au dernier des F-18 apontés sur les porte-avions *George-Washington* ou *Independence*, toutes les attaques viendront par les airs. Les quelques milliers d'hommes (sans doute plus de 10 000, selon les sources) déployés au Koweït n'y seront que pour enlever à l'Irak toute velléité de contre-attaque. Du moins est-ce ainsi que journalistes et spécialistes des questions militaires de la presse américaine voient une éventuelle opération militaire. Ils en dressent le scénario suivant.

● **Première phase.** La première explosion se produira au milieu de la nuit, comme en 1991, avec une lune de faible intensité. Des missiles de croisière seront lancés depuis les sous-marins, les bâtiments de la Navy croisant dans le Golfe et depuis des bombardiers B-52 venant de Diego Garcia, dans l'océan Indien. Objectifs : les centres de commandement irakiens, les stations radars et les défenses antiaériennes.

Dans le même temps, les avions furtifs F-117, basés principalement au Koweït, s'attaqueront aux postes de commande, de contrôle et de communications irakiens en larguant des bombes à guidage précis. Mission : achever la destruction des capacités de défense antiaériennes irakiennes et détruire les moyens de communication militaires qui auraient échappé aux bombardements de 1991 ou qui auraient été reconstitués depuis.

● **Deuxième phase.** Cette première bordée de missiles et de bombardements devrait ouvrir sans danger l'espace aérien aux 300 avions de combat américains et britanniques, dont plus de la moitié seront dotés d'armes à guidage précis par satellite (GPS), contre à peine 10 % en 1991. Cette efficacité accrue compensera le faible volume d'appareils mobilisés (environ 300) par rapport à 1991 (1 300). Le nombre de sorties d'avions devrait être de 500 par jour, contre 2 500 en 1991.

Les sorties des bombardiers d'attaque s'accompagneront de larges tapis de bombes, effectués par les B 52 et autres pour rayer de la carte les sites présentant un caractère stratégique (dépôts de munitions, terrains d'aviation, voies de communication, unités militaires...).

> Pour le général Zinni, l'offensive sera un « déluge nuit et jour capable de détruire une grande variété d'objectifs intéressants »

Cela étant, même avec l'arsenal des bombes dites « intelligentes », les Américains disent qu'ils ne parviendront pas à détruire tous les armements biologiques et chimiques de l'Irak. La seule façon serait d'envoyer des troupes au sol. Mais une opération terrestre semble exclue, du moins à en croire les propos tenus par le secrétaire à la défense, William Cohen. Même si le déploiement de plus de 10 000 hommes au sol – et autant, sinon plus, à bord des bâtiments de la flotte – peut laisser penser que des opérations de commandos héliportés sont tout à fait possible...

La phase de destruction des sites risque de se prolonger, tant ils pourraient être difficiles à localiser et à détruire avec certitude. Cela contredit les pronostics optimistes de certains spécialistes qui avancent qu'« *une campagne ne durerait que de quatre à huit jours* ».

Certains sites remplissent un double usage : hôpital et lieu de production et de stockage des armements. La présence de civils, délibérément placés en position de bouclier humain, freinera aussi l'avancée de cette phase : les responsables américains ont réaffirmé qu'ils voulaient épargner aux populations civiles les conséquences de leur démonstration de force.

Enfin, dernière grosse difficulté pour les stratèges : en dépit de sept années de recherche, l'armée américaine ne dispose toujours pas de la bombe idéale capable de détruire à coup sûr sa cible sans répandre dans l'atmosphère une contamination aux conséquences dévastatrices.

● **Troisième phase.** Aussi, tout en se concentrant sur l'identification des sites de production d'armes de destruction massive, les forces américaines harcèleront le coeur de l'armée irakienne, en particulier les unités d'élite et la garde présidentielle. Là encore, le dilemme sera le même qu'en 1991 : les détruire revient à anéantir la seule force intérieure capable d'en finir avec Saddam Hussein, mais aussi, sans doute, la seule à pouvoir empêcher l'éclatement du pays. Cette phase risque de se transformer en une phase de stricte surveillance aussi longtemps que la question de savoir ce qui pourrait être considéré comme une victoire n'aura pas reçu de réponse claire.

Le général Anthony Zinni, commandant des forces américaines dans la région, a défini l'offensive éventuelle comme un « *déluge nuit et jour capable de détruire une grande variété d'objectifs intéressants* ». Cette formulation est suffisamment large pour englober plusieurs types d'intervention.

Selon un haut responsable du département de la défense, aucune option ne prévoit la capture ou l'élimination de Saddam Hussein. L'expérience acquise au Panama et en Somalie a convaincu les responsables « *qu'une option militaire ne se pense jamais pour avoir une personne en particulier. L'objectif est d'abattre le régime* ».

Alain Abellard

La légitimité d'un recours à la force sans nouveau texte de l'ONU est discutable

SI LE SECRÉTAIRE général de l'ONU, Kofi Annan, ne parvient pas à un accord avec l'Irak sur les modalités d'inspection des sites dits « présidentiels », les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pourront-ils recourir à la force sans un feu vert du Conseil de sécurité des Nations unies ? Oui, répond d'ores et déjà Washington.

L'expérience des sept dernières années ne permet pas de dégager une réponse aussi carrée, explique pour sa part un diplomate français. Après le refus obstiné de l'Irak de retirer son armée du Koweït, qu'elle avait envahi en août 1990, une intervention militaire pour libérer l'émirat a été autorisée par le Conseil de sécurité, en vertu de la résolution 678 du 1er décembre 1990. La clé de ce texte est le paragraphe indiquant que le Conseil agit « *en application du chapitre VII de la Charte des Nations unies* » lorsqu'il réclame le retrait immédiat et inconditionnel des troupes irakiennes du Koweït. Le chapitre VII autorise en effet le recours à la force pour faire respecter les décisions de l'ONU.

Une autre résolution (la 687), adoptée par le Conseil de sécurité le 3 avril 1991 et définissant les termes du cessez-le-feu avec l'Irak, fait elle aussi référence au fameux chapitre VII en ces termes : le Conseil de sécurité « *(...) ayant présent à l'esprit l'objectif de rétablissement de la paix et de la sécurité internationales dans la région (...) estimant qu'il se doit de prendre, en vertu du chapitre VII de la Charte, les mesures énoncées ci-après* », etc.

C'est cette résolution 687 qui prévoit l'élimination de toutes les armes de destruction massive de l'Irak et en vertu de laquelle la commission spéciale sur le désarmement, l'Unscom, a été créée. Théoriquement donc, cette résolution autorise le recours à la force, pour peu que le Conseil décide que tel ou tel comportement de Bagdad en est une « *violation patente* » (« *material breach* »).

Quelles ont été les applications concrètes de ce principe depuis le cessez-le-feu de 1991 ?

● **Dès l'été 1991**, l'Unscom et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), chargée de surveiller le programme nucléaire de l'Irak, ont des difficultés avec Bagdad. Le Conseil de sécurité adopte une « *déclaration présidentielle* », constatant une « *violation patente* » de la résolution 687 et mettant en garde l'Irak contre les « *graves conséquences* » de ses actes. Les incidents s'étant répétés, le Conseil adopte la résolution 707 faisant elle aussi état de « *violation patente* » de la résolution 687. Il n'y a pas d'intervention militaire contre l'Irak, qui finit par se plier aux injonctions du Conseil.

● **En février 1992**, l'Irak refuse le plan de contrôle à long terme de l'AIEA. Le 19 février, le Conseil de sécurité adopte une nouvelle « *déclaration présidentielle* », condamnant « *une violation patente* » de la résolution 687. Elle sera suivie le 28 février d'une nouvelle « *déclaration présidentielle* », évoquant elle aussi « *les violations patentes répétées* » de la résolution 687 et prévenant à nouveau contre les « *conséquences graves* » de tels actes. Ces mises en garde ne sont pas suivies d'action militaire. L'Irak finit par céder aux demandes de l'AIEA.

● **C'est en janvier 1993**, après que l'Irak eut menacé des avions de l'ONU et que des soldats irakiens se furent infiltrés au Koweït pour y voler des armes, qu'une nouvelle « *déclaration présidentielle* » dans le même sens est pour la première fois suivie d'effets. Les avions américains, britanniques et français mènent des raids aériens en Irak le 13 janvier. Le lendemain, Bagdad accepte de garantir la sécurité des avions. Le 17 janvier, la marine américaine bombarde le complexe industriel d'el-Zaafaniya, au sud de Bagdad, soupçonné d'être un site nucléaire.

● **En juin 1993**, une nouvelle « *déclaration présidentielle* » considère que le refus de l'Irak de laisser installer des caméras sur des sites balistiques est une « *violation patente* » de la résolution 687. Le 26 juin, les Etats-Unis, invoquant l'article 51 de la Charte des Nations unies sur la légitime défense, tirent des missiles de croisière sur le siège des services de renseignements à Bagdad, après une tentative manquée d'attentat contre l'ancien président George Bush.

● **Le 3 septembre 1996**, la marine américaine, sans attendre une réaction du Conseil, tire sur des objectifs militaires au sud de Bagdad et étend la zone d'exclusion aérienne du 32e au 33e parallèles. Ces bombardements sont une riposte à l'intervention de l'armée irakienne dans le Kurdistan, à la demande du Parti démocratique du Kurdistan. La France prend ses distances. Londres cherche à faire adopter par le Conseil de sécurité un projet de résolution faisant état de « *violation patente* » de la résolution 687, puis y renonce face à la menace d'un veto russe.

Ainsi, à chaque crise ou presque avec l'Irak, le Conseil de sécurité a jugé nécessaire de produire un texte (le plus souvent une déclaration présidentielle adoptée sans vote, par consensus, contrairement aux résolutions) pour rappeler à Bagdad l'imminence de mesures de rétorsion militaires. C'est l'association de trois éléments – « *violation patente* », référence à la résolution 687 et menace de « *conséquences graves* » – qui dans ces textes autorise implicitement le recours à la force. Mais les Etats-Unis ont montré en septembre 1996 qu'ils pouvaient agir sans vote ni texte du Conseil. Cela n'a entraîné aucune crise au sein de cette instance.

Mouna Naïm

Bill Clinton s'engage à limiter les victimes civiles

DANS UN MESSAGE radiodiffusé vers le monde arabe, le président américain Bill Clinton s'est engagé, vendredi 20 février, à limiter les victimes civiles au cas où les Etats-Unis décideraient de recourir à des frappes aériennes contre l'Irak.

« *Si la force se révèle nécessaire pour résoudre cette crise, nous ferons tout notre possible pour éviter que des personnes innocentes soient touchées* », a dit M. Clinton, dont le message a été diffusé après l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU d'une nouvelle résolution « *pétrole contre nourriture* ». Avec l'appui des Américains, le Conseil a décidé de doubler le volume des ventes de pétrole autorisées à l'Irak pour subvenir aux besoins les plus urgents de sa population.

M. Clinton a souligné que les sanctions étaient dirigées contre la « *machine militaire* » irakienne et non contre la population. Il a rejeté sur le président Saddam Hussein la responsabilité des souffrances de son peuple. « *Nous n'avons aucun contentieux avec le peuple irakien, qui est l'héritier d'une civilisation fière et qui a souffert depuis de nombreuses années.* » « *Les priorités de Saddam sont tristement claires : ne pas se préoccuper de ses citoyens, mais fabriquer des armes de destruction massive et les utiliser* », a souligné M. Clinton, ajoutant : « *A vous tous nos amis arabes et musulmans, laissez-moi vous dire que l'Amérique voudrait voir un avenir de sécurité, de prospérité et de paix.* »

Le département d'Etat a affirmé vendredi que Washington ne s'opposerait pas à l'idée d'ajouter « *quelques diplomates* » aux équipes de la commission de l'ONU chargée de désarmer l'Irak (Unscom). Mais à la condition que l'Unscom ait accès à tous les sites irakiens suspects et qu'elle garde le « *contrôle opérationnel* » des inspections.

MANIFESTATION EN JORDANIE

Les Etats-Unis, a déclaré le porte-parole du département d'Etat James Rubin, restent « *sceptiques* » sur les chances de succès de la mission de M. Annan, et « *se réservent le droit de ne pas être d'accord* » avec ses conclusions. En revanche, si M. Annan obtient des Irakiens un accord qui respecte ces deux principes que sont « *un accès complet* » et le maintien du « *contrôle opérationnel* » de l'Unscom, cela « *constituerait la base* » d'une solution pacifique.

Il a répété que le gouvernement américain estimait pouvoir se passer d'une nouvelle autorisation du Conseil de sécurité pour frapper l'Irak, car ses résolutions 687 et 678 demeurent en vigueur. Washington n'en serait pas moins « *content* » d'obtenir du Conseil « *un message ferme* » rejetant sur le régime irakien les « *graves conséquences* » de son intransigeance.

Dans les pays arabes et musulmans, les manifestations se sont multipliées pour protester contre d'éventuelles frappes militaires contre l'Irak. En Jordanie, un homme a été tué vendredi et trois autres ont été blessés, dont un policier, au cours d'une violente manifestation de soutien à l'Irak à Ma'an (220 km au sud d'Amman). La veille, l'opposant islamiste Leith Chbeilat avait été arrêté pour avoir « *incité à des manifestations violentes et porté atteinte à la sécurité de l'Etat* ». – (AFP)



Le G 7 est réuni à Londres pour tirer les leçons de la crise financière asiatique

L'Europe et les Etats-Unis pressent Tokyo de mener une politique de relance plus ferme

Les grands argentiers vont tenter de définir ensemble un code de conduite budgétaire et monétaire afin de prévenir les crises financières, passant notamment par une plus grande transparence des comptes publics des pays en développement. Ils plaideront pour une meilleure coopération entre le FMI et la communauté internationale privée. Le G 7 sera suivi d'une réunion sur l'emploi, à laquelle participera la Russie.

LES MINISTRES des finances et les gouverneurs de banques centrales des sept pays les plus industrialisés (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Japon), se sont retrouvés, samedi 21 février à Londres, pour tenter de tirer leçons de la tempête financière en Asie. Un exercice plein d'humilité puisqu'il s'agit, au fond, de dresser la liste des signaux que la communauté internationale n'a pas été capable d'interpréter et de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir pour éviter que la globalisation de l'économie ne tourne au cauchemar, avec les conséquences sociales que cela pourrait entraîner.

Dès le début de la semaine, Dominique Strauss-Kahn avait adressé à l'ensemble de ses collègues une lettre les exhortant à inventer ensemble *« une nouvelle régulation mondiale »* dont les pays industrialisés comme les pays émergents ont besoin. Son analyse rejoint celle de ses pairs. Le chancelier de l'Echiquier britannique, Gordon Brown, a souhaité que soient jetées les bases d'un *« code de conduite budgétaire et monétaire »* afin de prévenir des crises financières comme celle qui touche l'Asie. En clair, que soient renforcées les règles prudentielles imposées aux banques et une plus grande transparence dans les comptes, qu'ils soient privés ou publics.

Pour cela, les gouvernements sont fortement incités *« à réagir vite aux développements de la crise, en transmettant aux institutions de Bretton Woods, et, le cas échéant, à la Banque des règlements internationaux (BRI) toute l'information dont ils disposent et en envoyant en direction des marchés des signaux crédibles parce que soutenus par la communauté internationale »*, souligne Dominique Strauss-Kahn.

RIPOSTE GRADUÉE

Paris devait proposer à Londres la mise en place d'une riposte graduée, combinant des mises en garde secrètes du FMI avec, le cas échéant, des déclarations publiques si le pays en question refuse d'agir. Si rien n'y fait, l'idée serait de passer à des actions coordonnées plus coercitives, par exemple l'assèchement des crédits bilatéraux et multilatéraux. De telles dispositions éviteraient la surréaction des marchés quand l'étendue des dégâts apparaît au grand jour : les monnaies asiatiques sont ainsi passées d'une surévaluation chronique à une sous-évaluation qui ne correspond pas plus à la réalité économique de la zone.

Cela pose évidemment la question de la liberté des mouvements de capitaux. Les dragons asiatiques, qui ont été fortement incités à ouvrir leurs marchés, ont réussi au-delà de toute espérance avec les résultats que l'on sait. La crise a montré qu'une ouverture déséquilibrée des capitaux, privilégiant les capitaux à court terme, peut s'avérer dangereuse. Paris suggère de réfléchir à une régulation de ces mouvements vers les pays émergents, sans remettre en cause la libéralisation des marchés.

« Cette réunion intervient à un moment critique pour l'économie mondiale », a, pour sa part, déclaré le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin. *« Bien que la clé de la reprise soit dans les nations asiatiques, une croissance vigoureuse dans les pays du G 7 est aussi nécessaire pour résoudre ces problèmes. »*

Dans ce contexte, le Japon, locomotive théorique de la région, a un rôle crucial à jouer et ses partenaires ne manqueront pas de le rappeler au nouveau ministre des finances, Hikaru Matsunaga. Le ton a été donné par M. Rubin, qui a estimé que si *« le Japon avait une croissance économique solide, tirée par la demande intérieure, il offrirait un débouché plus important pour les produits asiatiques et une plus grande source de crédits bancaires et de capitaux »*. Le plan de relance, annoncé vendredi par le parti au pouvoir (PLD) au Japon, devait être, à ce titre, particulièrement décortiqué au cours du week-end. Avec une croissance pour 1998 *« à peine positive »*, selon les chiffres que devrait dévoiler le directeur général du FMI, Michel Camdessus à Londres, la situation du Japon inspire quelques préoccupations à ses partenaires.

LA RESPONSABILITÉ DU PRIVÉ

A défaut de produire des recettes instantanées pour amortir les conséquences de la crise sur la croissance mondiale, les membres du G 7 devaient réaffirmer l'importance qu'ils attachent au renforcement du rôle et des moyens du Fonds monétaire international et insisteront sur la prise en compte des aspects sociaux (hausse du chômage et des prix des biens de première nécessité) dans l'élaboration de ses programmes.

Mais aucune crise ne ressemble à une autre. Celle de l'Amérique latine, au début des années 80, a fait apparaître les dangers d'un endettement national trop élevé. Celle du Mexique, en 1993, a mis en garde contre l'appétit exagéré des gouvernements pour les capitaux à court terme. La crise asiatique vient nous rappeler que le secteur privé peut lui aussi déstabiliser une économie lorsqu'il a fait trop appel à des capitaux le plus souvent spéculatifs.

Toutes en revanche font apparaître le rôle du secteur privé, notamment bancaire, qui a alimenté, sans retenue, la création de bulles financières dans les pays en développement. Dans le cas de l'Asie, le FMI a débloqué 210 milliards de francs pour venir en aide aux pays secoués par la crise. Jusqu'où les institutions multilatérales peuvent-elles utiliser les fonds publics pour réparer les « bêtises » du secteur privé, sans le mettre à contribution ? Cette question de l'« aléa moral » devait être une des clés des discussions des pays membres du G 7 ce week-end. La présence de la Russie au G 8 sur l'emploi, dimanche, pouvait être l'occasion d'étudier un cas concret.

Babette Stern

Le Japon « appliquera sa politique économique tout seul »

LE GOUVERNEMENT japonais a approuvé, vendredi 20 février, le plan de relance économique présenté par le Parti libéral démocrate (PLD), réfutant l'argument des Etats-Unis selon lequel il n'en fait pas assez pour relancer la demande intérieure ou aider les pays d'Asie. Les mesures proposées demanderont au moins un à deux mois avant d'être finalisées, certaines nécessitant l'adoption de nouvelles lois.

Le plan ne comporte aucune disposition de nature fiscale, contrairement aux attentes exprimées ces derniers jours par les Etats-Unis. Pour aider à surmonter la crise des économies asiatiques, il est prévu que la banque publique pour le commerce extérieur, l'Exim Bank of Japan, propose 300 milliards de yens (2,4 milliards de dollars) de prêts bonifiés aux pays asiatiques. Ils doivent aider les entreprises japonaises à investir dans cette région ou aider les exportations. Un milliard de dollars supplémentaires sont également programmés pour l'Indonésie.

La publication de ces recommandations est intervenue opportunément à la veille de la réunion du G7, dont certains membres ont fait savoir récemment qu'ils attendaient du Japon des mesures vigoureuses pour relancer sa demande intérieure.

« Quoi qu'en dise le secrétaire d'Etat au Trésor américain, Robert Rubin, notre pays a pris différentes mesures », telles qu'une réduction de 2 000 milliards de yens (16 milliards de dollars) des impôts sur le revenu et des impôts sur les sociétés dans le cadre du dernier collectif budgétaire, a déclaré devant la Diète Hiraku Matsunaga, qui sera présent à Londres. *« Je dirai au G 7 que nous faisons de notre mieux pour aider à la reprise de l'économie »*, a ajouté le nouveau ministre des finances, qui a reçu pour instructions du premier ministre, Ryutaro Hashimoto, *« d'expliquer* [les] *conditions économiques et la position du Japon vis-à-vis de la crise des économies asiatiques »*.

Un des cadres du PLD, Taku Yamasaki, a également souligné que son pays n'attendait pas les recettes des autres. *« Le Japon appliquera sa politique économique tout seul »*, a-t-il dit aux journalistes. *« Nous écouterons les demandes de la communauté internationale quant à une relance de la demande intérieure, mais la façon dont nous le ferons dépendra de nous, et nous voulons qu'on nous laisse nous en occuper »*, a averti M. Yamasaki.

LE YEN, « EURO DE L'ASIE » ?

Dans ce domaine, les mesures proposées sont peu spectaculaires et très techniques. Il est prévu de faciliter les achats de leurs propres actions par les sociétés cotées, de permettre l'évaluation des portefeuilles à leur valeur de marché et d'utiliser des fonds publics pour rendre le marché foncier plus liquide. Les plans d'occupation des sols (POS) devraient également être rendus moins contraignants, pour permettre de rendre constructibles des terrains réservés à l'agriculture.

La principale surprise de ce « paquet » consiste dans les recommandations du PLD pour stabiliser les monnaies régionales : il préconise *« d'étudier la mise en place d'un système de monnaie unique pour la région Asie ou une utilisation plus active du yen »*. Ce n'est pas la première fois que Tokyo évoque la possibilité de faire du yen « l'euro de l'Asie », mais cette hypothèse avait suscité des réactions généralement négatives. – *(AFP.)*

Le ministre britannique du travail veut « garantir l'emploi plus que l'employé »

LONDRES
de notre correspondant

Hôte de la conférence du G 8 sur l'emploi à Londres, dimanche 22 février, David Blunkett devrait en voler la vedette. Ministre de l'éducation et de l'emploi, ce fils d'ouvrier est la personnification de cette « troisième voie », de ce « New Deal » social que Tony Blair veut imposer en Grande-Bretagne, voire à ses partenaires européens. Une logique qui n'est pas tout à fait celle de Martine Aubry, également attendue à Londres pour défendre la politique française des 35 heures.

Maître mot du vocabulaire de M. Blunkett, « l'employabilité ». Employabilité et non « emploi ». *« Il s'agit*, dit-il, *de préparer les individus à s'adapter aux nouvelles circonstances, à accepter le défi technologique, à se former tout au long de leur vie, car les gens peuvent changer de travail six, sept, huit fois au cours de leur carrière. Cette formation permanente doit aller vers les lieux de travail. »* Il faut pour cela convaincre les employeurs de mettre la main à la poche.

Le Labour veut donc améliorer le système éducatif et la formation professionnelle, en retard ici par rapport aux autres pays européens. En s'attaquant à l'éducation de base, c'est-à-dire la lecture et le calcul à l'école primaire. *« Notre plus gros problème*, dit-il, *sera d'aider ceux qui ont échoué à l'école »* à reprendre un bon départ. C'est l'objectif du « New Deal » qui se met en place pour aider les jeunes chômeurs à accéder au marché du travail.

« Mais le gouvernement, soupire-t-il, *ne peut pas tout faire »*, comme l'a cru longtemps la vieille gauche. *« Les gens ont aussi leur part de responsabilité. Nous leur fournissons le cadre et le soutien minimum indispensables, à eux d'accepter le défi. Notre travail est de persuader* [les chômeurs] *que leurs efforts seront payants (...). Nous essayons de répondre à la réalité d'un siècle nouveau. Nous ne pouvons plus nous contenter de légiférer en espérant que le monde sera remis dans l'ordre ; nous faisons partie d'une économie mondialisée »*, explique-t-il à un rythme d'enfer.

A ceux qui l'accuseraient de revenir au bon vieux libéralisme, le ministre répond en diplomate. *« Quand je parle avec les Français, j'emploie le terme de souplesse et non de flexibilité »*, qui sonne mal outre-Manche. *« Il faut que nous trouvions un moyen d'exprimer ce concept au sein de l'Union européenne. »* Mais, insiste-t-il, il ne s'agit pas de donner des leçons : *« Nous avons une culture et une histoire si différentes... »*, le modèle britannique n'est pas transférable tel quel, mais il y a *« des éléments dont nos partenaires pourraient tirer profit »*.

« DÉRÉGLEMENTATION ÉQUILIBRÉE »

Le gouvernement Blair veut *« trouver le moyen de fournir une protection sociale en évitant des coûts non salariaux très élevés, d'allier cohésion sociale et compétitivité. L'important dans cette réunion du G 8, c'est de mettre l'accent sur la libéralisation de l'économie européenne, sur une déréglementation équilibrée par une protection sociale raisonnable »*. *« Nous devons voir quels niveaux de libéralisation et de protectionnisme sont acceptables. Trop protéger les gens risque de leur faire perdre leur emploi et la protection dont ils bénéficiaient. C'est cela la troisième voie entre rigidité et libéralisme à tout va, à l'américaine. Je ne voudrais pas voir ce modèle ici, mais la rigidité européenne crée de graves difficultés. »*

« En Europe, les gens ont l'impression que nous continuons de déréglementer. Ce n'est pas vrai. Nous voulons maintenir le présent équilibre, ne pas réglementer mais protéger en rétablissant le salaire minimum. » Il faut en fait garantir l'emploi plus que l'employé par plus de souplesse et moins de charges. Vieux syndicaliste, David Blunkett compte aussi sur les syndicats (TUC) pour réussir. Ils ont *« longtemps été une partie du problème, quand ils pensaient que leur rôle était de protéger leurs membres contre les changements, au lieu de les aider à changer. Ils font désormais partie de la solution »*.

En attendant, M. Blunkett se réjouit de revoir Martine Aubry. *« Je lui ai promis de l'emmener voir le film* The Full Monty. *C'est l'histoire de chômeurs de Sheffield, ma circonscription, qui ont décidé de faire un strip-tease masculin. C'est évidemment une blague ! »*, conclut-il.

Patrice de Beer

Les actifs devront travailler plus longtemps...

Le ministre britannique de l'emploi, David Blunkett, devait souligner, lors de la réunion du G8 consacrée à l'emploi, l'importance des problèmes posés par le vieillissement de la population des pays les plus industrialisés. Afin de payer des retraites de plus en plus coûteuses, ces pays devront, à ses yeux, aider les actifs à travailler jusqu'à un âge de plus en plus avancé.

Dans son discours d'ouverture, M. Blunkett a souligné que les membres du G8 devront faire face à *« des changements démographiques majeurs : baisse de la fécondité, hausse de l'espérance de vie et par conséquent vieillissement de la population »*. Afin de payer les retraites des actifs d'aujourd'hui, *« nous devrons encourager les plus âgés à continuer de travailler aussi longtemps qu'ils le pourront et le voudront »*. – *(AFP.)*

Nouvel attentat à la voiture piégée en Irlande du Nord

BELFAST. Un attentat à la voiture piégée a été perpétré, dans la soirée du vendredi 20 février, dans une localité protestante proche de Belfast. Le véhicule a explosé à proximité du poste de police de Moira, faisant au moins 11 blessés, dont 7 policiers. Un député unioniste local, Jeffrey Donaldson, a immédiatement accusé l'IRA d'en être l'auteur. *« Cet acte porte incontestablement la signature de l'IRA »*, a-t-il affirmé.

Quelques heures auparavant, le Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA, avait été écarté pour une période de 16 jours des négociations de paix sur l'avenir de l'Ulster, par les gouvernements britannique et irlandais. En effet, l'Armée républicaine irlandaise est impliquée dans deux meurtres commis récemment à Belfast, en violation du cessez-le-feu décrété le 20 juillet 1997. Après l'annonce de l'exclusion du Sinn Fein, son leader, Gerry Adams, avait appelé la communauté catholique à *« exercer son droit démocratique de protestation »*. – *(AFP.)*

Le Parlement britannique part en guerre contre les francs-maçons

LONDRES. Une commission de la Chambre des communes a enjoint, jeudi 19 février, la franc-maçonnerie britannique de mettre fin à la confidentialité de ses adhérents sous peine de poursuites pour outrage au Parlement. Le président de la commission, le député travailliste Chris Mullin, a donné 14 jours à la Grande Loge unie pour dire si les membres d'une liste de personnes impliquées dans des affaires judiciaires étaient des maçons. Ce que le grand secrétaire de la Loge, Michael Higham, a refusé de faire. Cet avertissement fait suite à une longue campagne contre les 350 000 francs-maçons, puissants dans la magistrature et la police, qu'un récent rapport parlementaire (*Le Monde* du 8 avril 1997) voulait contraindre à se faire inscrire – de même que les pédophiles et les sociétés secrètes – dans des registres officiels ouverts au public. – *(Corresp.)*

Selon le numéro deux indonésien, la roupie gardera un taux flexible

DJAKARTA. Le candidat unique à la vice-présidence indonésienne et bras droit du président Suharto, Bacharuddin Habibie, a pris ses distances avec l'idée d'un directoire financier qui imposerait des taux de change fixes à la roupie face au dollar, dans un entretien accordé au magazine allemand *Der Spiegel*. *« La décision n'est pas encore prise. J'estime que nous allons maintenir des taux de change flexibles »*, a expliqué M. Habibie en faisant référence à ce dossier. Le FMI, l'Union européenne et les voisins de l'Indonésie n'ont cessé de réaffirmer leur opposition à un tel système et ont menacé de supprimer l'aide internationale à Djakarta si le gouvernement indonésien persistait à mettre en place ce « couplage » entre dollar et roupie. – *(AFP.)*

La France et la Turquie veulent renforcer leur partenariat

PARIS. La visite officielle effectuée les 19 et 20 février à Paris par le président turc, Süleyman Demirel, a confirmé la volonté de la France et de la Turquie de développer un partenariat privilégié malgré la phase difficile que traversent les relations entre Ankara et l'Union européenne. Les deux pays ont signé, vendredi, un plan d'action « Turquie-France 2000 » qui fournira le cadre de cette politique. Le président Chirac et Lionel Jospin ont vainement tenté au cours des entretiens de convaincre la Turquie de prendre sa place à la Conférence européenne qui doit être inaugurée le 12 mars à Londres pour servir de forum à tous les pays candidats à l'élargissement de l'Union. Rappelant combien Ankara avait été *« froissé »* de n'avoir pas reçu le même traitement que Chypre et les pays d'Europe de l'Est lors du sommet européen de décembre à Luxembourg, M. Demirel attend de l'Union qu'*« elle supprime la discrimination créée en différenciant deux couloirs séparés en ce qui concerne l'élargissement »*. – *(AFP, Reuters.)*

EUROPE

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : le président Vaclav Havel a accepté**, vendredi 20 février, la démission du vice-premier ministre et ministre de l'environnement, Jiri Skalicky. Ce dernier n'a pas pu apporter les explications que lui demandait le chef de l'Etat sur le financement occulte de l'Alliance démocratique civique (ODA, coalition gouvernementale), dont il a aussi abandonné la présidence. – *(Corresp.)*

■ **SLOVAQUIE : le premier ministre Vladimir Meciar** ne sera pas candidat à l'élection présidentielle du 5 mars car sa victoire n'est pas assurée, a annoncé, vendredi 20 février, le Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS), qu'il dirige. Les deux candidats enregistrés, l'écrivain ex-communiste Ladislav Ballek, et le vice-président du Parti ouvrier unifié (extrême gauche), Milan Fogeas, n'ont aucune chance d'être élus lors de ce scrutin, le deuxième organisé en moins d'un mois. – *(Corresp.)*

■ **RUSSIE : la Douma (chambre basse du Parlement russe) a ratifié** à une écrasante majorité, vendredi 20 février, la Convention européenne des droits de l'homme et celle contre la torture et les traitements inhumains. Ce texte doit encore être ratifié par la chambre haute du Parlement, le Conseil de la Fédération. Environ 800 Russes ont d'ores et déjà introduit un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. – *(AFP.)*

■ **BOSNIE : la Russie et les autres pays participants à la SFOR** ont endossé, vendredi 20 février la création, à partir de juin, d'une nouvelle force de paix en Bosnie sous commandement de l'OTAN. Une force d'environ 30 000 hommes, dont un millier de policiers militaires, sera maintenue en Bosnie au moins jusqu'aux élections générales, prévues en septembre. – *(AFP.)*

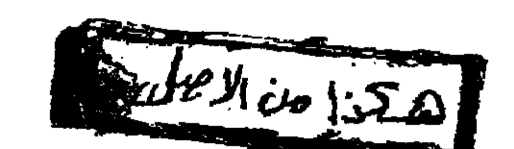
■ **FINLANDE : Helsinki a enregistré un excédent record** de sa balance commerciale en 1997 : 54 milliards de markka (59,3 milliards de francs), en hausse de 21 % par rapport à l'année précédente, a indiqué, mercredi 18 février, la direction des douanes à Helsinki. Le précédent record, qui remonte à 1995, s'élevait à 48,3 milliards de markka (53 milliards de francs). La balance commerciale du pays était encore négative en 1990, avant que l'affaiblissement de sa monnaie ne favorise ses exportations. – *(Corresp.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : 27 militaires ont été tués, vendredi 20 février**, et 4 autres blessés dans une embuscade sur une route de Kabylie, à une trentaine de kilomètres de Tizi Ouzou, a rapporté, samedi, le quotidien privé *El Watan*. Selon ce journal, plusieurs bombes ont explosé au passage d'un camion transportant plus d'une trentaine de soldats. Les militaires ont ensuite été *« cueillis par un feu nourri des terroristes »*. Les *« terroristes »* ont récupéré des armes sur les victimes et réussi à prendre la fuite vers les maquis environnants. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **COLOMBIE : le Parti conservateur**, principale formation de l'opposition, a désigné, vendredi 20 février, l'avocat et journaliste Andres Pastrana comme candidat pour l'élection présidentielle du 31 mai. Il affrontera l'ancien ministre colombien de l'intérieur, Horacio Serpa, candidat du Parti libéral, au pouvoir depuis 1986, et favori des sondages. – *(AFP.)*



INSTITUTIONS Le Conseil constitutionnel va être renouvelé d'un tiers comme tous les trois ans. ● JACQUES CHIRAC a nommé, samedi 21 février, Pierre Mazeaud, conseiller d'Etat et député RPR de Haute-Savoie. ● LAURENT FABIUS, président de l'Assemblée nationale, a choisi, le même jour, Jean-Claude Colliard, ancien directeur de cabinet de François Mitterrand. ● RENÉ MONORY, président du Sénat, avait déjà désigné, le 11 février, Simone Veil. ● CES NOMINATIONS interviennent au lendemain de la décision du Conseil constitutionnel de valider l'élection de Jean Tiberi comme député de Paris. Les neuf gardiens de la Constitution n'ont invalidé, après les législatives de 1997, que quatre députés – tous de droite ou d'extrême droite – contre six en 1993 et sept en 1988. ● LE MAIRE DE PARIS, pour lequel les considérants du Conseil sont sévères, reste fragilisé après sa validation (*Lire aussi notre éditorial page 13.*).

M. Mazeaud et M. Colliard entrent avec Mme Veil au Conseil constitutionnel

Jacques Chirac a choisi un député RPR et Laurent Fabius un ancien proche de François Mitterrand, après la désignation de l'ancienne présidente du Parlement européen. Les gardiens de la Constitution ont validé, vendredi 20 février, l'élection de Jean Tiberi

SON TRAVAIL d'examen du contentieux des législatives du printemps 1997 étant, pour l'essentiel, achevé, le Conseil constitutionnel a pu être renouvelé par tiers, comme il doit l'être tous les trois ans. Le président de la République a donc confirmé, samedi 21 février, qu'il nommait Pierre Mazeaud, conseiller d'Etat et député RPR. Le président de l'Assemblée nationale a annoncé, au même moment, qu'il avait choisi Jean-Claude Colliard, professeur agrégé de droit et ancien directeur de cabinet de François Mitterrand à la présidence de la République. Le président du Sénat avait, dès le 11 février, fait part de son intention de désigner Simone Veil, magistrate de formation et ministre à plusieurs reprises.

Trois juristes vont ainsi prendre rang parmi les neuf gardiens de la Constitution. *Mais trois juristes qui sont très engagés dans la vie politique et qui ont, à des titres divers, une longue expérience de l'appareil d'Etat et du travail parlementaire. Ils arrivent dans une institution fortement perturbée par les ennuis judiciaires de son président, Roland Dumas, et qui n'a pas toujours su conserver l'autorité morale qu'elle avait acquise par le passé, notamment sous la présidence de Robert Badinter.*

Cette période est charnière. *D'abord parce que, pour la première fois depuis 1989, le Conseil comprendra plus de membres nommés par des personnalités de droite (cinq) que de membres nommés par des responsables de gauche (quatre), même si, jusqu'à il y a peu, l'institution avait su se prononcer sans tenir compte, dans la plupart des cas, de ce clivage.* Ensuite parce que la Constitution française actuelle est mal adaptée à la construction de l'Europe. La présence d'Yves Guéna – nommé par René Monory en janvier 1997 – et l'arrivée de Pierre Mazeaud, tous deux très hostiles à tout transfert de souveraineté, pouvaient laisser craindre une lecture pointilliste de la Loi fondamentale. Mais Mme Veil sera une avocate résolue d'une cause à laquelle elle consacre sa vie depuis plus de vingt ans. Enfin, parce que depuis quelque temps émergeait, sous la pression d'Alain Lancelot – désigné par le président du Sénat en mars 1996 – une tendance à restreindre les pouvoirs que le Conseil avait acquis au fil des ans. Mme Veil, cette fois soutenue par M. Mazeaud, sera un contrepoids à cette tendance.



L'action de l'équipe qui s'en va – Maurice Faure, ancien ministre radical ; Jean Cabannes, ancien avocat général à la Cour de cassation ; Jacques Robert, professeur agrégé de droit – prouve pourtant l'importance d'une institution chargée de protéger l'Etat de droit. En fonction depuis février 1989, elle a traversé deux alternances majeures. Ayant eu à examiner des textes sur l'immigration émanant aussi bien de Pierre Joxe que d'Edith Cresson, de Charles Pasqua ou de Jean-Louis Debré, elle a bâti une jurisprudence solide grâce, tout particulièrement, à Jacques Robert qui en fut, à chaque fois, le rapporteur et qui put aussi user de ses compétences de spécialiste des libertés publiques. La censure partielle de la loi de M. Pasqua, en août 1993, créa même un incident sérieux, la droite, avec l'accord de François Mitterrand, modifiant la Constitution pour surmonter cet obstacle. C'est peut-être en souvenir de cette polémique que le Conseil s'est montré plus conciliant avec la loi de M. Debré.

C'est, aussi, au cours de ces neuf ans que les gardiens de la Constitution ont empêché le gouvernement d'Edouard Balladur d'abroger la loi Falloux limitant les aides que les pouvoirs publics peuvent apporter à l'enseignement privé. C'est encore pendant cette période qu'ils ont eu à construire une jurisprudence sur les transferts de souveraineté aux institutions européennes, à travers l'examen des accords de Schengen, des traités de Maastricht et d'Amsterdam.

TRAITEMENT POLITIQUE

Ce bilan serait largement positif, s'il n'avait pas été abîmé par les décisions sur le contentieux électoral des législatives de 1997. Après avoir validé, vendredi 20 février, l'élection de Jean Tiberi, le Conseil n'a plus à examiner que 143 des 270 dossiers, transmis par la Commission nationale des comptes de campagne, de candidats non élus n'ayant pas respecté la loi sur le financement. En revanche, il a traité le cas des 130 députés dont l'élection était contestée. Il n'en a donc invalidé que quatre, contre six en 1993 et sept en 1988. Deux sont RPR (François Guillaume et Jean-Louis Masson), un UDF (Jean-Jacques Weber), un Front national (Jean-Marie Le Chevallier). Ce dernier ainsi que M. Masson ont même été déclarés inéligibles, en application de la loi sur le financement, alors même que la Commission nationale des comptes n'avait pas estimé qu'ils avaient dépassé le plafond de dépenses autorisées. La gauche a donc échappé à toute sanction même s'il est vrai que ses élus ont été deux fois moins contestés devant le Conseil que ceux de la droite.

L'accusation de traitement politique ne peut, toutefois, être écartée. Le dossier de Catherine Trautmann, ministre de la culture, n'était pas bon et elle n'a été sauvée que parce que le Conseil n'a pas « *établi* » qu'un document mettant en cause son adversaire a été distribué tardivement, alors même qu'elle n'avait que 99 voix d'avance sur lui. Les conditions dans lesquelles le Conseil n'a pas pu se prononcer, une première fois, sur le cas de Laurent Dominati, a clairement démontré le poids des clivages politiques. Ces deux élections validées, le Conseil était pratiquement contraint de faire de même pour M. Tiberi, sauf à ouvrir une polémique qu'il n'était pas en état de soutenir.

Thierry Bréhier

PROFILS

SIMONE VEIL L'EUROPÉENNE

Les Français ne cessent de la placer en tête des personnalités politiques ayant leur préférence. Pourtant, jamais Simone Veil n'a affronté le suffrage universel autrement qu'à la tête d'une liste nationale pour les élections européennes. Mais elle reste, à leurs yeux, celle qui s'est battue, en 1974, pour arracher, enfin, le droit à l'interruption volontaire de grossesse et cela malgré les injures et les propos orduriers d'une partie de la majorité qui soutenait le gouvernement de Jacques Chirac auquel elle appartenait. Pour l'emporter, elle a eu le secours de la gauche. Son image était créée. Elle était, elle reste, celle qui s'attaque aux vraix problèmes de la société sans tenir compte des clivages partisans. Ministre de la santé sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, puis des affaires sociales lors de la deuxième cohabitation, elle n'a pas écorné cet acquis, tant elle a su, à chaque fois, faire entendre sa différence.

Lorsqu'elle livre sa grande bataille de ces vingt dernières années – l'Europe –, chacun mesure que c'est au nom d'un idéal forgé à Auschwitz et transcendant tous les courants. *C'est aussi ce souci d'effacer les coupures qui la conduit à animer, avec son mari, le club Vauban où se retrouvent personnalités du centre gauche et du centre droit. Aujourd'hui, à 70 ans, elle va prendre ses distances avec l'UDF, abandonner la présidence du Haut Conseil à l'intégration et retrouver ses premières amours juridiques* quand, jeune magistrate, elle se passionnait pour la rédaction des projets de loi sur la famille et, tout particulièrement, celui sur l'adoption qu'elle a rédigé. Tenue au devoir de réserve, une seule chose lui manquera : ne plus pouvoir hurler contre les prudences, les lâchetés dans la construction de l'Union européenne.

Th. B.

JEAN-CLAUDE COLLIARD : LE JURISTE ENGAGÉ

Dans cet univers où l'on vient achever une belle carrière, Jean-Claude Colliard, cinquante et un ans, va aider Noëlle Lenoir à donner un coup de jeune. Il va aussi perpétuer une tradition qui veut, depuis que Valéry Giscard d'Estaing a désigné Goerges Vedel en 1980, que siège au Conseil constitutionnel un professeur agrégé de droit public. *Succéder au « doyen »* et à Jacques Robert sera une lourde tâche. Juridiquement, il y est parfaitement préparé. *Il fut doyen de la faculté de Nantes dès 1980 et enseigne à Paris-I depuis 1985, après avoir écrit un ouvrage sur les régimes parlementaires. Cette connaissance théorique, il a pu la confronter à la réalité.*

Membre du petit groupe des fidèles de François Mitterrand dès les années 70, il devint directeur adjoint du cabinet du président de la République en mai 1981, avant, un an plus tard, d'en être le directeur en titre. A l'Elysée, il s'occupa essentiellement des dossiers de l'audiovisuel, tout en surveillant l'ensemble de la machine. En mai 1988, il occupa les mêmes fonctions auprès de Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale. Juriste, mais engagé, il court sans succès, depuis 1988, après une implantation électorale à La Ciotat (Bouches-du-Rhône). Cela lui laisse le temps de s'occuper de ses étudiants avec disponibilité et affabilité. Constitutionnaliste et politologue, *il fut membre du comité consultatif chargé par François Mitterrand, à la fin de 1992, de réfléchir à une réforme de la Constitution. Par réflexion, par observation de la pratique, il est réticent* devant tout ce qui limite les prérogatives des parlementaires. Aujourd'hui, cela va devenir une de ses tâches.

Th. B.

PIERRE MAZEAUD : LE LÉGISLATEUR PASSIONNÉ

Il est des familles monomaniaques. Ainsi des Mazeaud et de la loi. Henri et Léon, les oncles, l'enseignèrent et la commentèrent. Jean, le père magistrat, la fit respecter. Pierre en fut un des meilleurs fabricants à l'Assemblée nationale, avant, aujourd'hui, d'en être le surveillant au Conseil constitutionnel. Depuis des mois, il piaffait devant la porte, redoutant qu'au dernier moment son « ami » Jacques Chirac ne tienne pas la promesse qu'il lui avait faite pour ne pas confier une fonction aussi sensible à un homme si imprévisible. Mais à soixante-huit ans Pierre Mazeaud était las. Depuis 1958, il a tout visité de la Ve République : les salons dorés et les greniers encombrés de lourds secrets, les cabinets ministériels, les combats perdus dans les terres socialistes du Limousin, la table du conseil des ministres, pour s'occuper de la jeunesse et des sports, le Conseil d'Etat pendant une traversée du désert, l'implantation dans une circonscrition contre ses seuls vrais ennemis, les centristes.

Le seul vrai titre de gloire que s'accorde Pierre Mazeaud et que personne ne lui conteste – en dehors de celui de vainqueur de l'Everest –, c'est celui de parlementaire, avec la noblesse qui devrait toujours s'attacher à cette fonction. Bateleur des travées, bretteur des rappels au règlement, pourfendeur de l'Europe, *mais président de séance aussi honnête que scrupuleux, ce fut surtout un légiste passionné, ne cherchant pas à camoufler son énervement devant l'incompétence, fût-elle celle d'un de ses proches.* Quand il fabrique la loi, il ne veut connaître que la précision, la rigueur, la concision. Gauche et droite deviennent alors des notions accessoires pour cet ancien anarchiste devenu et resté gaulliste.

Th. B.

« Une manœuvre » qui « n'a pu inverser le résultat du scrutin »

LE CONSEIL constitutionnel, vendredi 20 février, a validé l'élection de Jean Tiberi (RPR), maire de Paris, dans la 2e circonscription de la capitale, formée du 5e et d'une partie du 6e arrondissement.

Parmi les moyens soulevés par les requérants, en tête desquels la socialiste Lyne Cohen-Solal, qui a affronté au second tour le maire de Paris, le Conseil a longuement passé en revue « *des faits graves et répétés* » dont il a estimé que le « *cumul* » est « *de nature à accréditer l'existence d'une manœuvre dans l'élaboration des listes électorales* » du 5e arrondissement. Toutefois, il a rappelé qu'il ne lui appartient pas « *de se prononcer sur la régularité des inscriptions sur la liste électorale, sauf dans le cas où il y a eu une manœuvre susceptible de porter atteinte à la sincérité du scrutin* ».

« BÂTIMENTS INEXISTANTS »

Or, il a constaté qu'il résultait de l'« *instruction* » et de « *l'enquête* » qu'il avait « *diligentées* » que dans l'arrondissement dont M. Tiberi fut le maire jusqu'en 1995, « *un nombre importants d'électeurs sont domiciliés dans les logements sociaux de la ville de Paris, alors qu'ils sont inconnus des organismes gestionnaires de ces immeubles ; dans certains cas, il s'avère que ces personnes résident en réalité dans des logements de la ville de Paris situés dans d'autres arrondissements ; (...) des électeurs sont domiciliés dans des bâtiments inexistants ou insusceptibles d'accueillir le nombre d'électeurs inscrits et un nombre anormal d'électeurs est domicilié dans les appartements de la mairie du 5e arrondissement ; les particularités qui s'attachent aux changements de domicile dans les grandes villes ne suffisent pas à expliquer toutes ces constatations : (...) des certificats d'hébergement de complaisance avaient été établis par des personnes liées au candidat élu* ».

Le Conseil estime que « *ces constatations ne sont explicables, pour beaucoup d'entre elles, qu'en raison des agissements ou de l'inaction d'organismes liés à la mairie de Paris ou à celle du 5e arrondissement, ou encore en raison du comportement de personnes liées ou apparentées au candidat élu* ». Si le Conseil ne remet pas en cause l'élection de M. Tiberi, c'est parce qu'il résulte de « *l'instruction* » que « *le nombre d'électeurs dont l'inscription peut être suspectée de fraude et qui ont voté au second tour est sensiblement inférieur à l'écart des voix entre les candidats à ce tour, qui est de 2 775 voix* ». La « *manœuvre* », a-t-il donc décidé, « *aussi condamnable soit-elle* », n'a pu « *inverser le résultat du scrutin* ».

P. S.

Le maire de Paris reste fragilisé après sa validation comme député

JEAN TIBERI aura du mal à se remettre de la validation de son élection par le Conseil constitutionnel. Le député de la 2e circonscription de Paris est certes bien assis, désormais, sur son siège à l'Assemblée nationale, mais le maire de la capitale qu'il est aussi va devoir traîner comme un boulet les considérants accablants qui aboutissent à la reconnaissance d'« *une manœuvre dans les conditions d'établissement de la liste électorale* », dans un arrondissement dont il est l'élu depuis 1965, et dont il fut le maire de 1983 à 1995.

La majorité municipale RPR et UDF a assuré un service minimum en publiant un communiqué pour « *se réjouir* » de cette validation. « *Cette décision vient confirmer la confiance déjà apportée à Jean Tiberi* (...) *par les électeurs des 5e et 6e arrondissements. Elle met un terme à une odieuse campagne de dénigrement.* »

Ce communiqué fait l'impasse sur les passages les plus importants de cette décision. Loin de mettre fin à une quelconque « *campagne de dénigrement* », elle officialise au contraire l'existence de pratiques irrégulières, révélées par l'hebdomadaire *Le Canard enchaîné* en avril 1997 dans la constitution des listes électorales. Loin d'attribuer les irrégularités au hasard ou à des erreurs matérielles, elle met directement en cause la responsabilité de la mairie du 5e et de la Mairie de Paris.

C'est ce qu'a retenu l'adversaire socialiste de M. Tiberi au second tour, Lyne Cohen-Solal, aujourd'hui candidate aux régionales sur la liste menée par Marie-Pierre de La Gontrie. « *Le Conseil constitutionnel a aussi validé les graves accusations de manœuvres et de fraudes électorales dans le 5e arrondissement* », a-t-elle déclaré, vendredi 20 février, en « *prenant acte de la validation du maire* ».

PROCÉDURE PÉNALE

« *La lutte continue devant le pénal* », rappelle-t-elle, évoquant l'instruction ouverte, en juin 1997, sur plainte de sa part et du candidat des Verts Yves Frémion-Danet. La décision du Conseil constitutionnel alimente en effet l'argumentaire juridique des plaignants tout comme elle apporte de l'eau à leur moulin politique, en pleine campagne pour les élections régionales.

« *La question de la moralité politique du premier magistrat de la capitale est aujourd'hui posée dans une cité déjà fragilisée par le discrédit qui frappe la majorité municipale* », estime Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste du conseil de Paris, en évoquant clairement les prochaines échéances municipales. Mme Cohen-Solal s'en prend plus immédiatement à Edouard Balladur, chef de file RPR-UDF pour les régionales en Ile-de-France, conseiller et député de Paris. « *Je lui demande s'il apprécie ces comportements, s'il les soutient, comment il pense être élu* », déclare-t-elle, sans se priver d'associer l'ancien premier ministre, dont le slogan de campagne est de « *faire de l'Ile-de-France une région exemplaire* », au maire de Paris.

Celui-ci avait lancé, à l'automne, une campagne de révision des listes électorales de la capitale. Un peu plus de 100 000 électeurs ont été radiés des fichiers de la capitale, dont 7 131 dans le seul 5e arrondissement, qui en compte 41 500. Déduction faite des 3 470 nouveaux inscrits, le fief de M. Tiberi affiche un solde négatif de 3 661 électeurs. Les radiations dans le 5e sont, proportionnellement, les plus nombreuses, comparables à celles du 15e..., qui compte près de 130 000 électeurs.

Dans sa propre majorité, M. Tiberi doit s'attendre à subir une nouvelle vague d'attaques, après les régionales, de la part de ceux qui estiment qu'il ne doit pas mener son mandat à terme, n'étant pas le mieux placé pour contenir une offensive de la gauche aux municipales de 2001. Dans un entretien publié par le quotidien *Le Figaro*, samedi 20 février, il rend un hommage appuyé à Philippe Séguin, président du RPR, et à Jacques Chirac, avant de déclarer son intention de « *relancer l'influence du RPR* » dans la capitale. M. Séguin, interrogé vendredi soir sur la décision du Conseil constitutionnel, a seulement estimé que celle-ci était « *bien tardive* », se gardant de tout commentaire triomphaliste.

Pascale Sauvage

Jean-Marie Le Pen est menacé d'inéligibilité

Le procureur du tribunal de Versailles a requis deux ans de privation des droits civiques ainsi que trois mois de prison, éventuellement avec sursis, et 20 000 francs d'amende contre le président du FN, poursuivi pour « violences en réunion »

Le Front national organisait, samedi 21 février à Versailles, une manifestation nationale de solidarité avec son président, Jean-Marie Le Pen, qui a comparu, jeudi 19 et vendredi 20 février, devant la 5e chambre du tribunal correctionnel de cette ville pour *« violences en réunion »*, lors d'incidents survenus à Mantes-la-Jolie le 30 mai 1997. Le FN misait sur une forte mobilisation après la réquisition du parquet : une peine de trois mois de prison, éventuellement assortie d'un sursis, une amende de 20 000 francs et une privation des droits civiques pendant deux ans, ce qui rendrait M. Le Pen inéligible. Le jugement sera rendu le 2 avril. Six cents personnes, parmi lesquelles Jean-Paul Huchon, candidat (PS) à la présidence de la région Ile-de-France, ont manifesté, vendredi, devant le palais de justice à l'appel du Comité de vigilance contre l'extrême droite.

LE PROCUREUR de la République de Versailles (Yvelines) a requis, vendredi 20 février, une peine de trois mois de prison, éventuellement assortie d'un sursis, et de 20 000 francs d'amende contre Jean-Marie Le Pen, président du Front national, poursuivi pour *« violences en réunion »*. Il a surtout demandé que M. Le Pen soit privé de ses droits civiques, civils et de famille pendant deux ans, ce qui le rendrait inéligible.

Au lendemain d'une audition-marathon de plus de seize heures devant la 5e chambre correctionnelle du tribunal de Versailles (*Le Monde* du 21 février), les passions n'étaient pas retombées, vendredi matin à la reprise des débats. Si les opposants à la venue de M. Le Pen, le 30 mai 1997, à Mantes-la-Jolie, clamaient haut et fort avoir été victimes de brutalités alors qu'ils manifestaient pacifiquement, sur les bancs de la partie adverse, on continuait d'affirmer que M. Le Pen et sa suite étaient tombés dans un guet-apen et avaient été agressés. C'est ce qui aurait conduit le président du FN à faire citer treize de ces contre-manifestants, dont Annette Peulvast-Bergeal, maire socialiste de Mantes-la-Ville – élue députée depuis les événements –, qu'il est accusé d'avoir agressée, pour *« entrave concertée avec menace à la liberté de manifestation »*, compliquant ainsi un peu plus un dossier où les parties civiles se retrouvent également prévenues.

Dans un réquisitoire de près de deux heures, le procureur de la République adjoint, Jean-Claude Dumarest, ne s'est pourtant pas laissé entraîner sur des chemins *où certains auraient voulu le voir* s'égarer. Il a affirmé que les faits *« étaient parfaitement établis »*, même si le *« doute ne sera jamais levé pour expliquer pourquoi la voiture du président du FN s'est arrêtée devant le groupe de contre-manifestants »* plutôt que devant les sympathisants d'extrême droite qui attendaient quelques dizaines de mètres plus loin. Ce jour-là, il y avait une *« contre-manifestation d'un côté, et la violence de l'autre »*. Pour lui, ces événements, où *« tout s'est déroulé comme dans un mauvais film dans lequel on voit des gens qui cognent sur tout ce qui bouge »*, donnent *« à l'ensemble des Français une image déplorable de la vie politique »*.

En estimant qu'Annette Peulvast-Bergeal n'a *« rien prémédité »* et qu'elle a été la cible de *« violences manifestes et délibérées »* commises en réunion, il a réclamé contre M. Le Pen une peine de trois mois de prison éventuellement assortie d'un sursis, de 20 000 francs d'amende et de deux ans de privation des droits civiques, civils et de famille. Cette mesure a été accueillie par des cris et des mouvements dans la salle.

« MACHINATION JUDICIAIRE »

Profitant d'une suspension de séance, M. Le Pen a dénoncé une *« machination judiciaire »*, déclarant qu'*« utiliser la justice pour éliminer un adversaire politique est particulièrement grave »*. Dans sa plaidoirie, son défenseur, Me Georges-Paul Wagner, a tenté de démontrer l'atmosphère agressive et d'intimidation qui régnait à Mantes-la-Jolie. Insistant sur la *« brièveté de la rencontre entre M. Le Pen et Mme Peulvast-Bergeal »*, il a estimé que *« ses blessures n'*[avaient] *pas été causées par lui »*.

Avant que la séance ne soit levée, M. Le Pen a pris une dernière fois la parole pour expliquer que la mesure de privation de ses droits lui était *« particulièrement pénible, attentatoire à* [son] *honneur et aux règles de* [sa] *vie »*. Cette mesure pourrait mettre un terme prématuré à sa carrière politique, qu'il retraça rapidement. Il avoua alors que cette *« punition aboutirait*, s'[il est] *élu conseiller régional, voire président de région, à* [lui] *retirer ce mandat »*. Une décision *« lourde de conséquences »*, qui ne lui permettrait pas d'être candidat *« aux élections européennes de l'année prochaine, ou aux législatives de 2002, voire à la présidentielle »*, si elle survenait avant l'échéance prévue. M. Le Pen, pour qui cette sanction hors de proportion met à mal le *« rapport exécutif/justice et rompt l'équilibre de nos institutions »*, a enfin exprimé sa *« confiance en la sagesse du tribunal »*, qui rendra son jugement le 2 avril.

Des peines de deux mois de prison et de 8 000 francs d'amende ont également été réclamées contre l'un des contre-manifestants et, pour cinq autres, des amendes de 2 000 à 3 000 francs, pour injures. Parmi les quatre membres du service d'ordre du FN poursuivis, deux amendes de 3 000 et 4 000 francs ont été demandées, le ministère publique laissant à l'appréciation du tribunal les condamnations à prononcer pour les deux autres, dont Bernard Courcelle, le chef du département protection sécurité (DPS).

Jean-Claude Pierrette

Les précédentes condamnations du président du FN

Jean-Marie Le Pen n'en est pas à sa première comparution devant la justice. Le 26 décembre 1997, le tribunal correctionnel de Nanterre, statuant en référé, l'a condamné à un franc de dommages et intérêts et à la publication du jugement dans dix journaux pour avoir déclaré, le 5 décembre à Munich, que *« les chambres à gaz »* constituaient un *« détail de l'histoire de la seconde guerre mondiale »*. Ces mêmes propos lui ont valu, courant décembre, une mise en examen pour *« contestation de crimes contre l'humanité »* notifiée par le juge d'instruction parisien Jean-Paul Valat.

Le président du Front national avait déjà été condamné à 100 000 francs de dommages et intérêts, le 18 décembre 1991, par la cour d'appel de Versailles, pour avoir affirmé, en 1987, que les chambres à gaz *« constituaient un point de détail »*. Il s'est également vu infliger une amende de 10 000 francs par la cour d'appel de Paris, le 3 juin 1993, pour son calembour *« Durafour-crématoire »*, proféré en 1988.

Le Front national se pose en « victime » en manifestant à Versailles

« JEAN-MARIE LE PEN a annoncé qu'avec cette réquisition, il peut escompter deux dizaines de mille de manifestants supplémentaires », commentait, vendredi 20 février, à la sortie du tribunal correctionnel de Versailles, Samuel Maréchal, adjoint au secrétaire général du Front national, chargé de l'organisation de la manifestation nationale de soutien au président du parti d'extrême droite, samedi 21 février à Versailles.

Surfant sur le réquisitoire du procureur demandant notamment deux ans d'interdiction de droits civiques à l'encontre de Jean-Marie Le Pen *qui était poursuivi pour « violences en réunion »* et *« injures publiques »*, le Front national rêvait, vendredi, à une manifestation débordant les seuls rangs du Front national. Quoi qu'il en soit, il misait sur une manifestation beaucoup plus importante que celle de Carpentras qui avait rassemblé, le 11 novembre 1995, 7 000 frontistes demandant *« des excuses de l'Etat »* pour la suspicion portée sur les lepénistes, au lendemain de la profanation du cimetière de Carpentras en mai 1990.

L'intention est la même : poser le parti en victime, satisfaire la colère des militants qui voudraient en découdre et répliquer aux mouvements antifascistes et antiracistes. Mais, cette fois, M. Le Pen espérait entraîner *dans son sillage des gens qui, sans être du* FN, se seraient laissés convaincre que le parti d'extrême droite est au centre d'un complot des *« mondialistes »* contre *« les défenseurs de la nation française »*. Des gens qui, par exemple, refuseraient de voir les irrégularités relevées par le Conseil constitutionnel dans les comptes de campagne de Jean-Marie Le Chevallier et estimeraient injuste l'invalidation décidée contre le seul député du Front national. Ou qui ne verraient dans la violence de M. Le Pen, lors de son déplacement à Mantes-la-Jolie, le 30 mai 1997, qu'une juste réponse à ses opposants. C'est en tout cas sur ce registre que le Front national a mobilisé, ces derniers mois, en vue de la manifestation de Versailles.

PLASTIQUAGE D'UNE PERMANENCE

Nul doute que, dans les dernières heures, *il aura également utilisé pour convaincre des* indécis de la région parisienne, l'explosion, dans la nuit de vendredi à samedi, d'une charge de 300 grammes de plastique placée devant la porte d'une permanence du Front national, dans le huitième arrondissement de Marseille. L'attentat n'était pas revendiqué, samedi matin.

Le *« On en a marre »* crié par M. Le Pen à la socialiste Annette Peulvast-Bergeal lors des incidents de Mantes, devait être le slogan de la journée. Après avoir défilé de la place de la Loi au Palais de justice, les manifestants devaient assister à un discours de plus d'une heure du président du parti d'extrême droite.

Au cours de cette intervention, M. Le Pen devait reprendre abondamment les attaques contre *« la machination judiciaire »* abordées dans un communiqué, daté de vendredi en *fin d'après-midi. Le président du Front na*tional y déclare que *« pour éliminer un homme politique qui les gêne, les socialistes ont trouvé la méthode : la suppression des droits civiques »* car, selon lui, le réquisitoire du parquet qu'il qualifie d'*« inique »* traduirait *« la sujétion d'une certaine justice au pouvoir socialiste »*.

Christiane Chombeau

DÉPÊCHES

CUMUL : Charles Millon, président (UDF-DL) de la région Rhône-Alpes, *« partisan d'un non-cumul des fonctions »*, a déclaré, vendredi 20 février sur France-Inter, qu'il *« votera »* le projet sur le non-cumul des mandats *« s'il est conforme à ce qu* [il] *pense »*. M. Millon a demandé que le gouvernement annonce *« une deuxième phase de décentralisation »* pour que ce ne soit pas *« un coup politique »*.

■ **CHÔMEURS : une marche contre le chômage à travers la** France jusqu'à Paris sera organisée du 23 février au 7 mars, date de la journée nationale de manifestations organisée par AC !, l'APEIS, le MNCP et la CGT-Chômeurs. Cette initiative, décidée par AC ! et par la Confédération nationale du travail (CNT), partira de Vaulx-en-Velin (Rhône).

■ **RENAULT : François Hollande a fait part de son *« étonnement »***, vendredi 20 février, après l'annonce par la direction de Renault de *« la suppression de 2 700 postes de travail en 1998 »*. Pour le premier secrétaire du Parti socialiste, *« on est en droit d'attendre un autre comportement que le recours facile et systématique aux départs en préretraite financés sur fonds publics »*.

■ **35 HEURES : Lucien Rebuffel, président de la CGPME** (Confédération générale des petites et moyennes entreprises), a affirmé, vendredi 20 février sur Radio-Classique, à propos de l'application de la loi sur les 35 heures, que son organisation serait *« légaliste »* et qu'*« on ne va pas se taper sur la gueule puisque c'est la loi républicaine »*. *« Les chefs d'entreprise*, a ajouté M. Rebuffel, *vont essayer de trouver des modalités pour préserver l'emploi existant. »*

■ **Guy Robert, secrétaire général de l'UNAPL** (professions libérales), a indiqué, jeudi 19 février, dans un entretien publié dans *Les Echos*, que son organisation allait engager *« une démarche pour mettre à plat les conventions* [collectives] *de toutes* [ses] *branches »* pour voir si elles comportent *« des freins à l'emploi qu'il convient de modifier »*.

■ **ASSEMBLÉE : Tony Blair prononcera un discours à l'Assemblée nationale mardi 24 mars.** Le premier ministre britannique sera le cinquième chef d'Etat ou de gouvernement à prendre la parole dans l'Hémicycle depuis 1993, date à laquelle Philippe Séguin, alors président de l'Assemblée nationale, avait instauré ces invitations. Juan Carlos, roi d'Espagne, Hassan II, roi du Maroc, Bill Clinton, président des Etats-Unis, et Romano Prodi, président du conseil italien, se sont aussi exprimés devant les députés français.

Les partis lancent la campagne des élections régionales sur fond de dissidences

RÉCIT

Passage en revue des « exclus », « dissous », « suspendus » et autres « hors-partis »

CETTE FOIS, c'est fait ! La campagne est ouverte. Elle est d'ampleur *« nationale »*, *« relayée au plan local par chacune des fédérations »*, et s'appuie sur les recettes du *« marketing direct »* : signez seulement, et vous *« recevrez, en remerciement, un très beau stylo plume or et noir »* estampillé… Démocratie libérale, et représenté en photo sur le carton d'adhésion.

Alain Madelin recrute. Il l'a fait savoir, par lettre, à chaque adhérent de son parti, cette semaine, pour les encourager à embaucher *« dans* [leur] *activité professionnelle, dans les associations qu'*[ils] *fréquente*[nt], *et peut-être même dans* [leur] *famille »*. Il s'agit, explique l'ancien ministre de l'économie, de doter son parti d'une *« véritable assise populaire »* en multipliant ses troupes.

Cette initiative vient à point. Car pour le RPR et l'UDF, cette première semaine de la campagne pour les élections régionales et cantonales a surtout été marquée par une vague de départs : ceux des responsables locaux mécontents des arbitrages nationaux en matière de candidatures et qui ont décidé d'ignorer les injonctions des états-majors en se portant malgré tout candidats. Les uns et les autres forment la cohorte des dissidents. Et ils sont tellement nombreux qu'il a été décidé de sévir. Cette semaine, donc, et selon les usages de leur parti d'origine, les dissidents sont devenus des *« exclus »* (RPR), des *« suspendus »* (UDF), des *« dissous »*, comme les membres de la fédération de l'Allier du Mouvement pour la France de Philippe de Villiers, et, à gauche, des *« hors-partis »* (PS), des *« en situation d'exclusion »* (Parti radical de gauche) et des *« délibérément mis en dehors des règles du PCF »*, pour les communistes du Val-d'Oise rétifs à Robert Hue.

La plupart des dissidents sont à droite. Il y en a tant qu'on en oublierait presque certains. L'UDF a dû préciser, vendredi, qu'elle avait suspendu six personnes de plus *qu'elle ne l'avait annoncé dans un* premier temps, jeudi. Il s'agit de colistiers du divers droite Auguste Genovese, ancien directeur des usines Citroën de Rennes et proche d'Alain Madelin. La liste de M. Genovese s'oppose, en Ille-et-Vilaine, à la liste d'union RPR-UDF conduite par l'UDF-FD Marie-Thérèse Boisseau.

DIFFÉRENDS SYNDICAUX

Quelques-uns, pourtant, ont fait *machine arrière et retiré leur liste* pendant que cela leur était encore permis, c'est-à-dire avant le samedi *21 février à midi. C'est le cas du* RPR Bernard Serrou dans l'Hérault. Dans un premier temps, M. Serrou, président du groupe RPR du conseil régional de Languedoc-Roussillon, avait refusé de faire liste commune avec le président sortant, Jacques Blanc (UDF-DL) parce que, expliquait-il, il craignait que M. Blanc ne se tienne pas suffisamment à distance des élus du Front national. Ces préventions n'ont pas résisté bien longtemps. Vendredi, M. Serrou a retiré sa liste, en assurant qu'il avait *« obtenu de Jacques Blanc la certitude absolue qu'il ne passerait aucun accord de quelque nature que ce soit avec le Front national »*. Il est vrai que si M. Blanc se dit prêt à accepter le concours du plus grand nombre de bonnes volontés dans son action, il n'a jamais parlé d'accord avec le FN.

Contrairement à M. Serrou, la plupart des dissidents sont entrés, comme les *« officiels »*, en campagne cette semaine. En Pays de la Loire, cela fait du monde : au total, dans les cinq départements que compte la région, pas moins de dix-sept listes issues de la droite parlementaire sont en lice, dont quatre pour le seul Maine-et-Loire. La division a parfois des origines que l'on ne soupçonne pas. Ainsi en est-il en Mayenne : si le RPR conduit sa propre liste, face à celle de l'UDF, c'est simplement que le secrétaire départemental du RPR est également un membre actif de Force ouvrière, qui entretient à ce titre les *plus médiocres* relations avec le maire de Laval, l'UDF-DL François d'Aubert. Les deux camps n'ont pu suffisamment oublier leurs différends syndicaux pour constituer une liste commune. François Fillon, porte-parole du RPR qui brigue la présidence de la région des Pays de la Loire, n'a pu voir sans une pointe de frustration les cinq chefs de file des listes de gauche plurielle poser pour une photo de groupe et lancer leur campagne en commun, vendredi matin.

« LE COUPLE DE L'ANNÉE »

Dans le Nord - Pas-de-Calais, la division est le lot commun de la droite et de la gauche. Philippe Vasseur (UDF-DL) et Colette Codaccioni (RPR), qui conduisent des listes jumelles dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, ont inauguré, vendredi, à Lille la permanence de Colette Codaccioni. L'exclusion de leurs rivaux, *qui figurent sur la liste* de Jean-Louis Borloo (UDF-FD), les avait, visiblement, rassérénés. Philippe Séguin viendra, mardi, à Cambrai, Nicolas Sarkozy et Alain Madelin sont également attendus… *« Nous constituons le couple politique de l'année »*, lance, un rien euphorique, Philippe Vasseur.

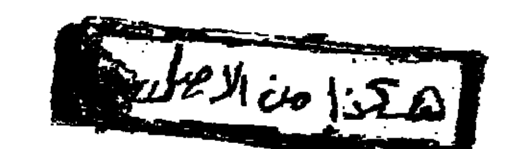
Quelques minutes plus tard, dans la même rue, Jean-Louis Borloo inaugure à son tour sa permanence. Jacques Donnay, président *« RPR exclu »* du conseil général, en appelle au général de Gaulle, *« qui a souvent bouleversé l'ordre établi »*.

Puis c'est au tour de Michel Delebarre, chef de file de la liste socialiste et communiste, de présenter son programme. Il en profite surtout pour envoyer des piques à Marie-Christine Blandin (Verts) qu'il voudrait supplanter à la présidence de la région. *« Le bilan du conseil sortant est aussi notre bilan. Ne nous demandez pas de nous inscrire dans la rupture, d'autant que beaucoup d'actions ont été engagées avant 1992 »*.

A l'autre bout de la France, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce sont des socialistes qui s'affrontent entre eux. Sur Radio-France Provence, vendredi, Lucien Weygand, qui mène la fronde face à Michel Vauzelle, porte-parole régional du PS dans la région, et surtout François Bernardini, premier fédéral des Bouches-du-Rhône, explique qu'*« entre la légalité républicaine et le règlement du Parti socialiste »*, il a toujours pensé qu'il devait *« choisir dans tous les cas la légalité républicaine »*.

Le règlement du PS, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, s'est chargé de l'interpréter à sa façon en s'autoproclamant quasiment, avec l'accord de la fédération, chef de file de la liste PS-PC dans les Vosges, alors que le premier fédéral, Jean-Pierre Moinaux, avait déjà été investi et que sa désignation avait été ratifiée par les instances nationales. *« Je suis candidat pour faire basculer la région Lorraine à gauche »*, a déclaré le seul membre du gouvernement proche de Laurent Fabius. Si la gauche gagne, les militants lorrains pourraient avoir à choisir pour la présidence entre Christian Pierret, qui n'a pas exclu sa candidature, Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'État aux anciens combattants, officiellement porte-parole régional, et, en outsider, si les deux ministres préfèrent rester au gouvernement, l'ancien ministre Jacques Chérèque, ancien secrétaire général adjoint de la CFDT. L'absence de dissidence n'empêche pas la concurrence.

Service France avec nos correspondants



PRÉCARITÉ Dans un avis remis au gouvernement, vendredi 20 février, le Haut Comité de la santé publique (HCSP) estime que « *la progression actuelle des phénomènes de précarisation* » menace, à moyen terme, la situation sanitaire des catégories sociales défavorisés et, « *au-delà, celle de la population tout entière* ». ● LE TEXTE souligne les risques courus par les 400 000 à 600 000 enfants de moins de six ans vivant dans un ménage au-dessous du seuil de pauvreté et l'absence de suivi entre six et douze ans. ● LES EXPERTS estiment « *urgente* » la création d'une assurance-maladie universelle. Le ministère de l'emploi et de la solidarité a confirmé qu'un projet de loi sur cette question ferait partie du programme d'action contre l'exclusion. ● A LA CONSULTATION de précarité de l'hôpital Saint-Louis, à Paris, on s'attache à soigner les plus défavorisés dans les mêmes conditions que les autres patients.

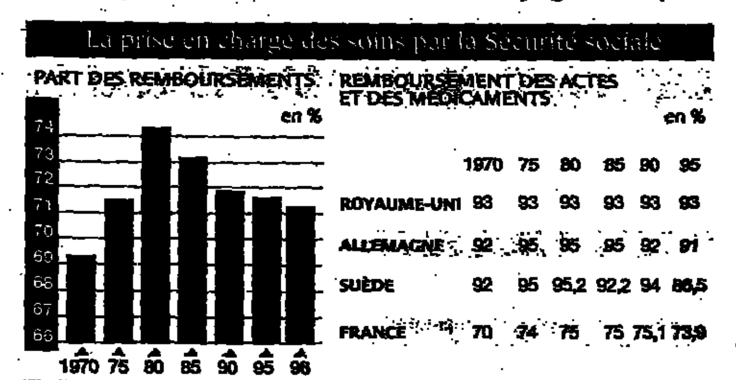
Des experts s'alarment des dégâts de l'exclusion sur la santé

Le Haut Comité de la santé publique redoute une « réelle dégradation » des condition sanitaires « des couches sociales les plus défavorisées ». Dans un avis rendu public vendredi 20 février, il juge indispensable la mise en place rapide de l'assurance-maladie universelle

C'EST UN AVIS en forme de cri d'alarme que vient de rendre le Haut Comité de la santé publique (HCSP). Les experts y affirment, sur un ton plutôt inhabituel : « *La progression actuelle des phénomènes de précarisation qui fragilisent des secteurs entiers de la population est susceptible, à moyen terme, de provoquer une réelle dégradation de la santé des couches sociales les plus défavorisées et, au-delà, celle de la population tout entière.* »

La mise en garde, adoptée le 11 février à l'unanimité et rendue publique vendredi 20 février, se fonde sur une analyse effectuée par deux membres du HCSP, le docteur Jean-Daniel Rainhorn et le professeur François Grémy, à la demande de Xavier Emmanuelli et d'Hervé Gaymard, lorsqu'ils étaient respectivement secrétaires d'Etat à l'action humanitaire d'urgence et à la santé. A l'heure où le volet sanitaire de la loi-cadre contre les exclusions est en cours d'élaboration, l'avis du HCSP vient éclairer les débats.

Le HCSP estime : « *La souffrance psychique est actuellement, dans le domaine de la santé, le symptôme majeur de la précarité.* » Les sentiments de « *mauvaise image de soi* », d'« *inutilité, voire de honte* » sont à l'origine d'une souffrance mentale qui peut, elle-même, être « *associée au déclenchement de maladies organiques graves* », souligne l'avis. L'état de santé étant « *le résultat d'un processus cumulatif* », les pathologies comme la tuberculose ou les dermatoses seraient donc moins caractéristiques de la vie précaire que les états anxieux et les dépressions.



	1970	75	80	85	90	95
ROYAUME-UNI	93	93	93	93	93	93
ALLEMAGNE	92	95	95	95	92	91
SUÈDE	92	95	95,2	92,2	94	86,5
FRANCE	70	74	75	75	75,1	73,9

La part des remboursements ne cesse de diminuer, causant des inégalités sociales. L'assurance-maladie laisse globalement plus de 28 % des dépenses de santé à la charge des ménages.

Définissant la précarité comme « *l'absence d'une ou de plusieurs sécurités* », le HCSP estime que le phénomène « *est devenu aujourd'hui massif* », touchant « *20 % à 25 % de la population vivant en France, soit de 12 millions à 15 millions de personnes* ». Les experts ont extrapolé aux ménages les estimations du commissariat général au plan – 7 millions de personnes directement touchées par le chômage –, et ils y ont ajouté les jeunes actifs de moins de vingt-cinq ans, ni étudiants ni inscrits à l'ANPE.

Le rapport sur « *la progression de la précarité en France et ses effets sur la santé* » de MM. Rainhorn et Grémy attire particulièrement l'attention sur la vulnérabilité croissante des plus jeunes. « *L'école se trouve, face au problème de la précarité, dans une impasse* », écrivent les rapporteurs. Pis, « *elle agit aujourd'hui comme un amplificateur de phénomènes sociaux et accroît les risques de précarité pour les enfants des familles les plus exposées aux difficultés sociales* ». Entre 400 000 et 600 000 enfants de moins de six ans vivraient dans un ménage sous le seuil de pauvreté. Le suivi médical gratuit et régulier s'arrêtant après six ans, les experts suggèrent d'adapter le modèle des centres de protection maternelle et infantile aux 6-12 ans. Le HCSP recommande la mise en place d'« *un dispositif global de suivi social et sanitaire allant de la grossesse jusqu'à l'âge de douze ans* » et des cours d'« *éducation sanitaire dès l'école primaire* ».

Le HCSP s'inquiète aussi de « *l'absence de projet d'envergure visant les jeunes peu qualifiés et d'origine modeste qui sont les plus exposés à la précarité* ». Il prône, sur ce chapitre, la multiplication des « *lieux d'écoute et de transition* » et le « *recrutement et la formation d'intervenants sociaux* ». Les problèmes sanitaires de la jeunesse doivent « *plus que jamais devenir l'un des axes majeurs de la politique de santé publique en France* », avertissent les « sages ».

L'avis du HCSP ne fait pas mention de la situation des étrangers, mais le rapport, lui, fait paradoxalement apparaître « *une situation favorable* » sur les indicateurs d'invalidité et de pronostic vital du Credes (Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé) et, dans le même temps, « *une situation sanitaire plus dégradée que celle des Français* » – avec des taux d'incidence de la tuberculose plus élevés, deux fois plus de complications de grossesses et davantage de victimes du saturnisme.

POUR « UN DÉBAT NATIONAL »

Les étrangers et immigrés représentent 62 % des consultants des centres gratuits, dont 77 % n'ont aucune protection maladie. D'autres enquêtes montrent également « *une consommation médicale nettement plus faible que pour le reste de la population, aussi bien pour les soins généraux que pour les soins particuliers, notamment dentaires* ».

Soulignant l'« *amélioration régulière de la santé et de l'espérance de vie sans incapacité depuis cinquante ans* », le HCSP déplore que ces progrès « *du fait d'importantes inégalités sociales, n'ont pas été répartis équitablement dans l'ensemble de la population* ». Rappelant les principes fondamentaux de la charte d'Ottawa, élaborée en 1986 par l'Organisation mondiale de la santé, le HCSP mentionne le préambule de la Constitution, selon lequel : « *Tout être humain âgé, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.* » Les deux rapporteurs ajoutent : « *On ne peut raisonnablement plus éluder le débat sur des questions aussi fondamentales que la création d'une allocation universelle de revenu, le développement d'activités d'utilité collective qui, à défaut d'un emploi, pourraient contribuer à protéger les individus du sentiment de dévalorisation ou encore le concept de "panier minimum" de prestations sociales et sanitaires.* »

Estimant que « *la lutte contre la précarité de l'emploi, mais aussi contre la dégradation des conditions de travail et de la santé au travail, représente la priorité des priorités, en particulier pour la jeunesse* », le HCSP propose « *un grand débat national sur la protection sociale* » incluant ces questions. Il invite, enfin, l'administration à développer un « *immense travail pédagogique* » en direction des professionnels de santé « *qui ont dans leur majorité fait preuve d'une faible capacité de diagnostic et d'adaptation aux nouvelles réalités* ».

L. F.

Un corps d'experts pour conseiller les pouvoirs publics

Le Haut Comité de la santé publique a été créé par décret du 3 décembre 1991. Il se compose de vingt-six membres, dont six membres de droit représentent les autorités sanitaires. Sa mission consiste à « *contribuer à la définition des objectifs de la politique de santé publique* », à « *faire des propositions pour le renforcement des actions de prévention* » et à « *développer l'observation de l'état de santé de la population* ».

Présidé par le secrétaire d'Etat à la santé, il compte parmi ses membres sept professeurs en médecine, trois médecins généralistes, deux médecins inspecteurs, un pharmacien, une infirmière, un ancien député, un sénateur, un démographe, un économiste, un administrateur et un directeur de recherche.

L'assurance-maladie pour tous est réclamée d'urgence

LE RAPPORT du Haut Comité de la santé publique juge « *urgent* » de mettre en œuvre l'assurance-maladie universelle (AMU). En estimant « *indispensable de faire évoluer le système de protection sociale autour de deux grands axes : la simplification et l'universalisation des droits sociaux* », les experts se font ainsi l'écho de l'impatience grandissante des acteurs de la lutte contre l'exclusion à propos d'un projet éminemment symbolique, puisqu'il s'agit de mettre en place une couverture maladie pour tous, quel que soit le statut familial ou professionnel.

Dans une lettre adressée à Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, le 4 février, René Lenoir, président de l'Union nationale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss) et conseiller à l'Elysée, s'était ainsi inquiété « *des rumeurs selon lesquelles le projet serait abandonné au profit d'une simple réforme de l'assurance personnelle* ». Plus récemment, Jean-Marie Spaeth, président de la Caisse nationale d'assurance-maladie, faisait savoir, au nom de la CFDT, qu'il n'accepterait pas que « *les difficultés techniques masquent l'absence d'une réelle volonté politique* ».

Au ministère de l'emploi et de la solidarité, vendredi 20 février, on se déclarait « *fort surpris* » par cette dernière prise de position. On assurait que l'AMU figurerait bien dans le programme de lutte contre les exclusions – qui doit faire l'objet d'une communication en conseil des ministres le 4 mars – en tant que projet de loi autonome, qui sera présenté ultérieurement à celui sur l'exclusion. « *C'est un projet de loi tel, estime-on, qu'on ne peut pas le boucler dès le mois de mars* ».

Ce dossier, dont le gouvernement d'Alain Juppé n'était pas venu à bout, présente en effet l'inconvénient de cumuler deux handicaps de taille : sa complexité technique et son coût, évalué à environ 5 milliards de francs. Complexité d'abord : intégrer les personnes privées de droits dans le régime général tout en unifiant les régimes particuliers relève d'un véritable casse-tête, qui suppose une réforme en profondeur du code de la Sécurité sociale. « *L'une des raisons qui freinent actuellement la mise en place de l'assurance-maladie universelle,* indique le rapport du HCSP, *est la différence quantitative et qualitative des prestations offertes par les différents régimes de Sécurité sociale* », qui pérennisent « *des situations catégorielles* ».

Le HCSP rappelle qu'environ 0,5 % de la population n'est pas affiliée à l'assurance-maladie. Des jeunes de 18 à 25 ans sans emploi, des personnes sans domicile fixe ou qui sortent du RMI et des étrangers en situation irrégulière figurent parmi ces exclus des droits. « *La multiplication des textes législatifs a entraîné une grande complexité du système d'assurance-maladie et des dispositifs d'aide médicale* », écrivent les auteurs, qui pointent les « *lenteurs administratives* » et « *les barrières psychologiques* » dissuadant, en particulier, les jeunes ou les étrangers « *vivant dans l'insécurité* » d'effectuer la moindre démarche.

RÉGIMES SPÉCIAUX

L'empilement des textes et des régimes spéciaux est, en outre, allé de pair avec une diminution progressive de la part des remboursements, notamment des médicaments, ce qui a « *aggravé les difficultés financières de la partie non assurée complémentaire et non exonérée du ticket modérateur de la population* ».

A l'heure actuelle, plus de 9 millions de personnes ne disposent pas de couverture complémentaire, dont 25 % bénéficient d'une prise en charge à 100 %. Selon une enquête de la Fédération nationale de la Mutualité française dévoilée dans le rapport, 40 % d'entre elles vivent dans des ménages dont le revenu est inférieur à 6 500 francs par mois, 25 % ont entre 18 et 29 ans. Ces données confirment qu'« *il existe bien une population de plusieurs millions de personnes qui doivent faire l'avance des frais alors que leur revenu est bas* ».

Jérôme Fenoglio et Laurence Folléa

A l'hôpital Saint-Louis, les démunis sont reçus « comme les autres »

REPORTAGE
Ils sont environ deux cents à fréquenter chaque mois la consultation Verlaine

Les sièges rigides installés en rectangle, le guichet d'accueil qui tente de canaliser les impatiences, les box en enfilade, trop petits et trop sombres : rien ne distingue a priori la « *consultation de précarité* » de l'hôpital Saint-Louis, au nord-est de Paris. Dans la salle d'attente, Brigitte et Dioncounda, sans papiers, sans argent, seront soignés bien qu'ils ne puissent faire la moindre avance de frais.

Venu du Mali, Dioncounda, qui a fait des ménages pendant deux ans, puis n'a plus travaillé « *parce qu'il n'avait pas les papiers* », traînait son mal au ventre depuis des mois. Ce matin, il a fait le trajet depuis Ivry-sur-Seine parce que « *aller des fois à la pharmacie* » quand il trouve 50 francs ne suffit plus à apaiser sa douleur. Brigitte est zaïroise et cherche du travail en France depuis 1991. Elle a fait le chemin depuis Nogent-sur-Marne malgré une petite fracture à la cheville, que l'on vient de radiographier. Envoyée par Médecins du monde, elle trouve que « *tout le monde est méritant* ».

Comme eux, quelque deux cents malades en situation de précarité fréquentent chaque mois la consultation Verlaine. Des hommes à 70 %, trentenaires souvent, chômeurs de longue durée pour la plupart, qui ont perdu contact avec leur famille. Aux deux tiers, ils sont étrangers, réguliers ou non. Dans la salle d'attente, ils côtoient les autres patients pourvus d'une couverture sociale puisque la consultation est sise dans le service de médecine interne qui accueille 3 500 personnes par an.

Surtout, ne pas créer de ghetto, telle est l'obsession du chef de service, le professeur Dominique Farge. La salle d'attente s'avère-t-elle parfois difficile à gérer ? « *Les patients savent bien qu'ils sont à l'hôpital public, pas à l'Hôpital américain !,* s'emporte cette presque quadragénaire. *Une fois par semaine, il y en a bien un avec un coup dans l'aile qui fait un peu de bruit ou s'allonge sur les fauteuils. Mais ce n'est pas pire que le patient "normal" enquiquineur qui fait son scandale dans la salle d'attente.* »

Née en 1993, l'année de la circulaire Veil qui incitait les hôpitaux de l'Assistance publique à mieux accueillir les démunis, la consultation Verlaine a désengorgé les urgences, seules portes d'accès à l'hôpital pour les patients incapables de payer le ticket modérateur. Le bouche-à-oreille, d'abord, mais aussi les associations caritatives orientent les exclus vers l'hôpital Saint-Louis.

Première étape : le passage devant l'assistante sociale. Pour rétablir des droits sociaux méconnus ou trop compliqués à faire valoir. Pour faire le point, aussi, sur la situation sociale et familiale de l'intéressé, le seconder éventuellement dans sa recherche d'un logement, et aider les médecins dans leurs prescriptions. « *La "consultation" sociale doit précéder la consultation médicale de manière à adapter démarche diagnostique et thérapeutique* », explique Dominique Farge. Ne serait-ce que pour éviter qu'un sans-logis reparte de l'hôpital avec des comprimés effervescents.

DE GRAVES PATHOLOGIES

En moyenne, médicaments et examens compris, un « patient Verlaine » coûte 200 francs à l'hôpital, « *ce qui n'est vraiment pas cher par rapport à une ordonnance de médecin de ville, et compte tenu du type de pathologies que nous suivons* », souligne Philippe Bordon, médecin généraliste. Les patients consultent souvent à un stade tardif de la maladie avec des lésions avancées et des complications viscérales graves. Les associations de plusieurs maladies sont fréquentes, et de lourdes pathologies anciennes réapparaissent : tuberculose, maladies infectieuses transmises par les animaux, pathologies carentielles (rachitisme, scorbut).

Dans ce contexte, pourtant, les examens complémentaires sont prescrits après mûre réflexion collégiale, les médicaments délivrés doivent justifier du meilleur rapport coût-efficacité, et un seul patient est hospitalisé chaque mois. Tout cela, se défend d'avance le professeur Farge, ne relève pas de la médecine de seconde zone, mais au contraire d'une « *bonne clinique* », d'« *une pratique rationnelle adaptée au contexte socio-économique* ». Si la bataille de la maîtrise des dépenses est bien engagée, d'autres combats restent à mener, admet-elle. Une seconde assistante sociale, un psychologue et un psychiatre se font attendre depuis quatre ans. L'ensemble du personnel, médical et paramédical, gagnerait à être formé. « *Les pauvres dérangent totalement,* constate Mme Farge. *Ils génèrent des peurs, des personnels d'accueil au professeur qui craint pour sa clientèle, en passant par l'aide-soignante. Je me bats encore pour convaincre qu'ils sont des patients comme les autres.* »

Pascale Krémer

Les régularisations de sans-papiers privilégient les familles

Les célibataires ne représentent jusqu'ici que 16 % des cartes accordées

Les résultats provisoires, arrêtés fin janvier, de la procédure de régularisation des étrangers sans papiers laissent apparaître une prédominance de réponses positives en faveur des parents, enfants et conjoints de personnes légalement installées en France. Le président du RPR, Philippe Séguin, a accusé, vendredi 20 février, le gouvernement d'avoir « ouvert les vannes » de l'immigration clandestine.

GÉNÉROSITÉ envers les familles, intransigeance vis-à-vis des célibataires. Plus de trois mois après la clôture du dépôt des dossiers, les premiers résultats de la procédure de régularisation des sans-papiers du ministère de l'intérieur affichent une tendance marquée. Jean-Pierre Chevènement l'avait annoncé, et les associations le pressentaient. Mais cette fois, les chiffres sont sans appel : plus de 85 % des étrangers régularisés le sont au titre de leurs attaches familiales.

Les données sont encore partielles. Fin janvier, sur les quelque 150 000 demandes de régularisation effectuées – abstraction faite des doublons –, 62 500 avaient reçu une réponse. 23 500 personnes avaient obtenu une carte, 16 500 autres s'étaient vu octroyer un récipissé dans l'attente de la fabrication de leur titre, contre 22 500 refus enregistrés. Ce taux d'acceptation de 64,5 % n'augure cependant en rien du résultat final, la majorité des préfectures ayant choisi de traiter en priorité les dossiers les plus faciles. Les services du ministre s'attendent à trouver, au terme de la procédure, prévu fin avril, un relatif équilibre entre les accords et les refus.

Toutefois, la répartition par catégories et par nationalités des cartes déjà délivrées est jugée *« significative »*. Comme on pouvait s'y attendre, les Algériens arrivent en tête (15 %), suivis des Marocains (11,5 %). La surprise vient des 10 % de Chinois, une population jamais apparue à pareil place par le passé. Ils devancent en effet nettement des immigrations plus traditionnelles venues du Zaïre (8,5 %), de Tunisie (5 %), de Turquie (4,8 %) et du Mali (4,5 %). Rapprochés au nombre de cartes refusées, ces chiffres apparaissent plus éclairants encore : cette fois, ce sont les Marocains qui occupent, et de loin, la première place (25 %), suivis des Algériens (13 %) et des Turcs (9,5 %). Les Chinois pointent loin derrière avec... 1 % du total des refus. Cette répartition s'explique par le caractère essentiellement familial de l'immigration chinoise. Au contraire, les Marocains et les Turcs vivant irrégulièrement en France sont très souvent des hommes seuls, célibataires ou ayant laissé leur famille au pays.

LE CRITÈRE DE L'INSERTION

Or les chiffres le confirment : hors de la famille, point de salut. Les parents d'enfants nés en France représentent ainsi près de 31 % des réponses positives. Un groupe caractéristique des *« victimes des lois Pasqua »*. Avant 1993, leurs enfants, nés sur le sol français, pouvaient en effet dès la naissance se voir attribuer la nationalité française. Les parents se trouvaient alors protégés contre la reconduite à la frontière. La réforme de la loi sur la nationalité a modifié le statut des enfants, mais aussi des parents. Cinq ans plus tard, on retrouve cette population, par nature intégrée en France, en haut du palmarès.

Juste derrière viennent, avec chacun près de 20 % du total des titres accordés, les conjoints d'étrangers en situation régulière et les membres de familles constituées depuis plus de cinq ans. Les mineurs entrés en France en dehors de la procédure de regroupement familial constituent un peu moins de 10 % des régularisés et les conjoints de Français, environ 7 %. Ce dernier chiffre peut paraître relativement faible, mais pas moins de trois circulaires et une loi – la loi dite Debré – avaient déjà réglé une part importante des cas.

Restent donc les célibataires, parmi lesquels 4 % se sont vu délivrer une carte en raison de la gravité de leur état de santé et des soins qui leur étaient nécessaires. Par conséquent, la proportion d'étrangers sans liens familiaux régularisés au seul critère de leur insertion dans la société française ne représente que 12 % du total. Selon les évaluations des préfectures, ils composeraient pourtant près de la moitié des dossiers déposés.

Ce résultat n'est pas dû au hasard, mais bien la conséquence d'un choix. Un choix humain, relevant du refus de séparer les familles, mais aussi un calcul politique. Au ministère de l'intérieur comme dans les préfectures de région parisienne, on explique le succès du mouvement des sans-papiers de l'été 1996 par la présence de femmes et d'enfants en première ligne. Personne n'a oublié l'image d'Emmanuelle Béart tenant dans ses bras un petit enfant noir lors de l'évacuation de l'église Saint-Bernard.

Les préfectures ont donc interprété, souvent avec souplesse, les critères de la circulaire pour les catégories familiales. Si les exigences en matière de logement, de scolarité des enfants et de présence en France sont restées assez strictes, les fiches de paie, théoriquement prévues par le texte ministériel, ne sont pas toujours exigées. Une conclusion assez logique de la difficulté pour un irrégulier de disposer d'une attestation de travail régulier... Pour les célibataires, ces pièces sont au contraire jugées indispensables. Pis : le ministère a ajouté à la circulaire la nécessité d'avoir bénéficié d'un titre de séjour d'au moins six mois. Une décision prise *« au plus haut niveau »* après plusieurs mois d'hésitation.

EN SURSIS

Les déboutés du droit d'asile, restés pour certains plusieurs années en situation régulière, mais en renouvelant leur *« autorisation provisoire »* tous les trois mois, se voient donc exclus de l'opération. En sursis, enfin, les étrangers condamnés à une peine d'interdiction du territoire. La circulaire prévoyait que cette décision judiciaire puisse être annulée par un tribunal. Mais le ministère de la justice n'a donné aucune instruction. Les lenteurs administratives et le peu d'empressement des magistrats à agir ont fait le reste, rendant rarissimes de telles décisions.

Cet état des lieux général connaît quelques exceptions. Les collectifs les plus remuants (Saint-Bernard, 3e collectif) ont ainsi reçu un traitement plus favorable à Paris. Un nombre non négligeable de célibataires ont également été régularisés dans certaines préfectures du sud de la France. Sur invitation du ministère, ces départements ont modifié leur pratique. Enfin, deux ou trois autres préfectures seraient dans le collimateur, cette fois en raison d'une sévérité extrême. Là encore, on assure, place Beauvau, que des instructions seront rapidement données.

Nathaniel Herzberg

Les gendarmes chargés d'un complément d'enquête sur la mort de M. Poulet-Dachary

LE DOYEN des juges d'instruction de Toulon, Jean-Luc Tournier, a délivré une commission rogatoire à la brigade de recherches de la gendarmerie de Toulon, en vue de vérifier certains points complémentaires dans l'enquête sur la mort, le 29 août 1995, de Jean-Claude Poulet-Dachary, chef de cabinet du maire Front national de la ville Jean-Marie Le Chevallier.

La police judiciaire de Toulon, chargée jusqu'ici de l'enquête, penchait, dans ses conclusions, en faveur d'une mort accidentelle. Les expertises médico-légales avaient au contraire exclu cette thèse. Le juge Tournier aurait récemment recueilli des éléments nouveaux après l'audition de la sœur du défunt et d'un ancien responsable du Département protection sécurité, le service d'ordre du FN. Ils semblent l'avoir orienté vers une piste interne impliquant trois Toulonnais sympathisants du parti d'extrême droite, qui pourraient avoir un lien direct avec la mort de M. Poulet-Dachary. – *(Corresp.)*

Alain Etchegoyen quitte le ministère de l'éducation nationale

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE a mis fin, à la demande de l'intéressé, aux fonctions d'Alain Etchegoyen, conseiller du ministre, indique un arrêté publié au *Journal officiel* du 19 février. Cette démission de l'un des principaux conseillers de Claude Allègre et de Ségolène Royal, professeur de philosophie et auteur de plusieurs essais, intervient quelques semaines après l'échec de la présentation, devant la commission lycée du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), du projet de programme d'éducation à la citoyenneté élaboré par Alain Etchegoyen.

Ce projet, qui devait répondre à la volonté du ministère de développer l'instruction civique, a *« fait l'unanimité contre lui »*, assurent les organisations d'enseignants et de parents d'élèves. Ces dernières, qui ne réprouvent pas l'introduction d'une éducation à la citoyenneté, ont jugé *« le contenu du projet inacceptable »* et ont demandé qu'il soit entièrement révisé.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : Jean-Pierre Dintilhac, avocat général à la Cour de cassation,** est le candidat du ministère de la justice pour devenir procureur de la République de Paris, à la place de Gabriel Bestard, nommé procureur général de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Ce choix doit encore être entériné par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), puis par le président de la République, Jacques Chirac, qui signe le décret de nomination. Agé de cinquante-quatre ans, M. Dintilhac a été directeur de l'administration pénitentiaire (1988-1990), directeur de cabinet du garde des sceaux Henri Nallet (1990-1991), et directeur de la gendarmerie nationale (1991-1994).

■ **Lucette Michaux-Chevry, présidente du conseil régional de la Guadeloupe, a été mise en examen** par lettre recommandée expédiée la semaine dernière pour *« détournement de fonds publics »*, par le juge d'instruction parisien Edith Boizette. Le sénateur et maire (RPR) de Basse-Terre est soupçonnée d'avoir perçu une partie de la commission de 860 000 francs payée en 1988 à l'intermédiaire financier par la commune de Gourbeyre, dont elle était le maire. C'est la troisième mise en examen visant Mme Michaux-Chevry en quelques mois.

M. Chevènement rejette la demande d'un moratoire des expulsions vers l'Algérie

LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR écarte l'idée d'un moratoire des reconduites à la frontière et des expulsions vers l'Algérie. Alors que quatre associations ont lancé, mardi 17 février, une campagne pour une suspension des mesures d'éloignement vers ce pays *« ravagé par la violence »* (*Le Monde* du 19 février), la Place Beauvau estime que la situation actuelle ne justifie pas une telle mesure.

Dans une lettre transmise à plusieurs sections locales d'associations de défense des étrangers, Jean-Pierre Chevènement soutient qu'*« il n'est pas possible de considérer que la menace serait générale et toucherait toute personne sur l'ensemble du territoire algérien. En outre, il serait très dommageable pour l'Algérie de la priver une nouvelle fois de ses élites, c'est-à-dire de celles et ceux qui peuvent lui permettre de construire son avenir, au-delà des drames actuels. »*

A Danielle Mitterrand, présidente de France Libertés, qu'il recevait vendredi 20 février, le ministre de l'intérieur a rappelé cette position : c'est *« au cas par cas »* que se poursuivra l'examen des situations. *« Il y a des atrocités dans certains lieux mais pas partout*, précise-t-on dans son entourage. *Avancer un péril vital lorsqu'on habite Oran n'est pas sérieux. »* Des instructions aux préfets ont été données, en décembre 1997, afin que l'on cesse de renvoyer des personnes expulsées vers les lieux les plus exposés, notamment la plaine de la Mitidja.

UNE « VOLONTÉ POLITIQUE »

La Place Beauvau ajoute que tout Algérien qui s'estime menacé peut réclamer l'*« asile territorial »*. Ce statut destiné à protéger les personnes persécutées non par leur Etat, mais par un *« autre agent »* – en l'occurrence les groupes islamistes – aurait été attribué à environ mille personne chaque année depuis sa création, il y a quatre ans. *« Et ça ne diminue pas »*, assure le ministère.

La Place Beauvau avance encore deux arguments. Le premier est classique : la crainte d'un éventuel *« appel d'air »*, les Algériens se précipitant vers la France pour échapper à une reconduite. L'autre, en revanche, est plus inattendu : indirectement, *« une telle mesure bloquerait tout assouplissement de la politique des visas »*. Or Lionel Jospin s'est engagé à enrayer la chute vertigineuse – 800 000 en 1990, 50 000 en 1997 – du nombre de visas accordés aux Algériens (*Le Monde* du 11 décembre 1997). Pour l'heure, aucune mesure concrète n'est venue traduire cette *« volonté politique »*. Mais tous les ministères en conviennent : c'est sur ce terrain, et pas sur celui des reconduites, qu'il faut attendre des *« évolutions significatives »*.

Une telle doctrine – poursuivre les éloignements pour assouplir la délivrance des visas – est rejetée par toutes les organisations de défense des droits de l'homme ou de protection des étrangers. Dans un communiqué, publié jeudi 19 février, les associations membres du Conseil européen sur les réfugiés et exilés (CERE), parmi lesquelles France terre d'asile, réclament l'un et l'autre. Elles invitent les Etats européens à *« adopter une politique de visas plus souple »*, à *« accorder protection aux Algériens »*, et à *« suspendre provisoirement toute mesure de renvoi vers l'Algérie »*.

N. H.

Un élu RPR de Marseille mis en examen pour escroquerie

MARSEILLE, TOULON
de nos correspondants

Bernard Chatel, conseiller municipal RPR de Marseille, délégué à la solidarité et à la lutte contre l'exclusion auprès du maire (UDF) Jean-Claude Gaudin, est incarcéré depuis le 12 février à la prison Saint-Roch de Toulon (*Le Monde* du 14 février). Mis en examen pour *« escroquerie aux financements publics, abus de confiance et abus de biens sociaux »*, il est soupçonné d'avoir détourné environ 8 millions de francs au préjudice de la Direction des interventions sanitaires et sociales (DISS) du Var.

Ce médecin gériatre de cinquante et un ans avait ouvert, en 1991, une maison de retraite, Bastide Bonnetières, de 90 lits, construite au cœur de la ville sur un terrain mis à sa disposition, en 1988, par la municipalité de l'époque, dont le maire était le sénateur (PR) François Trucy. L'opération fut réalisée par le biais d'une société civile immobilière (SCI) dont le gérant était le docteur Chatel, qui sera également président, jusqu'en 1994, puis membre d'une association de type loi de 1901, Accueil Gestion Toulon, chargée de recueillir les subventions de la DISS.

De 1991 à 1996, les aides publiques à cette maison de retraite sont passées de 1,67 million à 4,3 millions de francs, sans variation des prestations ou du nombre de lits. En juin 1996, Hubert Falco, président (PR) du conseil général du Var, est alerté sur cette hausse et demande une enquête sur les comptes de l'établissement. Le rapport qui lui est remis un mois plus tard note tout d'abord que l'on retrouve les mêmes personnes dans l'association Accueil Gestion Toulon, dans la SCI, au sein du personnel de l'établissement et parmi les prestataires de services.

Il stigmatise surtout un *« manque de rigueur évident dans la tenue de la comptabilité de l'association »*, faisant état des trois derniers exercices qui *« sont globalement les plus confus du fait des liens ayant existé avec la SCI Bastide Bonnetières ou d'autres entités dirigées par le docteur Chatel »*. Au chapitre des prestations extérieures, plusieurs anomalies sont relevées, dont *« le montant des honoraires réglés en 1995 [qui] s'est élevé à 161 821 francs dont 90 000 francs au titre de frais de formation dispensée par le Gerhse »*, Groupe d'étude et de recherche sur les handicaps de la sénescence, dont le président est le docteur Chatel.

ÉMOI A DROITE

Dès réception de ce rapport, Hubert Falco a saisi le procureur de la République. L'enquête menée par la section financière de la police judiciaire toulonnaise met en évidence un système par lequel le docteur Chatel utilisait l'association pour gérer plusieurs millions de francs d'avances ou de prêts en direction de sociétés lui appartenant et ayant participé au financement de la SCI. Globalement, le docteur Chatel aurait ainsi détourné 8 millions de francs.

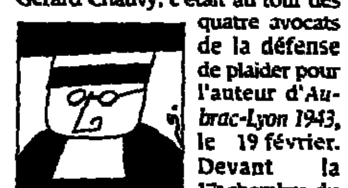
Récemment, une affaire similaire avait suscité un certain émoi dans les rangs de la droite varoise. L'ex-député RPR du Var, Philippe de Canson, avait été condamné en juin 1997 par la cour d'appel d'Aix-en-Provence à un an de prison avec sursis, 50 000 francs d'amende et une interdiction définitive d'exercer une fonction publique, pour recel de biens sociaux et prise illégale d'intérêts dans la gestion d'une maison de retraite à La Londe-les-Maures, dirigée par sa famille. Depuis, il s'est pourvu en cassation.

L'incarcération de Bernard Chatel a pris de court la droite marseillaise. Renaud Muselier, premier adjoint RPR, se dit d'autant plus embarrassé que, selon lui, Bernard Chatel avait *« toujours eu un comportement correct sur le plan politique »*. Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille, déclare, de son côté, que *« les raisons de son inculpation n'ont rien à voir avec ses activités municipales »* qu'il semblait d'ailleurs toujours mener de façon un peu marginale, mais à la satisfaction de ses interlocuteurs.

Michel Samson et José Lenzini

Les défenseurs de Gérard Chauvy tentent d'établir la bonne foi de ses attaques contre les époux Aubrac

UNE JOURNÉE d'audience supplémentaire s'étant avérée nécessaire dans le procès pour diffamation intenté par les époux Aubrac à Gérard Chauvy, c'était au tour des quatre avocats de la défense de plaider pour l'auteur d'*Aubrac-Lyon 1943*, le 19 février. Devant la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris, Jean-Pierre Forestier a tout d'abord tenté de réfuter la thèse de la *« diffamation par reproduction » : « On fait à Chauvy le procès du mémoire Vergès-Barbie, mais ce n'est pas lui qui l'a écrit. »* En outre, ce « document Barbie » a toujours été cité dans le livre avec une distance critique.



PROCÈS

Me Christophe Bigot, autre avocat de Gérard Chauvy, n'a pas hésité à qualifier de *« mensonges »*, les *« zones d'ombre »* qu'il dit voir dans les diverses versions que Raymond et Lucie Aubrac ont donné des événements de l'été 1943. En particulier de cet événement décisif que fut l'arrestation du délégué du général de Gaulle, Jean Moulin, à Caluire, le 21 juin 1943.

Raymond Aubrac a-t-il, contrairement à ce qu'il affirme, connu, dès le 19 juin, la date et le lieu de ce rendez-vous ? Ou bien ne l'a-t-il su que le jour même de la réunion ? Lucie Aubrac aurait-elle pu matériellement livrer ce renseignement par téléphone à Klaus Barbie, comme le prétend l'ancien chef de la police allemande de Lyon ? Ces interrogations sont légitimes, a estimé Me Bigot, et il appartiendra aux historiens de trancher, en particulier quand certains fonds d'archives, en Allemagne ou en Grande-Bretagne, seront ouverts.

CONSULTATION REFUSÉE

L'inaccessibilité des sources françaises est d'ailleurs un autre moyen pour Me Bigot de faire valoir la bonne foi de Gérard Chauvy. Georges Kiejman avait reproché à l'auteur d'*Aubrac-Lyon 1943* d'occulter ou de négliger les pièces dérangeantes pour sa *« mascarade diffamatoire »*. Or, révèle Me Bigot, Gérard Chauvy a bien tenté, en 1985, de consulter le jugement de Floreck, ce policier allemand dont Klaus Barbie a fait l'« officier traitant » de Raymond Aubrac, et dont Georges Kiejman a, lui, pu lire le dossier aux archives militaires du Blanc (*Le Monde* daté du 15-16 février). Mais à Gérard Chauvy cette consultation avait été refusée sous prétexte que le délai de communication dudit dossier était de cent ans...

Avocat des éditions Albin Michel, Me Alain Jakubowicz a assuré plaider non pas *« contre » les époux Aubrac*, mais *« en face »*. Pour lui, la révision des mythes, telle que la pratique Gérard Chauvy, se justifie par le fait que *« la transmission de la mémoire ne peut se satisfaire d'approximations »*. Gérard Chauvy, pour sa part, s'est contenté de réaffirmer le caractère purement historique de sa démarche. *« On m'a assimilé à Barbie*, a-t-il déclaré, *mais rien dans mes écrits antérieurs ne peut laisser supposer une pareille chose. Ma démarche n'a jamais été dirigée contre les Aubrac ni contre la Résistance. Mais la Résistance attend son histoire. »* Jugement le 2 avril.

Nicolas Weill

L'AVENIR DES RÉGIONS

CENTRE

L'alchimie du patrimoine et de l'économie

Réfugiées dans la douceur de leur « calme central », les anciennes provinces du Val de Loire, de la Touraine et du Berry se sont assoupies sur leur filon paysager et historique. Fleuve, châteaux et vallons pourraient constituer les éléments d'un dynamisme nouveau et fructueux

ORLÉANS
de notre correspondant

Y a-t-il région plus française que le Centre ? Peut-on trouver plus français en France que la Touraine, le Berry et le Val de Loire ? Nous voici dans le saint des saints hexagonal, que la Loire découpe d'un grand trait de lumière. Alexandre Vialatte comparait son Auvergne – ces voisins campés sur les hauteurs – à un vaste grenier où l'on rangeait ses vieilles affaires. Dans le Val de Loire, nous sommes au rez-de-chaussée de la demeure France, dans les salons de réception, avec plein de bibelots sur la cheminée.

Ici la France se contemple, et fait admirer ses plus beaux restes. Ici, à chaque pas, on marche sur l'Histoire, la grande, dans l'ombre des puissants. Toutes ces villes, avec leurs toits d'ardoises et leurs ruelles qui serpentent à la recherche du grand fleuve, ont un air de famille. Elles paraissent attendre des carrosses. Elles font aujourd'hui un complexe de capitale manquée, et souffrent de n'être que des villes « moyennes ». Ici, l'Etat est né. On rêva même, au temps du grand Léonard de Vinci – qui finit ses jours au Clos-Lucé –, de cité idéale. Il ne faut donc pas demander aux habitants du Centre de faire du régionalisme. Tout juste fait-on du provincialisme.

Etrangement, Victor Hugo n'aimait pas la Loire. Il trouvait les peupliers qui la bordaient *« stupides »*. A Chambord, de son propre aveu, il grava son nom dans le tuffeau d'un mur : jamais on ne retrouva trace du délit. Mais le Centre n'est pas la Loire. Il faut quitter l'allée royale, s'arracher à la lumière du fleuve, le laisser à ses pièges, à ses amours furieuses, à ses courbettes courtisanes. La douceur des lieux pourrait être assassine. Il faut oublier le fleuve et le tapage insolent de ses palais, pour s'introduire dans les plis des vallons et les failles des coteaux.

Cette région, quand on la prend à revers, n'a pas son pareil pour offrir des choses faciles, mais nécessaires : une ligne de grands arbres frissonnants, des jeux de brume au fond d'une prairie, une treille bourdonnante. *« Je me suis toujours réjoui*, écrivait Giraudoux, *qu'il y eût au centre de la France, non pas comme on croit, un massif central, mais ce qu'on pourrait appeler un calme central, une placidité centrale, un pays de plaines sans arrogance, de paysages discrets, de rivières peu bavardes. »* Une sorte de refuge naturel, d'espace de thérapie, loin des fureurs collectives, où les passions de l'existence puissent s'apaiser.

Ailleurs, la France n'est pas véritablement la France : il faut s'y battre contre trop d'ombre ou trop de lumière. De grands solitaires (Rabelais, Balzac) ont fait ici leur œuvre, d'autres, comme Genet à Mettray, y ont découvert l'écriture. Ce *« calme central »* ne les a pas empêchés de crier leur révolte.

Le patrimoine ici est un tout. Il touche à l'être et à l'âme de notre pays. Mais on n'y a vu pendant trop longtemps que des monuments, difficiles d'ailleurs à ranimer. Curieusement, ce patrimoine – le mot évoque d'abord le bas de laine –, les gens du Centre ont toujours répugné à le faire fructifier. Pudeur peut-être, ultime dévotion aux mânes royales. Du côté de Chambord, on parle encore du *« temps des princes »*.

Le touriste vient ici, sans qu'on aille le chercher. Les châteaux de la Loire sont dix fois moins visités que les monuments de l'Ile-de-France. On y passe en coup de vent (48 heures environ), et le visiteur n'y laisse qu'une obole minimum (300 à 400 francs par personne). C'est bien peu par rapport à leur renom. Un rapport commandé en 1989 par Jack Lang à Christian Gérondeau, alors président de la Caisse des monuments historiques, laissait entendre que le chiffre des visiteurs pouvait être aisément doublé.

Les populations de ce Val de Loire convoité ne veulent pas de « marinas » à la mode campagnarde, et préfèrent sans doute un tourisme plus diffus, discret, « à demeure », et non centré sur les seules vedettes monumentales

Les responsables locaux n'ont guère pris conscience qu'ils dormaient à côté d'un filon juteux. La région, certes, n'a pas de compétence patrimoniale. C'est l'Etat qui protège. Mais c'est à elle de trouver l'alchimie, de marier économie et patrimoine pour y trouver une dynamique de développement : l'exercice est difficile dans un tel sanctuaire. On y a peu réfléchi.

Cette timidité mercantile a eu au moins un avantage : elle a préservé les sites des hordes touristiques. Mais elle a privé la région d'emplois nouveaux, qui seraient bien utiles aujourd'hui. Dans les années 80, un projet provocant de « Chamborland », à l'initiative des élus, a heureusement capoté ; un autre, un peu plus tard, à Amboise, est aussi mort-né. Seuls les Hollandais de Center Parcs ont réussi à forcer les portes de la Sologne. Les populations de ce Val de Loire convoité ne veulent pas de « marinas » à la mode campagnarde, et préfèrent sans doute un tourisme plus diffus, discret, « à demeure », et non centré sur les seules vedettes monumentales. Il y a encore en effet des châteaux – c'est une surprise – à découvrir.

En Sologne, par exemple. Celle-ci se couvrit de châteaux à la fin du siècle passé, dans tous les styles « néo » en vogue à l'époque. Le château, ensuite, en France et en Europe, passa de mode et ne fut plus un élément obligé de la réussite sociale. Ce patrimoine aujourd'hui est inconnu du public, et contesté – à tort – sur le plan esthétique, ce qui est paradoxal dans une région où le passé relève du culte.

La Loire a tardé à être reconnue comme patrimoine naturel. Les combats d'arrière-garde, d'ailleurs, n'ont pas cessé. Dans les années 70-80, on la crut condamnée. Officiellement il s'agissait de la « dompter », mais on faisait des rêves de béton sur ses rives. Le destin du Rhône lui semblait promis. Jean Royer, le maire de Tours, lançait son programme de barrages. EDF plantait ses centrales nucléaires.

La situation s'est heureusement retournée en 1994 avec l'adoption du plan « Loire grandeur nature » du ministre de l'environnement de l'époque, Michel Barnier, qui traduit un changement d'état d'esprit, dans l'administration et chez les élus, qu'il faut espérer durable. Le programme de M. Royer a été revu à la baisse. Les élus ont admis qu'une protection efficace contre les crues passait aussi par une limitation des constructions dans les zones inondables, et qu'ils devaient d'abord se gendarmer eux-mêmes lors de la délivrance des permis. Mieux : l'Union européenne finance depuis peu des opérations de rachat de terres agricoles où les crues du fleuve peuvent s'épancher librement.

On est intervenu bien tard. La Loire est loin d'être le « dernier fleuve sauvage d'Europe », comme le crient – c'est un slogan commode – les écologistes. Jamais fleuve n'a été autant aménagé par la main de l'homme, sauf au 20e siècle. Des dossiers restent en suspens. On peut se poser des questions sur l'utilité du barrage de Chambonchard (600 millions de francs), inscrit sur l'agenda des constructeurs. Des parkings défigurent toujours les plus beaux quais d'Orléans. Revenir sur les berges du fleuve, et non lui tourner le dos, doit rester un objectif.

Autre patrimoine menacé : l'eau souterraine. En Beauce, la sécheresse et les pompages agricoles – duo dangereux – ont dégradé la nappe, déjà malmenée par les nitrates. Le trésor aquatique, contenu sous leurs pieds, est si tentant que les agriculteurs y ont puisé largement. Pourtant, il y a vingt ans, les géologues du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) avaient prévenu et recommandé des mesures de gestion. On ne les a pas écoutés. Depuis 1990, la nappe phréatique n'arrive plus à se reconstituer. La circulation souterraine des eaux apparaît perturbée. Les dernières rivières – la pittoresque Conie par exemple – font du yo-yo. *« La Beauce, c'est Hassi Messaoud, des tuyaux enterrés partout ! »*, lancent désabusés ceux qui défendent la Conie.

La vocation première d'un patrimoine n'est pas d'être exploité, mais d'être transmis.

Régis Guyotat

Prochaine étape : RHÔNE-ALPES

TROIS QUESTIONS À...
Joël Mirloup

1 En quels termes se pose, selon vous, la question de l'identité de la région Centre ?

– De façon ambiguë. La région Centre est décalée par rapport à l'image renvoyée par ce patronyme fade et dévastateur dont on l'a affublée, et qui gomme tout repère géographique et historique. Ses limites correspondent exactement à trois provinces : l'Orléanais (Loiret, Loir-et-Cher, Eure-et-Loir), la Touraine (Indre-et-Loire) et le Berry (Cher et Indre). Leur précoce entrée dans le royaume de France, leur commune séduction sur un pouvoir central qui a longtemps hésité entre les rives de la Loire et celles de la Seine, leur donnent un air de famille. Châteaux et références littéraires ne sont quand même pas négligeables ! Ce qui est surprenant, c'est que la diversité qu'on loue en ce qui concerne la France devient une tare pour cette région plus grande que les Pays-Bas, avec deux vastes clairières, la Beauce et la Champagne berrichonne, disposées de chaque côté du couloir ligérien.

2 On parle plus souvent de ses faiblesses que de ses atouts...

– Mettons de côté la richesse agricole, qui est bien connue. Son rang de cinquième région industrielle l'est beaucoup moins. Au mieux est-il attribué à une décentralisation parisienne qui n'explique que le tiers des emplois. Bon nombre d'investisseurs, souvent étrangers, s'y sont installés directement. La proximité parisienne, loin de réduire la région à l'état de grande banlieue, est une plus-value. Orléans, avec ses sièges sociaux, compte un pourcentage élevé de cadres supérieurs.

3 Finalement, quels sont les véritables handicaps ?

– On parle beaucoup de la situation du Berry. Serait-elle meilleure si l'axe Orléans-Tours n'existait pas ? De même, Orléans et Tours ne seront jamais Milan et Munich, des villes comme Bourges, Châteauroux ou Vierzon devront chercher entre elles un équilibre en termes d'emplois et de qualité de vie. Remarquez que ce n'est pas en Berry mais en Touraine que l'on constate le taux le plus important de chômeurs. Plutôt que de handicaps, je préfère parler d'opportunités à ne pas laisser passer. Que la région s'appuie sur un axe ligérien qui lui confère une place privilégiée au sein d'une future région-capitale.

★ *Joël Mirloup, doyen de la faculté des lettres, langues et sciences humaines d'Orléans, est professeur en géographie-aménagement.*

Le surnom ne crée pas le renom

BOURGES
de notre correspondant

La région Centre n'a jamais aimé son nom. Un nom qui heurte son passé prestigieux, celui de ses provinces, et pénalise à ses yeux son présent et son avenir. Le nom sonne creux à l'heure européenne, quand les frontières s'ouvrent et que les ambitions se mesurent sur le tapis vert de Bruxelles. « Centre » : c'est trop vague, trop commun, trop modeste. C'est une carte de visite qui n'est pas un atout.

La petite histoire veut que l'on dessinât les mailles régionales de l'Hexagone selon des critères d'affinités géographiques, historiques, économiques et culturelles. Il restait quelques morceaux épars du côté de la Loire. On attribua le reliquat à cette région qu'on baptisa à la hussarde. Vrai ou faux, la région Centre ne s'en est jamais remise.

Lorsque, en 1990, l'une des premières campagnes de communication du conseil régional claironne : *« Région Centre, plus proche de tout »*, c'était, sinon juguler le mauvais sort, du moins faire contre mauvaise fortune bon cœur. Ce nom qu'elle traîne comme un méchant surnom lui ferait presque oublier son renom. Une réputation qui n'est pas usurpée et qui provient de sa « grande » histoire. De Bourges à Orléans, Charles VII reconstruisit le royaume de France, et c'est sur les rives de la Loire que ses successeurs ont niché les plus beaux châteaux du monde.

CROIRE EN SOI

Il est vrai que le Centre aurait eu légitimité à ceindre son blason de ce fleuve réquisitionné – usurpé ? – par la baronnie voisine, les Pays de la Loire. Et à revendiquer haut et fort ce nom de Loire. Mais la marque était déposée. Contourner la question alors ? Depuis 1986, la région n'a cessé d'y penser. « Cœur de France » ? « Centre-Val-de-Loire » ? « Val-de-Loire » ? « Val-de-France » ? Elle hésite, cette grande dame du temps jadis qui se laisse volontiers aller à sa langueur monotone.

En septembre 1994, elle va jusqu'à consulter le peuple, puis les élus. Un comité du nom, créé pour la circonstance, tranche fin 1994. C'est dit : la région s'appellera désormais « Centre-Val-de-Loire »... quitte à publier, en 1997, un superbe ouvrage intitulé *Le Cœur de France*. Son cœur peut bien encore balancer. Ses départements, les régions voisines, le ministère de l'intérieur puis le Conseil d'Etat devront tour à tour se prononcer avant qu'un projet de loi ne soit rédigé et que le Parlement, enfin, statue !

L'encre et la Loire ont de beaux jours à couler et, du Perche au Boischaut, du Gâtinais à la Touraine, la région aura tout le loisir de ravauder ses dentelles. Et de soupirer en lorgnant l'Ile-de-France comme une Désirade et le Berry comme un complexe s'arc-boutant désespérément sur son axe ligérien, soudé entre Orléans et Tours. A se laisser courtiser sans oser se donner, elle risque de garder son nom de jeune fille.

Peut-être lui manque-t-il, à cette région qui n'est pas sans charme, ce grain de fantaisie qui lui ferait enfin comprendre que l'unité n'est pas forcément l'uniformité et que la diversité n'est pas une faute irrévocable. Et que le tourisme ne serait pas forcément un mauvais parti. Ne lui suffirait-il pas, alors, de jouer du singulier et du pluriel pour se convaincre que ses centres d'intérêt ne dépendent pas essentiellement d'un nom, et pour croire tout simplement en elle ?

Patrick Martinat

Centre

Conseil régional sortant : 8 PC ; 16 PS ; 2 PRG ; 4 Verts ; 1 MEI ; 5 UDF-FD ; 8 UDF-DL ; 3 UDF ; 17 RPR ; 2 div. d. ; 11 FN (Prés. : M. Maurice Dousset, UDF-DL)

Chartres, EURE-ET-LOIR, LOIRET, ORLÉANS, Blois, LOIR-ET-CHER, Tours, Loire, INDRE-ET-LOIRE, CHER, Bourges, Châteauroux, INDRE

La population

1995 (en milliers d'habitants)	2 433,2
PART DANS LA POPULATION MÉTROPOLITAINE	4,1 %
TAUX D'ÉVOL. ANNUEL MOYEN (1990-1994)	+ 0,55 %
DENSITÉ 1995	62 hab./km² (106,2 km²)*
PART DES - 25 ANS	33,2 % (33,3 %)*
PART DES + 60 ANS	21,7 % (21,3 %)*
PROJECTIONS DE POPULATION EN 2010 (en milliers d'habitants)	2 672
URBANISATION (évol. 1982-1990) : superficie urbaine + 13,9 %, population + 8,1 %	

La richesse régionale
Part des branches en 1992, en %

AGRICULTURE, PÊCHE	4,9
BÂTIMENT, GÉNIE CIVIL ET AGRICOLE	6,1
SERVICES NON MARCHANDS	17,8
INDUSTRIE	27,2
SERVICES MARCHANDS ET COMMERCE	44,0
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	257,1 milliards de francs, 3,8 % du total national

Centre — France métropolitaine

Les indicateurs économiques et fiscaux

BUDGET RÉGIONAL 1997	3 351 millions de francs (6e rang)
BUDGET RÉGIONAL/HAB.	1 377 francs (4e rang)
REVENU DISPONIBLE BRUT/HAB 1992	82 800 (81 718)*
PIB 1992	268,6 milliards de francs
Part dans le PIB national	3,8 %
Part d'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE prélevé par rapport au total France 1995	2,3 %

L'environnement

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES À RISQUES 1994 (soumises à autorisation)	2 721
Total France	64 604
DÉCHETS INDUSTRIELS 1990 (en % du total France)	2,4 %
DÉCHETS MÉNAGERS 1993 (en % du total France)	5,0 %
NOMBRE DE SITES POLLUÉS 1994	18

L'occupation des sols

SUPERFICIE DE LA RÉGION 39 538,9 km²

AGRICOLE (Vignes, vergers, prairies, cultures...) 67,8 %
ARTIFICIELLE (Bâtis, non bâtis, routes et parkings) 5,5 %
NATURELLE (Roches et eaux, landes, maquis, forêts...) 26,7 %

Le chômage

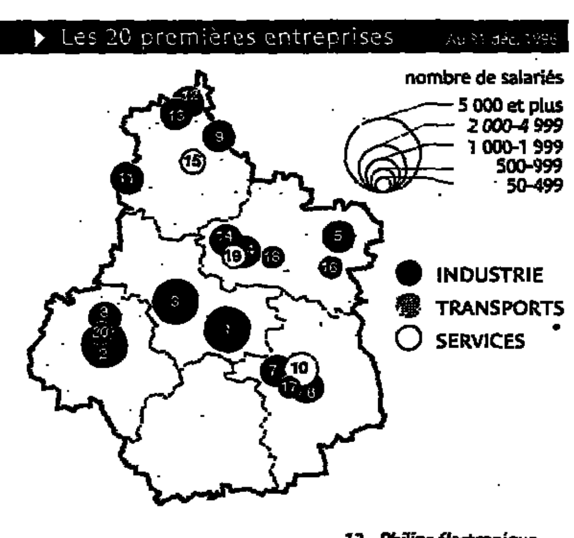
CHÔMAGE en % de la pop. active sept. 1997 (BIT)

Centre 11,6 % — 12,5 %

BÉNÉFICIAIRES DU RMI en janv. 1996 27 000

* Les chiffres en italique correspondent à la moyenne de la France

Les 20 premières entreprises



1 - Matra automobile
2 - Pneumatiques Michelin
3 - Lucas France
4 - Parfums Christian Dior
5 - Hutchinson SNC
6 - GIAT Ind. centre de Bourges
7 - Pneumatiques Michelin
8 - SKF France SA
9 - Grace SA
10 - Etabliss. technique de Bourges
11 - Valeo climatisation
12 - Philips électronique grand public
13 - Philips composants et semi-conducteurs
14 - Alcatel CIT
15 - Azur assurances IARD
16 - Cie européenne des sièges automobiles
17 - Aerospatiale Sté nationale industrielle
18 - Unisabi
19 - Cie IBM France
20 - SGS Thomson SA

DISPARITIONS

Fernand Oury

Un innovateur pédagogique marqué par la psychothérapie

LE PÉDAGOGUE Fernand Oury est mort, jeudi 19 février, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il a fini ses jours près de son frère Jean, le psychothérapeute qui a fondé la clinique pilote de La Borde, où officiait aussi Félix Guattari.

Moins connu du grand public que son maître, Célestin Freinet, Fernand Oury a largement influencé les milieux de l'innovation pédagogique. *« Il faut revenir à Freinet et Oury »*, expliquait ainsi Philippe Meirieu, le « M. Violence » de l'éducation nationale, professeur en sciences de l'éducation (*Le Monde* du 24 février 1996). Par ses méthodes d'enseignement, Oury avait fait sortir élèves et enseignants de la peur et régresser la violence dans les classes les plus difficiles.

Instituteur en banlieue aux lendemains de la guerre, Fernand Oury a toujours pensé et prouvé que les enseignants pouvaient réussir, même avec des enfants en grande difficulté. A Gennevilliers, il prend une classe de « perfectionnement » qui regroupe les *« débiles »*, comme on dit alors.

Avec une obstination de bûcheron, il répare ces rebuts de l'école. Pour faire quelque chose d'humain d'une classe entière de rebelles, il faut plus que du courage et du tempérament. A ses yeux, l'entreprise est vouée à l'échec sans méthode, sans une approche scientifique solide, empruntant à la psychologie, la sociologie, la psychanalyse et aux techniques Freinet. En tâtonnant, en élaborant une doctrine, Fernand Oury crée une pédagogie qui repose sur le groupe. A l'opposé du laisser-faire, il s'appuie sur des règles précises, donnant à chacun une tâche soumise à la discussion et à l'approbation de l'ensemble. Oury propose, entre autres, sa conception du « conseil », réunion hebdomadaire de tous les élèves et tous les enseignants de la classe, rituel éprouvé qui, par l'écoute de chacun, permet le travail de tous.

C'est le fil de cette élaboration qu'il retrace dans son ouvrage *De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle*, paru en 1972 (réédité à La Découverte). Tout au long des huit cents pages, Fernand Oury mêle portraits, descriptions et réflexions appuyées sur les apports des sciences humaines. Ses cinq autres ouvrages ont été réédités depuis dix ans chez Matrices (71, rue des Camélias, 91270 Vigneux). *Vers une pédagogie institutionnelle*, d'abord paru chez Maspero en 1967 et préfacé par la psychanalyste Françoise Dolto, est devenu un classique.

Catherine Bédarida

Philippe Aubert

Un journaliste gentiment moqueur

MATHILDA MAY n'aura plus sa déclaration d'amour matinale quotidienne sur Europe 1. Amoureux transi de l'actrice depuis des années, Philippe Aubert est mort, jeudi 19 février, des suites d'une longue maladie, à l'âge de quarante-huit ans.

Il avait commencé sa carrière au quotidien *Combat*, à l'âge de dix-neuf ans, avant d'entrer à France-Inter en 1972. Au micro de la station du service public, sous l'autorité de Pierre Bouteiller, il se fera connaître par un ton alliant humeur, ironie et moquerie mais jamais « vachard ». Après avoir collaboré au *Matin*, puis au *Quotidien de Paris*, il entre à Europe 1 en 1984. A l'antenne de la radio de la rue François-Ier, Philippe Aubert prendra sa véritable dimension. Sans quitter la radio, il fera aussi ses débuts à la télévision dans l'émission « L'Assiette anglaise », aux côtés de Bernard Rapp, où il présente la revue de presse.

Mais la radio reste son domaine de prédilection. Chaque matin, sur Europe 1, il composait une chronique corrosive mais toujours teintée d'humour. Chaque fois, au détour de ses billets mouillés d'acide, il parvenait à glisser un clin d'oeil complice, un compliment, une invite à son actrice préférée. A la rentrée de 1994, Philippe Aubert prend du galon dans la grille de la station en reprenant « Mon oeil », magazine de l'actualité des médias créé et animé à l'origine par Jean-Luc Delarue. Depuis septembre 1996, il présentait à nouveau son billet quotidien et un magazine hebdomadaire consacré aux médias. Affaibli par la maladie, il avait renoncé à l'antenne depuis deux mois.

Guy Dutheil

■ **HUGUES-VINCENT BARBE**, ancien PDG de l'*Agefi*, est mort à Montpellier, jeudi 19 février, à l'âge de soixante-huit ans. Membre du conseil supérieur de l'AFP et ancien premier vice-président du Syndicat de la presse parisienne, Hugues-Vincent Barbe a été, de 1970 à 1984, directeur du *Nouveau Journal* et PDG du quotidien économique *Agefi*. Il a également été maire de Marsoulas (Haute-Garonne) de 1967 à 1989 et président de la fédération du Parti républicain de la Haute-Garonne de 1977 à 1981.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 20 février sont publiés :

● **HLM** : une loi permettant aux organismes d'habitations à loyer modéré d'intervenir sur le parc locatif privé en prenant à bail des logements vacants pour les donner en sous-location.

● ***Identification*** : quatre décrets relatifs à l'utilisation du répertoire national d'identification des personnes physiques.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– Joyeux anniversaire pour tes dix-neuf ans,

Aurélie.

Mamie, Papy, Rosine, Jacques, Fanny t'embrassent de grand cœur.

Cassassoles-Sapiega,
13600 La Ciotat.

– Dijon. Pays-Bas.

Joyeux anniversaire de quarante ans,

Marjon.

De la part de
Jean, Hervé, Sophie, Charles,
Et de tous tes ami(e)s
qui t'aiment très fort.

Décès

– Aurélie et Chloé Aubert,
ses filles,
Et leur maman,
Michèle Hédon,

Mme Simone Aubert,
M. André Aubert,
ses parents,

M. et Mme Jean-Marie Aubert,
son frère et sa belle-sœur,
Gaëlle et Léna,
ses nièces,

Les familles Aubert, Bertholon et Pineau,

ont la grande douleur de faire part du décès de

Philippe AUBERT,

survenu le 19 février 1998, à l'âge de quarante-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 24 février, à 11 heures, en l'église Saint-Dominique, 20, rue de la Tombe-Issoire, Paris-14e.

Cet avis tient lieu de faire-part.
(Lire ci-dessus.)

– Jean-Pierre et Jacqueline Cahen,
Françoise Caillet
et Marcel Inizan,
Claude Cahen,
ses enfants,
Pierre-Franck, Nathalie, Jérémy, Natalie, Jacqueline Cahen,
Anne et Jean Axelrad,
ses petits-enfants,
Alice Axelrad,
son arrière-petite-fille,
Roquine Cahen, et Gisèle Kosmis,
ses sœurs,
ont la tristesse d'annoncer le décès du

docteur Roland FRED CAHEN,

survenu le 20 février 1998, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

L'enterrement aura lieu au cimetière du Montparnasse, le mardi 24 février, à 11 h 30.

Cet avis *tient lieu* de faire-part.

11, villa Seurat,
75014 Paris.

– Le Président,
Le Comité des didacticiens,
Le Comité directeur,
Ainsi que tous les membres de la *Société française de psychologie analytique*,
ont la grande tristesse de faire part du décès, le 20 février 1998, du

docteur Roland CAHEN,
membre fondateur
et ancien président
de la Société française de psychologie analytique,

qui a fait connaître l'œuvre de C.G. Jung en France.

6, rue Rampon,
75011 Paris.

– Les Cahiers Jungiens de psychanalyse
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Roland CAHEN,
membre d'honneur
de la rédaction,

survenu à Paris, le *20 février 1998*.

1, place de l'Ecole-Militaire,
75007 Paris.

– Lyon. Paris. Gattières.

Roger Erena,
son époux,
Anne-Sophie et Alain Penet,
Clémence et Alexandre,
François et Fatima Erena,
Adrien et Sarah,
ses enfants et petits-enfants,
Hélène Coulon,
Et Bernard Fredouille,
sa sœur et son frère,
Et toute la famille,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Michelle ERENA,
née FREDOUILLE,
officier des Palmes académiques,

survenu à Lyon, le 19 février 1998.

Une messe sera célébrée le mardi 24 février, à 8 h 45, en l'église Saint-Martin d'Ainay, à Lyon-2e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Gattières (Alpes-Maritimes), à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, quai de Tilsitt,
69002 Lyon.

– Le marquis
et la marquise de Flers,
Le comte et la comtesse
Hubert de Flers,
Le comte et la comtesse
Claude de Flers,
Le comte et la comtesse
Jean-Jacques de Flers,
ses enfants,
Le comte et la comtesse de Flers
et leurs enfants,
Le comte et la comtesse
Christian de Flers
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques-Edouard Nouveau
et leurs enfants,
M. et Mme Yvan Phelip
et leurs enfants,
Mme Viviane de Flers,
Mlle Célia de Flers,
Le comte et la comtesse
Emmanuel de La Grandière
et leurs enfants,
Le baron et la baronne
Charles-Emmanuel de Bläy de Gäix
et leurs enfants,
M. et Mme Erik Alme de Flers
et leur fille,
Ses petits-enfants,
Et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de la

marquise de FLERS,
née Yvonne MAHOT
de la QUERANTONNAIS,

survenu le 20 février 1998, à son domicile, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 24 février, à 15 heures, en l'église Notre-Dame de l'Assomption, 88, rue de l'Assomption, Paris-16e, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de famille.

– *Renée Karfiol*
a la grande tristesse de faire part du décès de son père,

Benjamin KARFIOL,
Benjamin Ben Haïm,

bien connu de ses amis de l'Arbeiter Ring, de Jeffroykin, de Rachi, et d'ailleurs, le 17 février 1998, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Rendez-vous à la porte principale du cimetière parisien de Thiais, 261, avenue de Fontainebleau, mardi 24 février, à 15 h 30.

– Carantec. Troyes. Rives.

Mme Meurillon, née Andrée Duhem,
son épouse,
Marie-Claude Meurillon,
Annie et Jean-Luc Simon,
ses enfants,
Isabelle, Gildas et Olivier,
ses petits-enfants,
Georges Meurillon,
son frère,
Jeanne Béduin,
sa sœur,
Toute la famille,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jules MEURILLON,
Alias « Julien »,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,
combattant volontaire
de la Résistance,
croix de guerre avec Palmes 1939-1945,
chevalier des Arts et des Lettres.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 19 février 1998.

Mme Meurillon,
13 *bis*, rue La Motte-Picquet,
29660 Carantec.

– Mme Pauline Ollivier,
son épouse,
M. et Mme Yvon Ollivier,
M. et Mme Hervé Ollivier,
M. et Mme Albert-Yves Ollivier,
Mme Anne Ollivier,
ses enfants,
Stéphanie, Gaël, Cédric, Tiffen, Cyrus, Jonas, Sarah,
ses petits-enfants,
ont la grande douleur de faire part du décès de

M. Jean-François OLLIVIER,

survenu le 19 février 1998, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Ses obsèques auront lieu le lundi 23 février, en l'église Saint-Joseph du Pilier-Rouge, à Brest, à 14 h 15.

Il sera inhumé au cimetière de Kerfautras, auprès de son fils,

Alain,

disparu à l'âge de quarante-trois ans, en 1987.

22, rue du Vercors,
29200 Brest.

– Damien et Anne-Angèle, Pierre, Alexandre et Louis,
Olivier Angèle,
Flore-Angèle et sa communauté,
Pierre Gallois,
Danielle Lambert-Trollat,
Maie-France et Thierry de Sevin,
Alain Trollat,
Maurice Angèle
ont la douleur de faire part de la disparition soudaine de

Josée TROLLAT,

survenue le 20 février 1998 au matin.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 24 février à 10 heures en l'église Saint-Romain de Cuire à Caluire. L'inhumation *aura lieu* le même jour à Charnay-lès-Mâcon.

Anniversaires de décès

Françoise FAUCHEUX,
17 mai 1944-22 février 1997.

Pour toi, p'tite maman, du lilas, même en février,
Je t'aime tant.

Dorothée F. dit Niret,
Ainsi que toute sa famille.

– Il y a cinq ans, disparaissait

Jean LECANUET,

le 22 février 1993.

Pour tous ceux qui l'ont connu et aimé, nous demandons une pensée émue de la part de
Mme Denise Lecanuet,
Ainsi que Françoise, Brigitte et Yves,
ses enfants,
Et aussi Sarah et Jean-Baptiste,
ses petits-enfants,

Anniversaire de disparition

– Ses frères et sa maman
rappellent qu'il y a six ans

Vincent

disparaissait au Maroc.

Il avait vingt ans.

Un chagrin que les années ne peuvent atténuer.

Remerciements

– M. Jean Lignel,

Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,

ont été très sensibles aux témoignages de *sympathie dont ils ont fait l'objet suite* au décès de

Mme Louise LIGNEL,
née DELAROCHE,

survenu le 13 janvier 1998.

Que chacun trouve ici l'assurance de leur reconnaissance.

Mme Maurice Schumann,
Ses enfants et petits-enfants,
profondément touchés par toutes les marques d'attachement et de fidélité qui leur ont été adressées lors du décès de

Maurice SCHUMANN

prient chacun de trouver ici l'expression sincère et chaleureuse de leur reconnaissance.

Souvenir

– Il y a dix ans décédait à Paris, à l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce, le

colonel Marcel DUMETZ,
instituteur de formation,
ancien élève de la faculté
des lettres de Lille,
ancien élève de l'Ecole *Saint-Cyr*,
ancien chef militaire de l'Armée secrète
de l'organisation militaire
franco-britannique
(Buckmaster) *du réseau* Sylvestre-Farmer,
compagnon du capitaine
« Michel » de l'armée britannique
d'origine française,
chef du réseau,
abattu à Lille, par les Allemands,
le 27 novembre 1943,
officier de la *Légion* d'honneur,
officier, membre de l'ordre
de l'Empire britannique
(à titre militaire
avec citation de la division),
croix de guerre 1939-1945 avec palme,
croix de guerre des TOE (Indochine),
croix de la Valeur militaire,
médaille de la Résistance,
médaille de la France libre.

Ses cendres reposent à Wavrin (Nord), son village natal, sur la tombe de ses parents, grands résistants.

« Le souvenir de ce qu'il fut,
l'action qu'il sut mener,
son humanisme, restent vivaces
pour ceux qui l'ont connu et estimé. »

La famille rappelle le souvenir de son père,

Louis DUMETZ,

qui fut maire (PS) de Wavrin pendant de nombreuses années.

Ses amis,
Ses compagnons,
Sa famille,
Son frère Robert.

Robert Dumetz,
2, rue de Saint-Alban,
59130 Lambersart.

Communications diverses

– De plus en plus de gens, de tous âges, partent à la recherche de leurs ancêtres. Une association d'aide à la recherche généalogique *met à votre disposition chez* vous le matériel nécessaire pour faire vous-même vos recherches. Une permanence téléphonique assure même aux débutants assistance et conseils gracieux. Recevez une information contre enveloppe timbrée. GÉNÉCENTER, 76270 Sainte-Beuve-en-Rivière.

Révélée au début des années 30 par l'éditeur Albin Michel, Ginette Mathiot a vendu près de 5 millions d'exemplaires de son « Je sais cuisiner », un livre de recettes qui a survécu aux crises et aux restrictions pour répandre dans les foyers le fumet du bon goût. Portrait d'une alerte mamie de 91 ans qui a fait entrer le monde dans sa cuisine



Ginette Mathiot ou la République aux fourneaux

LES mères l'ont reçu de leur mère et le transmettront à leurs filles. Les larmes plus ou moins bien retenues et « le » Ginette Mathiot glissé dans le paquetage accompagnaient généralement, dans nos contrées, les cérémonies d'envol du nid familial. Né sous la IIIe République, *Je sais cuisiner*, livre de recettes, a souffert sous l'occupation allemande, appelée aussi le *« temps des restrictions »*, mais a rebondi de baby-boom en « trente glorieuses » pour se révéler encore aujourd'hui un excellent antidote contre la morosité de crise.

Résultat : au compteur d'Albin Michel, heureux éditeur de ce classique, le tirage de *Je sais cuisiner* marquait, fin janvier 1998, le chiffre de 2 443 129 exemplaires vendus depuis la première livraison de 1932, auxquels il convient d'ajouter les 2 500 000 volumes achetés en collection « Le Livre de poche », sous le titre *La Cuisine pour tous*. Record absolu de diffusion pour un ouvrage français dont l'auteur est toujours vivant. Car « la » Ginette Mathiot, petite femme de quatre-vingt-onze ans, regarde encore le monde avec son oeil vif et sa langue acérée depuis la petite chambre qu'elle occupe dans une résidence pour personnes âgées du 13e arrondissement de Paris. *« J'aime bien Maïté* [la matronne gasconne antidiététique de la télévision], tranche-t-elle. *Elle fait des fautes, certes, mais ce n'est pas cette horreur de nouvelle cuisine ! »*

Ginette Mathiot, c'est avant tout Mme l'inspectrice générale. Jamais elle n'a officié dans l'un de ces temples de la gueule étoilés Michelin ou toqués Gault-Millau. Son arrière-cuisine fut celle de la République des professeurs, cet enseignement ménager dispensé aux jeunes filles pauvres avant que l'on s'aperçoive qu'il n'était pas tout à fait inutile pour la nation d'instruire les demoiselles dans les sciences et les arts jusque-là réservés aux garçons. Sa longue carrière, elle la fit sans faillir dans cet enseignement-cendrillon de l'Université française, de la base au sommet, de l'Ecole normale de l'enseignement ménager de la Ville de Paris jusqu'au grade d'inspectrice générale de la discipline. Un parcours républicain sans faute, sinon que sa mise à la retraite, à la fin des années 60, marqua l'extinction définitive des fourneaux pédagogiques, que l'on s'empressa de remplacer par des salles de sciences physiques.

On pourrait penser que, à l'aube de ce siècle, la petite Ginette Mathiot, née en 1907, mettait déjà son nez dans les plats familiaux raffinés pour engranger l'une des deux mille recettes de son livre. Qu'elle ne rêvait, jeune fille, que du plaisir de faire cette cuisine *« qui retient les petits maris qui s'débinent »*, évidence rappelée avec talent par Juliette Gréco. *« Oh que non !*, s'emporte-t-elle encore aujourd'hui. *J'ai eu le malheur d'être une fille dans une famille où tout était réservé pour le mâle, le garçon qui faisait des études de droit. »* Elle prononce *« le mâââle »* avec l'intonation parigote d'Arletty, pour bien faire comprendre son sentiment vis-à-vis du sexisme ordinaire de l'époque. Et il ne fallait pas chercher, dans une famille menée tyranniquement par un austère pasteur protestant marié à une Alsacienne soumise, l'épicurisme, le fond culturel gaulois et rabelaisien qui auraient pu la conduire sur le chemin de la gastronomie triomphante.

« Ginette Mathiot a été, comme moi, victime d'un accident de vocation », explique le célèbre boulanger Lionel Poilâne, qui est devenu, depuis quinze ans, son ami le plus proche et son confident quasi quotidien. *« Ne pouvant pas sortir de sa cuisine, elle y a fait entrer le monde. »* Ginette Mathiot avait fait des études secondaires brillantes au lycée Fénelon, à Paris, où elle fut notamment la condisciple de la philosophe Simone Weil. L'air du Quartier latin plaisait davantage à la gamine délurée que le triste cocon familial et pastoral. Mais il n'était pas question qu'elle s'engageât dans les études de médecine dont elle rêvait. On la laissa fréquenter les cours de pédagogie à la Sorbonne à condition d'entrer au plus vite dans la carrière enseignante, seule issue possible pour que *« le mâle »* puisse acquérir dans une certaine aisance ses grades universitaires.

Et, pour ce qui est de l'amour, la tyrannie familiale fut encore plus terrible. *« On m'a demandée sept fois en mariage*, raconte Ginette, *mais à chaque fois le veto familial était implacable : le prétendant n'était pas protestant. On me menaçait de tout. On n'irait pas à mon mariage. On ne recevrait pas mes enfants. Et je cédais. C'était comme cela à l'époque. Si les gens qui se servent de mon livre savaient combien de larmes d'amour contrarié ont mouillé les fiches sur lesquelles j'écrivais mes recettes !*, soupire-t-elle, avant de se ressaisir vivement : *Mais n'allez surtout pas penser que je suis une laissée-pour-compte. Mignonne comme j'étais, plus tard, j'ai eu bien des occasions de me marier, mais c'est moi qui n'ai pas voulu ! »*

> On retrouve dans « le » Ginette Mathiot un fond de rigueur parpaillote : la numérotation des recettes qui s'égrènent comme des versets de la Bible ; l'usage de cet infinitif d'injonction (« hacher », « rôtir »), qui exclut toute la fausse complicité de l'impératif (« moulinez », « déglacez »)

On comprend alors que Ginette Mathiot garde quelque ressentiment vis-à-vis de la religion de son père, source de ses souffrances. Mais on retrouve pourtant dans « le » Ginette Mathiot un fond de rigueur parpaillote. Ne serait-ce que la numérotation des recettes qui s'égrènent comme des versets de la Bible. Et aussi l'usage de cet infinitif d'injonction (*« hacher »*, *« rôtir »*, *« servir »*, etc.), qui exclut toute la fausse complicité de la deuxième personne du pluriel de l'impératif (*« moulinez »*, *« déglacez »*, *« arrosez »*, etc.). Un refus de la cuisine-paillettes, en langage comme en ingrédients, qui nous mène bien loin des histrions médiatico-culinaires. Et, surtout, un immense sérieux qui explique, au fond, l'étonnante longévité de *Je sais cuisiner*. Toutes les recettes indiquées ont été testées, par elle-même ou par ses élèves.

L'homme de la vie de Ginette Mathiot, qui ne fut ni son mari ni son amant, mais qui la révéla à elle-même, ce fut Albin Michel, le légendaire fondateur de la maison d'édition qui porte toujours son nom. Retour à l'année 1930, un millésime plutôt morose pour le secteur de la librairie. Les contrecoups du « jeudi noir » de Wall Street se font sentir jusqu'à Paris. Il faut réagir, trouver « l'idée » qui donnera un peu d'oxygène à une maison d'édition bien installée, certes, mais que la « rente » assurée par le succès des romans de Pierre Benoit (*Kœnigsmark*, *L'Atlantide*, etc.) ne met pas totalement à l'abri des fluctuations du marché du livre. Albin Michel, autodidacte rondouillard doté d'un flair sans pareil pour les « coups » éditoriaux, faute de découvrir l'oiseau rare littéraire susceptible de relancer les ventes, se dit qu'un livre de cuisine, cela ne mange pas de pain. Mais à qui faire appel ?

Les grands de la gastronomie, comme Curnonsky, sont déjà engagés ailleurs, ou sont morts. L'air du temps est scientiste, et Albin Michel estime qu'il serait judicieux de se placer sur le marché de la gastronomie avec un ouvrage qui tienne compte des sciences naturelles et de cette nouvelle discipline apparue dans la foulée des progrès de la biologie : la diététique.

POUR ce faire, il n'a qu'à traverser la rue. En face des éditions, rue Huyghens, dans le 14e arrondissement de Paris, se dresse le collège de jeunes filles Paul-Bert. Albin Michel demande à la directrice si le professeur de sciences naturelles de l'établissement serait intéressé à la rédaction d'un tel ouvrage. Celle-ci décline l'offre, mais propose l'affaire à une jeune collègue, Hélène Delage, élève de l'Ecole normale d'enseignement ménager de la Ville de Paris, qui donne quelques heures d'enseignement culinaire aux jeunes filles du collège. Hélène Delage est tentée, mais ne se sent pas de taille à assumer seule l'entreprise. Elle fait donc appel à une camarade d'Ecole normale, Ginette Mathiot. Toutes deux se retrouvent, timides, dans le bureau d'Albin Michel : *« Il m'impressionnait, car il était atrocement vieux. Pensez, il avait cinquante-cinq ans et j'en avais vingt-trois ! »*, plaisante aujourd'hui Ginette.

L'affaire fut rondement menée, y compris sur le plan financier. Sur les conseils de ses parents *« qui ne croyaient pas une seconde au succès du livre »*, Ginette Mathiot opte pour la cession une fois pour toutes du manuscrit à Albin Michel, pour la somme de 8 000 francs, partagée pour moitié avec Hélène Delage, qui ne participera pas au travail, mais voyait ainsi rémunérée sa qualité d'intermédiaire. *« Un pactole pour moi à l'époque »*, souligne Ginette, qui se souvient d'avoir alors gardé des enfants pour une rémunération de 5 francs de l'heure...

Il fallut attendre l'après-guerre, et le persistant succès du livre, pour que Robert Esmenard, gendre et successeur d'Albin Michel, fasse le geste qui s'imposait : accorder un pourcentage sur les ventes, minime certes au regard des usages, mais qui donnait à l'enseignante un peu d'aisance. Aujourd'hui encore, Ginette Mathiot manifeste à l'égard de l'argent une indifférence affectée – encore une trace de ce protestantisme invétéré. *« Je ne m'en occupe pas. C'est Albin Michel qui tient mes sous. Quand j'ai besoin de 50 000 francs, je téléphone, et ils me les amènent tout de suite. »* Elle ne précise pas s'il s'agit d'anciens ou de nouveaux francs...

ALBIN MICHEL reçut, quelques mois après la conclusion du contrat, le manuscrit rédigé, comme on l'a vu, avec la sueur et les larmes de Ginette. *« Donnez-moi quinze jours pour le lire et revenez me voir »*, grommela l'éditeur, qui parlait si vite que ses collaborateurs essayaient de déchiffrer sa pensée en lisant les traits de son visage. Deux semaines plus tard, Albin Michel rendit sa sentence à une Ginette Mathiot aux genoux tremblants : *« C'est très bien, mais il manque mon plat préféré : l'alouette plein beurre. »*

Albin Michel, qui détestait les vacances, se détendait en allant chasser en forêt de Fontainebleau le week-end et avait un faible pour ces petits volatiles, dont l'usage est, hélas, aujourd'hui plus métaphorique – dans le fameux pâté alouette et cheval – que culinaire. On ne s'étonnera donc pas de trouver, sous le numéro 981 de la dernière édition du *Je sais cuisiner*, cette recette aussi simple que succulente :

« 12 alouettes. 150 g de lard. 75 g de beurre. 1 citron. Préparation : 30 mn. Cuisson : 15 mn. Trousser, flamber, barder les oiseaux non vidés. Assaisonner. Faire chauffer le beurre dans une sauteuse, y placer les oiseaux et les laisser dorer à feu très vif, en sautant sans cesse, pendant 10 à 12 minutes. Quand la cuisson est achevée, retirer les oiseaux, dresser un plat, et les arroser avec le beurre, auquel on mêle un filet de jus de citron. »

Ginette Mathiot reçut et reçoit encore tous les hommages des « grands » de la gastronomie française, nonobstant le machisme généralisé dans cette honorable profession et l'irrémédiable tare que constitue aux yeux de ces artisans l'appartenance à la fonction publique. *« Elle en imposait, comme ces "mères" qui ont fait la grande cuisine française »*, juge Lionel Poilâne. Ginette a une autre explication des hommages qui lui furent rendus par les grands chefs, Raymond Oliver, Paul Bocuse et d'autres : *« C'est simple, c'est parce que j'étais bien roulée ! »* Evident.

On n'a cependant pas traversé trois Républiques les yeux grands ouverts sans avoir jeté un regard hors de la cuisine et s'être fait une idée des hommes et du monde. Le cœur de Ginette Mathiot penche à gauche : *« Mais je n'ai jamais été communiste »*, précise-t-elle. Elle ne pourra pas, c'est certain, être taxée d'appartenance à la « gauche caviar » : les œufs saumurés d'esturgeons de la Caspienne ne figurent pas dans l'index de *Je sais cuisiner*.

Luc Rosenzweig
Photographie : Gérard Rondeau

Le coup de Prague de 1948

Il y a cinquante ans, les communistes s'emparaient du pouvoir en Tchécoslovaquie, dernier pays de l'Est à résister à Moscou. Il subira jusqu'en 1989 le joug soviétique. Une majorité de députés approuva l'opération, à laquelle le président Edvard Benes s'opposa mollement

UNE limousine noire entourée de motards de la sécurité conduit jusqu'à la tribune le dignitaire qui va proclamer la *« victoire du peuple »*. L'esprit, l'atmosphère, le parfum des démocraties populaires sont presque tout entiers contenus dans cette scène qui ouvre la phase finale de la prise complète du pouvoir par les communistes tchécoslovaques. Il est à peu près 16 heures, le 27 février 1948, et, dans un vent froid dont tous les témoins ont gardé le souvenir, le premier ministre communiste, Klement Gottwald, vient annoncer la bonne nouvelle à une foule de deux cent mille Pragois rassemblés sur la place Venceslas : le président Edvard Benes a cédé. Plus exactement, il a accepté la démission des ministres non communistes qui, naïvement, avaient cru par leur geste mettre un coup d'arrêt aux manoeuvres du PC. Le résultat est exactement inverse.

La Tchécoslovaquie est devenue une dictature et elle le restera pendant quarante et un ans. Le ventre mou du système soviétique en Europe a été durci en une paroi abdominale d'acier. Le seul pays où la liberté d'action des communistes n'était pas encore totale a rattrapé son retard. Dorénavant – et mis à part le bref interlude du « printemps de Prague » en 1968 –, la Tchécoslovaquie sera l'une des démocraties populaires les plus rigides, les plus disciplinées et les plus prosoviétiques, disputant à cet égard la palme à la Bulgarie et à la République démocratique allemande.

Les circonstances, l'adresse des uns et la maladresse des autres ont pu avoir un effet sur la date et le déroulement des événements. Mais, pour l'essentiel, les jeux avaient été faits cinq mois plus tôt dans la petite ville polonaise de Szklarska Poreba où, sur l'injonction de l'URSS, les représentants des PC de six pays de l'Est, de l'Italie et de la France avaient constitué le Kominform. Et entendu Gueorgui Malenkov, alors vice-président du conseil des ministres soviétique, venu de Moscou, les appeler à *« s'unir en un camp puissant, cimenté par des intérêts vitaux communs, contre le camp impérialiste et antidémocratique »*. L'heure des accommodements et de la patience était passée. Il s'agissait, sur ordre de Staline, de faire bloc autour d'une URSS engagée dans la guerre froide.

Dans ce climat, les communistes tchécoslovaques devaient s'activer pour rattrapper leur retard sur les autres camarades. Partout ailleurs – et quitte à truquer grossièrement un référendum puis des élections législatives –, les communistes et leurs conseillers soviétiques avaient pris le contrôle de fait de l'Etat. A Prague et à Bratislava, les choses étaient moins claires.

Depuis que les présidents américains Dwight Eisenhower et Harry Truman avaient refusé d'entendre les arguments du premier ministre britannique Winston Churchill et freiné le mouvement des troupes américaines pour laisser les Soviétiques libérer Prague, la Tchécoslovaquie était tombée dans l'orbite de l'URSS. Et les élections de 1946 avaient fait du Parti communiste la première force politique du pays : 38 % des voix, sensiblement moins en Slovaquie, sensiblement plus en pays tchèque. Le premier ministre, Gottwald, était communiste, et le PC s'était réservé certains secteurs essentiels. A lui la police et la sécurité. A lui encore l'information, en particulier le contrôle de la radio. Et dans une moindre mesure l'armée, confiée à un « compagnon de route », le général Ludwik Svoboda, que l'historien François Fejtö décrit comme un *« opportuniste vaniteux »* (*Le Coup de Prague*, Le Seuil, 1976, épuisé). Celui-ci « servira » à nouveau à ses mentors vingt ans plus tard lors de l'écrasement du *« printemps de Prague »*.



KEYSTONE

Le 27 février, le président Edvard Benes (ci-contre, à gauche) cède le pouvoir au premier ministre communiste, Klement Gottwald, qui lui succédera. Ci-dessus : défilé de la milice populaire sur le pont Charles, face au château de Prague.



ARCHIVE PHOTOS FRANCE

MAIS les ministres communistes pouvaient encore être mis en minorité au gouvernement, et la présidence de la République leur échappait. Edvard Benes, l'homme qui en 1938, lâché par les Occidentaux, avait cédé à Hitler, n'était certes pas un adversaire très redoutable. Mais tout vieux et malade qu'il fût, il avait encore des velléités de résistance. En ce même mois de septembre 1947, il osait encore convoquer Klement Gottwald pour lui dire qu'il ne permettrait pas aux communistes de *« dévorer les partis non communistes les uns après les autres »*. Et, deux mois plus tôt, il avait fallu une colère de Staline et une convocation à Moscou pour que le gouvernement tchèque renonce à ce qu'il avait d'abord voulu accepter : le plan Marshall.

A partir de l'automne 1947, donc, on passe à des méthodes plus énergiques. Avec d'autant plus de détermination que, dans le pays, la popularité du Parti communiste, usé par l'exercice du pouvoir et une situation économique médiocre, est en baisse sensible. Les élections prévues pour le printemps suivant s'annoncent difficiles. Il sera fait en sorte qu'elles ne le soient pas. L'effort est d'abord concentré sur la Slovaquie où, en novembre, un « coup de Bratislava » est près de réussir. C'est une sorte de répétition générale.

Rudolf Slansky, le secrétaire général du parti, qui, devant ses amis du Kominform, avait promis de *« frapper très fort la réaction »* et de *« redoubler la vigilance du parti et de ses masses et de renforcer ses positions dans la police et l'armée »*, commence à passer à l'acte. La police et la sécurité interrompent de plus en plus souvent les réunions électorales des partis non communistes, en particulier les socialistes nationaux. Les responsables des syndicats font monter la pression, et le parti invente un nouveau slogan : *« Faire payer les millionnaires »* pour dédommager les paysans victimes de la sécheresse de l'été 1947. Le reste du gouvernement s'y oppose, mais la tension monte, et Gottwald use d'un ton de plus en plus menaçant – tandis que les chefs des autres partis, comme privés de volonté, semblent se contenter d'attendre la suite. *« S'ils ne veulent pas de la voie lente* [vers le socialisme], *alors nous pouvons nous engager sur la voie rapide »*, annonce un dirigeant des syndicats, Jungmann.

Début février, les événements s'accélèrent. Le 13 février, pendant un conseil des ministres, un responsable du Parti socialiste national et d'autres ministres lancent ce qui se veut l'ébauche d'une contre-offensive. Ils dénoncent l'introduction dans la police, à l'instigation des communistes, d'éléments *« gestapistes, gangstéristes »*. Et, à ce moment précis, un ministre socialiste annonce que le noyautage vient de franchir une nouvelle étape : dix nouveaux commandants régionaux de la police ont été révoqués et remplacés par des communistes. Quatre ministres exigent que la mesure soit annulée, qu'une enquête soit ouverte. Gottwald refuse. Une semaine plus tard, douze ministres remettent leur démission, avec l'idée de vider l'abcès, de provoquer des élections anticipées qui révèleraient l'affaiblissement des communistes dans l'électorat. Mais quelques socialistes et indépendants, persuadés de réussir à tirer leur épingle du jeu, refusent de suivre.

Les démissionnaires – douze sur vingt-six - sont donc minoritaires et, du coup, leur manoeuvre risque de laisser le champ libre aux communistes qui sont passés à l'offensive. Tandis que le PC et les syndicats qu'il contrôle organisent des manifestations de rue, Gottwald, en contact constant avec l'ambassadeur russe Zorine, dénonce *« un complot contre la République organisé en conjonction avec les milieux impérialistes de l'étranger »* et en appelle *« aux bons Tchèques et aux bons Slovaques »*. Des forces de police considérables, renforcées par des garde-frontières, sont acheminées vers Prague où s'est réuni le congrès des conseils d'entreprise qui, houspillé par les communistes, approuve un programme de marche accélérée vers le socialisme.

LE 23 février, sous prétexte que certains dirigeants socialistes « nationaux » ont prévu de s'opposer à l'occupation par les communistes des bâtiments publics, Gottwald fait distribuer des armes aux milices ouvrières. Les ministres démissionnaires sont sommés de ne plus venir à leur ministère, faute de quoi seraient mis en oeuvre contre eux *« les moyens dont dispose la classe ouvrière »*.

Reste cependant un obstacle, certes ténu : Edvard Benes, qui a des velléités de résistance. *« Vous êtes en train de faire un coup d'Etat, un putsch. Mais je ne me laisserai pas impressionner. Ce que vous préparez, c'est un second Munich. »* Deux jours plus tard, pourtant, après avoir tenté de louvoyer, il cède. Il accepte la démission des ministres, entérine la liste du nouveau gouvernement que lui présente Klement Gottwald et où les communistes ont la majorité. Ils ont laissé quelques places à des sociaux-démocrates et à des socialistes-nationaux transfuges ainsi qu'à l'inévitable Ludwik Svoboda qui a déjà promis *« le soutien de l'armée au peuple »*, et au ministre des affaires étrangères, Jan Masaryk, qui se suicidera quelques semaines plus tard (à moins qu'il n'ait été défenestré).

Benes, résigné, *« adresse ses voeux »* à ceux qui *« veulent emprunter des voies nouvelles et établir une nouvelle forme de démocratie »*, formulant seulement l'espoir *« que cette voie soit heureuse pour tous »* – et Gottwald va célébrer la victoire sur la place Venceslas. Formellement, la légalité est préservée puisqu'une majorité de députés a approuvé le coup de force. Les arrestations ont déjà commencé, les purges s'organisent, et les communistes ont pris le contrôle de tous les journaux.

On est le 26 février, le coup a réussi à la perfection. Il est temps pour les Occidentaux de protester. Trois jours plus tard, dans *Le Populaire*, Léon Blum se demande comment à Prague les partis sociaux-démocrates et démocrates-chrétiens ont pu se *« volatiliser »* de cette manière. *« On ne parvient pas à comprendre. »* Il pose, il se pose de nombreuses questions : *« Avons nous fait pour nos camarades tchèques tout ce que nous pouvions, tout ce que nous devions ? L'avions-nous fait pour nos camarades bulgares, roumains, hongrois, polonais ? »* Et il répond lui-même : *« Peut-être notre complaisance fut-elle notre faute. Peut-être notre véritable devoir envers eux était-il de nous montrer plus clairvoyants et plus prévoyants qu'eux-mêmes. »*

Jan Krauze

Aloïs Svoboda, ancien journaliste communiste

« Par leur amateurisme, les démocrates ont facilité la tâche des communistes »

« Pourquoi le communisme et l'Union soviétique étaient-ils bien perçus par l'immense majorité de la population ?

– La trahison de la France et de la Grande-Bretagne à Munich, en septembre 1938, avait engendré dans la population un fort ressentiment à l'égard des pays occidentaux. Par contre, les gens étaient particulièrement reconnaissants envers les Russes, qui avaient libéré 95 % du territoire du pays. Le fait que le gouvernement d'Edvard Benes, en exil à Londres, revienne à Prague en passant par Moscou, où se trouvait la direction du Parti communiste tchécoslovaque (PCT), a été compris comme un signe que l'URSS n'abandonnerait jamais les Tchécoslovaques. Les partis politiques rivalisaient de soviétophilie.

» Et même pendant les journées de février 1948, les relations privilégiées avec Moscou n'ont jamais été remises en cause.

– Comment le Parti communiste s'était-il acquis une importante popularité ?

– Les dirigeants communistes, à commencer par Klement Gottvald, étaient connus pour leurs critiques du régime d'avant-guerre et pour leur combat contre l'injustice sociale. La crise économique des années 30 et son flot de chômeurs, de soupes populaires et de misère avaient profondément marqué les esprits. L'action des communistes dans la Résistance a aussi contribué à leur popularité. Et puis leur gestion des affaires après la guerre a été très habile. Les nationalisations et le renforcement du rôle des syndicats dans la gestion des entreprises ont donné satisfaction aux ouvriers.

» Vis-à-vis des campagnes, le PCT a réalisé une réforme agraire au profit des petits paysans, auxquels il a promis de ne pas constituer de kolkhozes. Il a également séduit les artisans et les petits commerçants en s'attaquant aux propriétaires d'entreprises moyennes et aux grossistes, accusés d'être responsables des problèmes d'approvisionnement. Ce que Gottvald appelait la *« voie tchécoslovaque vers le socialisme »*. Et le soutien apporté au parti par une majorité d'intellectuels constituait, pour le peuple, une sorte de garantie du sérieux du PCT.

– Comment avez-vous vécu les journées du coup de Prague ?

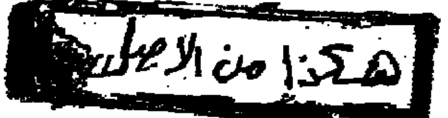
– Avec enthousiasme – nous étions naïfs à vingt-cinq ans, comme nous l'avons compris plus tard. Je travaillais alors à Prague pour le quotidien communiste *Rovnost* (égalité), qui paraissait à Brno (Moravie du Sud, deuxième ville du pays en 1948). Je courais d'un secrétariat politique à l'autre, participais aux manifestations, aux visites de délégations ouvrières au président Benes. La ville était en pleine effervescence : les gens débattaient à chaque coin de rue. J'ai aussi assisté à la distribution d'armes aux ouvriers de l'usine CKD (la plus grande de Prague). Sous prétexte de protéger les moyens de production de la malveillance des forces réactionnaires, les communistes distribuaient des armes à tous les ouvriers. Elles n'ont pas eu à servir, mais cette manoeuvre d'intimidation a eu de l'effet.

– Pourquoi le coup de Prague est-il intervenu en février, pas plus tôt ou plus tard ?

– Dès le lendemain de la guerre, le Parti communiste a agi dans le cadre d'une stratégie de conquête du pouvoir qui devait entraîner, à un moment ou à un autre, un affrontement avec les autres partis du Front national. L'écrasante victoire du PCT aux élections de 1946 l'avait déjà placé en position de force. La détérioration des relations s'est accélérée après le refus, à Prague, imposé par Staline, de participer au plan Marshall en juillet 1947. Je pense que les dirigeants non communistes n'ont compris et surtout réagi que tardivement à la mainmise de plus en plus grande du PCT sur la société et sur l'administration. Ils ont sous-estimé l'importance des services de sécurité : la police et les services secrets étaient composés de nombreux jeunes issus de la Résistance, proches ou membres du PCT.

» Les dirigeants non communistes, de la génération d'avant-guerre, ont fait preuve d'amateurisme. Je suis convaincu que Benes ne leur avait jamais promis de les soutenir coûte que coûte. Ils ont mal préparé leur épreuve de force avec le PCT, qui, se sachant prêt, n'attendait que le bon moment pour en découdre. La prise du pouvoir par les communistes était inéluctable – selon les accords de Yalta, nous étions dans la sphère d'influence de Moscou : ils leur ont facilité la tâche. »

Propos recueillis par Martin Plichta

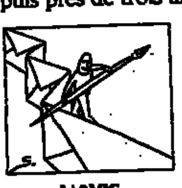


LE COURRIER DES LECTEURS. Le projet d'accord multilatéral sur l'investissement, ou AMI, dont discutent depuis 1995 les pays de l'OCDE, soulève en France depuis quelques semaines un concert de protestations. Certains de nos lecteurs reprochent à la presse en général et au *Monde* en particulier de n'avoir pas rendu compte de l'état des discussions au cours des trois dernières années et de se réveiller bien tardivement à l'approche de leur conclusion. Par ailleurs, quelques-uns de nos correspondants ont réagi à des articles du *Monde* consacrés à l'Algérie, à l'école et à l'édit de Nantes.

Un trop long silence

par Thomas Ferenczi

PLUSIEURS LECTEURS s'étonnent que *Le Monde* ait attendu ces toutes dernières semaines pour parler des négociations sur l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement) engagées depuis près de trois ans par les pays de l'OCDE et vivement contestées, en France, par les défenseurs de l'exception culturelle. Ils ne comprennent pas, en particulier, pourquoi notre journal n'a pas alerté plus tôt l'opinion publique sur les effets néfastes de ce projet, avant que des cinéastes ne donnent en France le signal de la révolte.



L'AVIS DU MÉDIATEUR

« Comment se fait-il qu'aussi peu de publicité ait été faite sur ces accords, qui remettent en cause les fondements de notre République ? » nous demande, par exemple, Thomas Hautesserres (par courrier électronique), en nous faisant part de sa *« surprise »*. Yannick Séité, de Vincennes, oppose, non sans malice, le *« silence »* de la presse sur l'AMI à sa large couverture de l'affaire Clinton-Lewinsky *(lire ci-dessous)*. Avant eux, le cinéaste Bertrand Tavernier avait dénoncé le silence *« assourdissant »* des hommes politiques et de la presse sur cette question (*Le Monde* du 13 février).

Les affirmations de nos correspondants ne sont pas tout à fait exactes. *Le Monde*, pour sa part, n'est pas resté silencieux sur les négociations en cours. Il a annoncé leur ouverture en mai 1995, consacrant un éditorial, sous le titre « L'Europe, dindon de la farce ? », à l'offensive commerciale des Etats-Unis. Un an plus tard, en juin 1996, faisant le point sur ces discussions, un article d'Yves Mamou indiquait, sous le titre « Menace sur les quotas audiovisuels », que *« la réglementation sur la télévision et le cinéma, défendue par la France, subit les attaques des partisans de la libéralisation des investissements »*. En octobre 1997, sous le titre « L'exception culturelle de nouveau menacée par la mondialisation », un article de Jean-Michel Frodon, accompagné d'un entretien avec Luciana Castellina, présidente de la commission des relations économiques extérieures du Parlement européen, revenait sur le sujet.

Le Monde a donc relayé, à plusieurs reprises, les cris d'alarme lancés par les hommes de culture. Mais il est vrai qu'il l'a fait sans donner à l'affaire l'ampleur qu'elle prend aujourd'hui, à quelques semaines de la date prévue pour la conclusion de l'accord, et qu'il n'a pas suivi dans le détail, depuis qu'elles ont débuté, l'avancement des négociations. S'il est normal que la mobilisation s'accentue à l'approche de l'échéance et que la presse donne alors au débat un plus large écho, il n'en reste pas moins qu'elle aurait dû, en dépit du secret dont étaient entourés les pourparlers, y prêter antérieurement une plus grande attention.

Le « droit à l'information », que notre correspondant de Vincennes qualifie de *« mythe journalistique »*, ne veut évidemment pas dire que les journalistes doivent parler de tout, ce qui n'aurait aucun sens. Ils sont conduits à faire des choix. La question est de savoir si ces choix sont, ou non, pertinents. Considérer que l'affaire Clinton-Lewinsky relève d'informations ou de rumeurs *« dont le public se moque »* parce qu'elles sont *« sans effets sur sa vie ou sans signification dans l'ordre du politique ou du philosophique »*, comme l'écrit notre lecteur et comme le pensent certains de nos correspondants, nous paraît discutable dès lors que celles-ci mettent en jeu la présidence des Etats-Unis, première puissance du globe. En revanche, que l'affaire de l'AMI mérite un traitement plus important que celui qu'elle a reçu nous semble incontestable.

UN MYTHE JOURNALISTIQUE

Une preuve que le « droit à l'information » est un mythe journalistique (c'est-à-dire un mythe forgé par les journalistes pour légitimer la manière selon laquelle ils ont choisi ou accepté de faire fonctionner les médias) et non un concept juridique (ou moral ou politique ou philosophique) apparaît quand on rapproche l'affaire Clinton-Lewinsky de l'affaire (une non-affaire) de l'AMI. Dans un cas, la presse dispense au public des informations (ou des rumeurs) dont le public se moque (c'est-à-dire dont il considère, à tort ou à raison, qu'elles relèvent du privé, ou de l'anecdotique, qu'elles sont sans effets sur sa vie ou sans signification dans l'ordre du politique ou du philosophique). Dans l'autre cas, la presse fait silence car elle, si extraordinairement prompte à trouver des traces de toutes choses quand elle le veut, n'est tout bonnement pas au fait de l'événement. C'est le public (en l'occurrence les cinéastes, le monde de la culture) qui invente l'information et se donne alors à lui-même le droit d'être informé. Droit à l'information : c'est le nom que la presse a donné à ses désirs. Par le rapprochement de ces deux affaires, la vacuité essentielle de ce concept et la nature fondamentalement idéologique de son usage sont lumineusement mises en évidence.

Yannick Séité
Vincennes

L'ISLAM CONTRE L'ISLAMISME

François Gèze et Pierre Vidal-Naquet écrivent, dans *Le Monde* du 4 février, que *« dans la vision* [des intellectuels français] *tout est simple : les égorgeurs algériens tuent au nom de l'islam, donc c'est l'islam qui tue »*. J'ai participé au meeting du 21 janvier à la Mutualité. Il m'a semblé que quelque chose d'important s'était passé. Pour la première fois, à ma connaissance, et devant un très grand public, on échappait aux deux discours dominants en France. Le premier, celui de la majorité : l'islam est une religion agressive, irrationnelle, archaïque. Le deuxième, celui d'une minorité : puisque nous avons, dans le passé, colonisé des peuples musulmans, nous ne pouvons plus, aujourd'hui, parler de l'islam qu'en terme de louange ou alors nous taire. A la Mutualité, des intellectuels, des journalistes, des hommes politiques algériens et français, musulmans et non musulmans se sont retrouvés pour dire que l'islam était une grande religion qui n'avait rien à voir avec l'islamisme des violeurs et des égorgeurs de bébés. Un mufti a expliqué par quelle manipulation malhonnête de textes très anciens des tueurs barbares invoquaient aujourd'hui une religion qu'ils ne connaissaient pas. Je regrette que les auteurs de l'article n'aient pas été présents et que des gens de bonne foi puissent croire ce qu'ils ont écrit.

Françoise Hoffet
Fresnes (Val-de-Marne)

SIMPLIFICATION

François Gèze et Pierre Vidal-Naquet (*Le Monde* du 4 février) contestent très justement une interprétation simpliste selon laquelle *« c'est l'islam qui tue »* en Algérie. Ils n'échappent malheureusement pas eux-mêmes à la simplification en trouvant les racines du mal dans la période coloniale française seule. Il est vrai que les gouvernements de la IV[e] et de la V[e] République, alors qu'il en était encore temps, n'ont pas pris les mesures qui s'imposaient, telles que réforme agraire, scolarisation, etc. L'échec de la France en 1962 a été aussi l'échec de l'Algérie. On aurait pu rêver d'une République algérienne laïque, associée à la France, où, au moins pendant une période transitoire, le calme aurait été rétabli et les violences bannies : il aurait peut-être fallu un De Klerk ou un Mandela ? Nous ne les avions pas ! (...) Et l'Algérie maintenant ? Elle se fera seule, sans intervention étrangère, sans voyeurs pleins de bonnes intentions. Elle a choisi son destin, comme nous l'avions fait lors de nos affreuses guerres civiles religieuses. Il lui faut peut-être se faire l'histoire que nous lui avions volée pendant plus de cent ans...

Jacques Dezaunay
Carqueiranne (Var)

PROTESTANTISME

S'il est permis à un vieux protestant du Midi d'apporter un court commentaire à l'excellent cahier que « Le Monde des livres » du 13 février a consacré aux publications récentes sur l'édit de Nantes, je dirai ceci : l'acte fondateur du protestantisme français n'est pas l'édit de Nantes, mais la révocation de l'édit (1685). Acte évidemment négatif – je dirai plutôt acte en creux – et qui est inscrit dans notre mémoire et notre sensibilité. Acte criminel et provocateur, vécu non seulement comme un abus du pouvoir monarchique sur la liberté de conscience, mais aussi comme le projet – illusoire – d'imposer un conformisme religieux souhaité par la catholicité de l'époque. Disons d'un mot, acte politique générateur de résistance, cette résistance attribuée parfois abusivement aux protestants français, mais résistance vécue au cours des siècles, et qui s'associait paradoxalement à la loyauté civique (les synodes du désert priant pour le roi et les prétendus réformés, si on exclut le soulèvement général de 1702 qui a bien d'autres causes, ne s'opposaient pas à la loi). De même qu'on peut dire que ce n'est pas la Révolution française qui a constitué aujourd'hui la communauté juive, mais plutôt la révélation de la Shoah, ce n'est ni l'édit de 1598 ni l'édit de tolérance de 1787 qui ont établi le protestantisme français, mais la tradition de fidélité qui répond, quelle que soit la situation historique, à cette culture profonde, enracinée dans la Bible et dont les protestants se disent – parfois abusivement, je le répète – les héritiers.

Pierre Fontanieu
Nîmes (Gard)

LE RÔLE DE L'ÉCOLE

Votre article « Ecole, profs, programmes, ce qu'en pensent les lycéens » (*Le Monde* daté 8-9 février) m'a fait vivement réagir. Le contenu des enseignements et la façon de les transmettre sont certainement à revoir en fonction de l'évolution du monde et des connaissances. Il n'en reste pas moins, me semble-t-il, que la fonction première du lycée reste la transmission des connaissances, et que le travail premier des professeurs est là. Qu'ils soient invités, pendant leur formation et durant leur vie professionnelle, à respecter les élèves, est une chose. Mais leur rôle n'est ni de les materner ni de traiter leurs difficultés existentielles. Le propre de l'adolescence est d'interroger le monde des adultes. (...) Les réponses que peut offrir l'école sont celles qui concernent la formation à des apprentissages et à la réflexion. Il serait malsain qu'elle fasse croire qu'elle peut remplacer le club ou les parents.

Catherine Tzedakis
Toulouse

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Un Conseil sans autorité

La seule force de la loi ne peut suffire à préserver une institution. Il lui faut surtout le prestige et l'autorité morale. Cela est particulièrement vrai du Conseil constitutionnel. La fonction qui est confiée à cette institution créée par la V[e] République va à contre-courant des théories politiques qui ont cours en France depuis les Lumières et selon lesquelles la souveraineté des représentants du peuple s'exprime sans aucune contrainte. Les neuf gardiens de la Constitution sont là, au contraire, pour la brider. Non seulement ils veillent à ce que les parlementaires ne mettent pas à mal le pacte républicain, c'est-à-dire les grands principes des droits de l'homme autour desquels s'est réunie la nation depuis deux siècles, mais ils sont chargés aussi de contrôler la façon dont les citoyens désignent leurs élus.

Ainsi, quand il censure une loi ou annule une élection, c'est toujours le choix de la majorité qu'invalide le Conseil constitutionnel. Pour le faire sans être contesté, il lui faut, certes, de bons arguments juridiques, mais aussi, et surtout, une autorité incontestable. Il avait su, au fil des ans, l'acquérir, sous des présidences aussi différentes que celles de Roger Frey, avec le soutien de Georges Vedel, ou de Robert Badinter. Force est de constater, pour le regretter, qu'il est en train de la perdre. Les ennuis de son président actuel, Roland Dumas, dont des proches sont mis en cause par la justice dans l'affaire Elf, y sont pour beaucoup. Mais, avant même ceux-ci, l'ancien ministre des affaires étrangères avait laissé les clivages politiques réapparaître.

Le traitement du contentieux des législatives du printemps 1997 en a, notamment, apporté la preuve. Certes, chacune des décisions a un habillage juridique apparement incontestable. Mais il faut reconnaître que n'ont été invalidés que le seul élu du Front national et trois députés RPR ou UDF relativement marginaux dans leurs formations. En revanche, le Conseil n'a pas osé faire preuve de sévérité envers des personnalités plus influentes, que ce soit Catherine Trautmann, la ministre de la culture, ou Jean Tiberi, le maire de Paris. La loi s'applique à tous, puissants ou non, et de la même manière : en invalidant Jack Lang en 1993, le Conseil, alors présidé par Robert Bandinter, l'avait utilement rappelé.

Tant que pèsera sur le Conseil l'hypothèque liée à l'instruction judiciaire en cours, dont l'inévitable écho médiatique déstabilise son président, la responsabilité des huit autres gardiens de la Constitution est plus lourde que jamais. Il leur appartient de restaurer l'image d'indépendance et d'impartialité de cette institution essentielle, notamment en période de cohabitation. Aussi faut-il souhaiter que l'arrivée de Simone Veil, que ses engagements politiques n'ont jamais rendue prisonnière de son camp, mettra fin à la dérive des derniers mois. Il y va de la possibilité pour le Conseil de jouer son rôle de surveillant de l'Etat de droit et de protecteur des minorités. Bref, de l'avenir de la démocratie.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les Compagnons du tour de France

« DANS L'ART fameux où Jacquard fut grand maître »... Les hommes qui attaquent, sur ces paroles, le premier couplet de *La Chaîne d'alliance* ont vraiment noble allure. Sous le bras une canne habillée de longs rubans de soie, la tête haute, le buste droit, leurs mains rivées aux mains de leurs voisins, ils forment comme les maillons d'une vivante et fraternelle chaîne. La scène a pour cadre la place de l'Hôtel-de-Ville, coquettement poudrée de neige, et cela est arrivé... demain.

C'est demain en effet, à l'occasion du centenaire des journées de février 1848, que les Compagnons du tour de France (tailleurs de pierre, charpentiers, menuisiers, cordonniers, boulangers, maréchaux-ferrants, etc.), tous chevaliers du travail et de l'honneur, défileront sur cette place entre toutes parisienne, hier verger royal de potences, aujourd'hui champ de liesse ou de démonstration populaire – où, il y a cent ans, Agricol Perdiguier, barde et pilier du compagnonnage, réclamait, à la tête de dix mille Parisiens en blouse de coutil, le droit de coalition pour les ouvriers. Trois ans plus tôt, la grève des charpentiers avait immobilisé les chantiers et contribué à créer le climat révolutionnaire d'où sortit l'insurrection de février. Un siècle a passé, mais les compagnons sont toujours là.

Le titre se gagne au mérite du cœur et du poignet. Mais que ne donnerait-on pas pour posséder un état civil compagnonnique, pour porter un de ces poétiques noms de guerre à la manière de Tourangeau-la Clef-des-Cœurs ou d'Avignonnais-la-Vertu ?

J. C.

(22-23 février 1948.)

Cohabitation sur la Seine et la Vistule

Suite de la première page

Si bien que la Commission constitutionnelle, chargée de préparer la nouvelle loi fondamentale, se fixa pour objectif de réduire les pouvoirs du chef de l'exécutif. Alexandre Kwasniewski, qui présidait cette commission, ne prévoyait sans doute pas qu'il pourrait être la première victime de cette réforme.

Deuxièmement, le président polonais ne préside pas le conseil des ministres, charge qui revient au chef du gouvernement. Or on sait bien à Paris, où les conseils des ministres sont formels, que la présidence de la séance par le président de la République oblige les deux têtes de l'exécutif à coordonner un minimum leur attitude. La Constitution polonaise a prévu une nouvelle institution, le conseil de cabinet, composé du président et du gouvernement. Mais elle n'en a fixé ni la périodicité ni les pouvoirs. La première réunion de cette instance a eu lieu le 27 janvier et a porté sur le lancement des négociations pour l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne. La coalition formée par Solidarité et l'Union pour la liberté, qui a gagné les élections de septembre 1997 contre le parti social-démocrate (ex-communiste) du président Kwasniewski, ne semble pas disposée à donner à ces rencontres une régularité trop marquée.

A cette pierre d'achoppement institutionnelle s'ajoute un débat sur la présence de collaborateurs du président – certains ont rang de ministre – aux réunions du conseil des ministres. Avec le gouvernement précédent, alliance d'ex-communistes et de paysans, cette présence ne faisait pas problème. Dans un premier temps, le nouveau chef du gouvernement, Jersy Buzek, a refusé de maintenir cette pratique, qui reviendrait – disait-on dans les milieux de Solidarité – à livrer au président *« tous les secrets de la guerre »*. Un compromis a finalement été trouvé : les collaborateurs du président assisteront aux conseils des ministres au coup par coup, quand des sujets importants seront discutés.

La troisième différence avec la France tient justement à ce climat de guerre civile froide. Chaque camp se considère comme le dépositaire de la légitimité populaire, et la coalition gouvernementale n'est pas loin de penser que, le dernier scrutin l'emportant sur les précédents, le président de la République n'a d'autre choix que de se soumettre. A quoi, avec un raisonnement très gaullien, les partisans du président opposent la *« supériorité »* du scrutin présidentiel, où le peuple vote pour un homme, sur des élections législatives par nature partisanes et fractionnées en plusieurs centaines de circonscriptions.

On aurait tort d'attribuer à la jeunesse de la démocratie polonaise ce penchant à traiter l'adversaire politique comme un ennemi, à voir en lui non le représentant de l'alternance prochaine mais le tenant d'un autre système politique et économique. La *« cohabitation à la française »* n'a pas revêtu d'emblée une image civilisée. En 1986 aussi, on parlait à droite plus de revanche que d'alternance, et la rudesse de l'affrontement transparaît encore parfois derrière la courtoisie républicaine, même à la troisième expérience.

Les Polonais ont donc du chemin à parcourir avant d'apprivoiser la cohabitation. Les textes constitutionnels peuvent y aider. Ils poussent à un minimum de concertation entre le premier ministre et le président, car celui-ci conserve des pouvoirs, notamment un droit de veto sur les textes de loi autres que le budget qui peuvent gêner considérablement le gouvernement. Si la coalition de Solidarité-Union pour la liberté veut mener à bien les réformes trop longtemps ajournées, elle aura besoin de la coopération du président. Alexandre Kwasniewski, quant à lui, peut jouer de son double statut de chef de l'exécutif et de chef de l'opposition pour augmenter ses chances à la prochaine élection présidentielle, prévue dans deux ans. Par exemple en refusant de promulguer les lois impopulaires. Mais la Constitution n'est pas tout. Le visage de la *« cohabitation à la polonaise »* dépendra surtout de la capacité des deux titulaires de l'exécutif à trouver un modus vivendi, en particulier pour les affaires extérieures dans l'intérêt général de la Pologne.

Toutefois, la cohabitation n'est pas toujours la plus difficile là où elle est officiellement pratiquée. L'ironie de l'histoire veut que pour la réunion du *« triangle de Weimar »* ni Jacques Chirac ni Alexandre Kwasniewski n'aient eu aucune réticence à emmener à Poznan leurs ministres des affaires étrangères, Hubert Védrine et Bronislaw Geremek. En revanche, Helmut Kohl ne tenait pas tellement à la présence de Klaus Kinkel.

Daniel Vernet

BOURSE *La cour d'appel de Paris* a confirmé, vendredi 20 février, le jugement d'octobre du Conseil des *marchés financiers* : la Compagnie générale des eaux n'est pas obligée *de lancer une offre publique d'achat* sur Havas. Il déboute les actionnaires minoritaires qui avaient porté plainte en arguant que la Générale détenait plus de 33 % des actions, seuil au-delà duquel une OPA doit être proposée. ● LA DÉCISION de la cour repose sur le refus de prendre *en compte* les actions Havas détenues par des partenaires qui sont en action de concert avec la Générale et celles détenues par les filiales d'Havas, comme le réclamaient les plaignants. ● JEAN-MARIE MESSIER va *pouvoir prendre le contrôle d'Havas* à moindre prix. L'arrivée d'Havas va lui permettre de construire *un grand groupe* de communication et d'en *faire* l'axe central du développement.

La Générale des eaux a la voie libre pour bâtir un empire dans la communication

La cour d'appel de Paris confirme que le groupe de Jean-Marie Messier n'est pas tenu de lancer une OPA sur Havas. Le contrôle de l'entreprise va pouvoir s'effectuer à moindres frais. Ce pôle nouveau devient le centre du développement de la compagnie

LA VOIE est libre : la cour d'appel de Paris a confirmé, vendredi 20 février, que la Générale des eaux n'était pas tenue de lancer une offre publique d'achat (OPA) sur Havas, dont elle détient 29,6 % directement. En octobre, après une plainte des actionnaires minoritaires d'Havas, un premier jugement avait été rendu dans le même sens par le Conseil des marchés financiers (CMF). Cette décision évite à la Générale des eaux de devoir dépenser 20 milliards à 25 milliards de francs pour racheter l'intégralité des titres d'Havas. Son président, Jean-Marie Messier, va pouvoir s'assurer le contrôle du groupe de communication en passant par des échanges de titres, une voie bien moins onéreuse. L'opération, *qui pourrait prendre* la forme soit d'une offre publique d'échange (OPE) soit d'une fusion, devrait se dérouler dans les toutes prochaines semaines.

M. Messier travaille depuis des mois à cette ambition. Tous les obstacles qui en avaient empêché une conclusion rapide sont désormais levés. Le projet de loi Trautmann, dont on a pu penser qu'il remettrait en cause les seuils de contrôle dans les chaînes de télévision (ce qui aurait rendu juridiquement très difficile le rachat d'Havas, détenteur de Canal Plus), n'a pas eu d'incidence. Une heureuse hausse des cours des actions de la Générale, ces derniers mois, permet une parité d'échange avec Havas plus favorable aux actionnaires de la compagnie des eaux. Et *in fine*, la justice se range aux arguments de M. Messier.

Dégagé de toute contrainte, celui-ci peut poursuivre la réalisation de son rêve : construire un groupe global de communication. Son projet, sans équivalent dans le reste du monde, est d'intégrer verticalement tous les métiers du secteur, allant des réseaux de télécommunications au contenu (films, CD-rom) en passant par les *services de diffusion* (par câble, réseaux hertziens, satellite) et par Internet. Cet ensemble est appelé à devenir l'axe de développement de la compagnie. *Pour bien marquer* la rupture totale avec le passé, le groupe va changer de nom dans les *prochains mois et s'installer* avenue de Friedland, le pôle eau demeurant rue d'Anjou.

RYTHME ÉREINTANT

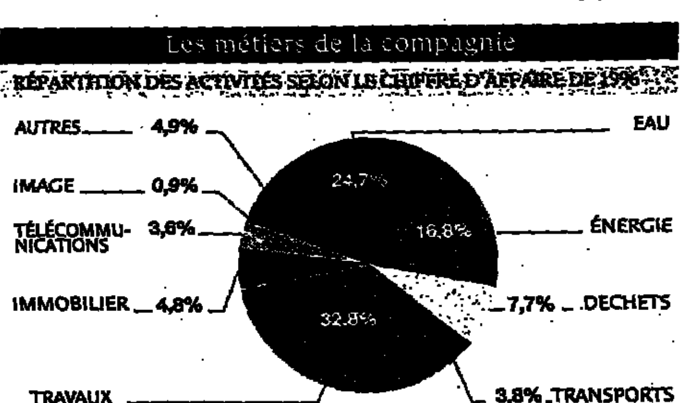
Décidée pour des raisons stratégiques, l'acquisition d'Havas est d'abord intéressante sur le plan financier. Totalement désendettée, la société de communication devrait afficher autour de 1,5 milliard de francs de résultat net en 1997. Elle recèle plus 6 milliards de francs de trésorerie et au moins 500 millions de crédit d'impôt. La vente programmée de certains actifs, comme sa participation restante dans l'ODA (régie pour les annuaires), devraient lui rapporter quelques milliards de plus-values supplémentaires. Cette richesse sera la bienvenue pour aider la Générale des eaux à soutenir ses lourds investissements tout en affichant des bénéfices en hausse.

Car la compagnie doit suivre le rythme éreintant du développement des télécommunications. Depuis leur création, les télécommunications du groupe ont investi 19 milliards de francs. Pour y subvenir, la Générale a mobilisé, ces deux dernières années, l'essentiel de ses ressources financières disponibles et même un peu plus. Pour racheter fin 1996 la participation (20 %) d'Alcatel dans Cofira, holding de tête de la branche disparue depuis, elle paya les 6 milliards de francs par un billet à ordre, remboursable en mars 1997, au moment où les concurrents BT et Mannesmann entraient au prix fort dans le capital. D'ici à l'an 2000, 16 milliards de francs d'investissements sont encore prévus dans les télécommunications. Malgré son essor commercial, sa filiale Cegetel, toute à sa croissance, aura du mal à dégager des bénéfices avant 2001-2002.

Or, dans le même temps, les métiers traditionnels du groupe (eau, énergie, déchets) deviennent plus difficiles, surtout l'eau, jusqu'alors principale source de financement du groupe. La réduction de la consommation, les demandes de renégociation des contrats à la baisse, la mise en concurrence lors des appels d'offres, premiers signes de la normalisation et de la moralisation du secteur, se traduisent par une chute sensible des prix et des marges. En 1996, ces activités ont réalisé à peine 6 milliards de francs de résultat d'exploitation pour 90 milliards de chiffre d'affaires. Des programmes de réductions de coûts ont été engagés dans tous les métiers de service pour améliorer de 1,7 milliard leur résultat d'exploitation d'ici à 1999. Des rumeurs régulières de suppression d'emplois (démenties) circulent dans le groupe.

Ces trois dernières années, la compagnie, très endettée, n'a pratiquement donné aucun moyen à ces métiers. Elle assure avoir retrouvé désormais *« une flexibilité financière »* à la suite d'une active politique de cession. En trois ans, 30 milliards de francs d'actifs ont été cédés et 20 milliards de participations dilués. Ces désinvestissements ont permis de baisser notablement l'endettement qui, désormais, représente autour de 70 % des fonds propres.

L'adoption de méthodes comptables internationales plus strictes comme la norme IASC permettrait, toutefois, de mieux juger les désengagements et les risques restants dans la compagnie, notamment dans l'immobilier. Pour liquider ses énormes stocks d'immeubles, le groupe a mené une série d'opérations de cessions-refinancements qui l'ont amené à financer les repreneurs. Dans les comptes de 1996, les prêts à long terme qui leur ont été consentis s'élèvent à 10,5 milliards de francs. Dans le même temps, les engagements immobiliers hors bilan, suite à des garanties de prix de loyers, sont passés de 10 milliards à 19 milliards de francs.



En 1997, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 167 milliards de francs, en hausse de 6%. Il a cédé près de 20 milliards d'actifs pour se recentrer sur les télécommunications et les métiers de de l'environnement.

MÉTHODE COMPTABLE

De la même manière, les changements de méthode comptable intervenus dans la branche eau, ont permis, l'an dernier, au groupe de réaliser un résultat exceptionnel de de 2,9 milliards de francs et d'afficher un bénéfice. Mais à terme, cela va imposer un effort supplémentaire de financement pour satisfaire les engagements pris auprès des communes. La Générale des eaux pourrait adopter la même méthode comptable avec la même traduction financière pour les réseaux de chauffage.

Misant sur le temps, Jean-Marie Messier parie qu'à l'avenir son nouveau groupe, rebâti autour de la communication, aura les moyens de faire face. Mais il lui faut tenir cinq ans avant de toucher les premiers dividendes de ses lourds investissements dans le secteur. D'ici là, l'apport d'Havas est bien nécessaire pour l'aider à afficher des bénéfices en hausse.

M. O.

La cour d'appel déboute les minoritaires

LA DÉCISION de la cour d'appel de Paris sur l'affaire Générale des eaux-Havas risque de bouleverser la vie juridique des entreprises. Soutenus par l'ADAM (l'Association de défense des actionnaires minoritaires), les actionnaires minoritaires d'Havas affirmaient que la Générale des eaux détient plus de 33 % d'Havas, seuil au-delà duquel une OPA est obligatoire. A ses 29,6 % détenus en direct, il faut ajouter, plaident les minoritaires, les parts d'autres actionnaires avec qui elle a des actions de concert (Audiopar, filiale de l'UGC) et celles détenues par différentes filiales d'Havas comme Canal Plus, qui sont sous un contrôle de fait de la Générale. La Générale des eaux refuse de prendre en compte les parts indirectes, expliquant, premièrement, qu'une action de concert ne vaut pas possession et, deuxièmement, qu'elle n'a pas de contrôle de fait d'Havas.

La cour a suivi cette interprétation. Dans ses attendus, elle souligne que les actions de concert entre partenaires ne peuvent être incluses qu'en cas de convention de votes et qu'il n'y en avait pas entre la Générale et Audiopar. De même, *« le contrôle d'Havas sur Canal Plus n'est pas prouvé »*, les accords signés entre le groupe Richemont, actionnaire à 15 % et Havas actionnaire à 34 %, n'instituant pas un transfert de droit de vote.

Colette Neuville, présidente de l'ADAM, conteste et s'interroge : *« Il y a désormais une incohérence flagrante entre le droit des sociétés et le droit boursier. A quoi servent les actions de concert si ce n'est pas pour donner le contrôle sur une société ? »* Ces dernières années, d'ailleurs, les autorités boursières ont souvent accordé aux entreprises des dérogations pour ne pas lancer une OPA, en invoquant la notion de concert entre les actionnaires. En avril 1997, le CMF (Conseil des marchés financiers) dispensa ainsi Havas, qui avait franchi le seuil des 34 % dans Canal Plus, de déposer une OPA, en arguant que le groupe était associé avec Richemont et qu'il n'y avait donc pas de modification du pouvoir.

M. O.

COMMENTAIRE

LA PEUR DE L'OPA

Les actionnaires minoritaires ont-ils des droits en France ? Régulièrement, ils entament des actions en justice pour rappeler leur existence et demander le respect de leurs droits. Régulièrement, ils perdent. Ce n'est que par la suite que le législateur ou les autorités boursières semblent leur donner raison. Ils ont été ainsi à l'origine de de la modification de la loi sur les offres publiques d'achat, sur l'information des entreprises, sur la transparence des opérations. Lors de ces modifications, personne ne manque de souligner l'apport essentiel des actionnaires minoritaires dans l'évolution du droit boursier.

Cette reconnaissance *a posteriori* des thèses défendues par les minoritaires s'explique en partie par le fait que le droit boursier est nouveau en France. L'évolution de l'économie s'accélérant, les autorités boursières et les tribunaux se voient condamnés à écrire la loi au fur et à mesure des changements. Par prudence, cela les conduit à adopter une attitude plutôt conservatrice afin de bien mesurer les effets de toute modification.

D'autres considérations, toutefois, semblent, aussi dicter le choix des autorités de régulation : la peur de l'OPA. Même si les textes prévoient un cadre légal strict pour imposer aux entreprises de payer le prix pour s'assurer le contrôle d'une autre société, tout est mis en place, par le biais de dérogations, pour leur permettre de prendre le pouvoir à moindre coût, au nom de l'intérêt supérieur de l'économie française.

A force d'être oubliés, les minoritaires risquent de répondre en masse à toutes les actions hostiles suscitées par des investisseurs étrangers qui, eux, sont prêts à jouer le jeu. A repousser l'actionnaire minoritaire au nom du manque d'argent des groupes, on l'écarte de la Bourse et, en définitive, à vouloir défendre le capitalisme français, on maintient son anémie.

Martine Orange

Gérard Théry devra sensibiliser les entreprises à l'an 2000

LE GOUVERNEMENT français a confié, vendredi 20 février, à Gérard Théry, le président de la Cité des sciences et de l'industrie, à Paris, la mission de *« mobiliser la communauté nationale, notamment les entreprises, sur les enjeux du passage informatique à l'an 2000 et à l'euro »*. Il devra *« apprécier les risques encourus »* et *« contribuer aux solutions que les acteurs privés et publics pourraient mettre en œuvre »*. Des propositions d'actions pourraient intervenir en avril.

C'est surtout l'adaptation des programmes informatiques au passage à l'an 2000 qui apparait comme le sujet prioritaire. Le problème, non spécifique à la France, consiste à corriger, dans les logiciels conçus il y a une vingtaine d'années, les dates qui ont été codées sur deux chiffres (78 pour 1978). Car au 1er janvier 2000, c'est un retour à 00, qui se produira. Ce qui rendrait les ordinateurs inopérants.

Sur ce sujet, comme pour l'euro, les entreprises françaises *« n'ont pas anticipé »*, selon Erich Ochs, directeur général de la filiale française du cabinet d'études IDC. *« Il faut particulièrement sensibiliser les PME-PMI, chez qui la prise de conscience est faible »*, avance Xavier Autexier, porte-parole du Syndicat des fabricants de matériels informatiques. Personne n'est réellement capable de dire quelle proportion d'entreprises françaises ont déjà engagé des actions correctrices. Mais une chose est sûre, selon M. Autexier : *« Plus le problème sera pris tard en considération, plus il y aura des difficultés à trouver les moyens humains pour le traiter. »*

L'affaire a tout d'une aubaine pour l'industrie informatique. Si, encore une fois, personne n'est en mesure de donner un chiffre pour la France, aux Etats-Unis les « achats » en prestations externes an 2000 des entreprises sont évalués à 84 milliards de francs d'ici à cette date, leurs dépenses internes devant représenter le triple de ce chiffre.

Philippe Le Cœur

La Redoute devient numéro quatre de la VPC aux Etats-Unis

GROUPE REDOUTE, filiale de vente par correspondance (VPC) du groupe Pinault-Printemps-Redoute, a annoncé, vendredi 20 février, qu'il s'apprête à acquérir 47,5 % de Brylane, quatrième société de vente par correspondance américaine (8,1 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1997). L'investissement se chiffrera à 2,7 milliards de francs. Brylane, cotée en Bourse à New York, est spécialisée dans la vente d'habillements par catalogue et revendique 1,5 % du marché américain de la VPC, évalué à 540 milliards de francs.

CLT-UFA vend ses 20 % de TPS à Suez - Lyonnaise des eaux et à M 6

SUEZ - LYONNAISE DES EAUX et M 6 ont racheté, vendredi 20 février, les 20 % du capital de Télévision par satellite (TPS) détenus par CLT-UFA, le groupe audiovisuel né de la fusion de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), contrôlée par le financier Albert Frère, et d'UFA, société contrôlée par le groupe allemand Bertelsmann. Suez-Lyonnaise en a acquis 15 % pour 295 millions de francs. Les 5 % restants sont tombés dans l'escarcelle de M 6, pour 100 millions. TPS (400 000 abonnés) avait été évaluée, fin 1997, à 3,6 milliards de francs.

A l'issue de cette opération, le tour de table du bouquet de programmes satellitaires TPS reste partagé en deux blocs égaux : Suez-Lyonnaise et M 6 d'une part, avec 25 % chacun ; TF 1 et France Télévision Entreprise (France Télévision et France Télécom) d'autre part, avec également 25 % chacun. Albert Frère prenant soin d'avoir *« toujours deux fers au feu »*, selon l'un de ses proches, CLT-UFA gardera un pied dans TPS. Albert Frère est le premier actionnaire de Suez-Lyonnaise (11,46 %) et contrôle 39 % du capital de M 6.

Albert Frère, présent aussi au capital de Canal Plus et d'Havas, souhaitait fusionner TPS avec CanalSatellite. Proposée par Jean-Marie Messier, PDG de la Générale des eaux et actionnaire indirect de Canal Plus, *via* Havas, cette option était refusée notamment par TF 1 et France Télécom. La fusion écartée, Albert Frère a décidé de se défaire de ses 20 % de TPS. Le financier belge *« a mené des discussions avec Suez-Lyonnaise et M 6 pour constituer un seul actionnaire face à TF 1 et France Télécom »*, avec pour objectif de *« pouvoir influer sur la stratégie de TPS »*.

Pour y parvenir, Albert Frère a d'abord imaginé de *« tout mettre chez M 6 pour faire de la chaîne le pôle télévision de CLT-UFA en France »*. La chaîne aurait contrôlé 40 % du bouquet. En Belgique, on laisse entendre que *« ce transfert au sein de M 6 aurait été effectué à un prix d'ami »*. L'opérateur luxembourgeois aurait bénéficié d'une *« clause de retour à meilleure fortune »*. En privilégiant Suez-Lyonnaise et M 6, CLT-UFA a *« reclassé ses titres dans des mains amies pour continuer à accompagner le développement du bouquet »*, précise Rémy Sautter, directeur général de CLT-UFA. *« CLT-UFA continuera à détenir 10 % de TPS »*, via Suez-Lyonnaise et M 6. Avec ce choix, CLT-UFA a refusé la proposition de Patrick Le Lay, PDG de TF 1 et de TPS, qui souhaitait un bouquet contrôlé à 34 % par TF 1, 33 % par France Télévision Entreprise et 33 % par Suez-Lyonnaise et M 6. CLT-UFA a dit non *« pour ne pas faire courir le risque à M 6 et Suez d'être mis en minorité »*.

Guy Dutheil

DÉPÊCHES

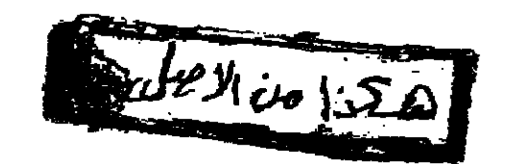
■ **RENAULT** : la CFDT a proposé, vendredi 20 février, un plan emploi 1998-2005 après l'annonce par la direction d'un plan social pour 1998 (suppression de 1 500 postes, reclassement de 1 200 salariés). La CFDT prône des mesures d'âge et une réduction du temps de travail, cette dernière devant permettre *« à 5 000 salariés supplémentaires de trouver du travail chez Renault »*. La CFDT évalue le coût de ces mesures pour l'Etat à 7,6 milliards de francs entre 1998 et 2005.

■ **APPLE** : le fabricant américain a vu sa part des ventes d'ordinateurs aux écoles aux Etats-Unis tomber à 26,8 % en 1997, contre 41,4 % en 1996 et 61 % en 1993, selon la société d'études Dataquest.

■ **PHILIPS** : le groupe néerlandais a renoncé, vendredi 20 février, à vendre à Price Waterhouse une part minoritaire du capital de sa filiale Origin (services informatiques), faute d'avoir pu s'entendre sur le prix.

■ **MICROSOFT** : le département américain de la justice a reconnu, vendredi 20 février, s'intéresser aux liens entre Microsoft et les fournisseurs d'accès à Internet et à d'éventuels agissements monopolistiques du fabricant de logiciels.

■ **MATRA MARCONI SPACE** : le groupe franco-britannique a annoncé, vendredi 20 février, que l'Agence spatiale européenne et l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques lui ont confié la maîtrise d'œuvre de la fabrication de trois satellites météorologiques Metop.



Si la monnaie unique n'existe pas encore, les sicav euro déferlent déjà

Les sicav euro PEA (plan d'épargne en actions) permettent à la fois de jouer la naissance d'un marché boursier européen unique et de bénéficier des avantages fiscaux substantiels du PEA

LES SERVICES de marketing des grands réseaux bancaires sont passés maîtres dans l'art commercial de « récupérer » les grands mouvements collectifs. L'arrivée officielle de l'*euro* n'est programmée que pour le début de l'année prochaine. Mais les sicav... euro, sont déjà parmi nous. A partir du 4 janvier 1999, les cours de toutes les actions des pays qui feront partie du « premier cercle » de la monnaie unique seront cotés en euros. Les investisseurs pourront faire leur marché « boursier » en toute liberté sur les places financières européennes. Il sera aussi facile d'acheter des titres Fiat que des titres Renault ou des titres Generali que des titres Axa. Mais les grandes banques françaises ont pris une longueur d'avance sur les réalités politiques et économiques.

Elles proposent à la clientèle particulière de souscrire tout de suite à des produits collectifs « européens » qui présentent l'énorme avantage – pour ne rien gâter – d'échapper aux *impôts habituels sur les actions*. Non seulement les grands réseaux bancaires offrent aux souscripteurs la possibilité de « jouer » l'Europe, mais ils leur proposent de le faire dans le cadre fiscal privilégié du plan d'épargne en actions (PEA). Le PEA permet de constituer ou de placer un capital jusqu'à 600 000 francs (1,2 million pour un couple) sans impôt sur les revenus et les plus-values si les titres sont conservés pendant cinq ans. Le plan d'épargne en actions n'est soumis qu'aux prélèvements sociaux au taux – nouveau – de 10 %.

Les sicav euro PEA ont tout du paradoxe apparent. Le plan d'épargne en actions est réservé aux... actions françaises. C'est la condition *sine qua non* pour bénéficier du bonus fiscal. Mais la règle n'est draconienne que pour la détention de titres en direct. Il n'est pas possible de « loger » des actions ICI ou BMW dans un PEA. En revanche, quand on achète des sicav ou des fonds communs de placement (FCP), on dispose d'une (plus ou moins grande) marge de manœuvre. Pour pouvoir « entrer » dans un PEA, une sicav doit avoir en portefeuille 60 % d'actions françaises et un FCP 75 %. Mais le gérant de la sicav ou du FCP est entièrement libre de ses mouvements pour la partie restante du portefeuille, c'est-à-dire 40 % pour une sicav et 25 % pour un FCP. Rien n'interdit d'imaginer que le solde soit placé en actions d'autres pays européens. Ce qui permet de garder le bénéfice d'un statut fiscal avantageux.

C'est l'architecture à laquelle obéissent les sicav et les fonds communs de placement euro PEA. Les établissements promoteurs de sicav ou de FCP euro PEA ne font qu'anticiper sur des évolutions vraisemblables. *« Le PEA devra accepter à un moment donné une part plus importante de valeurs non françaises »*, affirme Claire Rodrigues, responsable de la gestion européenne à la Compagnie financière Edmond de Rothschild. *« Si la législation change, nous serons prêts »*, déclare, de son côté, Dominique Sabassier, responsable de la gestion actions à la Caisse centrale des Banques populaires. Une dizaine de sicav ou de FCP euro PEA sont actuellement disponibles. La plupart des grands réseaux bancaires commercialisent des produits « euro PEA » : les Banques populaires avec Fructi euro PEA, Paribas avec Paribas France Europe, la Société générale avec Sogé PEA Europe, la BNP avec Natio Euro Perspectives, le CCF avec Euro PEA ou le CIC avec Euro Régions.

Au cours des dernières années les marchés d'actions européens ont fait mieux que le CAC 40

Mais sont également de la partie le Crédit mutuel de Bretagne avec Federal France Europe. La Compagnie financière Edmond de Rothschild avec Saint-Honoré euro PEA, le Crédit mutuel du Nord avec MultiFrance Europe ou Oddo avec Oddo PEA Europe.

Les lancements les plus nourris ont eu lieu dans la première partie de l'année dernière. Ce n'était pas seulement le fruit du hasard. Beaucoup de grands réseaux bancaires ont voulu faire de leurs sicav et de leurs fonds communs de placement euro PEA des produits de remplacement pour le grand emprunt d'Etat « Balladur », qui venait à échéance le 16 juillet 1997 et présentait une particularité intéressante : il s'agissait de la seule obligation qu'il était possible de placer dans un plan d'épargne en... actions. Pour recycler les capitaux libérés par le remboursement de l'emprunt (35 milliards de francs de « Balladur » avaient été conservés sur des PEA), les établissements financiers n'ont rien trouvé de mieux que d'inventer les sicav euro PEA. Elles présentaient encore une fois l'avantage de pouvoir être « logées », dans un plan d'épargne en actions. Et elles permettaient aux souscripteurs de mettre en œuvre une diversification raisonnable de leurs actifs, la part européenne contrebalançait la part française.

Les banques ont aussi profité du fait que la marche à l'euro a fini par sensibiliser les épargnants à l'ouverture sur les actions européennes. Le postulat commercial sur lequel repose la sortie des sicav euro PEA se double d'un constat « conjoncturel » pertinent. Au cours des dernières années, les marchés d'actions européens se sont mieux comportés que le marché français. *« Les indices européens ont fait mieux que le CAC 40 depuis trois ou quatre ans »*, souligne Eric Turjeman gérant de la sicav Sogé PEA Europe à la Société générale. En 1997, les sicav d'actions françaises suivies par Europerformance, une société d'analyse de performance de sicav, ont progressé en moyenne de 25,12 %, alors que les sicav d'actions européennes ont gagné 34 53 %. Sur deux ans (1996 et 1997), les sicav d'actions européennes ont également été grandes gagnantes : leur performance a atteint 74,28 %, alors que leurs consœurs françaises n'ont pas dépassé 59,11 %. Sur trois ans (1995, 1996, 1997), le résultat est encore plus tranché : 84,69 % pour les sicav en actions européennes et 60,56 % pour les sicav d'actions françaises. Bref, il y avait plus à gagner sur les marchés européens dans leur ensemble que sur la seule Bourse de Paris.

Aux avantages d'une saine diversification s'ajoute la richesse naturelle du vivier européen. Certains secteurs d'activité sont mieux représentés dans les autres pays du Vieux Continent qu'en France. *« La cote de la Bourse de Paris est très agroalimentaire »*, remarque Claire Rodrigues à la Compagnie financière Edmond de Rothschild. *« Nous n'avons pas de grandes affaires de biens d'équipement comme il en existe en Allemagne ou dans les pays scandinaves »*, ajoute-t-elle. En sortant des frontières hexagonales, on accède à de grandes valeurs qui viennent utilement compléter un portefeuille franco-français. La plupart des sicav et des FCP euro PEA ont d'ailleurs pris le parti de s'intéresser en priorité aux « poids lourds » des différentes cotes européennes. Dans le portefeuille de Soge PEA Europe lancé en février 1997 et lesté de 1,7 milliard de francs d'actifs cohabitent les grandes valeurs financières, Banco de Santander, Banco de Bilbao, Credito Italiano, les grandes valeurs de télécommunications, Telefonica et Telecom Italia, ou les grandes valeurs défensives comme Siemens, Nestlé ou Novartis.

Le petit fonds commun de placement (autour de 40 millions de francs d'actifs) de la Compagnie financière Edmond de Rothschild, Saint-Honoré euro PEA, a fait un choix stratégique identique. Les grandes valeurs européennes (Glaxo, Rentokil, SmithKline Beecham, Novartis, Telecom Italia, Ericsson ou Portugal Telecom) occupent le devant de la scène. Manuel Domeon, gérant de Natio Euro Perspectives à la BNP, avoue lui aussi, son penchant pour les *« grosses valeurs »*. Il n'y a qu'Euro Régions du CIC qui tourne le dos à la démarche quasi générale et qui concentre son tir sur les valeurs moyennes en France et en Europe. La sicav Fructi euro PEA mérite une mention particulière. C'est un « fonds de fonds » dont le portefeuille est composé en grande majorité de... sicav ou de FCP des Banques populaires. Les titres en direct ne représentent que 15 % de l'actif de Fructi euro PEA. *« A la fin de 1997, nous étions investis à 70 % en France et à 30 % en Europe »*, souligne Dominique Sabassier.

Mais le produit le plus étonnant est le fonds commun de placement du CCF, Euro PEA, sorti en mars 1997. Il prend de grandes libertés avec l'esprit, sinon la lettre, du plan d'épargne en actions. Il détient 75 % d'actions françaises pour se plier à la règle, mais il est, comme le souligne le gérant, Timothy Ryan, *« exposé à 100 % en actions européennes »*, grâce à l'utilisation de techniques financières sophistiquées (les options et les contrats à terme sur indice). On ne peut pas être plus « euro » !

Michel Turin

Déjà un succès commercial

S'il est trop tôt pour juger les performances de la plupart des sicav et des fonds communs de placement Euro PEA (leur « historique » n'est pas assez ancien), les souscripteurs n'ont pas attendu pour leur réserver un grand succès commercial. *« Alors que les soucriptions nettes de sicav d'actions franco-françaises sont légèrement négatives. celles des sicav Euro PEA sont positives »*, souligne Eric Turjeman, gérant de la sicav Sogé PEA Europe à la Société générale. Pour la seule année 1997, 4 milliards de francs ont été investis sur des sicav ou des fonds Euro PEA, d'après Europerformance. Et, à la fin de l'année dernière, leurs encours s'élevaient à 19,6 milliards de francs. L'évolution des actifs de la sicav Natio Euro Perspectives de la BNP (1,2 milliard de francs) fournit une excellente illustration de l'engouement des souscripteurs pour les produits « euro ». Créée en septembre 1992, Natio Perspectives s'était fixé comme objectif de gestion de « jouer » les privatisations. En septembre 1997, son orientation a été modifiée. Rebaptisée Natio Euro Perspectives, elle est devenue une sicav Euro PEA.

La photographie ancienne révèle son potentiel

Ce marché est longtemps restée en France un domaine marginal. Aujourd'hui, les collectionneurs se font de plus en plus nombreux, et l'année 1997 a été marquée par un doublement des ventes

RECORD mondial en 1997 pour un maître de la photo du XIXe siècle : *Le Vapeur*, une marine de Gustave Le Gray, s'est vendue 565 000 francs, à Chartres. Au-delà de ce chiffre qui frappe l'imagination, d'autres éléments significatifs illustrent la vitalité croissante de ce marché en France. Durant cette année 1997, dix ventes aux enchères spécialisées se sont tenues à Paris et à Chartres, générant un chiffre d'affaires de 10 millions de francs, soit environ le double des années précédentes. Au cours du mois de novembre, le premier Salon Paris Photo, où étaient proposées les images les plus variées, des « primitifs » des débuts aux toutes dernières recherches contemporaines, a remporté un franc succès, attirant près de 20 000 visiteurs. Un signe supplémentaire de la montée en puissance du nombre des collectionneurs.

La gamme des prix reste très large : la majorité des pièces se négocient en dessous de 50 000 francs. Et des trouvailles dignes d'intérêt existent à moins de 2 000 francs. Plus nombreux, les collectionneurs se montrent également plus sélectifs dans leurs achats. Ce n'était pas toujours le cas voilà une dizaine d'années. A l'époque, les acheteurs se focalisaient avant tout sur la signature, oubliant souvent le reste. Aujourd'hui, ils savent évaluer toute l'importance d'autres éléments : l'époque du tirage, sa qualité, ou encore la beauté de sa composition.

Elément essentiel de valorisation, l'époque du tirage doit impérativement être contemporaine de la prise de vue. On parle alors de *« vintage »*. Pour l'expert Marc Pagneux, la question est simple : *« Seules les photographies « vintage » méritent d'être considérées comme d'authentiques œuvres d'art. »* Ouvrez donc l'œil, car un retirage ultérieur est loin d'avoir la même cote qu'un tirage d'époque. Selon les cas, son prix peut tout bonnement être divisé par dix.

Autre critère important, la qualité du tirage. Souvent très différente d'une épreuve à l'autre, en particulier pour les photographies anciennes, elle influe désormais beaucoup sur le prix obtenu. Précision utile : pour les vues prises à la fin du siècle dernier, deux procédés de tirage coexistent. Selon qu'elle est tirée sur papier albuminé ou salé, l'image paraîtra légèrement brillante ou au contraire plus mate. Sachez que les collectionneurs donnent généralement la préférence aux tirages salés. Conséquence, une épreuve « salée » peut fort bien se négocier deux à trois fois plus cher qu'un tirage albuminé de la même photo.

Enfin, la qualité de la composition, tout comme l'intérêt du sujet représenté, comptent pour beaucoup dans la valeur d'une pièce. Parfois davantage que la renommée de l'auteur, aussi célèbre soit-il. Ce qui explique que certaines images totalement anonymes, mais particulièrement réussies ou intrigantes, suscitent parfois des enchères étonnamment élevées.

DES VALEURS SÛRES

Toutefois, si vous êtes attaché à un auteur particulier, sélectionnez les thèmes les plus caractéristiques de son œuvre. Cela contribuera à valoriser votre collection. Un exemple. Atget, très connu pour ses vues de Paris au début du siècle, a pris entre 1900 et 1920 quantité de photos, de qualité très inégale. Il y a une dizaine d'années, toutes, même les plus anodines, se négociaient au minimum de 2 000 francs à 3 000 francs. Aujourd'hui, les collectionneurs recherchent plus spécifiquement certains sujets, comme les petits métiers, les prostituées, ou les belles statues du parc de Sceaux : images distillant une certaine étrangeté, en résonance avec l'esprit des surréalistes, qui avaient découvert Atget à l'époque. Résultat : l'éventail des prix s'est élargi : de 500 francs pour les plus quelconques à 500 000 francs pour les pièces maîtresses.

Les résultats de la vente organisée le 18 octobre à Chartres illustrent parfaitement l'importance accordée par les collectionneurs à ces différents critères. Au programme : les plus grandes signatures du XIXe siècle, Gustave Le Gray, Marville ou Baldus. Attaché aux Musées impériaux, chargé de photographier les destructions de Paris décidées par Haussmann, Marville a laissé des vues de ciels parisiens, aujourd'hui très appréciées des collectionneurs. Sur ces images ultra-dépouillées, les nuages occupent l'essentiel de la composition ; la silhouette sombre des toits ou des monuments, à peine lisible, est réduite à sa plus simple expression. Alors qu'une photographie peu contrastée se négociait pour 3 000 francs, la plus réussie de ces études de nuages partait à 78 000 francs. Une différence de prix largement justifiée par la qualité des tirages.

Aprement disputée, une photographie parfaitement anonyme représentant une cabane de bûcherons en forêt a finalement trouvé preneur à 86 000 francs. Elle était estimée entre 50 000 francs et 60 000 francs. Deux raisons à cette enchère élevée : l'équilibre savant de la composition, pensée comme un tableau, et l'excellent état de la photo. A titre de comparaison, une autre vue forestière, tout aussi anonyme, tout aussi réussie, n'a obtenu que 5 000 francs, en raison de sa médiocre qualité de tirage.

Aujourd'hui, ces images des pionniers de la photo constituent indéniablement des valeurs sûres. Mais bien d'autres genres s'offrent aux amateurs. Par exemple, la période surréaliste, dans les années 20-40 avec toutes sortes de trouvailles : des distorsions de Kertesz aux « rayogrammes » (photos sans appareil) de Man Ray. Très médiatisées, les images les plus cotées, comme la *Femme violon d'Ingres*, ou la pleureuse aux larmes de verre, de Man Ray, s'arrachent au prix fort, à plus de 500 000 francs.

Mais d'autres secteurs moins connus gagneraient à être explorés. Comme les photos « pictorialistes », prises par Demachy ou Puyo au début de ce siècle. Très proches de la sensibilité japonaise, ces paysages, très travaillés, voire maniéristes, se vendent aujourd'hui aux alentours de 10 000 francs. *« Mais leur cote devrait progresser »*, estime Marc Pagneux. Autre thème encore très accessible, mais beaucoup plus couru, celui des voyages lointains. De beaux albums composés à la fin du siècle dernier par des voyageurs inspirés rassemblent quantité de fascinants ou curieux témoignages de la vie quotidienne en Chine, à Ceylan, ou même... en Bretagne. Ils s'échangent aujourd'hui pour 4 000 francs à 5 000 francs seulement. En dehors de leur intérêt purement documentaire, ces albums recèlent bien souvent quelques images de toute beauté. Très demandés, ils deviennent de plus en plus rares.

Au point que leurs photos commencent à être dispersées à l'unité. Amateurs de charmeurs de serpents, de fakirs ou de pèlerins bretons, si vous souhaitez pouvoir admirer ces recueils dans leur intégralité, n'attendez pas trop longtemps !

Noëlle Joly

★ Prochaine vente de photos anciennes : le 14 mars, à Paris. Etude Pescheteau-Badin, Godeau, Leroy. *Au programme* : Marville et Le Gray.

« Le Vapeur » dans tous ses états

La dispersion d'une rare série de marines de Gustave Le Gray, en octobre à Chartres, a battu le rappel des collectionneurs internationaux. Tout comme Nadar, *Le Gray* compte parmi ces pionniers qui marquèrent les années 1850-1860 – l'âge d'or de la photo ancienne, juste après le temps des inventeurs. Et ses paysages comme ses marines demeurent extrêmement recherchés. Le niveau élevé des enchères prononcées le 18 octobre en témoigne.

Clou de la vente : *Le Vapeur*, une image minimaliste – un voilier, un remorqueur et son panache de fumée – dont la simplicité apparente donne l'illusion d'un instantané. Un collectionneur américain s'est porté acquéreur pour 565 000 francs, un record mondial pour Le Gray. A comparer aux 31 000 francs obtenus en mars 1997, à Chartres toujours, pour une autre épreuve, nettement moins contrastée il est vrai, de la même photographie. *« Preuve que les collectionneurs exigeants préfèrent attendre l'apparition d'une épreuve parfaite pour y mettre le prix »*, s'exclame l'expert Marc Pagneux. Seule exception à cette règle : lorsqu'une photographie historique n'existe plus qu'à un seul exemplaire. La rareté prime alors sur la qualité du tirage.

Petits travaux d'entretien : demandez une facture !

Que vous soyez propriétaire ou locataire de votre résidence principale, vous avez droit à un nouvel avantage fiscal si vous faites réaliser certains petits travaux par une entreprise. Deux types de dépenses sont concernées :



FISCALITÉ

– les dépenses d'entretien : la liste définitive n'a *pas encore été communiquée par l'administration* fiscale. Elle pourrait inclure les éléments suivants : remplacements isolés de portes, fenêtres, volets, évier, baignoire... voire réfection partielle de l'électricité. Toutefois, les dépenses de grosses réparations, d'amélioration et de ravalement qui bénéficient d'un régime particulier ne sont pas visées. De même, les réparations dites locatives, c'est à dire celles qui sont normalement à la charge du locataire au sens du décret nº 87-712 du 26 août 1987 ne sont pas prises en compte ;

– les dépenses de revêtement de surface : il s'agit des frais de peinture, carrelages, papiers peints, moquette, parquet... Comme pour les dépenses d'entretien, les petites dépenses à caractère locatif ne sont pas prises en compte. Pour une même habitation, le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt est au maximum de 5 000 francs pour un célibataire ou une personne seule et de 10 000 francs pour un couple marié. Ces montants sont majorés de 500 francs par personne à charge ; 750 francs pour le second enfant à charge et 1 000 francs par enfant à charge à partir du troisième. *Le crédit d'impôt maximal est donc de 750 francs pour une personne seule et de près de 1 690 francs pour un couple marié avec deux enfants à charge.*

Cet avantage fiscal pourra être obtenu chaque année pour les dépenses payées en 1998, 1999 et 2000. Pour les immeubles en copropriété, la quote-part des dépenses éligibles engagées par le syndicat des copropriétaires ouvrira droit au crédit d'impôt. Par ailleurs, en cas de déménagement, vous pourrez bénéficier du crédit d'impôt même si vous en avez déjà profité dans votre résidence principale précédente. Y compris lorsque vous avez payé les travaux afférents à ces deux résidences au cours de la même année. Condition impérative à remplir : présenter à l'administration fiscale les factures des entreprises qui ont réalisé les travaux. A noter que le nouveau crédit d'impôt ne peut se cumuler avec d'autres avantages : réduction d'impôt sur les intérêts d'emprunt contractés pour financer les grosses réparations dans la résidence principale et réduction d'impôt pour dépenses de gros travaux.

Laurent Edelmann

Nouvelles spéculations autour des financières

LES VALEURS françaises sont reparties de l'avant cette semaine à la Bourse de Paris, toujours stimulées par la fermeté du dollar – qui a fait preuve d'une stabilité aux alentours des 9,10 francs – et le recul persistant des taux à long terme, qui rend le placement actions plus attractif. En cinq séances, les valeurs françaises ont gagné 2,35 %, à 3 262,50 points, et inscrit à deux reprises – mardi et mercredi – de nouveaux sommets en clôture. Mardi 17 février, l'indice CAC 40 a même atteint 3 297,93 points en cours de séance, nouveau record absolu. La liquidation du terme boursier qui intervenait vendredi 20 février s'est soldée par un gain de 9,99 %. Il faut remonter au mois de mai 1997 pour trouver un niveau comparable (9,05 %), le record historique ayant été atteint au mois de janvier 1992 (+ 13,24 %).

VALEURS

Les investisseurs, qui semblaient déjà à court d'idées, il y a une semaine, ont continué de tourner en rond cette semaine. D'où un grand nombre de situations particulières à l'image de SEB. Le groupe électroménager rival de Moulinex termine la semaine sur un gain de 7,41 %, à 826 francs. Les analystes financiers expliquent la hausse du titre par l'annonce du renforcement du groupe dans le capital du fabricant brésilien d'électroménager Arno. SEB a annoncé, jeudi, avoir acquis un bloc d'actions à dividende prioritaire pour un montant de 90 millions de dollars, portant sa participation à 96,8 %.

Dans le secteur des services, Accor a gagné 3,77 %, à 1 295 francs. Le titre avait même terminé mardi 17 février à son plus haut niveau historique, à 1 328 francs. Ce même jour, le groupe hôtelier annonçait avoir cédé 16,45 millions d'actions de la société britannique de restauration collective Compass, soit environ 5 % du capital. Accor détenait auparavant 31,8 millions d'actions de Compass, soit 9,7 % du capital. Les actions ont été acquises par les banques d'affaires Dresdner Kleinwort Benson et HSBC Investment Bank, qui comptent les placer sur le marché.

Aux financières, il faut noter le beau parcours d'AXA-UAP, qui a gagné 9,55 %, à 585 francs. BNP Equities a relevé sa recommandation sur AXA-UAP, la faisant passer de « sur-performance » à « valeur recommandée ». La BNP a progressé de 9,84 % à 355 francs et Paribas s'est apprécié de 6,16 % en cinq séances, à 586 francs. Les intervenants notent que ces trois titres font encore l'objet de rumeurs persistantes de rapprochement : Paribas se rapprocherait d'AXA, avec ou sans l'aide de la BNP. AXA a toutefois démenti, une fois encore, tout velléité de rapprochement avec la maison de la rue d'Antin.

Tous les scénarios possibles étaient évoqués, vendredi, sur le marché. Jean-Paul Pierret, stratège de marché chez Natexis, se refusait à commenter les éventuels scénarios de restructuration du secteur financier, mais observait seulement que *« Paribas* [était] *forcément une cible »* et que le rachat d'une grande banque française est à la portée de nombre d'établissements étrangers. La capitalisation moyenne du Crédit lyonnais, de la Société générale ou de la BNP est de l'ordre de 70 milliards de francs contre 280 milliards pour le Crédit suisse, soulignait-il à Reuters. La Société générale, dont les rumeurs font état d'un rapprochement avec ABN-AMRO, a gagné 5,94 %, à 892 francs.

La Compagnie des signaux (CS) termine la période sur un gain hebdomadaire de 11,25 %, à 225 francs. CCF Elysées Bourse est passé d'« alléger » à « renforcer » sur le titre, à la suite d'une visite privée. L'analyste Pascal Mathieu souligne que 80 % du chiffre d'affaires du groupe sont réalisés en informatique et dans les télécommunications, deux marchés en forte croissance. De plus, selon ses calculs, la trésorerie nette du groupe devrait être de l'ordre de 600 millions de francs à la fin de l'année, ce qui, en soi, justifie de mieux valoriser le titre. Il faut encore noter la vive progression de Sagem, qui termine la période sur un gain de 19,15 %, à 3 895 francs. Selon les opérateurs, cette hausse s'est effectuée sans raison apparente, si ce n'est la qualité de ses fondamentaux et son retard sur le marché.

François Bostnavaron

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

	20-02-98	Diff.
Coflexip	612	[illegible]
Elf Aquitaine	673	[illegible]
Esso	509	[illegible]
Total	630	[illegible]
Elyo	313,10	[illegible]

PRODUITS DE BASE

	20-02-98	Diff.
Air Liquide	950	[illegible]
Eramet	252	[illegible]
Gascogne (B)	529	[illegible]
Metaleurop	60,50	[illegible]
Pechiney	238,60	[illegible]
Rhone Poulenc A	264,40	[illegible]
Rochette (La)	23,70	[illegible]
Usinor	88,70	[illegible]
Vallourec	400,80	[illegible]
CFF.(Ferrailles)	460	[illegible]
Oxyg.Ext-Orient	3413	[illegible]

CONSTRUCTION

	20-02-98	Diff.
Bouygues	825	[illegible]
Ciments Francais	298,70	[illegible]
Colas	995	[illegible]
Eiffage	321	[illegible]
Groupe GTM	407	[illegible]
Imetal	712	[illegible]
Lafarge	412,90	[illegible]
Lapeyre	343,90	[illegible]
Saint-Gobain	826	[illegible]
SGE	178	[illegible]
Vicat	520	[illegible]

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	20-02-98	Diff.
Alcatel Alsthom	758	[illegible]
Bull#	59,95	[illegible]
Carbone Lorraine	1852	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	222,50	[illegible]
Dassault-Aviation	1423	[illegible]
Dassault Electro	630	[illegible]
De Dietrich	304	[illegible]
Fives-Lille	373	[illegible]
France Telecom	281,70	[illegible]
Intertechnique	1438	[illegible]
Legrand	1320	[illegible]
Legris indust.	244	[illegible]
Sagem SA	3895	[illegible]
Sat	1771	[illegible]
Schneider SA	354,70	[illegible]
SFIM	1110	[illegible]
Sidel	413,70	[illegible]
Thomson-CSF	212	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1276	[illegible]
CNIM CA#	198	[illegible]
Faiveley #	233	[illegible]
GFI Industries #	1424	[illegible]
Manitou #	840	[illegible]
Mecatherm #	232	[illegible]
NSC Groupe Ny	815	[illegible]
Radiall #	704	[illegible]
Sediver	170	[illegible]

AUTOMOBILE

	20-02-98	Diff.
Bertrand Faure	413	[illegible]
Labinal	1700	[illegible]
Michelin	345	[illegible]
Peugeot	858	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	810	[illegible]
Renault	197,40	[illegible]
Sommer-Allibert	227,40	[illegible]
Valeo	482,10	[illegible]
Ecia	1430	[illegible]
Sylea	668	[illegible]

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	20-02-98	Diff.
BIC	438,90	[illegible]
Chargeurs	352	[illegible]
Clarins	550	[illegible]
Deveaux(Ly)#	855	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	143	[illegible]
Essilor Intl	1867	[illegible]
Hachette Fill.Med.	1410	[illegible]
L'Oreal	2541	[illegible]
Moulinex #	142,20	[illegible]
Sanofi	654	[illegible]
S.E.B.	859	[illegible]
Skis Rossignol	121	[illegible]
Strafor Facom	449,90	[illegible]
Synthelabo	790	[illegible]
Arkopharma#	372	[illegible]
Boiron#(Ly)	423,80	[illegible]
Devanlay	620	[illegible]
Gautier France	263,50	[illegible]
Guerbet	216	[illegible]
Hermes internat.1#	460	[illegible]
Info Realite #	293	[illegible]
Pochet	758	[illegible]
Reynolds	366,20	[illegible]
Robertet #	1130	[illegible]
Smoby (Ly)#	548	[illegible]
Virbac	546	[illegible]

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	20-02-98	Diff.
Bongrain	2600	[illegible]
Danone	1186	[illegible]
Eridania Beghin	1062	[illegible]
Fromageries Bel	4520	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1121	[illegible]
Pernod-Ricard	374	[illegible]
Remy Cointreau	100	[illegible]
SEITA	246	[illegible]
Brioche Pasq.(Ns)#	745	[illegible]
L.D.C.	1053	[illegible]

DISTRIBUTION

	20-02-98	Diff.
Bazar Hot. Ville	628	[illegible]
Carrefour	3460	[illegible]
Casino Guichard	361,80	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	774	[illegible]
Comptoirs Mod.	3070	[illegible]
Damart	3750	[illegible]
Galeries Lafayette	3920	[illegible]
GrandVision	213,30	[illegible]
Groupe Andre S.A.	667	[illegible]
Guilbert	941	[illegible]
Guyenne Gascogne	2000	[illegible]
Pinault-Print.Red.	3910	[illegible]
Primagaz	501	[illegible]
Promodes	2480	[illegible]
Rexel	2034	[illegible]
Monoprix	360	[illegible]
But S.A.	287,60	[illegible]
IMS(Int.MetalSer)#	79	[illegible]
Manutan	510	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	300,40	[illegible]
Rubis #	144	[illegible]

AUTRES SERVICES

	20-02-98	Diff.
Accor	1295	[illegible]
Atos CA	923	[illegible]
BIS	505	[illegible]
Canal +	1169	[illegible]
Cap Gemini	611	[illegible]
Cipe France (Ly) #	212,90	[illegible]
Club Mediterranee	444	[illegible]
Dassault Systemes	210	[illegible]
Eaux (Cie des)	903	[illegible]
Euro Disney	8,60	[illegible]
Europe 1	1300	[illegible]
Eurotunnel	6,40	[illegible]
Gaumont #	425,90	[illegible]
Havas	444	[illegible]
Havas Advertising	888	[illegible]
Infogrames Enter.	229	[illegible]
NRJ #	1008	[illegible]
Pathe	1120	[illegible]
Publicis #	602	[illegible]
S.I.T.A	1225	[illegible]
Sodexho Alliance	3547	[illegible]
Sogeparc (Fin)	398	[illegible]
Spir Communic. #	448	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	782	[illegible]
Technip	645	[illegible]
G.T.I (Transport)	298	[illegible]
Louvre #	297,50	[illegible]
Altran Techno. #	2564	[illegible]
Assystem #	208	[illegible]
Fraikin 2#	370	[illegible]
Groupe Partouche #	379	[illegible]
M6-Metropole TV	638	[illegible]
Norbert Dentres.#	747	[illegible]
TF1	654	[illegible]

IMMOBILIER

	20-02-98	Diff.
Bail Investis.	858	[illegible]
Finextel	108,70	[illegible]
G.F.C.	554	[illegible]
Immeubl.France	395	[illegible]
Klepierre	910	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5700	[illegible]
Sefimeg CA	380	[illegible]
Silic CA	945	[illegible]
Simco	477	[illegible]
UIF	464	[illegible]
Unibail	655	[illegible]
Fonciere (Cie)	685	[illegible]
Fonciere Euris	334,10	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	805	[illegible]
Foncina #	551	[illegible]
Imm.Plaine Monc.	191	[illegible]
Im.Marseillaise	8960	[illegible]
Frankoparis #	73	[illegible]
Immob.Batibail Ny#	247	[illegible]
Immob.Hotel. #	39,20	[illegible]

SERVICES FINANCIERS

	20-02-98	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	328,40	[illegible]
Axa	585	[illegible]
B.N.P.	355	[illegible]
C.C.F.	435	[illegible]
CPR	465	[illegible]
Cred.Fon.France	93,50	[illegible]
Credit Lyonnais CI	378	[illegible]
Dexia France	727	[illegible]
GAN ex.dt sous.	149,50	[illegible]
Interbail	180	[illegible]
Locindus	817	[illegible]
Natexis	340	[illegible]
Paribas	586	[illegible]
SCOR	310	[illegible]
Selectibanque	69,95	[illegible]
Societe Generale	892	[illegible]
Sophia	256	[illegible]
UIS	223	[illegible]
Union Assur.Fdal	799	[illegible]
Via Banque	182,50	[illegible]
Worms & Cie	379	[illegible]
Bancaire (Cie)	—	[illegible]
Cetelem	750	[illegible]
France S.A	1290	[illegible]
Immobanque	702	[illegible]
UFB Locabail	470	[illegible]
Assur.Bq.Populaire	660	[illegible]
Cardif SA	—	[illegible]
C.A. Paris IDF	850	[illegible]
Factorem	645	[illegible]
I.C.C.#	165	[illegible]
Union Fin.France	744	[illegible]

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

	20-02-98	Diff.
Bollore Techno.	855	[illegible]
Cerus Europ.Reun	34,40	[illegible]
CGIP	2274	[illegible]
Christian Dior	668	[illegible]
Dynaction	164,50	[illegible]
Eurafrance	2625	[illegible]
Fimalac SA	613	[illegible]
Gaz et Eaux	2480	[illegible]
Lagardere	220	[illegible]
Lebon	287	[illegible]
Marine Wendel	794	[illegible]
Nord-Est	124	[illegible]
Salvepar (Ny)	479	[illegible]
Albatros Invest	168	[illegible]
Burelle (Ly)	404	[illegible]
Carbonique	—	[illegible]
Centenaire Blanzy	520	[illegible]
F.F.P. (Ny)	321	[illegible]
Finaxa	459	[illegible]
Francarep	308	[illegible]
Sabeton Ly	658	[illegible]
Finatis(ex.Locain)	205	[illegible]
Montaignes P.Gest.	2100	[illegible]
Siparex (Ly) #	122,30	[illegible]

LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 13 février

ACTIONS FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 16,05 %, sur 5 ans : 89,98 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
State Street Actions Fra. (D)	STATE ST	1	28,95	54	86,81	1819,31
State Street Actions Fra. (C)	STATE ST	2	28,94	53	86,91	1893,92
UAP Actions France	UAP	3	26,12	45	90,68	970,09
Elanciel	SOGEPOST	4	25,37	37	93,62	201,93
ABF France Indice	ABF	5	25,29	57	84,83	9730,81
State Street Spinnaker 2	STATE ST	6	24,70	48	90,25	1895,56
Haussmann Index France	B WORMS	7	23,96	67	80,24	19628,05
Sogenfrance (D)	SG	8	23,83	63	82,64	1929,32
Sogenfrance (C)	SG	9	23,83	62	82,64	2125,08
AGF Opti Index	AGF	10	23,41	61	83,09	1960,13
Fima-Indice Première	FIMAGEST	11	23,30	75	76,28	23568,51
Azur Actions France (D)	GROUPAZU	12	23,28	7	125,11	770,62
Azur Actions France (C)	GROUPAZU	13	23,23	6	125,12	782,07
Athena Investissement	ATHENA B	14	23,28	35	94,78	493,77
Actip Indice 40	BIP	15	23,18	68	79,48	23194,60
CM Epargne Industrie (C)	CDT MUTU	16	23,16	96	63,28	156,83
CM Epargne Industrie (D)	CDT MUTU	17	23,04	97	63,18	149,46
AXA-UAP Indice France	UAP	18	22,56	60	83,21	1837,33
Ficac 40	CDC	19	22,54	69	79,34	17015,78
France Croissance	CDC GEST	20	22,44	—	—	1488,37
Partner France	LA MONDI	21	22,33	71	78,92	1618,78
Fructifrance (C)	BQUE POP	22	22,25	28	97,89	366,63
Fructifrance (D)	BQUE POP	23	22,24	29	97,86	332,31
Ecureuil Actions Futur	ECUREUIL	24	22,13	—	—	309,96
Indosuez France Plus	INDOSUEZ	25	22,03	89	69,94	914,78
Placements Institutionnels	NSM	26	21,96	66	80,46	53684,63
Efindex France	CCCC	27	21,95	86	72,87	15709,61
Indicia	CNCA	28	21,89	50	87,80	1915,21
France Index Sicav	B PARIBA	29	21,80	74	77,78	178,63
Actigest (C)	BBL FRAN	30	21,53	81	74,41	662,36
Actigest (D)	BBL FRAN	31	21,53	80	74,42	635,32
Sud Valeurs	L.B.	32	21,38	—	—	165,98
Indosuez Valeurs Franc. (D)	INDOSUEZ	33	21,34	31	96,78	1263,87
Indosuez Valeurs Franc. (C)	INDOSUEZ	34	21,13	32	96,54	1450,63
France 40	CORTAL	35	21,72	99	67,79	307,20
Livret Bourse Investissements	CDC TRES	36	20,95	59	83,44	909,35
AXA France Actions	AXA	37	20,80	51	87,38	1143,41
Groupama Croissance	GROUPAMA	38	20,74	30	97,44	1285,85
AGF 5000	AGF	39	20,60	42	91,42	909,27
Atout Futur (C)	CNCA	40	20,45	19	104,70	883,35
Atout Futur (D)	CNCA	41	20,44	18	104,71	822,86
CPR 5000	CPRGESTI	104	12,27	—	—	1272,68
Cardif Actions Dynamiques	BQE FIN	105	11,90	—	—	126,59
Hervet France	HERVET	106	11,72	101	50,92	537,08
Regefrance (D)	FIMAGEST	107	11,62	43	90,71	21852,98
Regefrance (C)	FIMAGEST	108	11,62	44	90,70	22003,99
Edige France Actions (C)	EGIDEFIN	109	11,34	—	—	13451,53
Europe Régions	CIC PARI	110	10,28	36	94,46	254,28
France GAN	GAN	111	10,25	8	124,18	21076,61
Oddo Génération (C)	ODDO	112	10,20	—	—	1298,20
Oddo Génération (D)	ODDO	113	10,20	—	—	1293,51
Elan Sélection France	ROTHSCHI	114	9,92	—	—	1727,42
CPR Mobi-Croissance	CPRGESTI	115	9,75	—	—	16228,96
Pasquier Avenir	BIMP	116	9,63	90	69,29	313,99
State Street Act. Midcac (C)	STATE ST	117	9,31	—	—	1282,28
State Street Act. Midcac (D)	STATE ST	118	9,30	—	—	1263,49
CM Mid-Actions France	CDT MUTU	119	8,79	—	—	166,96
France Futur	BGP	120	8,20	4	137,95	131,13
France Expansion (C)	OBC	121	7,79	—	—	1602,21
France Expansion (D)	OBC	122	7,79	—	—	1596,62
Ouest Actions Régions	CIO	123	7,68	22	102,78	298,93
Entreprise Avenir (C)	VERNES	124	7,56	—	—	456,52
Entreprise Avenir (D)	VERNES	124	7,56	—	—	456,52
MDM Perspectives	MDMASSUR	126	7,28	—	—	415,51
AXA Second Marché Comptant (D)	AXA	127	5,74	—	—	155,31
AXA Second Marché Comptant (C)	AXA	128	5,74	—	—	159,64
Indosuez Croissance France	INDOSUEZ	129	5,69	—	—	841,16
Etoile SM	CDT NORD	130	4,79	5	128,15	242,75
Ofima Midcap	OFIVALMO	131	3,53	—	—	23010,27
Cogefi France	COGEFI	132	3,06	2	149,49	1229,37
Sélection Avenir	CCF	133	2,08	72	78,84	2559,76
Uni-Régions	CNCA	134	1,37	99	53,41	1715,70
Objectif Dynamique	LAZARD G.	135	0,22	78	75,53	2048,76
Paribas France Emergence (C)	B PARIBA	136	0,01	—	—	2326,87
Paribas France Emergence (D)	B PARIBA	137	0,01	—	—	2320,18
Regecroissance	FIMAGEST	138	–3,13	100	52,99	14662,53

ACTIONS EUROPE

Performance moyenne sur 1 an : 30,38 %, sur 5 ans : 131,29 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Allemagne Opportunité	DEUTSCHB	1	[illegible]	4	[illegible]	27047,75
Ofimavaleurope	OFIVALMO	2	[illegible]	36	[illegible]	748,17
Euractive	CDC GEST	3	[illegible]	—	[illegible]	2789,56
Sélection Europe	CCF	4	[illegible]	22	[illegible]	201,25
ABF Europe Indice	ABF	5	[illegible]	—	[illegible]	2393,52
Partner Europe	LA MONDI	6	[illegible]	24	[illegible]	854,97
CPR Mobi-Europe	CPRGESTI	7	[illegible]	—	[illegible]	2240,25
Atlas Valeurope (C)	ATLAS	8	[illegible]	6	[illegible]	355,07
Atlas Valeurope (D)	ATLAS	8	[illegible]	6	[illegible]	355,07
Nouvelle Europe	CF ROTHS	45	[illegible]	14	[illegible]	1237,97
Euro-GAN	GAN	46	[illegible]	11	[illegible]	14224,46
Atout France Europe	CNCA	47	[illegible]	40	[illegible]	933,40
Europe Discovery	CF ROTHS	48	[illegible]	—	[illegible]	711,09
Euranord	CIC BUE	49	[illegible]	38	[illegible]	897,33
Indosuez Europe Nouvelle	INDOSUEZ	50	[illegible]	—	[illegible]	14210,03
Nordea	VERNES	51	[illegible]	28	[illegible]	8000,27
Sélection Euravenir	CCF	52	[illegible]	41	[illegible]	1500,52
Euro PME	CF ROTHS	53	[illegible]	—	[illegible]	904,69

ACTIONS AMÉRIQUE

Performance moyenne sur 1 an : 29,74 %, sur 5 ans : 124,73 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Quantamerica	B PARIBA	1	[illegible]	3	[illegible]	482,91
Elan USA	ROTHSCHI	2	[illegible]	6	[illegible]	3063,59
USA Indice Gestion	CDC GEST	3	[illegible]	—	[illegible]	2422,12
State Street Actions Etats-Uni	STATE ST	4	38,58	2	[illegible]	2758,21
Nouveau Monde	BCP	5	[illegible]	4	[illegible]	1519
Améri-GAN	GAN	15	23,32	10	[illegible]	14710,91
Sogéamerica	SG	16	22,44	—	—	2063,10
MDM Amérique	MDMASSUR	17	21,10	—	—	245,21
State Street Amérique Latine	STATE ST	18	19,45	—	—	1204,63
CIC Amérique Latine	BG CIC	19	–0,61	—	—	1183,32

ACTIONS ASIE-PACIFIQUE

Performance moyenne sur 1 an : – 17,57 %, sur 5 ans : 0,70 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Japacic	CIC BUE	1	7,66	2	40,85	207,07
France Pacifique	CDC GEST	2	–7,38	1	87,89	1785,74
ABF Japon Indice	ABF	3	–5,17	10	–4,07	2347,97
Partner Japon	LA MONDI	4	–9,66	—	—	8656,51
Japon Indice Gestion	CDC GEST	5	–1,21	11	2,96	7445,10
Sélection Pacifique	CCF	6	–1,45	8	–6,84	74,56
Japaquant Sicav	B PARIBA	7	–2,97	12	–0,86	13509
Nippon-GAN	GAN	8	–2,99	4	19,22	5667,03
Nouvelle Croissance Japon	NOMURA F	9	–3,27	—	—	39346,19
Atlas Tigre (C)	ATLAS	32	–37,97	—	—	996,16
Atlas Tigre (D)	ATLAS	32	–37,97	—	—	596,16
Euro-Orient	CIC BUE	34	–38,03	9	4,51	1129,13
State Street Active Asie	STATE ST	35	–40,68	—	—	1010,08
Etoile Pacifique	CDT NORD	36	–40,72	3	20,39	120,69
Korea Dynamic Fund	IFDC LTD	37	–40,77	—	—	764,44
Indosuez Orient (C)	INDOSUEZ	38	–42,50	5	12,59	202,19
Indosuez Orient (D)	INDOSUEZ	39	–42,50	6	12,58	185,36
Partner Tigre	LA MONDI	40	–48,37	20	–38,74	10297,49

AUTRES SICAV INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 16,87 %, sur 5 ans : 74,82 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Ecrasur	BQ EUROF	1	50,05	2	125,46	287,37
Partner Santé Internationale	LA MONDI	2	37,50	—	—	2750,25
Mercure Pharmacie	CHEVRIL	3	35,94	—	—	1459,63
Cardif Expansion International	BQE FIN	4	32,89	—	—	164,64
Partner Autoroutes de l'info	LA MONDI	5	32,80	—	—	1607,19
Distribution Internationale	BQ EUROF	6	32,55	—	—	1235,17
Indosuez France Europe (C)	INDOSUEZ	7	31,85	—	—	101981,37
Indosuez France Europe (D)	INDOSUEZ	8	31,26	—	—	93495,64
Natio Epargne Croissance	BNP	9	31,38	6	108,08	3580,92
Chevrillon Philippe Cl	CHEVRIL	10	30,25	3	129,65	2294,72
Slivimer	CL	11	29,74	7	101,85	883,31
Transcontinents	BRED	12	29,24	4	114,05	184,17
AGF Actions	AGF	13	28,16	8	99,11	1492,27
AXA International Actions	AXA	14	27,75	20	75,19	163,31
Sélection Environnement	CCF	44	8,87	39	15,72	112,01
Multiactions (C)	CFCM NOR	45	6,85	30	55,08	8797,86
Multiactions (D)	CFCM NOR	46	6,85	31	55,08	8725,46
Pyramides Actions (C)	VERNES	47	5,36	32	54,63	644,49
Pyramides Actions (D)	VERNES	48	5,35	33	54,60	621,70
Atout Emergent	CNCA	49	–8,41	—	—	1052,04
State Street Emerging Markets	STATE ST	50	–11,03	35	46,52	1802,87
SBS Emerging Valor	SBC BRIN	51	–11,41	—	—	1061,57
AXA NPI (C)	AXA	52	–12,05	37	16,02	128,82
AXA NPI (D)	AXA	53	–12,06	38	16,01	126,79
Magellan	COMGEST	54	–14,16	36	22,29	24588,65
Extendel	SG	55	–15,90	—	—	1259,98
Saint-Honoré Marchés Emergents	CF ROTHS	56	–16,84	—	—	664,12

Les sicav européennes sont en pleine forme

BEAU parcours pour les sicav qui misent sur l'ensemble des marchés européens. Sur un an, elles réalisent une performance moyenne qui est presque le double de celle des sicav actions françaises. Les sicav européennes, avec une hausse moyenne de 30,38 % font même mieux que celles qui investissent à Wall Street ! Ces dernières, malgré la très bonne santé de la Bourse américaine et l'appréciation du dollar, ne progressent « que » de 29,74 %.

Pour les sicav qui investissent sur les places financières du Vieux Continent et qui ont réalisé un bon mixte entre les pays et les secteurs, les performances sont encore plus importantes. Euractive qui a pour particularité d'être absente du marché français bat ainsi son indice de référence. *« Nous avons bien profité de la hausse des Bourses suisse, italienne et espagnole que nous avions surpondérées dans notre portefeuille. En revanche, nous avons sous-pondéré les actions anglaises dont la progression a été globalement moins bonne. De plus, nous avons privilégié les sociétés appartenant au secteur pharmaceutique et financier »*, explique Gilles Meshaka, le gérant de la sicav de CDC Gestion. Sélection Europe a également misé sur le marché italien mais aussi sur les Bourses nordiques et le marché anglais dès le second semestre 1997 alors que la livre s'appréciait. Le gérant de cette sicav du CCF explique, d'autre part, la bonne performance de son fonds par une sous-pondération des valeurs de croissance qui ont eu un comportement décevant l'année dernière.

Pour CPR MobiEurope, c'est avant tout un bon choix des secteurs qui explique la progression. *« La perspective du lancement de l'Euro rend prépondérant le choix des secteurs au détriment des pays »*, estime Sheryl Asch, la gérante de la sicav de CPR gestion. Elle a particulièrement joué le secteur financier. *« Il bénéficie des restructurations liées à l'euro et de la recherche d'un effet de taille »*, souligne-t-elle. Toutefois, les pays d'Europe du Sud ont été favorisés dans le portefeuille de CPR MobiEurope. Ils représentent 22 % de l'actif de la sicav, presque le double de leurs poids dans l'indice de référence de la sicav, le MSCI Europe.

Les performances réalisées en 1998 seront-elles aussi bonnes ? Les marchés financiers européens ont, en tout cas, commencé l'année avec dynamisme. Pourtant il n'est pas certain que le rythme actuel de progression puisse être maintenu sur tout au long de l'année. *« Le mois de janvier est souvent le meilleur mois boursier de l'année. Ainsi, depuis quinze ans, pratiquement 20 % de la performance moyenne en Europe a été réalisée durant le seul mois de janvier. Si tant est qu'on puisse extrapoler le comportement du passé et supposer ainsi que la performance de 1998 équivaudrait à cinq fois celle de janvier, on pourrait escompter une hausse d'environ 25 % pour l'indice MSCI Europe en 1998 »*, note Micheal Stam de Fimagest. Il ajoute *« qu'une anticipation de hausse significativement plus prudente est sans doute plus réaliste pour la zone européenne en 1998 »*.

AFFLUX DE LIQUIDITÉS

Pourtant, les gérants des sicav européennes restent globalement sereins. *« A moins d'un phénomène extraordinaire la performance de l'ensemble des Bourses européennes devrait être positive en 1998 même si elle devrait être inférieure à celle de 1997 »*, estime Gilles Meshaka. *« Les moteurs qui ont poussé les marchés européens en 1997 tournent toujours. Ces derniers bénéficient d'un afflux de liquidité alors que la structure de l'épargne se modifie en faveur des actions. Ils peuvent également compter sur les restructurations qui améliorent la productivité des entreprises »*, explique-t-il. Cependant les gérants s'interrogent toujours sur les effets de la crise financière en Asie. Toute mauvaise nouvelle en provenance de cette région ou l'annonce de bénéfices inférieurs aux prévisions risquent d'affecter les cours. *« Nous ne nous sommes pas à l'abri de reculs importants pendant une période plus ou moins longue »*, prédit Jean Claude Arnoux, le gestionnaire de Partner Europe, une sicav de La Mondiale.

Joël Morio

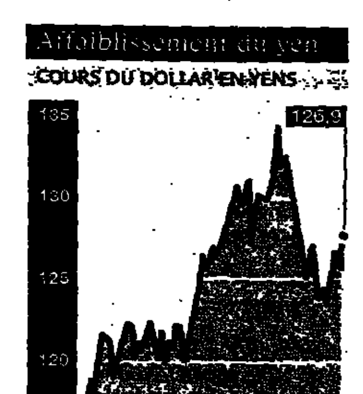
Les marchés obligataires suspendus aux négociations en Irak

Le dollar s'est assez nettement apprécié face au yen après l'annonce de mesures de relance de l'économie japonaise jugées décevantes et insuffisantes par la plupart des observateurs

près avoir enregistré des hausses considérables au cours des dernières semaines avec ne baisse des taux à long terme jusqu'à des lanchers historiques, les marchés obligataires ont marqué une pause cette semaine. Manifestement, ils attendent les résultats de la réunion du G 7 samedi et dimanche à Londres, et plus encore des ultimes négociations entre l'Irak et le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. Pour autant, le scénario des investisseurs qui est celui de la désinflation reste en vigueur. Il se trouve même renforcé par la Bundesbank dont le dernier rapport souligne le faible risque d'inflation et par le creusement du déséquilibre commercial entre les Etats-Unis et le Japon. Du côté des changes, le dollar a regagné du terrain face au yen, alors que le plan de relance de la croissance par le gouvernement japonais est jugé unanimement très insuffisant.

APRÈS les hausses fulgurantes nregistrées depuis le début de année (les cours montent quand es taux baissent), les marchés obligataires ont marqué une pause cette semaine. Les taux l'intérêt ont même très légèrement remonté : à respectivement ,01 % et 4,97 % pour les emprunts d'Etat français et allemands à dix ans et à 5,86 % pour eurs homologues à trente ans américains. Les investisseurs ont fait preuve d'une grande prudence face à la menace d'une intervention militaire américaine contre l'Irak et dans l'attente de la réunion des ministres des finances des pays du G 7 samedi et dimanche à Londres.

Pour autant, les marchés de taux continuent clairement à jouer le scénario de la désinflation. Ils y ont été encouragés à la fois par le rapport de février de la Bundesbank publié mercredi, et plus encore par l'annonce jeudi des chiffres du commerce extérieur américain en décembre et japonais en janvier, qui portent, pour la première fois, la marque de la crise asiatique. La reprise de l'inflation ne semble plus ainsi une question préoccupante pour la Bundesbank dont les craintes de la fin de l'année dernière ont subitement disparu. La Banque centrale allemande s'estime aujourd'hui dans une *« situation relativement confortable en ce qui concerne ses objectifs de stabilité des prix »*.



La devise américaine est repartie à la hausse face au yen, alors que le plan de relance gouvernemental de l'économie japonaise a déçu.

Les conséquences de la crise asiatiques commencent par ailleurs à se faire sentir. Le déficit commercial des Etats-Unis s'est creusé, à la surprise générale, de 24 % à 10,8 milliards de dollars en décembre comparativement à 8,7 milliards en novembre. Les analystes tablaient généralement sur un déficit de 8,7 milliards en décembre et considèrent aujourd'hui que les turbulences en Asie devraient coûter au moins 0,5 % de croissance du produit intérieur brut des Etats-Unis cette année. Le Japon, dont plus de 40 % des ventes se font vers l'Asie, a enregistré pour sa part en janvier son premier déficit commercial envers cette région du monde depuis huit ans. Le mois dernier, les exportations du Japon vers l'Asie ont brutalement chuté de 9,4 %, à 1 260,2 milliards de yens. La chute des ventes japonaises est surtout nette vers la Corée du Sud (– 41,6 %), la Thaïlande (– 34,5 %), l'Indonésie (– 18,3 %) et la Malaisie (– 15,9 %). En revanche, vis-à-vis de ses autres grands partenaires, le Japon a accru son excédent massivement, notamment de 65,7 % avec les Etats-Unis (à 493,9 milliards de yens) et de 101,2 % avec l'Union européenne (à 186,4 milliards de yens). Le Japon est parvenu à accroître ses ventes à ces deux régions de l'ordre de 20 % sur un an.

Voilà qui ne va pas faciliter le dialogue entre Tokyo et le reste du monde à l'occasion de la réunion à Londres du G 7. D'autant plus que l'annonce vendredi du nouveau programme de relance de l'économie japonaise par le Parti libéral démocrate japonais (PLD) a déçu. Le communiqué ne fait état d'aucune dépense budgétaire nouvelle. Du coup, le billet vert, qui est resté stable sur la semaine face aux devises européennes autour de 6,10 francs et de 1,82 deutschemark, a gagné du terrain face au yen. Il s'inscrivait vendredi à 127,43 yens contre 123,06 yens une semaine auparavant.

La devise américaine a perdu entre le début du mois de janvier et le début février jusqu'à 9 % de sa valeur contre la monnaie nippone. Le 7 janvier, le dollar avait atteint son plus haut niveau face au yen depuis cinq ans et demi à 134,42. Mais la perspective d'une relance de la croissance dans l'archipel qui pourrait à la fois soutenir la Bourse et faire remonter les taux d'intérêt au Japon avait permis au yen de se reprendre. Comme ce scénario semble aujourd'hui moins probable, le yen s'affaiblit à nouveau. « [Les mesures annoncées] *ne nécessiteront pas d'engagements budgétaires et leur impact sur le front économique ne devrait pas être très tangible* », affirme Yasuyuki Komaki, économiste au NLI Research Institute (groupe Nippon Life).

RELANCE DE LA CONSOMMATION

Depuis des semaines, Washington presse pourtant Tokyo de procéder à une relance par la consommation, estimant *qu'il s'agirait de la meilleure contribution que ce pays pourrait apporter* à la stabilisation des marchés asiatiques. Compte tenu de l'accueil glacial du plan de relance japonais, les discussions à Londres risquent d'être tendues entre le Japon et les Etats-Unis. *« Cette réunion intervient à un moment critique pour l'économie mondiale »*, a expliqué jeudi le secrétaire américain au Trésor Robert Rubin, lors d'une conférence de presse à Washington.

« La situation en Asie dominera les réunions de ce week-end, tout d'abord dans nos discussions sur les mesures que le G 7 peut prendre pour augmenter les chances de résoudre la crise et, plus généralement, en toile de fond de nos efforts pour améliorer l'architecture financière internationale de manière à prévenir de futures crises ou à y faire face si elles se produisent », a expliqué M. Rubin. Dans ce contexte, le Japon, qui est la deuxième économie mondiale, *« a un rôle crucial à jouer »*, a estimé M. Rubin. *« Si le Japon connaissait une croissance économique solide, tirée par la demande intérieure, il offrirait un débouché plus important pour les produits asiatiques et une plus grande source de crédits bancaires et de capitaux »*, a-t-il expliqué.

Eric Leser

Eddie George reste à la tête de la Banque d'Angleterre

Eddie George a été reconduit mercredi 18 février pour cinq ans au poste de gouverneur de la Banque d'Angleterre, la banque centrale britannique, ont annoncé les services du premier ministre Tony Blair. Le mandat actuel de M. George, son premier, arrivait à échéance cet été. *La Banque d'Angleterre est responsable de façon indépendante depuis juin 1997 de la détermination des taux d'intérêt anglais en fonction d'un objectif d'inflation fixé par le gouvernement (à 2,5 % en rythme annuel). Le gouverneur est membre du comité indépendant de politique monétaire composé de neuf membres qui détermine les taux.*

Inquiet de la surchauffe économique et des tensions inflationnistes au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a relevé à quatre reprises depuis le mois de juin 1997 son unique taux de base le portant de 6,25 % à 7,25 %.

Marché international des capitaux : la Grèce sur la sellette

DE NOMBREUX emprunteurs de premier plan sont sur les rangs, prêts à lever sous peu des fonds en très grande quantité dans la devise américaine. Les durées prévues, moyennes ou longues, conviennent tant aux épargnants qu'aux investisseurs institutionnels. Pour ce qui est des échéances de cinq ans, il est fortement question de la Banque mondiale (qui pourrait se procurer jusqu'à 5 milliards de dollars en une seule opération), de la société japonaise Sony (1,5 milliard) et de British Gas (850 000 millions). La meilleure signature des Etats-Unis – après le Trésor public lui-même –, Fannie Mae, figure pour un montant impressionnant sur la liste des candidats susceptibles d'émettre des titres de sept ans. Pour sa part, une banque allemande, dont le crédit est irréprochable, voudrait atteindre les dix ans.

La Grèce est également inscrite au calendrier. Ce pays, depuis des mois, entend se procurer 1 milliard de dollars en émettant des obligations de type planétaire (celles qui peuvent être immédiatement souscrites sur tous les continents). Son projet initial était de solliciter le marché à l'automne 1997. L'éclatement au grand jour de la crise financière asiatique en avait alors empêché la réalisation. La conjoncture étant redevenue favorable, l'affaire paraissait enfin sur le point d'aboutir. Une nouvelle difficulté est apparue vendredi 20 février. Un des principaux arbitres de la qualité des emprunteurs, l'américain Moody's, a annoncé qu'il révisait son jugement et pourrait abaisser la note, passable dans son barème, qu'il donne aux emprunts grecs.

Un tel avertissement constitue un obstacle de taille pour un émetteur, et tout naturellement les spécialistes s'interrogent maintenant sur la façon dont la Grèce va procéder pour obtenir les ressources qui lui sont nécessaires. De fait, ce pays, bien avant l'intervention de Moody's, était déjà sur la sellette pour la raison même qu'il entendait emprunter en dollar. Le choix de cette monnaie suffisait à le singulariser. Cette année, les autres Etats de l'Union européenne, s'ils lèvent des fonds dans des monnaies différentes de la leur, limitent leurs appels au marché international à quelques devises de notre continent : franc français, deutschemark, florin néerlandais, écu (en tant que précurseur de l'euro) et franc suisse.

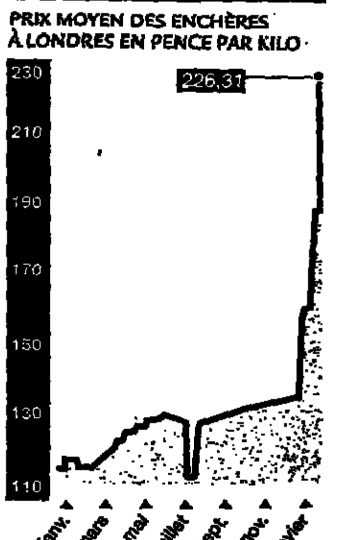
Pourquoi la plupart des pays ne cherchent-ils pas à profiter des conditions très favorables qui règnent présentement dans le compartiment du dollar ? Ils seraient pourtant assurés de répondre à une forte demande, les investisseurs étant attirés par des taux d'intérêt plus élevés que ceux qui sont associés aux monnaies d'Europe occidentale. En outre – et le paradoxe n'est qu'apparent –, les emprunteurs pourraient lever des ressources à moindres frais. Il se trouve que le marché du dollar permet aux émetteurs de conclure, avec des établissements financiers spécialisés, des contrats d'échange tout à leur avantage. A la suite de telles transactions, ils peuvent disposer de fonds à un coût effectif moins élevé qu'en lançant des obligations dans des monnaies européennes. La configuration technique de nos marchés est beaucoup moins propice à des opérations d'échange, ce qui explique d'ailleurs la rareté actuelle des bonnes signatures autres que celles des Etats dans nos monnaies.

Précisons que les souscripteurs ne sont pas concernés par ces transactions d'échange sous-jacentes, d'habitude assez secrètes. L'épargnant qui achète une obligation en dollar obtiendra un rendement plus élevé que celui que procure un titre comparable en franc ou en deutschemark. Mais, s'il est évident que le public n'a connaissance que de ce qui apparaît au grand jour, les services statistiques qui surveillent la dette des Etats européens ne sont pas nécessairement mieux informés. Ou, s'ils le sont, ils n'incluent pas dans leurs calculs le coût final d'un emprunt. Ce qui compte, ce qui peut être mesuré en toute objectivité, au vu du taux d'intérêt, du prix de vente des obligations, des frais et des commissions que retiennent les intermédiaires financiers, tout cela est publié.

Ceux de nos Etats qui veulent faire au plus tôt partie de l'Europe monétaire commune lancent de préférence des emprunts dont le coût total (capital, intérêt et dépenses supplémentaires) apparaît le moins cher. La question est importante dans la mesure où l'accès à l'euro est lié au respect des conditions imposées par le traité de Maastricht, dont deux des critères se rapportent au poids de la dette. La Grèce, pour sa part, n'a pas l'espoir de partager la monnaie commune dès 1999. C'est pourquoi elle peut se permettre de songer à emprunter sur un marché en apparence plus coûteux que les autres.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES



LES COURS du thé atteignent des sommets aux enchères de Londres. A 226,3 pence par kilo, soit plus du double des prix de janvier 1997, c'est même du jamais vu depuis quinze ans. On ne sait trop si l'on doit s'en féliciter : d'une part parce que les grandes multinationales agroalimentaires – Brook Bond Food (Unilever), Teytley, Twinnings, etc. – finiront tôt ou tard par faire payer le consommateur en relevant les prix de détail ; d'autre part, les producteurs ont été surpris par des événements calamiteux.

Les plus spectaculaires se déroulent actuellement au Kenya. Le principal producteur africain, comme ses voisins d'Afrique de l'Est, a d'abord vu sa récolte asséchée par « El Niño ». D'un niveau habituel de 250 millions de kilos, la collecte en 1997 est passée à 220,7 millions. Puis sont survenues des inondations qui ont noyé routes et ponts, et coupé les voies d'accès jusqu'aux portes de l'Ouganda. Pour finir, des milliers de petits producteurs se sont mis en grève au début de ce mois pour réclamer des hausses de salaire. Voilà qui pénalisera fortement le commerce avec la Grande-Bretagne, où s'écoulent les deux tiers de la production kényane.

Au Sri Lanka, premier exportateur mondial, ce sont 500 000 travailleurs du thé qui ont *« débrayé »* plusieurs jours pour les mêmes raisons que leurs collègues kényans. La collecte du pays s'est élevée à 277 millions de kilos l'an passé. Mais là encore, l'avenir n'offre rien de réjouissant : l'Institut de recherche du thé du Sri Lanka estime, en effet, que la récolte sera *« gravement »* affectée en 1998 par « El Niño ». L'Inde, producteur numéro un (810 millions de kilos en 1997), vise un record de 842 millions cette année. Cette production ne pourra compenser à elle seule les pertes enregistrées au Kenya et même en Chine et en Indonésie (d'autant plus que la nouvelle saison s'est ouverte avec fort peu de stock). Grande-Bretagne, Russie, CEI, Chine, Egypte, Soudan sont de grands buveurs de thé indien.

« Le marché du thé, pronostique sans risque P. K. Sen, président du plus gros négociant mondial J. Thomas, *restera extrêmement haussier, au moins jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 1998 »* au plus fort de la récolte indienne.

Carole Petit

Les places occidentales atteignent de nouveaux sommets

TOKYO NIKKEI	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	LONDRES FT 100	FRANCFORT DAX 30 IBIS
↘ – 0,21%	↗ + 0,52%	↗ + 2,34%	↗ + 3,03%	↗ + 1,34%
16 756,24 points	8 413,94 points	3 262,50 points	5 751,60 points	4 583,03 points

RIEN ne vient apparemment troubler la sérénité des opérateurs, pas plus la crise asiatique qu'une éventuelle intervention militaire américaine en Irak. Ces derniers préfèrent s'attacher à la fermeté du dollar et au niveau des taux à long terme, qui ont encore atteint en Europe des plus bas niveaux historique. L'embellie du marché obligataire et la vigueur du billet vert n'ont pas été les seuls moteurs de la hausse généralisée des places boursières : les surprises ont été plutôt bonnes sur le front des résultats des entreprises, et les rumeurs de restructurations sectorielles sont encore allées bon train.

En conséquence, toutes les grandes places occidentales terminent la semaine dans le vert, après avoir battu de nouveaux records de part et d'autre de l'Atlantique. En Europe, la Bourse de Londres termine la semaine sur un gain de 3,03 %, suivie par la place parisienne, qui s'est appréciée (+ 2,35) et celle de Francfort qui a engrangé 2,22 % selon la criée et 1,34 % selon les transactions électroniques. Wall Street, pour sa part, a gagné 0,52 %. De toutes les grandes places, la Bourse de Tokyo est la seule à avoir cédé du terrain. L'indice Nikkei a perdu 0,21 % en cinq séances, les opérateurs étant dans l'expectative avant l'annonce, vendredi 20 février, des mesures du plan de relance économique japonais.

La Bourse de Londres a progressé tout au long de la semaine, battant trois records en clôture. L'indice Footsie des cent principales valeurs du Stock Exchange a terminé la semaine à 5 751,6 points, nouveau record absolu, contre 5 582,3 points une semaine auparavant, soit une progression de 3,03 %. Le Footsie a successivement battu ses sommets en clôture mardi, mercredi et vendredi. La place parisienne arrive en seconde position avec seulement deux records battus cette semaine. L'indice CAC 40 a gagné 2,34 % à 3 262,50 points. En revanche, le bilan de la liquidation, avec un gain de 9,99 %, est exceptionnel puisque depuis le mois de janvier 1992, qui s'était soldé par un gain de 13,24 %, les valeurs françaises n'avaient pas atteint un tel niveau.

PEU D'INCIDENCE

Interrogé par Reuters, Jean-Paul Pierret, stratège de marché chez Natexis, estime que la crise irakienne devrait avoir peu d'incidence sur la Bourse parisienne. *« Les Américains veulent faire une démonstration de force, mais il n'y a pas de risque de contagion pour l'instant »*, dit-il. Le facteur prépondérant est à ses yeux la baisse des taux, qui a conduit Natexis à relever son objectif annuel sur l'indice CAC 40 de 3 400 points, à 3 640 points. Selon l'analyste de Natexis, *« l'investissement a pris la relève de la consommation. La reprise se confirme. Et elle se fait non plus en dépit de la crise asiatique mais, pourrait-on dire par provocation, à cause de cette crise qui cloue au sol les taux d'intérêt et le coût des matières premières »*.

Outre-Rhin, la Bourse de Francfort n'a pas échappé à l'euphorie ambiante. Après avoir démarré en douceur lundi, l'indice DAX a franchi deux records de clôture mardi et mercredi, s'établissant bien au-dessus du seuil psychologique des 4 600 points, avant de trébucher jeudi sur le dollar. L'indice des trente valeurs vedettes est toutefois reparti à la hausse dès vendredi pour terminer à 4 602,65 points. *« Actuellement, la Bourse veut tout simplement et de toute évidence aller vers le haut »*, a observé la Commerzbank dans son rapport hebdomadaire. Cependant, *« l'air pourrait se raréfier »* sur les six mois à venir, met en garde l'établissement en citant deux raisons. Dans un premier temps, le dollar fort, qui permet aux firmes allemandes d'exporter leurs marchandises à des prix concurrentiels, pourrait s'affaiblir. Ensuite, la croissance allemande ne sera pas tout à fait aussi forte que prévu, ajoute la banque. D'un autre côté, fait remarquer l'établissement, les mesures persistantes de restructuration des entreprises et les accords salariaux modérés pourront compenser ces effets néfastes. *« Les gains des firmes allemandes devraient continuer à avoir une croissance à deux chiffres cette année et l'année prochaine »*, pronostique la Commerzbank.

Wall Street, qui avait gagné 2,21 % il y a huit jours, a ralenti l'allure cette semaine. En quatre séances, en raison de la célébration du President's Day, lundi 16 février, l'indice Dobw Jones s'est apprécié de 0,52 % pour finir vendredi à 8 413,94 points. Mercredi, l'indice Dow Jones a même établi un nouveau record à 8 451,05.

Larry Wachtel, analyste chez Prudential Securities, a observé que *« la crise asiatique semblait contenue »*. Cet analyste a estimé que le Dow Jones pourrait grimper à 8 500 points d'ici à la fin mars, quand les compagnies américaines commenceront à publier d'éventuels avertissements sur leur performance au premier trimestre. Cela encouragera alors des prises de bénéfice, car l'impact de la crise asiatique devrait être plus visible à ce moment-là, selon lui. Abby Cohen, stratège de Goldman Sachs et l'un des gourous de Wall Street, observe toutefois que le marché est de plus en plus confiant dans le fait que la croissance économique américaine, en particulier celle des résultats de sociétés, continuera en 1998 et 1999. Selon le cabinet d'analyse First Call, les bénéfices de 686 compagnies américaines répertoriées dans le Dow Jones US Stock Index ont progressé de 11,7 % au quatrième trimestre 1997 par rapport à la période correspondante de 1996, soit 2,3 % de mieux que prévu.

Les mesures de stimulation économique qui viennent d'être annoncées par le Parti libéral-démocrate au pouvoir n'ont guère bénéficié à la Bourse de Tokyo, qui termine la semaine à 16 756,24 points. Pour celle à venir, les opérateurs s'attendent à de fortes résistances à la hausse au niveau des 17 000 points.

F. Bn



AUJOURD'HUI

LE MONDE / DIMANCHE 22 - LUNDI 23 FÉVRIER 1998

OLYMPISME *Ni les perturbations météorologiques, ni un séisme d'une magnitude de 5 sur l'échelle de Richter n'ont empêché les épreuves des XVIIIes Jeux d'hiver, qui se terminent à Nagano, dimanche 22 février, de consacrer de grands champions.* ● **TARA LIPINSKI**, une petite Américaine de *quinze ans et huit mois, championne* du monde en titre, est ainsi devenue la



plus jeune patineuse artistique championne olympique. ● **EN SLALOM**, le Norvégien aux cheveux rouges Hans-*Petter Buraas s'annonce comme le* digne successeur de l'Italien Alberto Tomba. ● **LES BOBEURS** français sont montés pour la première fois *sur* un podium olympique en prenant la troisième place de l'épreuve, à égalité avec la Grande-Bretagne.

Nagano a réussi des Jeux d'hiver d'un haut niveau sportif

En dépit de conditions atmosphériques épouvantables, et même d'un tremblement de terre, samedi 21 février, toutes les épreuves ont pu être disputées. Et ce sont de grands champions qui ont été couronnés, à la satisfaction d'un public nombreux

NAGANO
de notre envoyé spécial

A la palette des perturbations climatiques hivernales qui auraient pu quelque peu brouiller l'image des Jeux olympiques de Nagano, s'est ajoutée samedi 21 février à 9 h 55 (heure locale) la note inquiétante d'un séisme. La secousse d'une intensité 5 sur l'échelle de Richter a duré une petite minute. Elle a été ressentie sur les sites olympiques – en particulier à Shiga Kogen où avait lieu le slalom spécial messieurs – sans affecter le déroulement des épreuves. La course n'en fut pas moins rude pour les visiteurs, aussi peu habitués aux tremblements de terre qu'aux fluctuations barométriques épouvantables mais propres à la préfecture de Nagano, située au centre de l'archipel nippon, où se terminent, dimanche 22 février, les XVIIIes Jeux olympiques d'hiver.

Au final, les organisateurs auront parfaitement fait face à une situation des plus mouvantes. Les épreuves de plein air ont eu lieu et les reports successifs n'ont pas entamé leur crédibilité. Pour ces Jeux si décriés lors de leur attribution et placés sous haute surveillance par des Cassandre qui prédisaient l'absence de neige, le bilan est plutôt satisfaisant. Sous le soleil, les stations de ski ont montré qu'elles n'avaient grand-chose à envier à leurs homologues européennes. La neige, en s'invitant assez naturellement à cette fête des sports d'hiver, a donné du charme à des épreuves techniques ajoutant les flocons aux autres difficultés du parcours.

Le public, majoritairement composé de Japonais, n'a pas boudé son plaisir. Présents en nombre dans les aires d'arrivée des épreuves de ski alpin ou de saut, les spectateurs ont déboursé ce qu'il fallait de milliers de yens et écorné leur maigre capital vacances pour venir faire la queue au pied des montagnes. La patience, vertu cardinale dans ce pays, leur a permis d'endurer les longs trajets en transports en commun ou de rester impassibles lors des multiples contrôles aux entrées. Les enceintes des épreuves de patinage sur glace, bâtiments à l'architecture audacieuse, ont aussi affiché complet. Selon les dernières statistiques, 1 143 500 personnes ont assisté aux épreuves pendant les douze premiers jours des Jeux. Ce chiffre traduit la vivacité de l'intérêt pour des épreuves d'un niveau particulièrement relevé. Des moments de tension et de joie il y en a eu beaucoup lors de cette fête. De la chute de Hermann Maier dans la descente au saut parfait du Japonais Kazuyoshi Funaki au tremplin de 120 mètres, ces instants magiques se sont succédé au fil des jours apportant leur lot d'images fortes sinon sensationnelles.

Réunis pour cette confrontation toute pacifique les 2 540 athlètes semblent avoir pris exemple sur les sumotoris qui, lors de la cérémonie d'ouverture, avaient exécuté le rituel d'entrée dans le cercle, gage de l'impartialité et de l'esprit sportif de la manifestation. Chacun à sa façon a essayé de se surpasser pour gagner une médaille ou plusieurs mais aussi pour inscrire une nouvelle performance sur les tablettes de sa discipline.

Le Norvégien Björn Daehlie, déjà quintuple champion olympique en arrivant à Nagano, figure au palmarès de ces hommes de légende. A trente et un ans il a semblé légèrement fatigué dans la première épreuve de ski de fond. Mais le rouquin s'est vite rattrapé ensuite glanant une médaille d'or puis une d'argent avant d'assurer la victoire de l'équipe de relais du 4 × 10 kilomètres de son pays.

Et comment ne pas être époustouflé par la détermination de la Russe Larissa Lazutina qui a collectionné trois médailles d'or, une d'argent et une de bronze sur les pistes de fond d'Hakuba ? Comment ne pas applaudir la fougue de l'Autrichien Hermann Maier, encore contusionné par une formidable chute dans la descente, qui vient de démontrer sur les pentes d'Hakuba et de Shiga Kogen qu'il est bien le meilleur skieur de l'année en remportant le slalom géant et le super-G ? Comment enfin ne pas saluer les performances des athlètes Japonais, motivés par l'événement, qui ont conquis quatre médailles d'or, un record pour cette nation ?

En fait la marque de ces Jeux sera d'avoir consacré de grands champions – la blonde Allemande Katja Seizinger, dominatrice en descente et combiné, la brune Italienne Deborah Compagnoni, impériale en slalom géant comme en 1994. Et d'avoir été le théâtre de rembondissements inouïs tel celui de la finale du 5 000 m en patinage de vitesse où l'Allemande Gunda Niemann-Stirnemann améliore son record du monde avant de se faire souffler la victoire par une coéquipère.

Ce qui illustre la réussite sportive de ces Jeux c'est que s'y sont distingués des athlètes confirmés qui n'ont pas failli au moment crucial. La victoire de Karine Ruby en surf des neiges était certes annoncée, mais la jeune Française a su résister à la tension nerveuse que provoque ce genre de situation pour la confirmer. Les sportifs, qu'ils pratiquent la luge ou le bob, qu'ils chaussent des patins à glace ou des skis, n'ont pas ménagé leurs efforts pour donner du plaisirs aux spectateurs présents ou plus lointains via le petit écran. Ils ont permis à cette fête de s'inscrire dans les annales des JO à la colonne des rendez-vous réussis.

Serge Bolloch

Les résultats décevants de ses athlètes font déprimer la Suède

STOCKHOLM
de notre correspondant

La Suède déprime. A la veille de la fin des J.O. de Nagano, cette nation de sports d'hiver doit se contenter de deux petites médailles, l'une d'argent (Pernilla Wiberg en descente), l'autre de bronze (l'équipe féminine de curling). Un *« fiasco »* qui la relègue au seizième rang des pays représentés à Nagano, derrière la Bulgarie et la Corée du Sud, par exemple... *« Un voile de stupeur et de désolation a recouvert le pays »*, constate le sociologue Gillis Herlitz, qui, après l'élimination de l'équipe de hockey par la Finlande, a parlé de *« la dépression olympique »*, autrement baptisée le *« syndrome de Nagano »*.

Pour l'analyser, la presse populaire fait appel à des experts qui, le plus sérieusement du monde pour certains, décortiquent le phénonème. *« Les Suédois ont bâti leur pays pierre par pierre, sans être touchés par la guerre ou le malheur. Nous avons connu la réussite dans le calme et la tranquillité. Aussi devenons-nous spécialement déprimés dès lors que l'on détruit ce que nous faisons »*, explique Inga-Lill Enbom, une « consultante de l'optimisme », dont le métier consiste à remonter le moral à ceux qui en ont besoin. Ainsi, le quotidien *Expressen* publie une liste de « dix conseils » à suivre pour évacuer cette déprime : le lecteur est ainsi invité à la partager avec des proches et à *« pleurer un bon moment »* ; à sortir et faire de l'exercice ; à se moquer de soi en se demandant comment l'on peut être aussi affecté par un simple match de hockey ; à penser que la vie est faite de hauts et de bas, etc.

Ce qui fait peut-être le plus mal aux Suédois, c'est d'admettre l'écart les séparant désormais de leurs voisins nordiques. La razzia norvégienne (vingt-quatre médailles jusqu'à présent) et le bon comportement des Finlandais (douze) passent très mal dans l'ancienne puissance tutélaire. D'autant plus que, de l'autre côté des frontières, on jette volontiers de l'huile sur le feu : « Pauvre Suède, de pire en pire, jour après jour », titrait le quotidien norvégien *Dagbladet* cette semaine. Médaille d'or à Lillehammer, Pernilla Wiberg se veut lucide. *« Regardons la vérité en face : nous devons comprendre que la Suède a perdu son rang de grande nation de sports d'hiver et qu'il est grand temps de faire quelque chose. »* A en croire l'un des entraîneurs de l'équipe de ski alpin, Torre Gullen, la notion d'élite du sport, justement rétribuée pour ses mérites, n'a pas encore franchi les frontières du royaume. C'est parce qu'ils ont accepté ce concept, peu en accord avec la social-démocratie égalitaire régnant en Scandinavie, que les Norvégiens ont pu obtenir de brillants résultats, avance l'entraîneur. En attendant, les quelque neuf millions de Suédois doivent panser les blessures infligées à leur amour-propre. *« Pourrons-nous parler de nouveau normalement à un Finlandais, sans baisser le regard ni se couvrir de honte ? »*, s'interroge, avec une pointe d'autodérision, le journal *Expressen*.

Benoît Peltier

Avec Hans Petter Buraas, le slalom reste une affaire de « macho »

Ski alpin (slalom messieurs). Le Norvégien à la tignasse rouge est le digne successeur de l'Italien Alberto Tomba

SHIGA KOGEN
de notre envoyé spécial

Il neige sur Shiga Kogen. Un couvercle de brouillard emprisonne les sommets alentour. Des tourbillons de vent cinglent les visages. Ils sont pourtant des milliers de Japonais à être venus assister au slalom spécial, dernière épreuve de ski alpin de ces Jeux. L'empereur et l'impératrice sont là. Tous espèrent une performance de Kimenobu Kimura, l'idole nationale.

Le pays se cherche toujours un successeur olympique au légendaire Chiharu Igaya, dauphin de Toni Sailer aux Jeux olympiques de Cortina d'Ampezzo (Italie) en 1956, et membre, aujourd'hui, du Comité international olympique. Kimura peut être celui-là. Il vient de faire un podium en Coupe du monde. Il est médaillable potentiel, mais il n'est pas le seul. Les Japonais adorent le slalom. C'est la discipline qui correspond aussi bien à leurs qualités intrinsèques (vélocité, souplesse et style) qu'aux pistes, courtes et pentues, de la majorité de leurs stations. C'est aussi la discipline la mieux adaptée et la plus accessible pour les spectateurs. Jamais, depuis le début des jeux, l'ambiance n'a été aussi bruyante et populaire autour d'une piste de ski alpin.

Fait unique : les trois derniers champions de la discipline (Tomba, Jagge et Stangassinger) sont au départ. Finn Christian Jagge (Norvège) lance la course. Le tracé est long, tournant et varié. La neige, amalgame de poudreuse et de glace, « roule » un peu et gêne les appuis. Il faut skier avec fluidité, une certaine douceur mais une belle vivacité pour avaler les changements de rythme. Kimura, dossard n° 2, paralysé par l'enjeu, n'ose pas s'engager, à la différence de Thomas Sykora (Autriche) et ses immenses segments, de Hans Petter Buraas (Norvège) et ses cheveux rouges, d'Ole Christian Furuseth (Norvège) et ses jambes solides, de Thomas Stangassinger (Autriche) et son métier, de Tom Stiansen (Norvège) et sa tranquille assurance. Ces cinq hommes, cinq slalomeurs au style caractéristique, se placent dans cet ordre.

Tomba bégaie son savoir, le Français Sébastien Amiez fait un gros travers et multiplie les petites fautes, le Slovénien Jure Kosir prend une sortie dérobée. La course baisse d'intensité. Dossard n° 22, voilà l'Allemand Markus Eberle. C'est le moment que choisit l'écorce terrestre pour manifester son excitation. Une secousse tellurique de 5 sur l'échelle de Richter vient rappeler que, depuis le début de la quinzaine, la nature dicte ici sa loi. 13 heures. Un rayon de soleil transperce les nuages, et une lumière céleste salue le départ du deuxième et dernier épisode du feuilleton du jour. Comme le veut le règlement, étudié pour sauvegarder le suspense sans altérer l'équité sportive, les quinze premiers de la manche initiale partent dans l'ordre inverse de leur placement.

Le second tracé – conçu par Stefano Dalmasso l'entraîneur de l'équipe de France de slalom – est plus rythmé, très en ligne. Il autorise la prise de risque maximale. Aucun piège n'est là pour compliquer la glisse des champions ; aucun des meilleurs n'est définitivement pris en défaut. Tour à tour, Jagge, Stiansen, Stangassinger, Furuseth se lancent dans la bagarre et skient à leur maximum.

Arrive le tour de Buraas, la révélation de la saison. Le Norvégien n'a encore jamais gagné de grande course. Il sait que, souvent, aux Jeux olympiques, l'ambiance si particulière porte vers le succès des néophytes. Il se dit que c'est son jour. Il attaque à outrance et glisse avec fluidité son 1,90 m et ses 85 kg dans le dédale de piquets. Il skie plus vite que tout le monde et s'installe en tête, devant Furuseth. Les deux Norvégiens, l'ancien et le jeune, peuvent se congratuler. Ils sont d'ores et déjà médaillés. Leur compatriote Tom Stiansen est troisième. Seul, 200 mètres plus haut, dans le vent et le froid, Thomas Sykora peut encore les empêcher de réaliser un triplé.

On sait l'Autrichien fragile au moral. Va-t-il craquer ? Sykora « enroule » moins bien les piquets que dans la première manche. On le sent plus hésitant. Buraas est champion olympique de slalom. Sa chevelure de feu éclaire l'aire d'arrivée et donne de la couleur à la grisaille du jour. Hans Petter Buraas a vingt-deux ans. Ce Norvégien au tempérament très latin attire la sympathie. Ce boute-en-train qui, vendredi soir, annonçait déjà sa victoire et qui avoue rêver de dîner avec Lolo Ferrari ou Pamela Anderson, a tout pour devenir une vedette charismatique du ski alpin. Au moment où Alberto Tomba quitte par la petite porte les Jeux olympiques (l'Italien, 17e de la première manche, s'est abstenu de courir la seconde), son avènement est le bienvenu.

Gilles Chappaz

Retour triomphal de Crétier à La Plagne

Malgré un froid mordant, plus de 5 000 personnes ont fêté, vendredi 20 février, le retour à La Plagne (Savoie) de Jean-Luc Crétier, champion olympique de descente à Nagano. Accompagné des jeunes du club des sports, il a effectué une descente en compagnie de son fils, Pierre. Quatre cents moniteurs de ski, des pisteurs et une foule de vacanciers se sont rassemblés autour du stade de slalom qui porte désormais le nom du Plagnard. Jean-Claude Killy, triple champion olympique de 1968, lui a rendu un hommage appuyé : *« On n'est jamais champion olympique par hasard. Tu as gagné le 13 février car tu ne t'es pas concentré seulement sur la course, mais aussi sur tous les à-côtés. »* Passée l'émotion, Jean-Luc Crétier, qui est né à Albertville avant de grandir à La Plagne, s'est exprimé, à son tour : *« Après ce titre olympique, je ne redoute pas un changement d'existence. Je mène une vie très simple et je veillerai à le rester moi-même. »*



REUTERS/MAXPPP

Alberto s'en va sans médaille

Le premier rôle sinon rien. Samedi 21 février, Alberto Tomba n'a pas voulu faire de la figuration dans le slalom. Dix-septième de la première manche, le triple champion olympique italien (en slalom et en géant à Calgary en 1988 et en géant à Albertville en 1992) a préféré déclarer forfait. Il a indiqué qu'il avait encore mal au dos et des douleurs aux adducteurs, séquelles de sa chute dans le géant (*notre photo*), jeudi. A trente et un ans, Alberto Tomba disputait ses derniers JO.

هكذا من الاطلس

Tara Lipinski, la plus petite, la plus jeune, et déjà la meilleure

Patinage artistique. Agée de quinze ans et huit mois, l'Américaine est parvenue au sommet de sa carrière en dominant sa compatriote Michelle Kwan pour confirmer son titre mondial



L'Américaine Tara Lipinski, lors du programme libre qui lui a permis de devancer sa compatriote Michelle Kwan.

JEAN-YVES RUSZNIEWSKI/TEMPSPORT

NAGANO
de notre envoyée spéciale

Un cri strident a jailli de la minuscule poitrine de Tara Lipinski dans White Ring, la patinoire olympique. Dans un festival de décibels, la frêle Américaine (1,47 m pour 36 kg), de bleu roi vêtue, a hurlé et trépigné sa joie les patins aux pieds. Là, sur l'écran, les notes le lui disaient. Petite puce sauteuse, elle était devenue la plus jeune championne olympique de l'histoire du patinage. A quinze ans et huit mois, deux mois de moins que la légendaire Norvégienne Sonja Heinie aux Jeux de Saint-Moritz en 1928. Grâce à ses progrès chorégraphiques phénoménaux et à sa combinaison de triples boucles unique au monde.

Avant même que ne se taisent les violons accompagnant son programme libre, elle s'est mise à gambader de joie sur la glace, dépêtrée du détachement affecté des patineurs qu'elle singe d'habitude consciencieusement. Après sa performance parfaite, elle a brandi des poings victorieux et lancé des baisers aux 7 800 spectateurs enthousiastes mais pas vraiment surpris. Les sièges étaient majoritairement occupés par des athlètes, des journalistes ou des représentants de délégation nationale. Peu d'entre eux découvraient cette ado au corps sec et prépubère et au visage déjà mûr. Autant s'y résigner, Tara Lipinski ne dépassera jamais 1,50 m. Ses radios de croissance le prouvent. Mais, vendredi soir, elle a exceptionnellement manifesté une joie d'enfant.

Son coach, Richard Callaghan, l'a étreinte, comme Megan Faulkner, sa première entraîneuse. Echevelée, Pat Lipinski, sa mère, pleurait. Elle revoyait défiler toutes les années de patinage de sa fille unique. *« Ses chutes, ses joies, ses pleurs. »* Elle revivait aussi d'un seul coup ces quatre années et demie vécues loin de son mari à assurer l'intendance d'une gamine dont elle a trouvé le prénom en sanglotant devant *Autant en emporte le vent.*

> Tara luttait vainement pour produire des larmes. Il est de bon ton d'être émue sur un podium

Pour Tara, rien n'est trop beau. Avocat dans un compagnie pétrolière texane, Jack Lipinski a laissé ses femmes partir vivre à l'autre bout du pays, près de Detroit (Michigan) où la petite dispose de conditions d'entraînement idéales. Heureusement, Tara a vite gagné assez pour que la famille puisse se réunir régulièrement les week-ends aux compétitions ou aux exhibitions.

Dans les coulisses, Michelle Kwan et sa mère pleuraient aussi. Sans attendre le résultat final, l'autre jeune Américaine qu'on donnait favorite avait commencé à évacuer l'incroyable tension qui l'a habitée toute la semaine. Elle avait patiné avant Tara. Plus tard, devant le podium, les deux adolescentes compatriotes se sont interrogées du regard, prises au dépourvu par cette situation inconnue. Fallait-il gravir ces marches olympiques ? Maintenant ou plus tard ? Kwan s'est ressaisie la première. A dix-sept ans, elle est l'aînée, la championne des Etats-Unis. Elle a aidé sa rivale à monter avant d'embrasser Lu Chen, troisième.

La Chinoise de vingt et un ans, quatrième du programme court, riait et pleurait à la fois d'avoir surclassé la championne d'Europe russe Marya Butyrskaya. Après une blessure au pied et de sérieux états d'âme, cette médaille de bronze l'a touchée comme une bénédiction. Juste avant son passage chez les professionnels.

Inspirée, Tara Lipinski luttait vainement pour produire des larmes. Il est de bon ton d'être émue sur un podium. Surtout lorsqu'il a une telle dimension. On a dû le lui suggérer l'an passé lorsqu'elle est devenue championne du monde sans ciller. Le nez froncé, Tara a serré sa breloque en or entre ses petites mains aux ongles rongés mais vernis, couvertes de bagues.

Les yeux rougis, Michelle Kwan plaquait la sienne contre son ventre, comme pour contenir une douleur. *« La vie est injuste »*, son père fataliste le lui a dit cent fois. *« Même quand on travaille dur,* a-t-elle remarqué ensuite, *on ne gagne pas toujours. Je n'aurais pas pu mieux faire le travail pour lequel je suis venue ici. Alors je prends cette médaille qui n'a pas la couleur que je souhaitais. »*

Kwan ne pense déjà plus qu'à gagner les Jeux olympiques de Salt Lake City (Etats-Unis) en 2002. *« Ce sera mon dernier essai. J'aurai vingt et un ans, qui sait ? »*

Lu Chen, elle, en a terminé avec ces angoisses en mettant tout son cœur dans l'épreuve. *« Je me suis souvenue que ce que je devais faire ici ce soir pour avoir une médaille, je le faisais dans le passé »*, a-t-expliqué en chinois. Aux accents familiers de la langue maternelle de ses parents, Kwan a souri à travers ses larmes, fascinée.

Le coude sur la table, la joue appuyée contre sa main, Tara Lipinski s'ennuyait ferme. Comme une enfant exclue du jeu par ses camarades. Ce sentimentalisme la dépasse largement. Tout à l'heure, pour gagner, elle a *« bloqué tout ce qui venait de l'extérieur »*. C'est fait et elle n'a pas grand-chose à en dire à ce parterre de journalistes désespérément suspendus à ses lèvres carminées de petite reine de beauté.

On ressasse l'histoire de la boîte Tupperware. Celle sur laquelle elle s'était juchée en regardant les Jeux olympiques de Calgary à l'âge de cinq ans en déclarant farouchement : *« Moi aussi je veux la médaille d'or. »* Et le vrai podium c'était comment ? *« Très dur à expliquer »*, dit Tara qui trouve tout *« génial »*, d'habitude : *« C'était trop rapide, c'était parfait, je n'avais aucune pensée négative. »*

Tout son être est déjà prêt à passer à autre chose. Mais à quoi ? Elève de seconde, elle prend des cours avec une armée de professeurs particuliers pour pouvoir patiner tout son soûl. Elle honorera peut-être la promesse faite à ses parents d'aller à l'université et de devenir avocate. Fin mars, elle a bien son titre à défendre au Mondial de Minneapolis, aux Etats-Unis. A moins que sur un coup de théâtre, elle ne passe professionnelle.

Patricia Jolly

Surya Bonaly sort en vrille

Une chute sur *Les Quatre saisons* de Vivaldi – programme qui date de 1992 – a vite privé Surya Bonaly (6e du classement provisoire) de tout espoir de podium. Elle a néanmoins laissé son empreinte aux Jeux olympiques qu'elle disputait pour la troisième fois consécutive (5e en 1992 et 4e en 1994). Au mépris d'un règlement qui interdit les acrobaties en compétition, Bonaly a surpris la salle en réalisant son fameux salto arrière tendu réservé aux exhibitions. Et elle a terminé sa prestation dos aux juges. Du jamais vu. *« Surya est vraiment cool »*, se sont exclamés les Américains. Les juges n'ont apprécié ni la plaisanterie ni la technique un peu trop fruste du programme. Elle a terminé 10e, mais contente. *« Quitte à avoir de mauvaises notes, autant s'amuser »*, a-t-elle dit.

Lætitia Hubert, douzième du court, a terminé 20e sur 28, transformant tous ses triples sauts en doubles et évitant à peine le naufrage d'Albertville (6 chutes). Après un mauvais programme court (8e), Vanessa Gusmeroli a rassuré en remontant à la 6e place au classement final.

La première médaille olympique de bobsleigh pour les quatre Français

LIZUNA KOGEN
de notre envoyé spécial

Les yeux rivés sur l'écran de télévision, les bobeurs français ont regardé descendre leurs derniers adversaires. Ils étaient comme fous, ils tenaient le meilleur temps de la quatrième manche et une chance de podium. *Sixièmes à l'issue de la deuxième manche, samedi 21 février, Bruno Mingeon et ses coéquipiers Emmanuel Hostache, Eric Le Chamony et Max Robert, ont compris, en échangeant de grandes claques, des accolades et des rugissements,* qu'ils pouvaient peut-être glaner la première médaille de l'histoire du bob français.

L'équipage de Suisse 2 a raté sa course, le bolide britannique a perdu des centièmes et a réalisé le même chrono que les Français en temps cumulé. Il a encore fallu regarder les Américains descendre. Il restaient en tête à mi-course, lorsque Brian Shimer a commis une faute de pilotage, le museau du bob se mettant à tanguer dans le boyau de glace. Les Français pouvaient exulter, fous de bonheur. La médaille serait donc de bronze.

C'est une récompense inouïe, fruit de quatre ans d'efforts d'une équipe de France menée par Nano Pourtier. Nommé en 1994, à la veille des Jeux olympiques de Lillehammer, l'homme venait du ski acrobatique. Il avait annoncé que la France deviendrait une nation du bob.

Pour beaucoup, le pari était utopique. Sans tradition et sans argent, avec une seule *piste sur son territoire – à la Plagne –, qu'allait donc faire la France dans une chasse gardée allemande ?*

LE RÔLE DE NANO POURTIER

Beaucoup, a rétorqué Nano Pourtier. L'homme qui a favorisé le développement du ski acrobatique en France avant de se reconvertir dans les formules 1 de la glace, a mis toute sa passion au service de cette mission. Il a déjà réussi à hisser la France au 6e rang du classement des nations en 1997 et a obtenu quelques résultats lors d'épreuves de Coupe du monde. Après l'échec des Jeux de Lillehammer (16e), celui-ci avait engagé Ivo Ferriani, l'entraîneur des équipes italiennes et il avait encouragé des entreprises françaises à innover.

En décembre 1995, les responsables du bobsleigh ont présenté un nouveau prototype de bob à deux. Le bob à quatre a suivi. La machine est une pure merveille, révolutionnaire avec des matériaux composites dotée de points de réglages variables. Comme tous les sports de glace, le bobsleigh a souffert de la crise financière de sa fédération. La préparation a été écornée, mais grâce à des partenaires plus autonomes, elle est restée sérieuse. *En 1995, l'équipe de France devait bénéficier de 5 millions de francs sur trois ans, elle a finalement pu utiliser 1,2 million de francs.*

Vendredi, à l'issue d'une manche unique – la 2e a été annulée pour cause de pluie –, les Français étaient déçus. Huitièmes, ils savaient qu'ils auraient pu faire mieux. Le pilotage, réputé sensible de Bruno Mingeon, avait été trop dur dans des conditions de course épouvantables. Samedi matin, dès la première manche, l'équipage a voulu faire beaucoup mieux. Belle poussée départ, équipage rangé au millimètre dans le bob, pilotage d'une finesse absolue et les Français sont revenus à la 6e place. Il y avait de l'espoir de médaille dans l'air, avec trois ex-aequo à la troisième place, à 13 centièmes seulement des Français.

Le héros du jour est donc Bruno Mingeon. Le pilote qui participe à ses troisième Jeux, a réalisé son pari. Le gaillard de 1,82 m *qui a la difficile tâche d'actionner les commandes de conduite reliées aux patins* avant, a trouvé la bonne trajectoire qui a permis de grignoter les centièmes de secondes qui séparaient du podium.

L'action de ses camarades, Eric Le Chanony, Emmanuel Hostache et Max Robert, sera aussi déterminante. Il ont fait preuve de *puissance pour propulser l'engin le plus fort possible afin que le premier temps intermédiaire soit inférieur à 5 secondes (4 s 99).* Eric Le Chanony, ancien lanceur de disque, et Emmanuel Hostache, ancien lanceur... de poids, vont devoir mettre en action leurs grandes carcasses (1,90 m pour 105 kg) pour pousser vite et bien. Pousser, sauter à bord, baisser la tête, se recroqueviller afin d'atténuer la résistance à l'air, sans oublier d'incliner la tête de 5 degrés dans les virages, les équipiers ont suivi leur pilote à l'unisson, pour une très belle performance.

« En bob, il n'y a pas de place pour le hasard ou la chance. Les derniers dixièmes sont les plus difficiles à gagner, et souvent ce sont dans les 15 premiers mètres de la course qu'il faut aller les chercher », dit Nano Pourtier. Quelques centièmes pour des années de travail. Quelques centièmes pour un immense bonheur.

S. B.

Même sans les Nord-Américains, la NHL profite des Jeux

Hockey sur glace. Audiences télévisées records, avènement de nouveaux héros, la compétition a tenu toutes ses promesses

NAGANO
de notre envoyé spécial

Le scénario semblait trop improbable pour avoir même été pensé. Il faudra pourtant bien s'y faire : dimanche 22 février 1998, dernier jour des Jeux de Nagano, la finale du tournoi olympique de hockey sur glace n'entendra *pas* le moindre mot d'anglais. Sauf, peut-être, de la bouche de l'un ou l'autre des arbitres.

Elle verra la Russie et la République tchèque batailler ferme, peu après l'heure du déjeuner, pour gagner le droit de monter la première sur le podium. Un sommet qui, rapporté aux dimensions de l'événement, peut aisément passer pour le toit du monde.

Les Etats-Unis ? Sortis par une porte de service, mercredi 18 février, dès les quarts de finale par une bande de hockeyeurs tchèques. Le Canada ? Poussé dehors, au tour suivant... par la même équipe sans respect pour son rang et ses états de service. Une révolution de palet, ironisent déjà les plus malins. Un lent déplacement des glaces, annoncé de longue date et sûrement irrémédiable, promettent les visionnaires. Ou simplement la preuve, rien de plus, que ce *« tournoi de rêve » ne comptait pas seulement une ou deux « Dream Team »*, mais bien six équipes aux crosses assez tranchantes pour se frayer une route vers le titre.

Lesquels disent vrai ? La suite répondra. Seule certitude : l'opération Nagano, montée depuis près de trois ans par la National Hockey League nord-américaine (NHL), a tapé dans le mille. Les exigences du sport-business l'avaient réduite au strict minimum, moins de deux semaines et une grosse poignée de matchs. Mais elle n'a pas eu besoin de plus pour voler le spectacle. A Nagano, la tempête NHL a soufflé sur les Jeux avec la même force que ce vent mauvais qui s'obstinait, jour après jour, à mettre le désordre dans le programme du ski alpin. Elle l'a fait dans le sens souhaité par ses initiateurs.

Le premier d'entre eux, Gary Bettman, n'était que sourires au moment de dresser, jeudi 19 février, une ébauche de bilan du tournoi olympique. Connu dans le milieu pour ne jamais se défaire d'une réserve de nature, le patron de la NHL n'a pas attendu de connaître le nom et la nationalité des vainqueurs pour étaler en public son plus bel enthousiasme.

« OBJECTIF DÉPASSÉ »

Il a parlé d'expérience *« 100 % positive »*, puis assuré que *« l'objectif avait été atteint et même dépassé »*. Avant de se couvrir le visage d'une ombre de prudence pour répondre, après un court silence, à la question des prochains Jeux.

« La décision n'a pas encore été prise, a-t-il expliqué. *Il nous faut attendre un peu, étudier les effets du tournoi olympique sur notre championnat et discuter avec le CIO, la Fédération internationale de hockey et les chaînes de télévision américaines et canadiennes avant de nous engager à poursuivre l'aventure aux Jeux de 2002, à Salt Lake City. »*

L'élimination précoce de l'équipe américaine ? L'improbable dérapage du Canada ? Anecdotique. Et même, qui sait, plutôt avantageux. En envoyant une bonne centaine de ses meilleures crosses se faire admirer sur la glace olympique, la NHL ne cherchait nullement à faire le plein dans ses propres patinoires. Au diable le marché nord-américain. Elle visait mieux, et surtout plus large : la planète entière, rien de moins.

Pas étonnant, donc, que la présence de trois équipes européennes dans le dernier carré du tournoi n'ait semblé chagriner personne. Gary Bettman le faisait fort justement remarquer : *« Les Etats-Unis ont disparu, mais il reste encore 70 joueurs de la NHL en demi-finales. »* Une façon nuancée de signifier que l'élite mondiale ne jure plus désormais que par la NHL, ses féroces batailles de rue et, accessoirement, ses valises de dollars. L'Amérique du Nord le savait depuis des lustres. Ailleurs, les Jeux de Nagano ont contribué à faire passer le message.

Autre bonne raison de se frotter les mains : une audience télévisée qui pourrait, dit-on, battre tous les records. A en croire les premières analyses, le bras de fer Canada-Etats-Unis, lundi 16 février, aurait été suivi par un nombre de téléspectateurs encore jamais atteint pour une rencontre de hockey sur glace. Et, Gary Bettman veut bien en faire le serment, l'élimination des Etats-Unis n'aurait pas éteint en même temps tous les postes de télévision américains. *« A Pittsburgh,* dit-il, *les gens voudront voir ce que Jaromir Jagr, le Tchèque des Penguins, saura faire en finale. Et toute la ville de Detroit n'aura d'yeux ce dimanche que pour ses joueurs russes. »*

Alain Mercier

PODIUMS

BIATHLON

Relais 4 x 7,5 km messieurs

L'Allemagne a gagné le relais masculin 4 x 7,5 km de biathlon pour la troisième fois consécutive, samedi 20 février. Ricco Gross, leader de la Coupe du monde et déjà deux fois médaillé d'or olympique du relais, a montré la voie à ses coéquipiers – Sven Fischer, Peter Sendel et Frank Luck. L'Allemagne a terminé dans le temps cumulé de 1 h 21 min 36 s 2 avec un sans-faute au tir. La Norvège (Egil Gjelland, Halvard Hanevold, Dag Bjørndalen, Ole Einar Bjørndalen) a pris la médaille d'argent à 20 s 1, devant la Russie (Pavel Mouslimov, Vladimir Dratschev, Sergueï Tarassov, Victor Maïgourov) à 43 s 1. Les Français (Raphaël Poirée, Andréas Heymann, Thierry Dusserre et Patrice Bailly-Salins) ont terminé 7es.

BOBSLEIGH

Bob à quatre

L'Allemagne a gagné, samedi 21 février, la médaille d'or du bob à quatre avec sa deuxième équipe (Christoph Langen, Markus Zimmermann, Marko Jakobs et Olaf Hampel). La Suisse 2 s'est adjugé la médaille d'argent. Grâce à la troisième manche où elle a obtenu le meilleur temps, la France (Bruno Mingeon, Emmanuel Hostache, Eric Le Chanony, Max Robert) partage la 3e place avec la Grande-Bretagne.

HOCKEY SUR GLACE

Tournoi masculin

La Finlande a gagné, samedi 21 février, la médaille de bronze, après avoir dominé le Canada (3-2).

PATINAGE ARTISTIQUE

Libre dames

L'Américaine Tara Lipinski est devenue la plus jeune championne olympique de l'histoire en s'imposant, vendredi, dans le libre dames. A quinze ans et huit mois, elle est plus jeune de deux mois que la Norvégienne Sonja Henie, médaillée d'or en 1928 (puis en 1932 et 1936). La championne du monde en titre a gagné le duel qui l'opposait à sa compatriote Michelle Kwan (17 ans). La Chinoise Lu Chen (21 ans) a pris la troisième place. Les Françaises Vanessa Gusmeroli, Surya Bonaly et Laetitia Hubert sont respectivement 6e, 10e et 20e.

SKI ALPIN

Slalom messieurs

Le jeune Hans-Petter Buraas (22 ans) et l'ancien Ole Christian Furuseth (31 ans) ont réussi un doublé, samedi, pour la Norvège dans le slalom messieurs en gagnant respectivement l'or et l'argent. Les deux skieurs scandinaves ont relégué l'Autrichien Thomas Sykora (29 ans), meilleur temps de la première manche, sur la troisième marche du podium. La course a été marquée par le forfait d'Alberto Tomba, ancien champion et vice-champion olympique de la spécialité, à l'issue d'une médiocre première manche, terminée à la 17e place. Les Français Joël Chenal, Pierrick Bourgeat et Sébastien Amiez sont respectivement 8e, 10e et 14e.

LES FRANÇAIS EN PISTE

Trois Français sont engagés, dimanche 22 février, dans l'épreuve du 50 km libre de ski de fond : Hervé Balland, Vincent Vittoz, Philippe Sanchez.

TITRES ET MÉDAILLES

Pays	Or	Argent	Bronze
Allemagne	12	9	8
Norvège	9	10	5
Russie	9	5	3
Etats-Unis	6	3	4
Canada	5	5	4
Pays-Bas	5	4	2
Japon	4	1	3
Autriche	3	5	8
Italie	2	6	2
Finlande	2	4	6
Suisse	2	2	3
France	2	1	5
Corée du Sud	2	0	1
Bulgarie	1	0	0



Ingo Maurer, l'éclaireur

Trente ans de créations lumineuses saluées par le titre de designer de l'année en France et en Allemagne

1881 n'est pas seulement le millésime de la loi sur la presse, rendu célèbre par son inscription en *Défense d'afficher* sur les murs de nos villes. C'est aussi l'année de l'Exposition internationale d'électricité, qui vit, à Paris, le triomphe de Thomas Edison.

L'homme du télégraphe venait de mettre au point la lampe à incandescence, et son bulbe de verre enfermant un brin de bambou calciné en guise de filament provoqua l'enthousiasme du public, des journaux et des commentateurs. Nous, les nantis de l'éclairage artificiel, les illuminés du spot, du fluo et du néon, avons peine à imaginer le choc éclairant que fut pour les populations à peine sorties de la nuit l'arrivée de cette lumière que chacun s'enchantait de trouver *« joyeuse »*, *« propre »* et instantanée, et qui signait la fin du bec de gaz.

En nommant sa dernière création *Wo bist du Edison* (*Où es-tu Edison ?*), Ingo Maurer traduit la constante référence de son travail à cet initiateur : trente ans après avoir, en 1966, dans le sillage des Italiens, et notamment des frères Castiglioni, enfermé un bulbe ordinaire dans un luminaire en forme d'ampoule surdimensionnée, pour exprimer la dette du design des années de prospérité à l'égard des temps héroïques, il vient de présenter – après de longues recherches – une version fin de siècle de son obsession admirative pour le bulbe originel. *Wo bist du Edison* est une suspension, un large anneau de matière plastique où flotte en hologramme la fameuse ampoule. Elle change de couleur, bouge quand on se déplace, insaisissable dans son monde virtuel, et pourtant présente comme un souvenir. En fait, une petite ampoule halogène éclaire d'en haut ce mystère en *suspens, et du même coup* la table au-dessus de laquelle on peut l'accrocher. Et en plus, pourrait-on dire, ça éclaire…

« Savoir si c'est de l'art, ou pas, ça ne m'intéresse pas », affirme l'auteur, aujourd'hui à la tête, à Munich, d'une entreprise de plus de cinquante personnes, à la fois agence et atelier, lieu de dessin, de conception d'aménagements pour des expositions ou des musées, et lieu de fabrication des modèles du catalogue, qui partent dans le monde entier dans des cartons blancs marqués en noir de la signature du maître.

TRAVAILLER EN S'AMUSANT

Ni artiste, ni designer, ni architecte, Ingo Maurer, né en 1932 sur le lac de Constance, à Reichenau, continue à travailler en s'amusant. Membre du club des grands parmi *les créateurs de la seconde moitié* de ce siècle, il occupe une place à part : éclaireur-éclairageur à temps plein. Si l'époque est ponctuée de signaux lumineux (la lampe Tizio de Richard Sapper et son balancier, les loupiottes de couleur de Philippe Starck, les papiers japonais de Noguchi, les innombrables bras articulés et lampes de bureau des Italiens et des Suédois), il aura été l'un des rares à rester attaché à cet impondérable : la lumière.

Les autres auront dessiné des lampes, parmi d'autres choses. Lui, le graphiste de formation, parti travailler quelques années en Californie, avant de s'installer à Munich pour s'adonner entièrement à cette activité, même quand les banquiers rechignaient à soutenir d'aussi aléatoires entreprises que les constructions de fils tendus qui l'ont distingué et fait connaître dans les années 80, il ne s'éloigne pas de son sujet.

C'était en 1985, au centre *Georges-Pompidou, puis en 1986*, à l'Institut français d'architecture : s'emparant de la petite ampoule halogène qui faisait sensation et allait étendre son empire parfois livide et brutal (*« Je n'aime pas quand la lumière blesse, quand, mal utilisée, elle devient une arme »*), Ingo Maurer avait bâti un réseau de câbles, de poulies, de goupilles et de miroirs, où s'accrochaient les mini-ampoules comme autant d'hirondelles sur les fils du télégraphe.

Composition libre, baptisée *« YaYaHo »*, selon les premières exclamations recueillies auprès du public, qui fera de lui le Calder des lampions, le Tinguely des halogènes. Avant que soit accrochée, en 1995, à Roubaix, dans les Archives du monde du travail, sa première œuvre permanente, un couple de silhouettes géantes, *avec rouages et lumignons*, la seule à ce jour dans notre pays.

« Les Français ont été les premiers à me considérer comme le poète de la lumière », avoue-t-il simplement tandis que les visiteurs se pressent à son exposition-happening de Cologne. Toujours sublimée (*« Je suis à la poursuite de plus de légèreté »*), la technique n'est jamais ignorée par celui qui vient d'être salué en France (Salon du luminaire) et en Allemagne (revue *Arkitectur und Wohnen*) comme *designer de l'année*. Dans les ateliers de la Kaiserstrasse, on s'acharnera aussi bien à mettre au point un variateur électronique très performant qu'à calibrer exactement les 276 pièces détachées qui entrent dans la réalisation de *YaYaHo*, le filigrane à géométrie variable souvent copié, jamais égalé.

MONTRER COMMENT ÇA MARCHE

Force d'attraction et haute teneur poétique. Quel que soit son degré de connivence avec les *codes et les manies de l'époque*, celui ou celle qui se trouve mis en présence d'un objet signé Ingo Maurer ne peut se retenir d'être étonné, l'esprit soudain plus léger. Regardez *Lucellino*, petit oiseau de lumière, selon la contraction de deux mots d'italien (*luce et uccellino*). On pourrait la sous-titrer « naissance d'une idée lumineuse »… C'est une ampoule opaline toute ordinaire, au bout d'un fil double, blanc et rouge, mais elle porte deux ailes en plumes d'oie. Ce n'est plus une lampe, c'est un signe ; comme d'autres assemblent des mots ou s'engagent dans un geste pictural, celui-ci donne des ailes à la lumière. Il la fait bouger.

Une constante, cette mise en mouvement. Quand on l'interroge sur son enfance, impressionnée d'éclats de soleil jouant à la surface de l'eau du lac, Ingo Maurer *se souvient aussi que la maison de* ses parents était dans un virage et qu'il voyait la nuit les phares animer les rideaux.

Les sources sont multiples, choses vues en voyage, gestes d'amitié, comme cette petite lampe en forme de cœur imaginée pour un cadeau de mariage, ou cette autre montée sur des pattes de cigogne trouvées à la boutique du coin et qui devient un objet familier, une blague très sérieuse. Un *ready-made* dans la lignée du bon *Marcel Duchamp ? Certes*, mais pas seulement.

Qu'ils soient purs et géométriques ou composites et farfelus, tous ces luminaires ont en *commun l'équilibre rigoureux de* leur ligne graphique.

Ensuite, ils sont libres d'appartenir à telle ou telle école, fonctionnalisme, expressionnisme, et, pourquoi pas, pop art. Ingo Maurer semble ne renoncer à rien : la franchise chère aux fonctionnalistes l'autorise à séparer le fil et la tige qui soutient la coupole, sans rien cacher. A montrer comment ça marche. Quand deux tiges sont couvertes d'embouts de plastique de couleur, ce n'est pas coquetterie *mais souci de sécurité*.

Et, même quand les matériaux sont simples, leur rapprochement suscite l'interprétation : le carré de résine noire et plissée *(Don Quixote)* posé de guingois sur sa tige évoque une Espagne de soutanes glissant au grand soleil ; ailleurs, une spirale blanche et pure déroulée autour d'un fil *(Willydilly)* crée sa propre architecture, au gré de l'utilisateur.

Laisser l'autre jouer avec la forme, avec le sens des choses. *« Je n'aime pas imposer, je n'ai pas envie d'être un dictateur. J'aimerais que les gens créent leurs propres objets. »* Propos de bricolo perfectionniste, mais partageur.

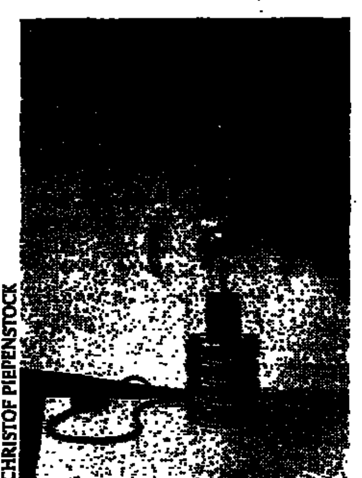
Michèle Champenois

★ On peut voir des lampes d'Ingo Maurer dans l'exposition consacrée au *« Bulb »* présentée par la revue *Intramuros* à la boutique Conran shop, 117, rue du Bac, 75007 Paris. En Allemagne, une rétrospective est présentée à Hambourg, Stephanspost, Dammtorwall 4, jusqu'au 15 mars.



NOMI BAUMGARTL

Ci-dessus : Lucellino (1992), version de table. Ci-dessous à gauche, le Bulbe par lequel tout a commencé (1966) ; à droite, suspension Willydilly (1983).



CHRISTOF PIEPENSTOCK



TOM VACK

Fêtes de la lumière

Exposition ou happening, en janvier, à Cologne, Ingo Maurer et son équipe ont investi un grand pont sur le Rhin. A l'intérieur du tablier, tunnel de béton de 400 mètres de long, cheminant dans une brume artificielle, les visiteurs croisaient des apparitions de cyclopousse ornés de brindilles scintillantes ou de grands poissons luminescents, lanternes chinoises à taille humaine. Passant la « douane du changement de personnalité », ils recevaient un masque du visage de Philippe Starck afin que la foule – qui s'y prêtait volontiers – se démultiplie en gourou attentif et participe ainsi à l'hommage que Maurer le funambule entendait rendre à son confrère.

Le sens du jeu, c'était aussi, en octobre 1997, dans le jardin de la fondation Cartier, à Paris, l'installation éphémère pour une « soirée nomade » de centaines de paillettes fluorescentes fixées sur des tiges de métal souple, champ d'herbes folles dans une pénombre ponctuée de rouge, de bleu et de vert. La technique de ce tour de magie : des mini-tubes hermétiques dont la luminosité dure une douzaine d'heures et qui servent à des repérages off-shore.

Les Vikings du vêtement débarquent à Paris

« PARIS nous voici. » Depuis quelques jours, Hennes & Mauritz, la marque suédoise de prêt-à-porter bon marché, affiche ses ambitions sur les murs du métro et les Abribus de la capitale. L'ouverture, le 25 février, d'un mégastore de 1 500 mètres carrés rue de Rivoli, à quelques mètres d'enseignes comme Zara ou Gap, sera suivie en mars d'autres boutiques, passage du Havre et au centre commercial *Belle-Epine, en banlieue parisienne*.

Créée en 1947 par Erling Persson, un commerçant de Vasteras à l'ouest de Stockholm, la marque a tissé sa toile en Europe du Nord avec un réseau de quatre cent quatre-vingt-dix points de vente dans onze pays et 80 % de son chiffre d'affaires réalisés à l'export. Premier marché depuis 1994, l'Allemagne a succombé à la vague nordique avec cent vingt ouvertures en dix-sept ans. Sur les rives de la Baltique, Hennes & Mauritz se taille la part du lion. *En arpentant* les artères commerçantes de Stockholm, le phénomène s'impose, comme sur Sergelgatan, où cinq boutiques se font face. H & M présente dans ses campagnes publicitaires des vêtements à prix cassés – 95 francs pour un bustier en lurex et 129 francs pour une jupe fendue en viscose – portés par des mannequins très connus du grand public, comme Linda Evangelista en 1996 ou la pro des séries Z, Pamela Anderson.

« SUIVRE LES TENDANCES »

A l'instar de l'autre colosse scandinave, Ikea et son mobilier prêt à emporter, H & M n'a pas de frontières d'âges ni de classes sociales. La marque attire la clientèle familiale avec une quinzaine de lignes : Impuls pour les adolescentes, Hennes silhouettes mode pour les vingt-cinq - trente-cinq ans, Woman pour les femmes classiques, BIB (Big is Beautiful) pour les grandes tailles, Mama pour les femmes enceintes, Rocky, une ligne de jeans, LOGG, sportswear pour les week-ends… A cela s'ajoutent des lignes pour hommes, pour enfants, mais aussi de la lingerie et des cosmétiques.

Hennes & Mauritz s'est doté d'un bureau de style de cinquante-cinq designers qui ne *« cherchent pas à créer la mode, mais à suivre les tendances. » « L'important est de sortir les bons vêtements au bon moment »*, explique Stephen Persson, fils du fondateur qui dirige le groupe depuis 1982 et qui est aujourd'hui considéré comme l'une des plus grosses fortunes de Suède.

Mais, entre vêtements à la confection soignée et pièces bas de gamme, l'abondance des références peut désemparer le client pressé. En voulant toucher tous les publics, l'identité de la marque prend des contours flous, à la différence d'une enseigne concurrente comme Zara, plus pointue dans le choix de ses modèles. A cette cadence, rien n'est fabriqué en Suède. H & M emploie plus de 12 000 personnes et répartit sa production entre l'Europe (Portugal, Italie, Grande-Bretagne…) et des pays à main-d'œuvre sous-payée, de la Chine au Bangladesh. Les résultats sont là : cinquante nouvelles boutiques et 250 millions de pièces vendues en 1997, quand une grosse pointure comme Zara en écoule 41 millions dans le monde. Sur sa lancée, Hennes & Mauritz annonce un chiffre d'affaires 1997 de 16 milliards de francs, en progression de 24 %. En France, une vingtaine de points de vente seront ouverts d'ici à 2000.

Anne-Laure Quilleriet

Un nouveau créateur et un mégastore pour Vuitton

MALLES, valises, sacs de voyage, stylos… Et, pour la première fois, souliers et prêt-à-porter pour hommes et femmes, griffés Vuitton, et signés Marc Jacobs, trente-quatre ans, directeur artistique. Le « mégastore » a été ouvert en grande pompe lors d'une fête donnée le jeudi 19 février pour 1 500 invités – d'Azzedine Alaïa à Nastajia Kinski –, au 101 avenue des Champs-Elysées.

En attendant l'inauguration d'un magasin de 800 m² sur New Bond Street à Londres, le 25 février, les lettres de laiton doré se détachent sur la façade du premier maroquinier du monde, dont le chiffre d'affaires (8,8 milliards de francs) a augmenté de 20 % en 1997. Chiffre non confirmé par la maison, le budget de promotion dépasserait les 4 millions de francs : la passerelle construite au-dessus de l'avenue George-V (en place jusqu'au 22 février) aurait coûté un million de francs…

« La fortune sourit aux possesseurs de portefeuilles Vuitton », indique une réclame des années 30, *fixée parmi d'autres sur les murs* de « patine brossée ». Vuitton, installé au 70 de l'avenue des Champs-Elysées entre 1914 et 1954, fête son retour et ferme la boutique de l'avenue Marceau. Parquets droits à l'ancienne en bois de cumaru recouverts de tapis taupe, dalles en pierre blanche, mobilier en citronnier : le décorateur Peter Marino a conçu un lieu internationalement cossu, bientôt répliqué cet été à Osaka et New York, où loin des effets de style d'Anouschka Hempel dans le magasin de Saint-Germain-des-Prés, les matières et les teintes se soumettent à l'impitoyable palette-maison. On en oublierait presque que les best-sellers, comme le Keepall ou le Noé, créé à l'origine pour contenir cinq bouteilles de champagne, avaient été conçus au cours des années folles…

CHIC BOSTONIEN

Si Vuitton continue de réaliser des malles sur mesure (deux commandes par mois pour le modèle à 150 000 francs), les lignes suivent celles d'une règle à calcul. *« Chaque produit que nous créons, qu'il s'agisse d'un mocassin ou d'un sweater, doit être un enfant légitime »*, affirme Marc Jacobs, qui s'est accordé quelques *« smiling gimmicks »*, comme les appelle Jean-Marc Loubier, directeur du marketing et de la communication. Des trucs pour rire : trench à monogramme, maroquinerie en veau verni praline ou bleu glacier, comme ce vanity-case en forme de mini-cube, très Sharon Stone dans *Casino… (5 700 francs). Mais le chic* bostonien domine, mules plates, jupes de popeline, chemises de coton stretch blanc à 2 000 francs et petits pulls de coton où la griffe se lit à travers la maille discrètement ajourée en bas à droite…

Diplômé de la High School of Art, Marc Jacobs, le jeune premier de la mode américaine, a proposé sa première ligne de maille en 1984, alors qu'il était encore étudiant à la Parson School of Design. Il doit ses premières leçons d'élégance à sa grand-mère, qui s'habillait, dit-il, chez Halston, Pucci, Chanel, Calvin Klein… *« Le luxe, c'est de savoir apprécier à la fois une robe de haute couture, et sa paire de Nike. Tout est une question de moment, de fonction »*, affirme-t-il. *« Mon rêve serait que les femmes et les hommes me disent : « j'aime tant votre pull que je l'ai porté jusqu'à ce qu'il se déchire… »*

Grand admirateur d'Yves Saint Laurent, il fonctionne en tandem avec Robert Duffy. Dans les locaux plutôt étroits qu'a réservés Louis Vuitton à l'équipe dans le 7e arrondissement, *on s'active entre fumée* et Coca light. C'est le 9 mars, à la Grande Halle de La Villette, que Marc Jacobs présentera sa collection de prêt-à porter pour Vuitton. S'il continue par ailleurs de faire défiler à New York ses propres collections, la société Vuitton est actionnaire à hauteur de 35 % de la société Marc Jacobs. C'est la première fois qu'un groupe français représenté par 228 boutiques à travers le monde accepte de confier sa direction artistique à un créateur de mode, l'amenant à travailler sur l'ensemble des gammes de la maison, à la différence d'Hermès, qui n'a confié que son prêt-à-porter à *Martin Margiela (premier* défilé le 9 mars).

Expérimenté par Tom Ford chez Gucci depuis 1994, ce concept de design « global » a prouvé qu'il *était la condition* d'une identité forte pour les années à venir. Marc Jacobs affirme : *« New York est rapide. Paris est plus tranquille. Parfois un peu lente… »*

Laurence Benaïm

Temps agité et plus frais

LES HAUTES PRESSIONS se sont décalées vers l'Europe Centrale. Une perturbation traverse la France samedi et dimanche. Elle sera suivie par un ciel de traîne très active et une baisse sensible des températures. La limite pluie-neige s'abaissera notablement sur les massifs.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – En matinée le temps sera agité avec des averses accompagnées de grêle ou de coups de tonnerre. Les rafales de vent d'ouest atteindront 80 à 90 km/heure. Une amélioration se dessinera par les pays de Loire et le sud de la Bretagne avec de belles éclaircies. Il fera de 8 à 10 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Un temps très agité va gagner l'ensemble de ces régions avec de fortes averses parfois de grêle ou orageuses. Les rafales de vent pourront atteindre 70 à 80 km/heure dans l'intérieur. Il fera de 7 à 10 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le matin il pleuvra en Alsace. Bourgogne et Franche-Comté puis le temps très instable s'étendra à toutes les régions : les averses seront fortes parfois accompagnées de grêle et de coups de tonnerre. La limite pluie-neige s'abaissera à 400 mètres l'après midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – De fortes averses vont se produire avec parfois de la grêle ou des coups de tonnerre. Le vent d'ouest atteindra 70 km/heure et il neigera au dessus de 600 mètres sur les Pyrénées. Il fera de 8 à 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le temps couvert et pluvieux va laisser place à un temps agité avec des averses. La limite pluie-neige baissera jusque vers 500 à 700 mètres en fin d'après midi. Il fera de 8 à 11 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le temps sera pluvieux le matin puis des éclaircies se développeront sur le Languedoc-Roussillon et s'étendront à la Provence.



PRÉVISIONS POUR LE 22 FEVRIER 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	26/31 C	KIEV	1/11 S	VENISE	2/9 N	LE CAIRE	12/19 N
				POINTE-A-PIT.	22/29 S	LISBONNE	6/14 S	VIENNE	3/14 S	MARRAKECH	9/20 C
				ST-DENIS-RÉ.	25/27 P	LIVERPOOL	2/8 S	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/25 S
				EUROPE		LONDRES	2/10 P	BRASILIA	21/27 P	PRETORIA	20/25 N
				AMSTERDAM	4/8 P	LUXEMBOURG	2/7 C	BUENOS AIR.	17/24 C	RABAT	9/17 S
FRANCE métropole		NANCY	3/11 P	ATHENES	7/16 S	MADRID	3/11 N	CARACAS	24/30 N	TUNIS	9/21 S
AJACCIO	4/14 P	NANTES	2/11 S	BARCELONE	5/14 N	MILAN	4/14 P	CHICAGO	2/10 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	4/13 P	NICE	7/14 P	BELFAST	2/8 S	MOSCOU	-3/3 N	LIMA	25/29 C	BANGKOK	25/35 S
BORDEAUX	2/12 P	PARIS	3/11 P	BELGRADE	4/17 S	MUNICH	1/12 N	LOS ANGELES	13/16 P	BOMBAY	18/30 S
BOURGES	3/10 P	PAU	2/10 P	BERLIN	6/12 N	NAPLES	9/17 S	MEXICO	8/23 S	DJAKARTA	26/30 C
BREST	4/10 P	PERPIGNAN	7/12 S	BERNE	-1/5 P	OSLO	-3/2 N	MONTREAL	-2/1 C	DUBAI	19/24 S
CAEN	5/10 P	RENNES	2/11 P	BRUXELLES	3/9 P	PALMA DE M.	6/16 S	NEW YORK	2/7 S	HANOI	13/16 C
CHERBOURG	4/11 P	ST-ETIENNE	2/11 P	BUCAREST	2/15 S	PRAGUE	4/12 C	SAN FRANCIS.	9/12 N	HONGKONG	14/18 C
CLERMONT-F.	2/11 P	STRASBOURG	1/12 P	BUDAPEST	4/15 S	ROME	7/16 S	SANTIAGO/CHI	12/20 P	JERUSALEM	10/22 S
DIJON	1/9 P	TOULOUSE	4/10 P	COPENHAGUE	4/9 S	SEVILLE	5/15 S	TORONTO	-2/3 C	NEW DEHLI	11/26 S
GRENOBLE	0/13 P	TOURS	3/11 P	DUBLIN	2/9 S	SOFIA	2/15 N	WASHINGTON	1/11 S	PEKIN	0/9 S
LILLE	4/9 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	4/10 C	ST-PETERSB.	1/3 C	**AFRIQUE**		SEOUL	1/6 S
LIMOGES	3/8 P	CAYENNE	25/30 N	GENEVE	-2/7 P	STOCKHOLM	4/7 C	ALGER	9/20 S	SINGAPOUR	27/33 C
LYON	1/11 P	FORT-DE-FR.	23/28 N	HELSINKI	1/4 P	TENERIFE	16/20 N	DAKAR	22/28 C	SYDNEY	20/29 S
MARSEILLE	7/13 P	NOUMEA	26/32 N	ISTANBUL	7/12 S	VARSOVIE	4/11 S	KINSHASA	23/35 S	TOKYO	2/8 S

Situation le 21 février à 0 heure TU

Prévisions pour le 23 février à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CORSE.** Nouvelle grille tarifaire à la SNCM-Ferryterranée, compagnie maritime assurant les liaisons entre la métropole et l'île de Beauté, pour la belle saison (15 juin-2 novembre). En juillet-août, certains départs sont désormais classés « période verte », et facturés avec 50 % de réduction pour le passage des véhicules, notamment. Par exemple, le premier prix passager (congés payés, jeunes, seniors, famille nombreuse, etc.) est annoncé à 182 F par traversée. Au départ, de Nice, l'embarquement d'une voiture catégorie A commence à 242 F, hors taxes et droits de port. Information et réservation, tél. : 08-36-67-95-00.

■ **AVION.** Pour juillet-août (réservation avant le 31 mars payable à la commande). Go Voyages propose, au départ de Paris, des vols A/R pour Athènes à 1 390 F, Tel Aviv à 1 990 F, New York à 2 690 F.

AUTOMOBILE

Volvo sert le turbo à basse pression

SALEN
de notre envoyé spécial

Comme s'il ne suffisait pas de devoir choisir entre l'essence ou le diesel, voire le GPL, entre des moteurs à trois, quatre, cinq ou six cylindres, à injection directe ou à « common rail », voilà qu'il nous faut dorénavant étudier le turbo à haute pression et le turbo à basse pression. Le premier illustre les vertus traditionnelles du turbo, cette turbine alimentée par les gaz d'échappement et qui accroît les performances en augmentant la pression à l'intérieur du cylindre. Le second témoigne du changement d'humeur des automobilistes, plus enclins à préférer la souplesse d'utilisation que la performance brute.

Chez Volvo, le 2-litres essence à turbocompresseur haute pression des S 40 (berline) et V 40 (break) affiche un tempérament franchement volcanique (*Le Monde* daté 30 novembre - 1er décembre 1997), alors que le nouveau 2 0L T basse pression est du genre tempéré, mesuré. Encouragés par un petit turbo à double tubulure d'échappement dont la particularité est de réagir avec un temps de réponse très court dès les bas régimes, ses quatre cylindres offrent des accélérations plus régulières.

Ce dosage plus « soft » réduit la puissance disponible (160 chevaux contre 200 pour le moteur haute pression – ou, diront les puristes, 118 kilowatts contre 147), mais la répartit de façon beaucoup plus équilibrée. Résultat : une conduite élastique, en particulier sur les parcours sinueux (un peu léthargique sur les autres cylindrées, la boîte automatique devient subitement très agréable).

L'automobiliste scandinave n'est pas prêt à abandonner son équipement traditionnel, la pelle et la corde de remorquage

Au-delà de l'agrément de conduite, la motricité dont témoignent les S 40 et V 40 équipées de ce nouveau moteur fait merveille. Par – 15 degrés, chaussées de pneus à clous pour s'agripper aux revêtements enneigés, elles s'adaptent idéalement aux routes suédoises, où Volvo a organisé des essais dans la région de Salen, à 500 kilomètres au nord de Göteborg.

Avantage : on trouve toujours le régime moteur le mieux adapté pour négocier les trajectoires sans brusquerie (doucement, sur la pédale de frein !) et assurer la meilleure motricité possible. Soucieuse de ne pas laisser le champ libre à la concurrence allemande, notamment le système ESP de Mercedes, Volvo y va également de sa formule magique. Le système DSA (Dynamic Safety Assistance), monté en série sur la T 4 et proposé 3 400 francs en option sur les autres modèles, est un antipatinage très sophistiqué. Efficace au démarrage mais aussi à grande vitesse, il agit très en amont et permet également d'informer le conducteur des risques de verglas, par l'intermédiaire d'un signal lumineux sur le tableau de bord.

L'automobiliste scandinave apprécie ces raffinements technologiques, mais il n'est pas prêt pour autant à abandonner son équipement traditionnel. Au nord de Stockholm, de mi-novembre à début mai, on ne monte pas à bord d'une voiture sans s'être assuré que le coffre contient une bonne pelle, une solide corde de remorquage, voire un sac de sable ou de copeaux de bois en cas d'enlisement. Dans ce pays où l'on découvre tout l'intérêt des sièges chauffants, il est aussi conseillé de disposer d'un réchauffeur d'habitacle que l'on pourra mettre en action avant le démarrage et de pouvoir abriter son véhicule dans un garage que des radiateurs auront rendu si ce n'est douillet, tout au moins compatible avec l'utilisation quotidienne d'une voiture.

Jean-Michel Normand

★ **Volvo S 40 2 0L T à partir de 154 000 francs, V 40 2 0L T à partir de 160 000 francs. Puissance fiscale : 8 CV ou 9 CV (boîte automatique).**

■ **RENAULT.** Le nouveau concept-car de la firme au losange s'appelle Zo. Ce véhicule zoomorphe est une barquette à trois places qui fait office de tout-chemin. Doté d'un moteur à essence à injection directe, il sera présenté au Salon de Genève (du 3 au 15 mars).

■ **SMART.** La microvoiture à deux places développée par Mercedes et Swatch, dont la commercialisation a été reportée à l'automne en raison de problèmes de tenue de route, a subi plusieurs modifications, annonce son constructeur, MCC. Comme sur la Mercedes Classe A, les suspensions ont été modifiées, les voies élargies et le centre de gravité abaissé.

■ **SEAT.** L'Alhambra, le monospace de la marque espagnole filiale de Volkswagen, reçoit le moteur 1,9 litre TDI de 110 chevaux. Cette version est disponible à partir de 173 900 francs. Par ailleurs, la petite Arosa est disponible avec une boîte de vitesses automatique (à partir de 70 150 francs).

■ **OPEL.** La Corsa Navajo 2 dispose dorénavant d'un moteur 1 litre Ecotec trois cylindres et non plus d'un 1,2 litre en fonte. Prix : à partir de 55 950 francs.

■ **BMW.** Le constructeur automobile allemand BMW a annoncé, vendredi 13 février, avoir réalisé des ventes records de près de 100 000 véhicules en Asie en 1997, en hausse de 2,4 % sur 1996, malgré la crise économique et financière qui touche la région. Les livraisons du groupe Bayerische Motoren Werke AG en Asie se chiffrent à 96 656 unités, précise un communiqué. Sur ce total, 63 107 unités ont été commercialisées sous la marque BMW et le reste sous la marque Rover. Le Japon a constitué le marché le plus important dans la région avec 36 489 unités vendues.

■ **LADA.** L'usine automobile russe de Togliatti prévoit de doter les Lada-21010 de conditionneurs d'air. Pour ce faire, l'usine a acheté 5 000 climatiseurs aux Etats-Unis. La filiale de l'usine de Togliatti Vaz-Interservice en équipera dès ce printemps toutes les Lada haut de gamme. – (Tass.)

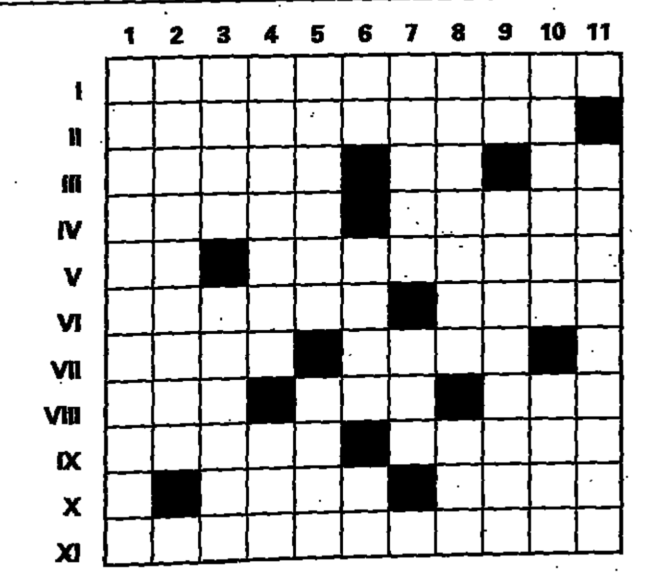
■ **SCOOTER.** Aprilia lance deux nouveaux scooters de 49 cc. Le Sonic GP, à refroidissement liquide (12 940 francs), fait plutôt sportif, alors que le Sonic à refroidissement à air (9 990 francs) est plus confortable.

■ **TÉLÉPHONE.** Selon l'Association française des sociétés d'autoroutes (ASFA), 6 230 kilomètres d'autoroutes sur un total de 6 940 sont équipés de câbles de télécommunications avec une longueur totale de 257 072 kilomètres de fibre optique. Les sociétés d'autoroutes ont développé ces réseaux – qui pourraient intéresser d'autres utilisateurs – pour leurs propres échanges d'information.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98046

◆ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Protège des attaques extérieures. – II. Réduction de l'épreuve. – III. Plateau âprement convoité. Recommence à chaque révolution. L'argon. – IV. Muse élégiaque. Un soupçon de lait. – V. Possessif. Capables d'attaquer. – VI. Maison qui vit naître le petit Henri IV. Protège le crustacé. – VII. Taillis bien taillé. Jardin des délices. – VIII. Fin d'office. Une colère qui date un peu. Supporte le soc. – IX. Finissent à la casse. Va se faire voir ailleurs. – X. Le cadeau qu'il fit à Ulysse n'était que du vent. Prépare la crème anglaise. – XI. Classeraient par genres.

VERTICALEMENT

1. Il faut intervenir quand elles gênent les fosses. – 2. Sortie de route pour conduite intérieure. – 3. Stoppa net. Un bâtisseur de l'Unesco. – 4. Trou cher à Tazieff. Mauvaise s'il y a tromperie. – 5. Inconnu. Se jette dans la Dordogne. – 6. Négation. Mettre en dehors. L'erbium. – 7. Accordés par les vainqueurs. Fait son entrée dans le monde. – 8. Toujours d'une grande finesse. Voyelles. – 9. L'indium. Bien au premier coup d'oeil. – 10. Monnaies pour les échanges. Sale coup. – 11. Met à l'étroit.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98045

HORIZONTALEMENT

I. Vouvoiement. – II. Untel. Paner. – III. Lu. Lésinera. – IV. So (os). Actéon. – V. Uricémie. NS. – VI. Mûre. Be. Bip. – VII. Psi. Sarouel. – VIII. Etude. Signa. – IX. Ciseau. Nn. – X. Un. Furètent. – XI. Séti. Eusses.

VERTICALEMENT

1. Vulgum pecus. – 2. ONU. Rustine. – 3. Ut. Sirius. – 4. Véloce. Défi. – 5. Olé. Seau. – 6. Samba. Ure. – 7. Epiciers. Eu. – 8. Mante. Oints. – 9. Enée. Bugnes. – 10. Néronien. Né. – 11. Transplants.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

ÉCHECS

N° 1780

TOURNOI OPEN HANNIBAL (Linares, 1998)
Blancs : T. Luther (Allemagne).
Noirs : A. Ardeleanu (Roumanie).
Sicilienne. Variante Najdorf.

1. é4	ç5	17. Dé2 (g)	é5 (h)
2. Cf3	d6	18. Cd5	Dd8
3. d4	çxd4	19. f6!! (i)	éxd4
4. Cxd4	Cf6	20. Cé7+	Rh8
5. Cç3	a6	21. Dh5! (j)	g6 (k)
6. Fg5	é6	22. Dh6	Tg8
7. f4	Fé7 (a)	23. Fxç8 (l)	Fxç8
8. Df3	Dç7	24. Cxg8	Dxg8
9. 0-0-0	Cb-d7	25. Txd4	Cé6 (m)
10. g4	0-0 (b)	26. Txd6	Fb7
11. Fxf6	Fxf6	27. Tb6 (n)	Fxé4
12. g5	Fxd4 (c)	28. Db4!	Cç5 (o)
13. Txd4	b5	29. Df4! (p)	Cd7
14. Fh3 (d)	Fb7	30. Txa6	Fb7 (q)
15. Th-d1	Cç5 (e)	31. Td6	Cç5 (r)
16. f5	Ta-ç8 (f)	32. Dd4! (s)	abandon (t)

NOTES

a) 7..., Dç7, 7..., Cb-d7 et 7..., b5 sont d'autres possibilités.

b) Dans cette variante classique si souvent jouée, les Noirs évitent toujours 10..., 0-0 pour 10..., b5 ; 11. Fxf6, Cxf6 ; 12. g5, Cd7 ; 13. f5, Dé7.

c) Cet échange simplifie la position, mais donne aux Noirs une faiblesse en d6 et un contre-jeu limité.

d) 14. Fg2 et 14. b4 sont également jouables. Après 14. Fg2, Fb7 ; 15. Th-é1, Cç5 (Vitolinsh-Chirov, championnat d'URSS, 1985).

e) Sans craindre 16. Txd6 à cause de 16..., b4!

f) Menace 17..., Cxé4! et 17..., Ca4.

g) Décloue la D et défend le pion ç2 tout en menaçant le pion é6.

h) 17..., éxf5 ; 18. éxf5, Tç-ç8 ; 19. Dh5 ne plaisait pas aux Noirs, qui ont prévu ici la suite 19. Td4-d2, Fxd5 ; 20. Txd5, Dxg5+.

i) Ce courageux sacrifice de T qui engage les hostilités sur le roque ennemi devrait réfuter 10..., 0-0.

j) Menace 22. fxg7+, Rxg7 ; 23. Dh6+, Rh8 ; 24. Df6 mat.

k) 21..., Cé6!, qui rend le matériel, semble une bonne défense : si 22. Fxé6, Txç2+! ; 23. Rxç2, Fxé4+ ; 24. Rb3, fxé6 ; 25. Txd4, gxf6 (et non 25..., Fb7? ; 26. Dxh7+!, Rxh7 ; 27. Th4 mat) ; 26. gxf6, Txf6 avec deux pions de plus. Sur 21..., Cé6!, les Blancs peuvent répondre par 22. Ff5!, g6 ; 23. Fxg6, fxg6 ; 24. Cxg6+, Rg8 ; 25. Cé7+, Rh8 ; 26. Cg6 avec échec perpétuel.

l) Entrant en fin de partie avec D-T et un pion contre D, F et C.

m) 25..., Cb7 est meilleur.

n) La domination de la T sur les pièces légères est constante.

o) Si 28..., Ff5 ; 29. Dg3!, Dé8 ; 30. Tb8, Cd8 ; 31. Dé5!, Fé6 ; 32. Dç7, Fç8 ; 33. Dé7!

p) Visant b8.

q) Si 30..., Fxç2 ; 31. Df3 (et non 31. Rxç2?, Dç8+), Fé4 (si 31..., Cé5 ; 32. Dç3!) ; 32. Dxé4, Cç5 ; 33. Da8, Cxa6 ; 34. Dxa6 avec gain.

r) 31..., Dé8 prolongeait le combat : 32. Dd2, Fç8 ; 33. b3.

s) Menace 33. Dxç5 et 33. Td8.

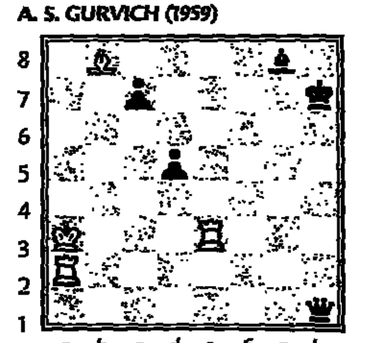
t) Si 32..., Cé6 ; 33. Txé6 ; fxé6 ; 34. f7+, Dg7 ; 35. f8=D mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1779
V. A. BRON (1937)

(Blancs : Rb5, Té7, Fh5, Pç6. Noirs : Rç8, Df8, Pa7, b6, b7 et h2. Nulle.)

1. Fg4+, Rb8 ; 2. ç7+, Ra8 ; 3. ç8=D+, Dxç8 ; 4. Fxç8, h1=D ; 5. Fxb7+, Dxb7 ; 6. Té8+, Db8 ; 7. Ra6!, Dxé8. Pat.

ÉTUDE N° 1780
A. S. GURVICH (1959)



Blancs (4) : Ra3, Ta2 et é3, Fb8.
Noirs (5) : Rh7, Dh1, Fg8, Pç7 et d5.
Les Blancs jouent et font nulle.

Claude Lemoine

ART **A quatre-vingt-six ans, l'artiste américaine d'origine française Louise Bourgeois multiplie *enfin expositions et commandes.* ● A BORDEAUX, au *Musée d'art contemporain*, elle présente ses œuvres récentes (1992-1997), araignées d'acier, installations symboliques, assemblages et figures de tissus. Volontiers symboliste, toujours incisive *et cruelle, autobiographique* le plus souvent, son œuvre développe les figures du deuil, de la déchirure et de l'obscénité. ● INSOMNIAQUE, Louise Bourgeois dessine la nuit des compositions abouties ou de *simples* esquisses. Dominées par le rouge, au nombre de 200, elles sont présentées à Bordeaux. ● L'ŒUVRE DE LUC TUYMANS voisine avec celle de Louise Bourgeois au musée. Autant l'artiste américaine provoque violence et émotion, autant les dessins fantomatiques de ce Gantois de quarante ans ne suscitent que désillusion.**

La condition humaine selon Louise Bourgeois

Le Musée d'art contemporain de Bordeaux consacre une exposition adroite et spectaculaire aux œuvres les plus récentes de l'artiste octogénaire, qui fut longtemps ignorée. Haine, cruauté, sexe, mort : ses figures, parfois morbides, continuent de troubler et de blesser

LOUISE BOURGEOIS, ŒUVRES RÉCENTES (1992-1997), CAPC *Musée d'art contemporain* de Bordeaux, 7, rue Ferrère, 33000 Bordeaux. Du mardi au dimanche, de 11 heures à 18 heures, le mercredi jusqu'à 22 heures. Tél. : 05-56-00-81-50. Entrée : 30 F. Jusqu'au 26 avril.

On entre. Pénombre dans la grande nef du musée. Une araignée entre deux pilastres. Une grande araignée, vraiment très grande, *plus de trois mètres de haut*, à peu près cinq mètres de diamètre. Ses longues – vraiment très longues et fines – pattes s'achèvent en forme de dard ou de fer de lance. Donc, elle est méchante. Elles sont méchantes : l'œil s'accoutumant à l'obscurité en découvre d'autres, un peu plus loin, sur le sol, et une dernière accrochée au mur. Toutes aussi hérissées de pointes, toutes aussi désagréablement démesurées. Prolifération des arachnides.

Mais en acier ; ou même en acier et marbre. Ce sont des sculptures, quoiqu'elles semblent emprunter à l'imaginaire façon *Jurassic Park* plus qu'à l'histoire de cet art ancien. Ce sont des sculptures de Louise Bourgeois. *« C'est l'éternelle bataille entre le bien et le mal dont on peut voir la dimension omniprésente »*, dit d'elles l'artiste. Donc des symboles, comme toutes les œuvres que réunit son exposition. Œuvres récentes : elles ont été conçues par l'artiste dans la dernière décennie. Louise Bourgeois est née à Paris en 1911 et, jusqu'aux deux dernières décennies, ses travaux sont demeurés méconnus en France, où elle avait étudié dans plusieurs académies entre 1932 et 1937, et à New York, où elle s'est établie et a pris la nationalité américaine après avoir épousé l'historien d'art Robert Goldwater. Non qu'elle soit demeurée hors des avant-gardes : pendant la guerre, elle rencontre André Breton et Marcel Duchamp, puis Miró et Tanguy. Mais ses dessins et ses sculptures verticales en bois ne suffisent pas alors à imposer son nom – qui ne devient célèbre qu'à la fin des années 70, après la mort de Goldwater et l'apparition de pièces de plus en plus violentes, dénommées *La Destruction du père* ou *Confrontation*.

Depuis sont venus les rétrospectives dans des musées renommés, les expositions internationales, les honneurs, les commandes publiques et privées aux Etats-Unis et en France. Les araignées devaient du reste faire partie de l'une de ces commandes, destinée à la Bibliothèque de France. Elles ont été jugées déplacées dans ces lieux, pour lesquels l'artiste a dessiné pour finir *une pièce murale abstraite* qui ne peut offusquer la sensibilité d'aucun lecteur. La manifestation bordelaise, très spectaculaire, très riche en inédits et très adroitement disposée dans l'espace piranésien du musée, s'inscrit dans ce mouvement, qui fait *in extremis* d'une artiste octogénaire une star de l'art contemporain, après un demi-siècle d'indifférence.

Pourquoi si tard ? Il suffit de regarder les araignées acérées et les installations tragiques réparties dans la nef pour comprendre : Louise Bourgeois a accédé à la reconnaissance générale quand son œuvre a accédé à un certain niveau de violence et d'évidence. Chacun peut juger de ce phénomène à sa guise, s'en réjouir ou penser que, peut-être, les œuvres les plus remarquables de Louise Bourgeois ne sont pas celles qui déclarent le plus évidemment leur sens grâce à un système complet d'allusions et de symboles.

VITRINES-CERCUEILS

Pour ce sens lui-même, il ne souffre pas contestation. La condition humaine telle que la montre l'artiste est déterminée par la haine, la cruauté, le désir sexuel, la peur de la mort, le plaisir du sacrilège. L'amour paternel et maternel y tourne à la persécution et au cannibalisme, l'érotisme à la guerre privée, la possession à la castration, l'étreinte à la mise à la mort et la nuit au cauchemar. Ses *Red Rooms* donnent forme spatiale à ces souffrances : on y pénètre entre des boiseries arrachées à quelque immeuble en démolition pour y visiter la chambre des parents, meublée d'un lit écarlate et de meubles abîmés, sur lesquels sont posés des objets inquiétants, une cage, des draperies figées. Sur le lit, un oreiller blanc déclare en broderie rouge *Je t'aime*. Dans une deuxième chambre, celle de l'enfant, sont accumulés sur des structures métalliques des bobines de fil rouge – allusion aux Parques – et des fragments anatomiques.



GÉRARD RONDEAU

Louise Bourgeois dans son atelier, à New York, en 1994.

Entre ces installations de 1994 et les pièces les plus récentes, la cohérence et la continuité sont évidentes, mais la mise en forme différente, moins théâtrale. Ce sont pour la plupart des assemblages en suspension. Un axe vertical supporte des tiges à l'extrémité desquelles pendent des « choses » : des vêtements entiers ou découpés, des formes molles et vaguement organiques en tissu bourré de mousse, des tronçons de mannequins, une racine d'arbre. Des os font office de cintres, sur lesquels sont rangés des robes de soirée et des sous-vêtements de gaze : Eros et Thanatos. Il faut circuler entre et sous ces portiques–reliquaires, frôler les étoffes vieillies, se glisser entre les formes anthropomorphiques accrochées à ces gibets d'acier. Elles évoquent un ventre de femme enceinte, un sexe masculin, des entrailles, des embryons, un membre blessé enserré dans un appareil orthopédique.

Près d'elles, dans des vitrines qui semblent des cercueils, sont allongés des assemblages d'étoffes montées sur un arc métallique. Celui-ci fait office de colonne ventrale, alors que les tissus – toile de sac, éponge, couverture, bas nylon – sont gonflés et cousus de manière à représenter les volumes d'un corps humain, mais d'un corps obèse, acéphale et mutilé, d'un corps tuméfié et ficelé. Il est difficile de ne pas se souvenir, devant ces idoles de la souffrance, des photographies de Hans Bellmer montrant sa *Poupée* désarticulée et une femme nue et ligotée, les cordes pénétrant profondément dans les chairs. Symboles et allusions encore : des mouchoirs sur lesquels des petits os et des arêtes attachés par des nœuds figurent des squelettes humains. On dirait des figures anatomiques médiévales ou tibétaines.

Ces pièces sont des vanités, des vanités très personnelles pour la confection desquelles Louise Bourgeois a employé ses propres vêtements d'autrefois. Envoûtement ou exorcisme ? Magie, de toute façon, plutôt noire. Les allusions autobiographiques pullulent : travaux d'aiguille et fuseaux parce que l'artiste, jeune fille, travailla dans l'entreprise paternelle de restauration de tapisserie ; robes trop courtes ou découpées parce qu'elle souffrait alors des infidélités affichées de son père. Dans le catalogue, elle s'en explique, peut-être trop. Ainsi des aiguilles : *« Le sens du racommodage est ancré en moi. Je casse tout ce que je touche parce que je suis violente. Je détruis les relations que j'ai avec mes amis, mes amours, mes enfants. »* Ou de l'araignée, pour en reparler : *« Ma meilleure amie était ma mère, et elle était aussi intelligente, patiente, propre et utile, raisonnable, indispensable qu'une araignée. »*

BATAILLE ET BACON

Tout cela peut évidemment déplaire – réaction qui, elle, plairait à l'artiste tant elle est convaincue qu'il faut blesser profondément pour forcer l'attention, pour passer l'obstacle de la bonne conscience sûre d'elle-même. On peut aussi penser que ses œuvres ressuscitent de temps en temps une rhétorique du morbide et de l'obscène qui a son origine dans le symbolisme fin de siècle – Redon, Stück, Kubin – et dans le surréalisme – Bellmer donc, Bunuel, Man Ray, Masson ; et faire même grief à certaines de ne pas éviter la redondance et la démonstrativité inutilement appuyée. Mais les plus simples de ses constructions évitent la rhétorique, évitent la pesanteur et les réminiscences. Leur intensité barbare force le regard et suscite le trouble que l'artiste veut obtenir. Ses mannequins qui copulent et meurent pendus, ses massacres anatomiques, ne sont pas que figures de style et réalisation artistique de fantasmes. Ils sont de tous les jours. Ils sont le quotidien d'un monde qui, naturellement, ne veut pas les voir. Dans *L'Abbé C.*, Bataille décrit un boucher colossal, terrible, dans sa boutique, parmi les pièces de viande et les os nacrés des bêtes dépecées. Il est l'amant sanguinaire d'une fille de peu. Il est le minotaure du village. Il est aussi n'importe qui. Devant les portiques aux débris de Louise Bourgeois et ses corps à l'agonie, c'est ce souvenir littéraire et les toiles de Bacon qui viennent à l'esprit. Manière de dire que la vieille dame féroce voit juste. Tant pis pour les âmes délicates.

Philippe Dagen

Nocturnes rouges

Depuis plusieurs années, Louise Bourgeois souffre d'insomnie. Alors elle dessine, parfois des œuvres très abouties, très détaillées, très élaborées, parfois de simples esquisses. On y voit des compositions abstraites spiralées ou ondulantes, des entrelacs décoratifs, des projets pour une architecture hallucinatoire, des couples s'embrassant, des paysages inhumains, des organes, des variations anatomiques, des symboles, un soleil d'épingles, un nœud de cheveux. Obsédant, le rouge est la couleur de ces visions nocturnes. Ce ne sont pas des études pour des sculptures, en dépit des connivences qui lient les deux modes d'expression. Au nombre de 200, ces *Dessins d'insomnie* sont présentés dans leur ensemble à Bordeaux.

Luc Tuymans, peintre de la dévaluation des mythologies

LUC TUYMANS, *PRÉMONITION*, CAPC Musée d'art contemporain de Bordeaux, 7, rue Ferrère, 33000 Bordeaux. Du mardi au dimanche, de 11 heures à 18 heures, le mercredi jusqu'à 20 heures. Tél. : 05-56-00-81-50. Entrée : 30 F. Jusqu'au 11 avril.

Le rapprochement est étrange, peut-être dangereux, à tout le moins inattendu : au rez-de-chaussée du CAPC, le symbolisme ulcéré de Louise Bourgeois ; à l'étage, l'œuvre sur papier de Luc Tuymans, quarante ans, gantois de naissance, peintre et dessinateur dont la notoriété est désormais établie. Le Musée des beaux-arts de Nantes et la Biennale de Lyon l'ont déjà présenté, et l'exposition bordelaise esquisse une rétrospective. Il serait raisonnable de prévoir une halte avant d'y pénétrer, le temps de se détacher de l'effet de fascination cherché et obtenu par l'artiste américaine. Sans cette précaution, il peut se produire un phénomène désagréable : les dessins, aquarelles ou collages de Tuymans semblent invisibles. L'œil s'aperçoit certes de leur présence, il reconnaît les sujets, il suit les traces de crayon et de pinceau, mais, encore sous le coup du tumulte que provoque Louise Bourgeois, il ne peut s'y arrêter. La vue glisse, l'attention ne se fixe pas. Elle veut des impressions violentes, le paroxysme de l'émotion – Tuymans n'a rien, absolument rien, à montrer de tel. L'expressionnisme n'est pas son fait. Il se pourrait qu'il l'ait en horreur.

Il ne se confesse pas, il analyse. Il ne déclare pas, il sous-entend. Il analyse la formation du regard, sa mémoire, comment il se pose, lourd de souvenirs, saturé de réminiscences, dirigé par des habitudes qu'il ignore et qu'il doit à la photographie et au cinéma. Il sous-entend de la sorte que la vision n'est jamais innocente, quoi que l'on dise. L'œil à l'état sauvage n'est qu'une légende – aimable, attirante, mais fausse.

Vous regardez une maison, par exemple dans la banlieue d'Anvers – la scène pourrait se passer près du bois de la Cambre, au Vésinet, dans certains quartiers londoniens ou à Arcachon. Vous regardez cette maison, grande, bien construite, et l'envie vous prend de la dessiner. Mais pourquoi la dessiner, si ce n'est parce qu'elle évoque un monde de luxe, ressemble aux villas des paysages de Nouvelle-Angleterre peints par Hopper ou au décor de l'un de vos téléfilms préférés ? Vos raisons relèvent de vos mythologies, et le dessin qui ne serait que la représentation assez exacte du bâtiment serait donc superficiel et sa propre dupe. La démonstration, avec d'autres références, d'autres démystifications, s'accomplit à propos d'un portrait, d'une nature morte, d'un coin de nature, d'un chariot à bagages.

FANTÔMES DE FIGURES

Tuymans s'emploie à démagnétiser ces images. Manipulées par lui, elles perdent leur pouvoir de fascination, elles s'appauvrissent. Donc, espère-t-il, elles cessent de leurrer et apparaissent pour ce qu'elles sont : suspectes. Pour cela, il use de la maladresse – les traits tremblotent, les couleurs coulent –, de supports médiocres – papiers déchirés et salis –, d'instruments ordinaires – stylo à bille, feutre, crayon d'écolier –, de toute la gamme des dégradations – effacements, brouillages, découpages, dilutions – et de l'inachèvement. Mieux vaut en effet ne pas finir, si c'est pour céder au mirage d'une perfection technique qui n'est pas moins suspecte. Au terme de ce travail, il ne reste que des fantômes de figures, des ruines de dessin.

L'opération de dévaluation est d'autant plus efficace qu'elle s'attaque à des sujets, à des motifs à la forte charge symbolique. Tuymans traite du baptême, des monuments aux morts, de la religion, du drapeau américain, du cinéma selon Fritz Lang, du visage des femmes quand elles sont jeunes et belles, de la vie des gangsters. Autrement dit, il inventorie les éléments des mythologies visuelles les plus couramment diffusées dans le monde actuel. A ces représentations divertissantes, il est réconfortant de croire. Tuymans prive de ce repos, de ce refuge celui qui considère un moment ses dessins. Sa peinture, qui n'est présentée dans l'exposition que très peu, produit le même effet légèrement débilitant : elle procède à la dispersion, à l'anéantissement des images.

Ce travail d'épuration accompli, il devient alors possible d'introduire les images essentielles, celles que les autres, toutes les autres, n'avaient pour fonction que de masquer, que de tenir à distance. On dit essentielles parce qu'elles formulent, sans éloquence déplacée, quelques rappels à la réalité du passé et du présent. Elles ont pour titre *Gaskamer* (chambre à gaz), *Antichambre*, *Missing* (disparu), *Treblinka*, *Kristallnacht* (nuit de cristal). Souvent, elles ne montrent presque rien, une pièce fermée, une perspective, des ombres, un escalier. Elles ont l'imperfection, l'incertitude dont Tuymans a fait ses instruments. Quoiqu'elles se réfèrent à des faits et à des lieux précis, elles ne cherchent pas à en donner l'image exacte, mais à en rendre visible le spectre – ce qui reste dans la mémoire quand les détails d'une photo ou d'une image cinématographique se sont évanouis. Spectrales, imperceptibles quelquefois, elles n'en sont que plus obsédantes.

Ph. D.

Joaosinho Trinta, gloire tumultueuse du carnaval de Rio

Le Brésilien fignole « Orphée, le Noir du carnaval », le spectacle qu'il met en scène lundi sur le Sambodrome, voie royale du défilé des écoles de samba. En vingt-cinq ans de carrière, il a bravé de multiples tabous

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

A l'entrée d'un ancien entrepôt portuaire transformé en atelier, des têtes géantes en polystyrène attendent une ultime couche de peinture avant d'être scellées sur un char allégorique. Le maître de séant, quinquagénaire de petite taille mais au verbe haut, reçoit dans une pièce exiguë et aveugle : l'endroit n'évoque guère le quartier général d'un *carnavalesco* (sorte de metteur en scène) réputé pour ses délires créateurs. Malgré l'ischémie qui l'a privé, l'an dernier à la même époque, de l'usage de son bras droit et un tout récent double pontage coronarien, Joaosinho Trinta, gloire suprême du carnaval de Rio, étale un moral d'enfer.

CHARS ALLÉGORIQUES

Il fignole les derniers détails du spectacle qu'il offrira, dans la soirée du lundi 23 février, sur le Sambodrome, bout d'avenue métamorphosé par l'achitecte Oscar Niemeyer en voie royale du défilé des écoles de samba. A l'affiche, *« Orphée, le Noir du carnaval »*, *enredo* (thème du défilé) de l'école de samba Viradouro. Jadis adapté au théâtre par le poète compositeur Vinicius de Moraes, le célèbre mythe grec transposé en milieu carnavalesque a également inspiré Marcel Camus, qui remporta, avec *Orfeu Negro*, la Palme d'or du Festival de Cannes en 1959. Le cinéaste brésilien Carlos Diegues va mettre à profit le défilé conçu par Joaosinho Trinta pour commencer le tournage d'une nouvelle variation sur le même thème.

En vingt-cinq ans de carrière, l'ex-danseur classique s'est déjà adjugé huit Etendards d'or, prestigieuse distinction décernée chaque année par le quotidien *O Globo* à la meilleure école de samba, construisant son palmarès en tordant le cou à une multitude de tabous. C'est lui qui lança, notamment en 1978, la vogue du topless chez les modèles et les stars du petit écran juchés sur les chars allégoriques. La Ligue en charge de l'organisation du défilé se vit contrainte, sous la pression de l'archevêque, d'interdire le nu intégral...

Depuis, les rapports entre l'Eglise et le génie iconoclaste n'ont cessé d'empirer. Apôtre du luxe le plus clinquant – *« seuls les intellectuels aiment la misère, les gens des favelas ont le droit de rêver »*, dit-il –, Trinta s'attire à nouveau, en 1989, les foudres de l'épiscopat lorsqu'il ose couvrir de guenilles une réplique de la statue du Christ rédempteur qui domine la ville. Accusé par une certaine gauche de ne pas refléter la réalité du Brésil, le carnavalesco a choisi cette année-là d'illustrer, sans strass ni paillettes, les fléaux qui accablent son pays avec un *enredo* intitulé *« Rats et urubus, lâchez mon déguisement ! »*. Frappée d'anathème par Mgr Eugenio Salles, archevêque de Rio et porte-parole du clergé conservateur, l'œuvre est néanmoins présentée au public, enveloppée d'une bâche noire...

Ses préoccupations à l'égard des déshérités ne se limitent pas, cependant, à une éphémère traduction artistique. Dans la foulée, Joaosinho Trinta, qui croit à la réinsertion sociale, fonde *Flor do Amanha* (Fleur du lendemain), une école de samba pour les enfants des rues. En juin 1992, le dalaï-lama, qui se trouve à Rio pour le Sommet de la Terre, visite le magasin désaffecté où les jeunes travaillent. *« Le saint homme m'a prévenu*, raconte Joaosinho Trinta, *que des forces malignes allaient bientôt s'abattre sur moi. »* Quelques mois plus tard, un juge pour enfants décrète, sans jamais avoir fréquenté le lieu, la fin de l'aventure, sous prétexte de détournements de fonds et de *« promiscuité sexuelle »*. *« J'ai été victime d'un complot ourdi par un magistrat borné avec la complicité de l'archevêché »*, affirme Joaosinho Trinta, qui part mettre son talent au service d'une salle de spectacle de Lisbonne.

BIG-BANG

De retour à Rio, il prend les rênes de Viradouro, une nouvelle école de samba, créée – comme presque toutes les autres – par un parrain de la mafia des jeux. Le rodage sera de courte durée. L'an dernier, Joaosinho Trinta a révélé tous les titres avec l'*enredo Ténèbres ! Lumière ! L'explosion de l'univers*. Un big-bang qui a fait voler en éclats le plus courant des tabous associés au carnaval : le noir, couleur de deuil jusque-là honnie, a fait un malheur sur le Sambodrome.

Joaosinho Trinta travaille aussi, depuis des mois, sur deux projets qui lui tiennent à cœur : l'organisation d'ateliers culturels dans les campements des paysans sans terre du Maranhao, l'Etat du Nordeste qui l'a vu naître, et le défilé d'une école de samba à Paris, à l'occasion des festivités qui précéderont le coup d'envoi de la Coupe du monde. A en croire son entourage, *« la balle est dans le camp des Français »*.

Jean-Jacques Sevilla

400 millions de francs pour célébrer l'an 2000

Le budget sera réparti équitablement entre Paris et la province

La Mission an 2000 devrait être dotée de 400 millions de francs. Mme Trautmann, en réunion jeudi 19 février avec le premier ministre, a obtenu l'assurance que ces fonds ne seront pas prélevés sur le budget du ministère de la culture. Les divers projets de manifestations se précisent.

CATHERINE TRAUTMANN, ministre de la culture, et Jean-Jacques Aillagon, président de la Mission an 2000, ont présenté vendredi 20 février la deuxième mouture des projets nationaux pour la célébration du passage dans le troisième millénaire. Un premier ensemble de projets avait été élaboré il y a dix mois (*Le Monde* du 5 avril 1997) et présenté par le ministre de la culture d'alors, M. Douste-Blazy, mais sans qu'un budget puisse alors être établi. Sur ce dernier point, il semble acquis que le budget spécifiquement dévolu à la Mission s'élève à environ 400 millions de francs, et que ces fonds ne seront pas pris sur le budget propre du ministère de la culture.

Une dernière réunion, jeudi 19 février, entre Matignon et la Rue de Valois, a permis à Mme Trautmann d'obtenir les assurances nécessaires. Le montant de 400 millions sera réparti entre Paris et la province, avec le souci d'un meilleur équilibre en faveur de cette dernière. Cette somme est à mettre en rapport avec le coût des grands travaux principalement à la charge de la culture. A titre de comparaison, la seule rénovation du Grand Palais – qui ne sera pas terminé pour l'an 2000 – coûtera 1,2 milliard, la rénovation indispensable du Centre Pompidou, 440 millions. Quant aux sommes dépensées pour les « travaux » préparatoires du centre de conférences quai Branly, elles se sont élevées à 400 millions de francs. En pure perte.

Dans l'actuel contexte de rigueur financière, la Mission an 2000 a voulu recentrer ses thèmes, ramenés à trois – le temps, l'espace, les autres. Ils seront déclinés d'abord en termes d'événements à caractère festif. Populaires, comme la fête qui, le 31 décembre 1999, sera notamment confiée aux mains expertes de Royal de Luxe ; ou celle qui, le 21 juin, début de l'été et jour de la Fête de la musique (lancée par Jack Lang en 1982) abolira les « frontières », la plus urbaine d'entre elles bouclant la Ville de Paris : un gigantesque concert rock, baptisé *Périphérock*, sera organisé sur le périphérique.

RASSEMBLEMENT D'ÉCRIVAINS

Autre temps fort, le 14 juillet : le méridien de Paris sera matérialisé par la plantation d'arbres et de jardins. Une invitation à la redécouverte de la nature, qui, partant des jardins de l'Observatoire, traversera, vers le nord, le Sénat, l'Institut, Amiens, Dunkerque... au sud, Bourges, Carcassonne ou encore Barcelone. Plus mobile et moins populaire sera *« l'Express littéraire »*, où *« plus de cent écrivains venus de tous les pays de la Grande Europe »* seront rassemblés pour un voyage passant par Berlin, Varsovie, Saint-Pétersbourg. A l'issue du voyage, leurs impressions doivent être publiées dans toutes les langues européennes.

Le forums de l'an 2000, qui ont commencé en octobre 1997 à Lyon, doivent se poursuivre jusqu'en décembre 1999, se terminant par *« l'Université de tous les savoirs du monde »*, où seront accueillis de nombreux professeurs et chercheurs, disposés à dispenser leurs connaissances au cours de séminaires. Parmi les projets dans lesquels la Mission sera partie prenante, il faut relever la grande exposition sur la France (*Un portrait, des portraits*) qui doit finalement trouver place au Parc des expositions à Paris ; une exposition sur la langue française et les langues de la France, à Lyon ; enfin, une grande manifestation autour de la beauté et de la création organisée à Avignon, qui sera, en 2000, l'une des dix capitales culturelles de l'Europe.

C'est là un échantillon restreint des projets engagés ou soutenus par la Mission, presque toujours en partenariat, et tournés au premier chef vers la province, comme le souhaite Mme Trautmann : Aix, Blois, Lille, Forbach, Toulouse, Marseille, Perpignan, etc. Nombreux sont ceux qui feront intervenir les créateurs, dont les commandes seront donc *« pérennes »*. Beaucoup, au-delà même de leur conception, demeurent encore dépendants de financements à venir. On l'a vu récemment avec les idées présentées par la Ville de Paris, davantage inscrites dans le rêve que véritablement réalisables.

La concurrence sera vive au niveau national, sans même parler du poids des autres pays alignés sur le calendrier chrétien. Rome ne devrait pas rencontrer trop de problèmes pour attirer une foule de pèlerins, à défaut d'être sûre de pouvoir tous les loger. L'Allemagne aura pour elle l'exposition de Hanovre et le transfert de la capitale à Berlin, deux immenses chantiers qui avancent à grands pas. Même si elle ne sait pas trop quoi y mettre, l'Angleterre devrait avoir terminé à Greenwich, la ville du méridien « officiel », le plus grand dôme du monde, possible événement architectural et commercial. Entre toutes ces réalisations, les esprits voyageurs auront en tout cas le choix.

Frédéric Edelmann

Le cinéma asiatique triomphe à Berlin en parvenant encore à surprendre

Révélation des réalisateurs japonais Koki Mitani et chinois Jia Zhang Ke

Le Festival de Berlin a, une fois de plus, fait l'éclatante démonstration de la vitalité des cinématographies asiatiques tant quantitativement que qualitativement. Outre le splendide dessin animé japonais *Princesse Mononoke*, déjà culte dans son pays d'origine et dont on pouvait prévoir les qualités, deux films se sont distingués : *Radio No Jikan*, comédie délirante du Nippon Koki Mitani, et *Xiao Wu*, film chinois indépendant de Jia Zhang Ke.

BERLIN
de notre envoyé spécial

Parmi la riche moisson du cinéma asiatique présentée à Berlin cette année, deux films déboussolent la géo-esthétique en vigueur.

L'Asie encore, l'Asie toujours, au risque de lasser. On n'y peut pourtant rien si elle insuffle quasiment seule (avec *Hold You Tight*, du Chinois de Hongkong Stanley Kwan, et *Sweet Degeneration*, du Taïwanais Lin Cheng-Seng) du sang neuf à la compétition, si elle joint la qualité à la quantité dans les autres sélections (plus d'une vingtaine de titres venus de Chine, de Taïwan, de Corée, du Japon...), tout en illustrant les genres et les esthétiques grâce auxquels ses films, chacun selon son origine, sont désormais reconnus à l'échelle internationale. Ainsi du Japon, dont le brio en matière de cinéma d'animation n'est plus à démontrer. Le faudrait-il qu'il suffirait de citer *Princesse Mononoke*, de Hayao Miyazaki. Meilleur box-office de tous les temps dans son pays d'origine, où il a attiré douze millions de spectateurs, le succès de ce film – *qui oppose dans le Japon du Moyen Age les forces de la civilisation à celles de la nature* – réside à la fois dans la richesse imaginative de son graphisme, dans le classicisme royal de son scénario, et dans l'habile synthèse entre l'univers de la croyance traditionnelle et le plaidoyer écologiste moderne.

C'est très beau, mais on s'y attendait un peu, de la même manière qu'on prévoit une science picturale du cadre et une histoire de yakuzas devant un film de Kitano, s'agirait-il d'un chef-d'œuvre. Ce à quoi on ne s'attendait pas en revanche, c'est à une comédie japonaise, et plus précisément à une comédie japonaise qui provoque, dans une salle ouverte au public et bourrée à craquer, le rire aux larmes de centaines de spectateurs berlinois, suivi d'un tonnerre d'applaudissements au générique de fin. Voilà qui est fait avec *Radio No Jikan*, premier long métrage de Koki Mitani, jeune réalisateur qui vient du théâtre et dirige depuis 1983 une troupe alternative, les Tokyo Sunshine Boys.

Le film, adapté d'une de ses pièces, se déroule intégralement dans un studio de radio, où une troupe de comédiens s'apprête à lire, en sa présence, le premier *feuilleton (à l'eau de rose) d'une débutante qui vient de gagner un concours organisé par la station. Mais voilà : quelques minutes* avant le direct, l'actrice principale, capricieuse star des ondes, exige qu'on change le nom de son personnage, Ritsuko, pour quelque chose de plus excitant, de plus américain en un mot. Ce sera donc, après force négociations, Mary Jane, et partant le début d'une fatale et interminable série de changements au pied levé qui rendront le feuilleton original méconnaissable, et le film carrément délirant. Satire réjouissante d'une production commerciale américanisée à outrance, celui-ci ressemble d'ailleurs à une véritable sitcom, à cela près que son scénario extrêmement efficace, son rythme échevelé et la remarquable prestation des acteurs évoquent les riches heures de la comédie américaine.

FLAGRANT DÉLIT D'EXISTENCE

Autre surprise asiatique du Festival, et véritable révélation de surcroît, un cinéaste chinois de vingt-huit ans nommé Jia Zhang Ke. Né à Fenyang, dans la province de Shanxi, devinez ce que fait ce jeune homme au sortir de l'école *de cinéma de Pékin ? Une énième fresque historique à costumes avec la bénédiction des autorités ?* Que nenni. Il retourne dans sa ville natale et y réalise en seize millimètres *Xiao Wu*, un film indépendant tourné avec un budget dérisoire, l'aide de quelques amis et la participation d'acteurs non professionnels.

Xiao Wu est d'abord le nom du protagoniste, jeune pickpocket nonchalant qui arpente les rues avec la même grâce désespérée que Jean-Pierre Léaud dans un film de Jean Eustache. Mais encore une histoire d'amour terriblement belle parce qu'on y voit, dans un sublime plan-séquence, comment une fille finit par s'abandonner à un garçon avant de l'abandonner à jamais. Un film bête comme un briquet qui joue *La Lettre à Elise*, cruel comme un *beeper* qui ne délivre pas le message qu'on attend, libre comme un jeune homme qui se perd, et dont la manière fugace de saisir une pomme sur une charrette qui passe est à l'image exacte d'un cinéma qui surprend, sous ce geste, le flagrant délit de l'existence.

Jacques Mandelbaum

La mère meurtrie, l'épouse incestueuse et l'amante abandonnée

***PORTRAITS DE FEMMES* : *L'APPEL DE LA MER*, d'Henri Rabaud. Avec : Nadine Denize (Maurya), Anne-Marguerite Wertser (Nora), Monique Pagé (Catleen), Evgueniev Alexiev (Bartley). *PHAEDRA*, de Benjamin Britten. Avec : Valérie Brunet (Phèdre). *LA VOIX HUMAINE*, de Francis Poulenc. Avec : Valérie Millot (la Femme). Orchestre symphonique et lyrique de Nancy, Mark Foster (direction). Charles Tordjman et Antoine Bourseiller (mise en scène), Jean-Paul Chambon (décors). Opéra de Nancy-Lorraine. Prochaines représentations le 21 février, à 20 h 30 et le 22 à 15 heures. Tél : 03-83-85-33-11.**

Le XXe siècle a produit nombre d'opéras en un acte qu'il faut savoir marier judicieusement. C'est ce qu'a réussi l'Opéra de Nancy-Lorraine en réunissant, sous le titre « Portraits de femmes », trois opéras ayant en commun le lamento féminin : celui de la mère orpheline de ses fils, celui de l'épouse incestueuse, celui de l'amante abandonnée.

La cantate de Britten, *Phaedra*, dont le classicisme attique fait le lien entre la cabane de l'île d'Aren et le salon d'une femme du monde, n'était pas destinée à la scène. Antoine Bourseiller, en confrontant l'héroïne de Racine à ses interlocuteurs muets, Œnone, Hippolyte, Thésée, dans son désespoir, confère à ce monologue une théâtralité que la voix ardente de Sylvie Brunet rend irrésistible.

La Voix humaine, en revanche, a bien été conçue pour le théâtre. Pourtant, mettre en scène une femme pendue au téléphone sans tomber dans l'insignifiance du réalisme immédiat reste un tour de force. Certains détails laissent penser que, selon Bourseiller, la femme ment au moins autant que son ex-amant invisible. Bien dirigée, Valérie Millot est remarquable à tout point de vue.

Mais l'intérêt principal de ce triptyque restera la redécouverte de *L'Appel de la mer*, d'Henri Rabaud (1873 - 1949), d'après *Riders to the Sea* de J. M. Synge, créé en 1924. S'il s'agit d'un drame naturaliste – la vieille Maurya, qui a vu disparaître en mer tous les hommes autour d'elle, est confrontée à la mort de son dernier fils, happé, lui aussi, par les flots meurtriers –, il est possible d'y lire, en outre, une parabole sur le drame de la destinée humaine. C'est à la fois excessivement tragique et dédramatisé par la musique. Le prosaïsme absolu des personnages les mène à une acceptation de plus en plus sereine, au-delà du désespoir personnel, de ce trop-plein de deuils : « *Aucun homme ne peut vivre toujours et nous devons être satisfaits* », conclut la vieille femme.

Henri Rabaud, dont on ne connaît plus guère que *Marouf* et *La Procession nocturne*, a écrit là une partition sobre et forte, d'un lyrisme contenu, mais très vocale, où le souci du climat dramatique ne l'emporte pas sur les exigences d'une forme sous-tendue par l'omniprésence de quelque motif.

Servi par la mise en scène de Charles Tordjman, dégraissée de tout anecdotisme, comme un drame antique, *L'Appel de la mer* souffre de la participation souvent trop généreuse d'un orchestre dévorant des chanteurs qui n'articulent pas assez distinctement. Monique Pagé est la plus convaincante, mais Nadine Denize mérite une mention particulière pour l'aspect purement musical de sa prestation. Mark Foster a su trouver le style de chacun de ces ouvrages si différents, tout en préservant une certaine unité de ton.

Gérard Condé

Christoph von Dohnanyi survole « Le Château de Barbe-Bleue »

JOSEPH HAYDN : *Symphonie n° 88* – BELA BARTOK : *Le Château de Barbe-Bleue*. Cornelia Kallish (soprano), Laszlo Polgar (baryton), Orchestre de Paris, Christoph von Dohnanyi (direction). SALLE PLEYEL, le 19 février. Prochains concerts : les 25 et 26 février, à 20 heures, Gidon Kremer (violon), Leif Segerstam (direction), œuvres de Segerstam et Sibelius. Tél. : 01-40-28-28-00.

Curieux couplage : Haydn et le Bartok du *Château de Barbe-Bleue*. Les opéras en un acte de moins d'une heure posent toujours le même insoluble problème aux programmateurs de concerts et d'opéra : qu'y adjoindre ? Le problème se corse lorsque lesdits opéras sont particulièrement exigeants sur le plan vocal. Va donc pour une symphonie de Haydn, *appetizer* de luxe. Hélas ! Dohnanyi dirige cela avec cette attitude consistant à faire sonner Haydn en tenue des champs, avec gros sabots et bon sens bougonnant obligés. Pourquoi un « *Menuetto* » si uniformément balourd quand le trio central, volontairement rural avec ses séries de quintes aux vents, fait naturellement contraste et effet lorsqu'il est isolé stylistiquement ? Dohnanyi passe au-dessus du beau mouvement lent associant le hautbois et le violoncelle solo et ne fait faire aucun travail de phrasé aux cordes de l'Orchestre de Paris, qui ont rarement sonné aussi vulgairement banal. On ne demande pas à Dohnanyi de se muer en Frans Brüggen d'occasion (Frans Brüggen qui fit si bien sonner l'Orchestre de Paris), mais au moins de tenter de se hisser au niveau d'un Ansermet, d'un Szell ou d'un Monteux, qui avaient l'intelligence de ce répertoire.

Le Château de Barbe-Bleue est censé convenir davantage au chef conseiller artistique de l'Orchestre de Paris. L'Orchestre retrouve consistance et même de fort belles couleurs, donnant substance et relief à cette extraordinaire orchestration, pourtant redoutable quant à l'équilibre avec les voix des deux solistes. Peut-on oser penser que cet ouvrage invente moins dans son dernier tiers qu'auparavant et qu'il faut au chef une constance dans l'inspiration, le magnétisme pour soutenir l'intérêt jusqu'à l'issue de cette fable mentale ? Dohnanyi n'y parvient pas. Il maîtrise parfaitement la partition mais semble constamment en survol, sans imprimer cette dimension morbide et érotique indispensable à l'expression du *Château de Barbe-Bleue*. Laszlo Polgar campe un Barbe-Bleue comme figé par l'inéluctable devenir de Judith. Il a tendance à chanter bas mais rayonne naturellement de par une voix très sonore. La Judith de Cornelia Kallisch est d'une présence vocale et dramatique impressionnante.

Renaud Machart

SORTIR

PARIS

Théophile Minuit
Ce jeune chanteur a des airs de William Sheller et de Michel Polnareff. Il se produit avec un *quatuor à cordes*, écrit des arrangements gracieux sur des mots durs. Timide, maladroit, passionné, mû par une grande envie de convaincre, il ne joue pas les faux désabusés, comme il est de bon ton d'être aujourd'hui. Au Sentier des Halles, il croisera, en duo, Frédéric Lô, mais surtout la merveilleuse Marie-France, déesse des mystères de la nuit, des robes longues et de la chanson.
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mº Sentier. Jusqu'au 28, à 20 heures. Relâche dimanche et lundi. Tél. : 01-42-36-37-27. De 60 F à 80 F.

Carnaval brésilien
Le carnaval brésilien s'empare de la ville. Au Divan du monde, le bal sera mené par Duduna (le 21, à 22 heures), pétulante chanteuse de Rio, installée à Paris depuis un an. Elle sera accompagnée de six musiciens aux percussions et aux cuivres, dont l'excellent saxophoniste Glaucus Linx, qui joua avec Salif Keita. A la salle Wagram, l'école de samba Estaçao Primeira da Mangueira, Tamburiode et d'autres vont défaire toutes les fatigues (le 21 à 23 heures) ; au New Morning, Tamburiode, le groupe de Giba Gonçalves et de ses onze musiciens d'Afrique et du Brésil animent un après-midi carnaval (le 22 à partir de 15 heures).
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. Tél. : 01-44-92-77-66. Salle Wagram, 39, avenue de Wagram, Paris 17e. Tél. : 01-43-80-30-03. New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Lo'Jo Triban
Lo'Jo Triban est une tribu singulière originaire d'Angers. Comme Thierry Robin, lui aussi angevin, elle affectionne les mélanges, les rencontres entre les cultures, leurs langues et leurs musiques. Elle vient de sortir un nouvel album (*Mojo Radio*/Night & Day), toujours d'esprit très polyglotte. Mais c'est sur scène, ou dans la rue surtout, qu'elle excelle, créant des concerts-performances totalement dépaysants.
Parc de la Villette, Paris 19e. Mº Porte-de-la-Villette. 18 heures, le 22 ; 20 h 30, le 23. 70 F.

Mia Sorgenfrei Quartet
La jeune Danoise Mia Sorgenfrei commence à faire parler d'elle dans certains clubs de la capitale. Son registre étendu lui permet d'aborder plusieurs styles vocaux. Une découverte à faire lors des rendez-vous « jazz vocal » du Sunset le dimanche.
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. Le 22, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Concert de soutien aux sans-papiers
Outre diverses associations, dont Musiciens sans frontières, qui viendront parler de la lutte des sans-papiers, des artistes ont accepté de jouer gratuitement en signe de solidarité. Au programme : Djeli Moussa Conde et son ensemble Couleur Mandingue, groupe de musique africaine mêlant kora, percussions, flûte traversière, voix et guitares ; Mav Mavoula, Die Loussakoumounou et le ballet-théâtre Libota, une troupe de danses africaines ; Dieudonné ; Tarace Bouiba, groupe funk d'une vingtaine de musiciens.
Salle des fêtes de la mairie de Montreuil, place Jean-Jaurès, 93 Montreuil. Mº Mairie de Montreuil. Le 21, à 20 h 30. Tél. : 01-48-70-42-20. 30 F et 60 F.

LYON

Ballet national de l'Opéra de Lyon
Programme Jiri Kylian dansé par le Ballet national de l'Opéra de Lyon. L'éventail du talent du chorégraphe tchèque, installé à La Haye, est drôle, freudien et romantique. Il fait naître le fil tendu et invisible de compositions magnifiques : *Stamping Ground*, *Nuages*, *Petite Mort*, *Sechs Tanze*.
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 69 Lyon. 17 heures, le 22 ; 19 h 30, le 24 ; 20 h 30, les 25, 26 et 27. Tél. : 04-72-00-45-45. De 75 F à 195 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Broken Silence
Film de Wolfgang Panzer (Suisse-Allemagne, 1 h 46), avec Martin Huber, Ameenah Kaplan, Michaël Moriarty.

L'invitée de l'hiver
Film d'Alan Rickman (Grande-Bretagne, 1 h 48), avec Phyllida Law, Emma Thompson, Gary Hollywood.

Michael Kael contre la World News Company
Film de Christophe Smith (France, (1 h 37), avec Benoît Delépine, Marine Delterme, Victoria Principal.

Pour le pire et pour le meilleur
Film de James L. Brooks, (E-U, 2 h 18), avec Jack Nicholson, Helen Hunt, Greg Kinnear, Cuba Gooding Jr.

Les Sœurs Hamlet
Film d'Abdelkrim Bahloul (France-Algérie, 1 h 30), avec Emilie Altmayer, Bérénice Béjo, Colette Nucci.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

REPRISES

Chronique d'un amour
de Michelangelo Antonioni, avec Lucia Bose, Massimo Girotti, Ferdinando Sarmi. Italien, 1950, noir et blanc (1 h 35).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Beethoven Académie
Projection du film de Chaplin *Les Lumières de la ville*. Carl Davies (direction).
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. le 21, à 20 heures ; le 22, à 16 h 30. Tél. : 01-44-84-44-84. 100 F.

Quatuor Chilingirian
Liszt : *Après une lecture du Dante*. Brahms : *Quintette pour piano et cordes op. 34*. Barry Douglas (piano).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. 11 heures, le 22. Tél. 01-49-52-50-50. 100 F.

La Finta semplice
de Mozart. Marianna Khalemskaïa, Liliana Faraon (Rosina), François-Nicolas Geslot (Fracasso), Nicolas Courjal (don Cassandro), Scott Emerson (don Polidoro), Ensemble orchestral de Paris, Andraes Stoehr (direction), Michael McCaffery (mise en scène).
Opéra-Comique, Salle Favart, 5, rue Favart, Paris 2e. Mº Richelieu-Drouot. Le 22, à 16 heures. Tél. : 01-42-44-45-46. De 35 F à 250 F.

Solistes de l'Ensemble InterContemporain
Eötvos : *Psy*. Kurtag : *Szalkak*. Bartok : *Improvisations sur des chants paysans hongrois*. Schafer : *The Crown of Ariadne, extraits*. Aperghis : *Compagnie*. Crumb : *Vox Balaenae*.
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. MºChâtelet. le 22, à 17 heures. Tél. : 01-40-28-28-40. 100 F.

ANNULATIONS

Hank Jones/Milt Jackson
Le concert d'Ank Jones et Milt Jackson prévu le 24 février à 20 h 30 au New Morning est annulé.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Écuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. Tél. : 01-45-23-51-41.

RÉSERVATIONS

Kathakali du Kerala
La troupe de Kathakali Sadanam interprétera *L'Exécution de Dussassana*, extrait de *L'Histoire de Duryodana*, un des épisodes de l'épopée du *Mahabhârata*, mise en scène de K. Kumaran.
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, Paris 6e. Mº Saint-Placide. Les 26, 27 et 28 février et les 2, 3 et 4 mars, à 20 h 30 ; le 1er, à 17 heures. Tél. : 01-45-44-41-42. 80 F et 110 F.

Femmes de Troie
d'après *Les Troyennes* d'Euripide, mise en scène et décor de Matthias Langhoff, avec Evelyne Didi, Emmanuelle Wion, Laure Thiéry...
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. RER Nanterre-Préfecture. Du 26 février au 28 mars. Tél. : 01-46-14-70-00. De 80 F à 140 F.

DERNIERS JOURS

28 février :

Les Bonnes
de Jean Genet, mise en scène de Philippe Adrien, avec Catherine Hiegel, Dominique Constanza, Muriel Mayette.
Comédie-Française, salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Tél. : 01-44-58-15-15. De 30 F à 185 F.

Dialogue en ré majeur
de Javier Tomeo, mise en scène d'Ariel Garcia Valdès, avec Michel Aumont et Roland Blanche.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F.

Guillermo Kuitca, Anne & Patrick Poirier
Galerie Thaddaeus Ropac, 7, rue Debelleyme, Paris 3e. Mº Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-42-72-99-00. De 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.

Léon Spilliaert
Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, Paris 7e. Mº Invalides. Tél. : 01-45-56-60-17. De 11 heures à 19 heures. 25 F.

SAMEDI 21 FÉVRIER

FILMS DE LA SOIRÉE

18.10 Demoiselle en détresse ■
De George Stevens (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

21.55 True Lies, le caméléon ■
De J. Cameron (EU, 1994, 140 min). TSR

23.00 Show Boat ■ ■
De James Whale (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 115 min). Ciné Cinéfil

23.00 Mi-fugue mi raisin ■
De Fernando Colomo (Espagne, 1994, 100 min). Ciné Cinémas

0.15 Le Cauchemar ■
De D. Hickox (EU, 1985, 95 min). TSR

0.55 La Captive aux yeux clairs ■ ■
De Howard Hawks (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéfil

2.35 Lancelot chevalier de la reine ■
De Cornel Wilde (Grande-Bretagne, 1963, v.o., 115 min). Ciné Cinémas

2.55 Sanjuro (Tsubaki Sanjuro) ■ ■
D'Akira Kurosawa (Japon, 1962, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

19.01 T.V. +. Canal +
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 21 février 1948. Guerre civile en Chine et ailleurs. Invité : François Godement. Arte
20.40 Le Club. Avec Aurore Clément. Ciné Cinéfil
20.45 Le Magazine de l'Histoire. Histoire
21.25 Cap'tain Café. France Supervision
21.40 Metropolis. Exposition Edvard Munch. Portraits polonais. Arte
22.20 T'as pas une idée ? Avec Daniel Toscan du Plantier. Canal Jimmy
23.25 Du fer dans les épinards. Jamais sans mon psy... France 2
23.25 Paris modes. Marc Jacobs. Paris Première
0.00 Musique et Cie. Jean-Marc Luisada, le piano à la française. France 3
0.00 Les Leçons de l'Histoire. Le communisme en question : l'internationale communiste. Avec Bernard Guetta, Marc Lazar. Histoire

DOCUMENTAIRES

18.05 Corot, la nature dans l'atelier. France Supervision
18.20 Histoire et passion. [6/6]. Avec Henriette Dussourd. Planète
19.15 Ben Harper and the Innocent Criminals. France Supervision
19.30 Histoire du jazz français. [1/3]. De 1917 à 1940. Histoire
19.45 L'Homme technologique. [3/8]. Les marches du progrès. Planète
20.30 Esclaves de Michel-Ange. France Supervision
20.35 Jazz Collection. Count Basie. Planète
20.35 La Chouette et le Bûcheron. TMC
20.45 L'Aventure humaine. Par-delà les mots : le soufisme, un visage méconnu de l'islam. Arte
21.00 Divertimento avec Maurice Béjart. Muzzik
21.30 Une rivière au bout du monde. [5/6]. Los Roques, Venezuela. Planète
21.30 Danakil, le désert interdit d'Ethiopie. TMC
21.55 Naissance d'un opéra. Avec Karajan. Muzzik
22.00 Promotion 49, 20 ans après. Planète
22.15 Salsa. [4/5]. Venezuela : un visa pour les barrios. France Supervision
22.30 Carlinhos Brown. [11/12]. Le prince de Bahia. Paris Première
22.35 ▶ Rendez-vous avec le crime. Patrick Henry, un procès capital. France 3
22.50 Festival dans le désert. Muzzik
22.55 Fidel pour toujours. Planète
23.05 Manu Dibango. Silences. France Supervision
23.35 Music Planet. Angélique Kidjo. Arte
23.55 Les Seigneurs des animaux. Les cueilleurs de ciel. Disney Channel

SPORTS EN DIRECT

16.00 Rugby. Tournoi des Cinq Nations. Ecosse - France. France 2
17.55 Football. Championnat de France de D 2 : Lille - Troyes. Eurosport
20.35 et 23.00 Boxe. Championnat du monde WBA. Poids super-légers. Khalid Rahilou (Fr.) - Jean-Baptiste Mendy (Fr.). Au palais omnisports de Paris-Bercy. Canal +
1.45 J.O. : Ski de fond. 50 km libre M. Eurosport

MUSIQUE

19.10 Prokofiev by Two. Muzzik
20.05 Symphonie nº 3, Héroïque, de Beethoven. Muzzik
0.05 Haydn : Les Saisons. France Supervision

VARIÉTÉS

22.35 Les Victoires de la musique. TV 5

TÉLÉFILMS

20.30 Clarissa. De Jacques Deray. Festival
20.55 Un assassin irrésistible. De Marvin Chomsky [1 et 2/2]. Téva
21.00 Une semaine au Salon. De Dominique Baron. France 3
22.35 L'Ami de Pauline. De Jacques Cornet. Festival
22.35 Le Double Jeu de Cambridge. De Noella Smith. TMC
23.15 Hollywood Night. O Primes de risque. De George Erschbamer. TF 1
0.25 L'Eté des Jeux. De Giordan Maugg. Arte

SÉRIES

20.50 Le Caméléon. Jeu de piste. M 6
21.00 Angela, 15 ans. Un ange passe. Canal Jimmy
21.30 The Visitor. Remember (v.o.). Série Club
21.45 Dark Skies, l'impossible vérité. Le lapin blanc. M 6
22.15 Brooklyn South. A Reverend Runs Through It (v.o.). Série Club
22.40 Spectromania. Eaux troubles. Arte
22.40 Profiler. O A l'image des maîtres. M 6
23.20 Des agents très spéciaux. L'usurpateur. Canal Jimmy
23.30 Sliders, les mondes parallèles. O Un monde de zombies. M 6
23.30 Murder One, l'affaire Rooney. Capitre I [1/8]. Série Club
0.20 La Rédac. Des amies comme ça. Disney Channel
0.40 Star Trek, la nouvelle génération. Paternité (v.o.). Canal Jimmy
1.25 Seinfeld. Comme un poisson dans l'eau (v.o.). Canal Jimmy
3.15 Spicy City. Sex Drive (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 21.00 Muzzik
Soirée hommage à François Reichenbach

Dans le cadre d'une programmation exceptionnelle signant son deuxième anniversaire, la chaîne classique et jazz consacre cette soirée à François Reichenbach (disparu le 2 février 1993) ; réalisateur, entre 1955 et 1989, de quelque cent trente films, dont une grande partie dédiée à la musique. Hommage en trois documentaires : *Divertimento avec Béjart*, filmé en 1979, *Naissance d'un opéra avec Karajan* et *Festival dans le désert avec Menuhin*, tous deux réalisés en 1969, la même année que l'inoubliable *Amour de la vie*, sur les pas d'Artur Rubinstein. A propos de Karajan, rencontré à l'occasion du Festival de Pâques à Salzbourg, Reichenbach confiera qu'il s'était révélé à l'opposé de l'image qu'il s'en était fait : « *Absolument pas mondain, mais timide, travailleur, amoureux de la perfection. (...) Quand il a vu le film* [un anti-portrait, souligne le cinéaste], *il l'a trouvé affreux et l'a refusé en bloc ; il a voulu tout racheter pour tout détruire.* » Sans, heureusement, parvenir à ses fins.

● 0.25 Arte
L'Eté des jeux

C'est une rediffusion (du 9 décembre 1995), mais on ne s'en plaindra pas. Présenté en version originale sous-titrée, ce fort beau téléfilm allemand signé par Giordan Maugg en 1991 a été à juste titre distingué par de nombreux prix. Cet été-là est celui des Jeux olympiques de Munich de 1936. L'horreur en suspens, là-bas, mais ici, la pleine fête des sens sur jeux d'eau et de lumière entre un jeune boucher et une riche veuve. Un magnifique langage d'images, servi par une caméra « d'époque », une Askania des années 30.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Beverly Hills.
20.00 Journal, Le Journal des J.O.
20.45 Le Résultat des courses.
20.50 Météo, Trafic infos.
20.55 Histoires d'en rire.
23.15 Hollywood Night. Primes de risque. Téléfilm O de George Erschbamer.
0.55 Formule foot.
1.30 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.50 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.55 Farce attaque... à Vars.
19.45 et 20.50 Tirage du Loto.
19.50 Image du jour : J.O. Nagano.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe.
20.35 Image du jour : rugby.
20.40 A cheval, Météo.
20.55 Faites la fête.
23.25 Du fer dans les épinards. Jamais sans mon psy...
1.00 Journal, Météo.
1.15 Troisième mi-temps.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 0.55 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo, Météo des neiges.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal des J.O.
21.00 Une semaine au Salon. Téléfilm de Dominique Baron.
22.35 ▶ Rendez-vous avec le crime. Patrick Henry, un procès capital.
23.35 Météo, Soir 3.
0.00 Musique et Cie.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
19.01 T.V. +.
20.00 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 et 23.00 Boxe. En direct. Khalid Rahilou - Jean-Baptiste Mendy.
22.05 Flash infos.
22.15 Jour de foot.
0.00 Lame de fond. Film de Ridley Scott.

ARTE

19.00 Robbie Coltrane.
19.30 Histoire parallèle.
20.15 Le Dessous des cartes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. Par-delà les mots : le soufisme, un visage méconnu de l'islam.
21.40 Metropolis.
22.40 Spectromania. Eaux troubles.
23.35 Music Planet. Angélique Kidjo.
0.25 L'Eté des Jeux. Téléfilm de Giordan Maugg.
1.50 La Femme en gris. [6/10].
2.15 Court circuit. Le Damier, Papa National Oyé !

M 6

19.10 Turbo.
19.45 Warning.
19.54 Le Six minutes, Météo.
20.10 Hot forme.
20.40 Ciné 6.
20.45 La Trilogie du samedi. 20.50 Le Caméléon. Jeu de piste. 21.45 Dark Skies. Le lapin blanc. 22.40 Profiler. O.
23.30 Sliders, les mondes parallèles. O Un monde de zombies.
0.25 La Nuit de la glisse.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Fiction. *Le Mal court*, de Jacques Audiberti.
22.35 Opus. Jane Berbie : au service du chant.
0.05 Le Gai Savoir. Roger Lenglet, philosophe des sciences.

FRANCE-MUSIQUE

18.01 Opéra. *Tristan et Isolde*, de Wagner, donné en direct de l'Opéra Bastille, à Paris. Wolfgang Schmidt (Tristan), Gabriele Schnaut (Isolde).
23.07 Présentez la facture. Facteur des rues. Autour de l'exposition du Musée des arts traditionnels populaires, avec Florence Getraux.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Charles Lamoureux. Œuvres de Bach, Wagner, Chabrier, Lalo, Gounod, Saint-Saëns, Chausson, Wagner.
22.40 Da Capo. Œuvres de Beethoven, Bartok.

DIMANCHE 22 FÉVRIER

FILMS DU JOUR

17.20 Show Boat ■ ■
De James Whale (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 110 min). Ciné Cinéfil

20.30 La Captive aux yeux clairs ■ ■
De Howard Hawks (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéfil

20.30 Les Lunettes d'or ■
De Giuliano Montaldo (France - Italie, 1987, 105 min). Ciné Cinémas

20.35 Le Concierge du Bradbury ■
De Barry Sonnenfeld (Etats-Unis, 1993, 99 min). TMC

20.55 Les Keufs ■ ■
De Josyane Balasko (France, 1987, 105 min). TF 1

20.55 La Grande Evasion ■
De John Sturges (Etats-Unis, 1962, 175 min). France 2

21.00 1941 ■ ■
De Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, v.o., 120 min). Paris Première

21.15 Tanner l'irréductible ■
De Xavier Koller (Suisse, 1985, 105 min). Arte

22.30 Vaudou ■ ■
De Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 75 min). Ciné Cinéfil

22.30 La Grande Idée ■
De Richard Donner (Etats-Unis, 1992, 120 min). RTL 9

22.35 Frankenstein 90 ■
D'Alain Jessua (France, 1984, 85 min). TV 5

23.00 China Girl ■
D'Abel Ferrara (Etats-Unis, 1987, 90 min). Téva

23.45 Chéri ■ ■
De Pierre Billon (France, 1950, N., 90 min). Ciné Cinéfil

23.45 Alien 3 ■
De David Fincher (Etats-Unis, 1991, v.o., 115 min). Ciné Cinémas

0.15 Forfaiture ■
De Marcel L'Herbier (France, 1937, N., 100 min). France 3

0.30 La fièvre monte à El Pao ■
De Luis Bunuel (France - Mexique, 1959, N., 95 min). RTL 9

1.05 Les Couleurs du diable ■
D'Alain Jessua (France, 1997, 80 min). Canal +

1.15 Demoiselle en détresse ■
De George Stevens (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

1.40 Cinq jours en juin ■
De Michel Legrand (France, 1988, 100 min). Ciné Cinémas

2.10 A Great Day in Harlem ■
De Jean Bach (Etats-Unis, 1994, 60 min). Muzzik

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.05 et 2.10 Polémiques. France 2
12.10 et 23.10 Le Monde des idées. Invités : Paul Virilio ; Philippe Sollers. LCI
18.30 Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI. Sepp Blatter. LCI
19.00 Public. Invité : Philippe Séguin. TF 1
23.15 Dimanche soir. Invité : Bruno Mégret. France 3

MAGAZINES

9.30 Journal de la création. Morellet - Boada - Meldegg. La Cinquième
11.00 Droit d'auteurs. La Cinquième
12.30 Arrêt sur images. La télévision, la culture et la ménagère de moins de cinquante ans. Invité : Bernard Pivot. La Cinquième
13.00 Lignes de mire. Christian Clavier. France 3
14.00 La Planète ronde. Nantes. La Cinquième
14.30 Les Dossiers de l'Histoire. Vatican [3/3] : 1978 : Jean-Paul II. Histoire
15.00 Thalassa. Festin sur la banquise. TV 5
16.00 Naturellement. Guépard, félin du vent. France 2
16.15 Faut pas rêver. Inde : Sous le charme du serpent. France : Messieurs 400 000 volts. Tanzanie : La musique des princes. Invitée : Catherine Pancol. TV 5
16.25 Le Sens de l'Histoire. L'affaire Rosenberg. Avec André Kaspi ; Steven Ekovich. La Cinquième
17.30 Les Leçons de l'Histoire. Le communisme en question : l'internationale communiste. Avec Bernard Guetta ; Marc Lazar. Histoire
20.00 Envoyé spécial. La fuite des cerveaux. Post-scriptum : Corse, chasseurs de primes. TV 5
20.00 Mise au point. Invité : Jean Ziegler. TSR
20.45 Les Dossiers de l'Histoire. Kamikaze. Histoire
20.50 ▶ Zone interdite. Adolescents et hors-la-loi. M 6
22.45 Viva. Le carnaval des Bolzes. TSR
23.00 Envoyé spécial, les années 90. Les ripoux. Koweït, l'épuration. Histoire

DOCUMENTAIRES

18.00 Promotion 49, 20 ans après. Planète
18.10 World Collection. Ben Harper and the Innocent Criminals. France Supervision
18.30 Le Temps des cathédrales. [5/9]. Louis IX, roi chevalier et saint : la cathédrale. Histoire
18.55 Fidel pour toujours. Planète
19.30 Cinéma de notre temps. David Lynch. Ciné Cinémas
19.45 Réserve aux oiseaux. Planète
20.30 Cités et merveilles. Saïgon. Téva
20.35 Mariage mixte (en Terre Sainte). Planète
20.40 Soirée thématique. Patate chérie. Arte
21.45 Les Dieux hindous et l'Ecran tamoul. Planète
21.45 Histoire du jazz français. [2/3]. 1940-1960. Histoire
22.10 Piparsod. Planète
22.20 Grand document. Têtes aux murs. RTBF 1
22.35 Le Petit Navire. Planète
22.45 La Guerre culturelle du Front National. Planète
23.15 Cobayes humains. Planète
23.50 Lignes de vie. Surdoués... et après ? France 2
0.00 Africa. [3/8]. Caravanes d'or. Histoire
0.05 Yoho, un parc national au Canada. Planète
0.25 Irlande, la grande famine, 1845-1850. Arte
0.30 La Double Vie de Dona Ermelinda. Téva
0.35 Les Enfants de Terezin. Muzzik
0.50 ▶ La Question des alliances. La droite et l'extrême-droite aux législatives de 1997. Planète

SPORTS EN DIRECT

15.00 Tennis. Tournoi messieurs d'Anvers : finale. Eurosport
18.30 Stock cars. Championnat NASCAR (2e manche). Eurosport

MUSIQUE

19.45 Requiem, de Fauré et Te Deum, de Charpentier. Concert. Muzzik
20.30 Le Crépuscule des dieux. Mise en scène de Nikolaus Lehnoff. France Supervision
21.00 Ravi Shankar. Concert. Muzzik
22.20 Yehudi Menuhin. Concert enregistré en 1987. Muzzik
0.05 Duke Ellington Orchestra. Concert. Muzzik
0.55 Musiques au cœur. Quoi de neuf ? France 2

TÉLÉFILMS

18.55 Le Chevalier d'Harmental. De Jean-Pierre Decourt. Festival
20.30 La Guerre des services secrets. De Geoff Murphy. Festival
20.55 Secrets de famille. De Jack Hofsiss. Téva
21.25 Splash II. De G. Antonacci [2/2]. Disney Channel
22.15 Le Serment d'Hippocrate. De Jean-Louis Bertucelli. Festival
23.45 Chercheurs d'or. De Marc Simenon [2/4]. Festival

SÉRIES

18.55 Demain à la une. Un mariage explosif. M 6
20.00 ▶ Seinfeld. Comme un poisson dans l'eau (v.o.). Canal Jimmy
20.30 Dream On. Le choix de Toby (v.o.). Canal Jimmy
20.45 Columbo. Ombres et lumières. RTBF 1
21.00 Derrick. Les portes de l'enfer. France 3
21.05 Presque parfaite. Allô dodo, bobo (v.o.). Canal Jimmy
22.10 Spicy City. Have You Seen Mano Manillo's Hand ? (v.o.). Canal Jimmy
22.40 New York Police Blues. Rien ne va plus (v.o.). Canal Jimmy
22.45 Twin Peaks. Episode nº 20 (v.o.). Série Club
23.25 ▶ Spin City. Paulo le fou (v.o.). Canal Jimmy
0.15 Les Cinq Dernières Minutes. Le Dessus des cartes. Série Club

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 21.45 Histoire
Une histoire du jazz en France [2/3] : 1940-1960

L'âge d'or

BELLE AVENTURE que celle dans laquelle se sont lancés Jean-Christophe Averty et Pierre Bouteiller, entre 1993 et 1994, pour profiler « une » histoire du jazz français. Parcours azimuté d'un siècle qui ne l'a pas moins été, pour trois séquences cadencées entre le débarquement en France du jazz américain en prélude libérateur du premier conflit mondial et l'aube des années 80.

On pouvait faire confiance à la générosité de Jean-Christophe Averty pour étoffer cette histoire d'une montagne de documents sonores et visuels plus précieux les uns que les autres et toujours scrupuleusement référencés. Ainsi qu'à son habileté toute particulière du montage pour restituer les réponses musicales aux événements tragiques ou heureux de la scène politique et sociale, régulièrement produits en parallèle à l'appui des « unes » de la presse. Interviewés pour la plupart au piano-bar l'Arbuci, à Paris, des dizaines de musiciens et chefs d'orchestre témoignent avec force anecdotes de l'essor du jazz français frotté au génie des créateurs américains, puis de son formidable épanouissement dès les lendemains de la deuxième guerre mondiale.

C'est de cette période que traite le deuxième volet de cette saga frénétique. Ouverture de clubs parisiens : le Lorientais – Claude Luter – et le Tabou – Boris Vian – (« *On peut dire qu'on a emmerdé ce quartier pendant des années* », témoigne son frère Alain Vian), tous deux inaugurés en juin 1946 ; le Club Saint-Germain de la rue Saint-Benoît – Hubert Fol et ses « Be Bop Minstrels » (« *La Mecque des musiciens de jazz français* », selon Pierre Michelot) ; l'irremplaçable Blue Note, et le Caveau de la Huchette, où séviront Maxim Saury et son New Orleans Sound de 1955 à 1968. Premiers festivals de jazz : Nice (février 1948), Cannes (juillet 1958), Juan-les-Pins (juillet 1960). En passant par la querelle, en 1946, entre les « *figues moisies* », partisans du jazz traditionnel, et les « *raisins aigres* », succubes du be bop ; la fondation du Jazz Groupe de Paris, à l'automne 1954, par André Hodeir ; et le mariage de Sidney Bechet à Antibes. Un vrai délice.

Valérie Cadet

★ Autre diffusion : jeudi 26, 0.00 ; [3/3] dimanche 1er mars, 21.45.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Le Rebelle.
14.10 Les Dessous de Palm Beach.
15.00 Rick Hunter.
15.55 Pacific Blue.
16.45 Disney Parade.
17.55 Vidéo Gag.
18.25 30 millions d'amis.
19.00 Public.
20.00 Journal, Journal des J.O., Météo.
20.53 C... comme cinéma.
20.55 Les Keufs ■ ■ Film de Josiane Balasko.
22.40 Ciné dimanche.
22.50 L'Arme parfaite Film O de Mark Di Salle.
0.20 TF1 nuit, Météo.
0.30 Concert : Toulouse, cloître des jacobins.

FRANCE 2

13.30 Dimanche Martin. Sous vos applaudissements. L'Ecole des fans.
16.00 Naturellement.
16.55 L'Esprit d'un jardin.
17.00 Nash Bridges.
17.45 Parcours olympique.
17.50 Stade 2.
18.45 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.55 Drucker'n Co.
19.30 Stars'n Co.
20.00 Journal, Météo.
20.55 La Grande Evasion ■ Film de John Sturges.
23.50 Lignes de vie. Surdoués... et après ?
0.40 Journal, Météo.
0.55 Musiques au cœur.

FRANCE 3

13.00 Lignes de mire.
13.45 Keno.
13.50 Les Quatre Dromadaires.
14.20 Sports dimanche. Enduro du Touquet. Tiercé à Vincennes. Athlétisme.
17.45 Les deux font la loi.
18.15 Va savoir.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 0.00 Météo.
20.10 Bouvard du rire.
20.43 Le Journal des J.O.
21.00 Derrick. Les portes de l'enfer.
22.05 Un cas pour deux. Le secret d'Hélène.
23.10 Soir 3 : Les titres.
23.15 Dimanche soir.
0.00 Météo.
0.05 Soir 3.
0.15 Forfaiture ■ Film de Marcel L'Herbier.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 14.10
13.35 La Semaine des Guignols.
14.10 Qui mange qui ? Téléfilm de Dominique Tabuteau.
▶ En clair jusqu'à 16.30
15.35 Prédateurs.
16.30 Les Repentis.
17.15 Babylon 5.
18.00 Balto, chien loup, héros des neiges Film d'animation Simon Wells.
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.15 et 22.25 Flash infos.
19.25 Ça cartoon.
20.35 Le Patchwork de la vie Film de Jocelyn Moorhouse.
22.30 L'Equipe du dimanche.
1.04 Pin-up.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 Les Lumières du music-hall.
14.00 La Planète ronde.
15.00 Chercheurs d'aventure.
15.30 Histoires de stars.
16.25 Le Sens de l'Histoire. L'affaire Rosenberg.
18.00 Les Nouvelles Aventures de Vidocq.
19.00 La Femme en gris. [7/10].
19.30 Maestro. En compagnie de Johann Strauss.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. Patate chérie.
20.45 Le Triomphe de la patate.
21.15 Tanner l'irréductible ■ Film de Xavier Koller.
23.00 Idaho : l'Etat patate.
23.40 Tubercules académiques.
0.15 L'Amoureux des pommes de terre. Entretien avec Günter Grass.
0.25 Irlande, la grande famine, 1845-1850.

M 6

13.20 et 15.10 Père et prêtre. Téléfilm de Sergio Martino.
16.55 Le bourgeois se rebiffe. Téléfilm de Jean-Pierre Alessandrini.
18.55 Demain à la une. Un mariage explosif.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 E = M 6.
20.35 et 0.55 Sport 6.
20.50 Zone interdite. Adolescents et hors-la-loi.
22.45 Météo.
22.50 Culture pub.
23.20 Les Tentations de Betty. Téléfilm □ d'Alex Perry.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.00 Dimanche musique.
20.30 Laissez-passer.
21.30 Le Concert. Rock : Cornershop, enregistré lors des Transmusicales de Rennes.
22.35 Atelier de création radiophonique. *Station avant l'oubli* par Dominique Labarrière.
0.05 Radio archives. Antonin Artaud. 2. Le texte.

FRANCE-MUSIQUE

19.37 L'Atelier du musicien. Les concertos de Vivaldi transcrits pour clavier par Bach. Olivier Beaumont, clavecin.
20.30 Concert international. Festival de musique du Rhin, Schubert, ombre et lumière. Par le Quatuor Brodsky, Michael Thomas et Ian Belton, violons, Paul Cassidy, alto, Jacqueline Thomas, violoncelle : Œuvres de Schubert, Sculthorpe.
22.00 Voix souvenirs. *Manon* (extraits des actes I et II), de Massenet, par l'Orchestre de la Radio lyrique, dir. Jules Gressier, Paulette Chalanda (Manon), Madeleine Drouot (Poussette), Linda Felder (Javotte), Andrée Gabriel (Rosette).
23.07 Transversales.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 Soirée lyrique. *Carmen*, opéra comique de Bizet, par le Chœur Ambrosian, le Chœur de garçons du George Watson's College et l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Claudio Abbado, Teresa Berganza (Carmen), Placido Domingo (Don José), Sherrill Milnes.
22.40 Soirée lyrique (suite). Teresa Berganza.

Le Monde

DIMANCHE 22 - LUNDI 23 FÉVRIER 1998

Pièges de la dérision

par Pierre Georges

C'ÉTAIT UN BOUFFON. Revendiqué comme tel. Et un député. Elu comme tel. Comme il arrive un peu partout dans le monde, lors d'échéances électorales, un Danois, Jacob Haugaard, s'était présenté, en 1994, à la députation, sur un programme loufoque. Il entendait moquer le système par la dérision, président et militant unique de l'Association des éléments délibérément paresseux.

Il n'avait certes pas promis, comme feu Ferdinand Lop, l'extinction du paupérisme après 20 heures. Ou le prolongement du boulevard Saint-Michel jusqu'à la mer. Mais il avait élaboré, rappelle l'AFP, quelques idées intéressantes en son quartier général, sa table de cuisine. Notamment *« du vent favorable aux cyclistes »*, *« du chocolat pour tous »* et *« plus de sexe dans les salles des instituteurs »*.

Vaste programme, donc. Or, contre toute attente, et d'abord la sienne, Jacob Haugaard fut élu. Il se trouva 23 000 électeurs danois pour voter dérisoire, lui assurant une élection de maréchal-bouffon. Le même jour, le premier ministre social-démocrate, Poul Rasmussen, n'obtint que 983 voix de plus.

Certes, les voix de la démocratie sont impénétrables. A preuve, cette délicieuse histoire d'un certain Ademar de Barros, plus flibustier que bouffon, candidat naguère au poste de gouverneur de l'Etat de Sao Paulo, qui se présenta ainsi : *« D'accord, je vole. D'accord, je suis corrompu. Mais moi, ce que je promets, je le réalise ! »* Et qui fut élu triomphalement.

Mais là, tout de même, Jacob Haugaard fut le premier stupéfait. Et le premier puni. Député, condamné à pratiquement quatre ans de Chambre, sans sursis, il s'employa, d'abord, à remercier ses électeurs par une orgie de sodas, de caramels et de saucisses financée avec ses indemnités parlementaires. Il s'efforça de se rendre utile, sans peser de façon totalement déterminante sur l'avenir de son pays. Il obtint, paraît-il, l'annulation d'un projet de taxe sur les CD, sauva quatre théâtres de Copenhague. Et, surtout, il confessa *« s'être ennuyé un peu »*, litote vraiment politique. Bref, Jacob Haugaard, député malgré lui, jure aujourd'hui, mais un peu tard, qu'on ne l'élirait plus.

La dérision, poussée à son extrême, présente quelquefois ce genre d'inconvénient. Ainsi ce divorce, peu amiable, entre IBM et les Guignols de l'info. La firme informatique avait choisi de sponsoriser l'émission vedette de Canal Plus. Le choix était intelligent pour une image jeune, moderne et humoristique.

Sauf, évidemment, que les Guignols sont assez du genre à mordre la main qui les sponsorise. Et ce qui devait arriver arriva. Un soir, détournant le spot publicitaire IBM, les créateurs firent feu de toutes pièces sur la firme. Avec deux marionnettes style Sylvester Stallone. Quelques chiffres féroces sur les bénéfices et licenciements en cette World Company. Et quelques phrases du genre : *« Beurrk, il faudrait une bonne émission pour notre image pourrie »* ou *« Les Guignols, une solution pour les marques à la con ? »* IBM jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y reprendrait plus. Affirma que les chiffres étaient faux. Et annula la suite de sa campagne de publicité, 5 millions de francs.

Sida : une méthode simplifiée de prévention de la transmission mère-enfant mise au point

L'expérience menée en Thaïlande pourrait profiter à l'ensemble des pays du tiers-monde

***UN ESSAI** de prévention de la transmission in utero de l'infection par le virus du sida à partir d'un traitement « simplifié » a été mené avec succès en Thaïlande. Il s'agit là d'un résultat important qui laisse espérer la mise au point d'actions thérapeutiques d'un nouveau genre dans les pays du tiers-monde les plus touchés par cette épidémie. Les résultats de l'essai thaïlandais ont été rendus publics, jeudi 19 février, de manière conjointe par le ministère thaïlandais de la santé, Onusida, les Centers for Disease Control américains et l'Agence nationale française de recherche sur le sida.*

On savait, depuis 1994, que l'AZT, administrée chez la femme enceinte séropositive vis-à-vis du VIH, permettait de réduire le risque de transmission périnatale de l'infection de près de 70 %. La molécule antirétrovirale était administrée oralement cinq fois par jour dès la vingt-sixième semaine de grossesse ; elle était ensuite administrée par voie intraveineuse lors de l'accouchement, puis donnée quatre fois par jour au nouveau-né, et ce durant six semaines. Dans les pays industrialisés qui ont pu mettre en œuvre ce schéma thérapeutique – comme la France et les Etats-Unis –, une réduction significative de l'infection par le virus du sida a pu être obtenue.

Dans la plupart des pays en voie de développement, une telle prophylaxie apparaissait impossible du fait de la faiblesse des ressources et des équipements de santé. L'essai thaïlandais visait à déterminer si une solution thérapeutique ne nécessitant pas une administration intraveineuse d'AZT pouvait être utilisée. Les résultats de l'essai thaïlandais montrent qu'un schéma thérapeutique plus bref et plus économique réduit, dans les mêmes proportions ou presque, le risque de transmission périnatale du VIH. Dans cet essai, soutenu financièrement par l'administration américaine, la prescription de l'AZT commençait à trente-six semaines de grossesse et était poursuivie jusqu'à l'accouchement. Cette molécule était ensuite administrée de manière orale, deux fois par jour, lors de l'accouchement, sans être donnée au nouveau-né.

UN AUTRE TEST SUSPENDU

Les résultats de l'essai conduit en 1994 dans les pays industrialisés et ceux observés en Thaïlande sont pratiquement similaires. Une réunion internationale sera organisée, dès la fin mars, à Genève, sous l'égide d'Onusida, au terme de laquelle des programmes concrets de prévention de la transmission de l'infection par le VIH chez les femmes enceintes du tiers-monde seront annoncés.

Les résultats obtenus en Thaïlande ont d'ores et déjà été suivis d'effet : dès qu'ils ont été connus, les autorités sanitaires américaines, françaises et les responsables du programme des Nations unies de lutte contre le sida ont fait savoir que les essais de prévention conduits chez les femmes enceintes dans différents pays en voie de développement et ayant recours à une méthodologie impliquant l'usage du placebo étaient suspendus. Ces essais alimentaient depuis plusieurs mois une vive polémique internationale (*Le Monde* daté 26-27 octobre 1997). Au vu des résultats thaïlandais, la question de leur légitimité est plus que jamais posée.

Jean-Yves Nau

Le Conseil d'Etat annule la concession du bouclage de l'A 86

***UN NOUVEAU DÉLAI**, de plusieurs mois au minimum, va être nécessaire pour boucler l'A 86, le « super-périphérique » qui attend depuis plus de vingt ans son achèvement dans la banlieue ouest de Paris. Par un arrêt, rendu vendredi 20 février, le Conseil d'Etat a annulé les décrets de 1994 et 1995 approuvant la convention passée entre l'Etat et la société Cofiroute pour la construction, l'exploitation et l'entretien, entre Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), Versailles et Bailly (Yvelines), des derniers tronçons de cette autoroute urbaine.*

Les pouvoirs publics vont devoir lancer un appel d'offres international pour trouver un nouveau concessionnaire au tunnel prévu entre Rueil et Vaucresson (Hauts-de-Seine). L'annulation du décret de concession vient en effet du non-respect par la France, en 1990, des règles de publicité pour un marché de cette importance, telles qu'elles ont été fixées par une directive européenne.

La déclaration d'utilité publique sur le tracé prévu pour cette opération n'est pas annulée. Dans un communiqué publié vendredi, Jean-Claude Gayssot, *ministre des transports*, estime d'ailleurs que la décision du Conseil d'Etat *« ne remet pas en cause l'objectif de bouclage de l'autoroute A 86, dont l'importance pour l'Ile-de-France est primordiale »*. Il n'est cependant pas exclu que le gouvernement profite de ce nouvel avatar juridique pour reprendre un projet qui n'en est pas à son premier rebondissement.

UN CHANTIER DÉJÀ COMMENCÉ

Le tracé prévu consiste en deux tunnels. Celui entre Rueil et Vaucresson est très contesté par les communes riveraines et les associations de défense de l'environnement, à l'origine du recours devant le Conseil d'Etat. Le tracé de l'autre, entre Rueil et Bailly, fait l'objet d'un certain consensus et pourrait éventuellement servir de base à une solution alternative au projet actuel. *Le coût de l'ensemble des ouvrages serait alors considérablement réduit par rapport aux 12 milliards de francs estimés nécessaires par Cofiroute.* Cette solution permettrait à Jean-Claude Gayssot, peu favorable aux péages urbains, de trouver une solution plus conforme aux engagements du Parti communiste, repris dans la plate-forme de la liste de la gauche plurielle candidate à la gestion de la région Ile-de-France.

Le gouvernement devra également trouver rapidement une solution pour l'indemnisation de la société Cofiroute, qui déclare avoir déjà engagé près de 1 milliard de francs en études et en travaux. L'arrêt du Conseil d'Etat estime néanmoins que toutes les dépenses engagées avant le choix de l'Etat en 1990 par Cofiroute *l'ont été « de sa propre initiative »*.

Dans le cadre de ce projet de bouclage, un énorme chantier est ouvert depuis novembre 1996 à Rueil. Un gigantesque ouvrage de 30 mètres de haut est également déjà en place pour permettre le percement des tunnels. Trois cents personnes travaillent actuellement sur le chantier et dans les bureaux d'étude. Une solution devra prendre le relais de Cofiroute pour poursuivre ces travaux qui perturbent la circulation dans tout le secteur.

Christophe de Chenay

Nouveau séisme en Afghanistan

UN NOUVEAU tremblement de terre de forte intensité a frappé le nord-est de l'Afghanistan, vendredi 20 février, dix-sept jours après celui qui a fait 4 500 morts et des milliers de sans-abri dans la même région. Une équipe de secours est partie aussitôt en repérage près de Faisabad, capitale d'une province montagneuse difficile d'accès et où se situe l'épicentre de ce séisme.

La secousse a été fortement ressentie dans la province de Takhar, a déclaré à Rostak un responsable du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). *« La ville a été secouée vendredi en fin d'après-midi pendant une quarantaine de secondes »*, a-t-il déclaré. Le séisme a *« fait bouger les meubles et a précipité les gens hors des maisons »*, a-t-il ajouté, en indiquant qu'il n'y avait pas de dommages apparents dans la ville.

Rostak est située à proximité de l'épicentre du tremblement de terre du 4 fevrier, dont la magnitude avait été estimée entre 5,6 et 6 sur l'échelle de Richter. Toujours selon ce responsable du CICR, les éventuels dommages du séisme de vendredi dans la région qui entoure cette ville ne pourront être connus, au mieux, que samedi, du fait du mauvais temps qui règne sur la zone et des communications difficiles dans cette région montagneuse, très isolée, et où sévit un froid glacial. Les difficultés rencontrées apres la première secousse ont causé ces deux dernières semaines un important retard dans l'arrivée des secours. Les premières informations concernant le tremblement de terre du 4 février n'avaient été connues que deux jours après la catastrophe.

La province de Takhar est contrôlée par la coalition de l'opposition aux talibans, les étudiants en religion au pouvoir à Kaboul et qui tiennent les deux tiers de l'Afghanistan. Le séisme de vendredi a aussi été fortement ressenti à Kaboul, où de nombreux habitants paniqués se sont précipités hors de leurs maisons. – *(AFP, Reuters.)*

Les 13es Victoires de la musique récompensent la variété passe-partout

À L'OLYMPIA, vendredi 20 février, les 13es Victoires de la musique (retransmises sur France 2) ont confirmé la domination sur le marché médiatique français d'un type de variétés passe-partout. Omniprésent sur scène, le favori, Pascal Obispo, n'a obtenu aucune récompense, ce qui est une sanction de la profession – trois mille votants. Nominé dans quatre catégories, l'artisan des albums de Johnny Hallyday et de Florent Pagny, repart bredouille pour la deuxième année consécutive. Il n'a pas été oublié pour autant, servi comme personne en temps d'antenne et en nombres de chansons interprétées. Le groupe PolyGram empoche la mise avec les trois récompenses les plus en vue : artiste interprète masculin (Pagny) féminine (Zazie, l'une des parolières d'Obispo), et révélation (Lara Fabian).

Sur scène, tout le monde remercie tout le monde. Jean-Jacques Goldman est là en maître de cérémonie. *Guest-star*, Johnny Hallyday n'est candidat à rien. Mais il fait partie du dispositif de vente Obispo-Zazie-Pagny (*Le Monde* du 20 février). Il tient son rôle, en trio (avec Pagny et Goldman, *Tennessee*, en hommage à Michel Berger). Alain Souchon et Francis Cabrel jouent les présidents-potaches, s'auto-chantent, s'endorment un peu, l'un décoiffé, l'autre impeccable. Charme, élégance : Julien Clerc (*Et maintenant*, beau duo avec Gilbert Bécaud), plusieurs fois nominé, ne gagne rien. Mais, devant tant de délicatesse et de force de voix, l'idée de le dire perdant ne viendrait à personne. Ni celle de plaindre Etienne Daho, laissé sur la touche, mais heureux de chanter *Sur mon cou*, un texte de Jean Genet.

Habitué aux duos de stars, le réalisateur Pascal Duchêne transforme les trois heures de spectacle en une soirée de télévision, présentée par Michel Drucker. Chacun œuvre au changement d'image de *« la seule manifestation consensuelle de la profession »*, selon le président du conseil d'administration des Victoires, Yves Bigot, chargé, aux côtés d'Anne Marcassus, directrice artistique, de faire revenir les vedettes, en retrait volontaire après les dysfonctionnements révélés en 1996. Le contrat qui liait l'association des Victoires de la musique et la société Télescope Audiovisuel, dirigée par Denys Limon et Claude Fléouter, avait été alors rompu.

Bien moins ennuyeuses que par le passé, et aussi plus sérieuses, les Victoires de la musique ne sont toujours pas le reflet de l'activité « chanson » en France. En Italie, le festival de San Remo, temple des variétés télévisuelles selon la RAI, a suscité la création d'un festival *off*, où se croisent rockers napolitains, alternatifs piémontais ou fans de chansons à textes. L'*off* des Victoires, s'il existait, hébergerait sans doute les boudeurs motivés : Miossec, rayé de la carte des révélations pour refus de comparaître (dans cette catégorie, les téléspectateurs votaient par téléphone en direct), Enzo Enzo, pressentie pour un hommage à Serge Reggiani, qui n'eut pas lieu, IAM (meilleur album), resté à Marseille, Noir Désir (meilleur groupe), en poste à Bordeaux, deux groupes à idées fortes ayant expédié missives et émissaires.

Dans ces Victoires, la création musicale s'est glissée dans les terrains laissés vacants par les mammouths de la variété : le rap, avec les membres actifs du Minister AMER (Stomy Bugsy, Doc Gynéco), la techno, nouvelle catégorie des Victoires, défendue par Laurent Garnier, pionnier des DJ français, qui souhaite que ce trophée aide *« la techno à exister sans subir l'incompréhension et la répression de ces dernières années »*. Le mérite de la franche métaphore revint à Stomy Bugsy, rapper baratineur, roi de la sape coiffé smart : interpellant Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, d'égal à égal (le ministère et le Minister, *« c'est pareil »*) et dévoilant les nouvelles règles du jeu du succès : *« J'ai voulu monter un duo avec Julio Iglesias. Il m'a dit :* "D'abord, tu te fais des c... en or, et tu reviens me voir." *Maintenant je suis Disque d'or, alors... »*

Véronique Mortaigne

Le palmarès

- **Artiste interprète masculin :** Florent Pagny
- **Artiste interprète féminine :** Zazie
- **Album :** *L'Ecole du micro d'argent* (IAM)
- **Chanson :** *L'Homme pressé* (Noir Désir)
- **Groupe :** Noir Désir.
- **Révélation :** Lara Fabian
- **Musique de film :** Gabriel Yared pour *Le Patient anglais*
- **Album de musiques traditionnelles et de musique du monde :** *Finisterres* de Dan Ar Braz et l'Héritage des Celtes
- **Album dance :** *30* (Laurent Garnier)
- **Spectacle musical ou concert :** Sol En Si au Casino de Paris
- **Réalisateur de vidéo-clip :** Sylvain Bergère pour *Savoir aimer* (Florent Pagny)
- **Spectacle musical humoristique :** Le Quatuor (*Il pleut des cordes*)

DÉPÊCHE

■ **CONGO-KINSHASA :** *Laurent-Désiré Kabila, président de la République démocratique du Congo (ex-Zaïre), séjourne en Suisse pour des raisons de santé, a-t-on appris, vendredi 20 février, de bonnes sources.* M. Kabila, qui était arrivé en milieu de semaine à Genève à bord de l'avion de l'ex-président Mobutu Sese Seko, serait *« très fatigué »*, selon des sources africaines. Il devrait rester en Suisse dix à quinze jours et suivrait un traitement dans une clinique de la région de Montreux. Toutefois, cette information n'a pu être confirmée auprès de divers établissements contactés. – *(AFP.)*

Tirage du *Monde* daté samedi 21 février : 480 986 exemplaires.

